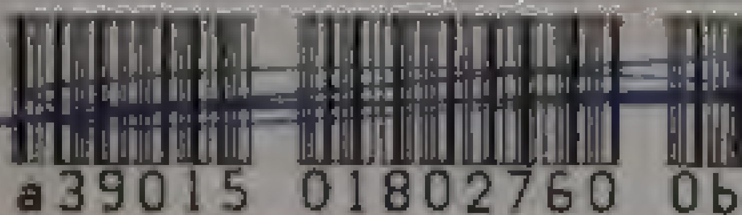


T
6



Henry Drummond,

Albury Park, SURREY.

HISTOIRE
DE FRANCE.

HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS

LES GAULOIS

JUSQU'À

LA MORT DE LOUIS XVI;

PAR M. ANQUETIL,

DE L'INSTITUT NATIONAL,

MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

SECONDE ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME DIXIÈME.

TROISIÈME RACE. Suite des Bourbons. *Louis XIII.*
1610—1643.

A PARIS,

Chez { GARNERY, Libraire, rue de Seine, n°. 6;
FANTIN, Libraire, quai des Augustins, n°. 55.

1813.

TABLE

DES

SOMMAIRES DU TOME X.

SUITE DE LA BRANCHE DES BOURBONS.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

HISTOIRE
DE
FRANCE.

SUITE DE LA BRANCHE DES BOURBONS.

LOUIS XIII,

Agé de huit ans et demi.

1610.

Louis XIII 66e. roi de France.

Etat du royaume.

Régence de la reine.

HENRI, surnommé *le Grand*, laissa un royaume florissant, des finances en bon ordre, quinze millions, fruits de ses épargnes, déposés à la Bastille, plusieurs armées et ses places abondamment pourvues, un corps d'officiers braves et expérimentés, des alliances solides, et un conseil bien composé. Le monarque, en partant pour l'armée, avoit dessein de nommer sa femme régente. Cette disposition étoit un bon préjugé en faveur de *Marie de Médicis*; mais ce préjugé se trouvoit balancé par les partisans du prince de *Condé* et du comte de *Sois-*



1610. *sons*, son oncle, tous deux absens de la Cour. Ils prétendoient que ces princes avoient des droits à la régence, et ils vouloient qu'on les attendît pour statuer quelque chose à cet égard. Le duc d'*Epernon*, très-attaché à la reine *Marie de Médicis*, en vit plusieurs qu'il gagna, et il prit des mesures afin que la mauvaise volonté des autres ne pût nuire aux desseins de la veuve. On n'eut garde de différer le lit de justice, comme le désiroient les amis des princes, et il se tint le lendemain de l'assassinat. Beaucoup de troupes, postées par d'*Epernon*, entouroient le lieu de l'assemblée; et après les harangues funèbres des magistrats, entrecoupées par les sanglots des assistans, et suivies d'un morne silence, *Marie de Médicis* fut déclarée régente.

Regrets des trangers.

Du reste, il n'y eut pas le moindre mouvement en France. La reine parla aux gouverneurs de places et de provinces, qui étoient alors à la Cour; elle les combla de caresses, et les fit partir chacun pour leurs départemens, où ils allérent répandre les promesses d'un gouvernement doux et humain; promesses qui entretinrent tout en paix, comme si le roi vivoit encore. Les effets de sa mort furent plus marqués

hors du royaume. Le duc de *Savoie*, qui n'avoit pris des engagemens contre l'Espagne que dans l'espérance d'être puissamment secondé par *Henri*, tomba dans le découragement. Les alliés d'Allemagne furent déconcertés : on leur promit, à la vérité, qu'ils ne seroient pas abandonnés; mais ils sentoient trop la différence qu'il y auroit entre les secours donnés par une régente timide et indifférente, et ceux qu'ils attendoient d'un monarque belliqueux et personnellement piqué contre leurs communs ennemis. Le roi d'Espagne, en apprenant ce tragique événement, marqua beaucoup de surprise, mais ni joie ni tristesse. Les Hollandais et les Vénitiens en furent profondément attristés. Le roi d'Angleterre se montra touché comme on l'est par la perte d'un ami. Le pape *Paul V* versa des larmes, et dit au cardinal d'*Ossat* : *Vous avez perdu un bon maître, et moi mon bras droit.* L'archiduc *Albert*, qui avoit à craindre plus qu'un autre les premiers éclats de la colère de *Henri*, reçut cette nouvelle en homme qui, après avoir été, malgré lui, témoin des foiblesses d'un grand roi, ne gardoit plus que le souvenir de ses vertus. Le seul qui laissa éclater une joie aussi 1610.

1610. cruelle qu'indécente, fut l'implacable comte de *Fuentes*. Il crut qu'il alloit enfin faire porter à la France tout le poids de la haine qu'il lui avoit jurée; mais la mort le surprit lui-même quelques mois après. Ainsi l'événement le plus capable d'ébranler l'Europe, ne causa d'abord aucun mouvement remarquable.

Conduite de la reine.

Mais ceux qui connoissoient l'intérieur de la Cour de France, durent prévoir du changement. Il n'étoit pas vraisemblable que les ministres du roi, ceux qui avoient joui par préférence de sa confiance et de son estime, eussent les mêmes prérogatives auprès de la reine; au contraire, les personnes que ce prince ne souffroit qu'avec regret auprès de sa femme, comme capables de lui donner des conseils dangereux, se flattèrent, à juste titre, d'éloigner bientôt les autres. Ainsi les motifs de discorde étoient tout établis au moment que *Marie* prit en main les rênes du gouvernement; et loin d'être surpris de ce qu'il survint des brouilleries, on doit trouver singulier de ce qu'elles tardèrent à éclater.

Ce délai vint de l'incertitude où étoient tous les intéressés, sur la conduite que la reine tiendroit désormais.

Ceux qui l'avoient gouvernée jusqu'alors, ignoroient si, devenue maîtresse, elle continueroit à suivre leurs avis, et dans la crainte qu'elle n'accordât pas à leur zèle un appui convenable, ils ne lui donnoient que des conseils mitigés, qu'ils pourroient rétracter dans le besoin. Les autres espéroient que cette princesse, sentant la nécessité d'une impartialité absolue, renonceroit aux préjugés qu'elle avoit autrefois conçus contre eux. Pour la gagner, ils se prêtoient complaisamment à ses désirs, et ménageoient leurs adversaires, afin d'en être ménagés. Enfin, dans ces commencemens, la reine se conduisit avec une circonspection qui l'auroit rendue maîtresse des événemens, si elle eût duré. Par l'avis de *Villeroi*, elle conserva les anciens ministres. Une foule de prétendans briguoient l'entrée au conseil : de ce nombre étoient le comte de *Soissons*, le connétable, le cardinal de *Joyeuse*, les ducs de *Guise*, de *Mayenne*, de *Nevers*, de *Bouillon*, d'*Epernon*, guidés par des intérêts opposés. La reine les y admit presque tous; et ce fut encore par le conseil de *Villeroi*, qui fit entendre à la régente, que plus ils seroient de conseillers, plus elle auroit de facilité 1610.

1610. curer des appuis favorables à leurs prétentions, on vit les deux compétiteurs offrir le spectacle d'une abjuration de croyance. L'électeur, de luthérien qu'il étoit, se fit calviniste pour gagner les Hollandais, et le Palatin se fit catholique pour s'assurer la protection des Espagnols. Cette expédition extérieure fut la seule de cette nature de l'administration de *Marie*.

Retour du prince de Condé.

Après la guerre, le retour du prince de *Condé* occupa le conseil. Il n'y avoit pas d'avantages auxquels ses partisans ne crussent pouvoir prétendre pour lui et pour eux, en dédommagement des désagrémens qu'il avoit éprouvés. *Il faudra voir*, disoit d'un air de suffisance la princesse d'*Orange* sa sœur, *il faudra voir comment mon frère sera reçu en France*. De Milan où il se trouvoit à la mort du roi, le prince se rendit précipitamment en Flandre, et parut inopinément à Bruxelles le matin du 19 juin. Son épouse, déjà désolée du tragique accident qui lui avoit enlevé son soutien, fut consternée de l'arrivée de son mari. Elle n'eut pas à se louer de ses égards. Il déclara publiquement qu'il vouloit rompre son mariage, et, en particulier, il s'expliqua d'une manière très-désobligeante

sur l'humeur volage de sa jeune épouse. 1610.
Le ton ironique du mari, son air mécontent et contraint se soutinrent quelques jours. Plusieurs personnes intéressées à brouiller les maisons de *Condé* et de *Montmorency*, fomentoient la division. Mais deux époux, l'un de vingt-deux ans, l'autre de dix-sept, ne pouvoient rester brouillés en se voyant tous les jours. Bientôt le prince ne se comporta plus qu'en homme qui cherche seulement à sauver les apparences. Il se plaignoit de calomnies avancées contre sa conduite envers sa femme, sur-tout d'une requête présentée au feu roi sous le nom du connétable, dans laquelle il étoit accusé de maltraiter son épouse, jusqu'à faire craindre pour sa vie. Le connétable déclara que cette requête n'étoit pas de lui, et qu'apparemment son secrétaire gagné la lui avoit fait approuver, en lui présentant un papier pour un autre; ce qui étoit d'autant plus aisé, disoit-il, *que je ne sais ni lire ni écrire*. Le président *Jeannin* vint à l'appui de cette réparation, en disant que c'étoit lui-même qui avoit composé cette requête par l'ordre exprès du roi, et il en demanda pardon au prince, qui se montra satisfait. Tout fut oublié; les deux

« sienne ; il en conviendroit s'il savoit 1610.
« ce qu'on nous propose contre lui,
« et il nous rechercheroit, en voyant
« qu'il n'y a ni seigneur, ni prince qui
« ne le fasse ». Nous rapportons cette réponse dans les termes propres des *Mémoires de Sully*, afin qu'on en voie mieux qu'elle étoit la suffisance du favori, ses vues intéressées, la persuasion de son crédit, son adresse à semer des soupçons, et la flexibilité rampante des courtisans.

Pendant que le mari disposoit de l'état, la femme se mêloit de toutes les entreprises lucratives : elle vendoit les grâces et les priviléges ; elle appuyoit les sollicitations justes ou injustes, pourvu qu'elles fussent payées ; elle obtenoit des assignations sur le trésor royal, et remplissoit sa maison de richesses. Pour un homme qui jouoit un si grand rôle, le nom de *Concini* étoit trop simple à porter : il acheta le marquisat d'Ancre, et la reine permit qu'il en prît le titre. Elle trouva bon aussi, afin de lui donner un rang à la Cour, qu'il traitât avec le duc de *Bouillon* de la charge de premier gentilhomme ; enfin, cet étranger, qui n'avoit jamais porté les armes, obtint, au grand étonnement de tout le monde, le bâton

1612.

l s'en présenta une qu'ils ne manquèent pas de saisir. Il s'agissoit du maiage du jeune roi avec l'infante d'Esagne, et de celui de la fille aînée de France avec l'infant.

La reine désiroit ardemment cette louble alliance, et elle l'avoit décidée lans son particulier; mais voulant la aire approuver par le conseil, elle l'asembla le 25 avril. Le prince de *Condé*, chargé de porter la parole pour le comte de *Soissons*, le connétable et ceux de leur parti, s'éleva fortement contre la proposition. Il dit que *Henri IV* avoit promis sa fille en mariage au prince de *Piémont*, et qu'il se reprocheroit de manquer à la mémoire de ce grand roi, en consentant à une alliance contre laquelle il s'étoit ouvertement déclaré. Ceux qui savoient que les personnes qui parloient ainsi étoient brouillées avec *Henri* quand ce prince mourut, ne furent pas dupes de cette prétendue délicatesse; ils crurent plus vraisemblablement que cette cabale cherchoit, par son opposition, à s'attacher les calvinistes, auxquels cette double alliance faisoit le plus grand ombrage. *Condé* finit par demander qu'on allât aux voix. Il avoit eu soin de se ménager des suffrages; mais *Guise*,

1612. héritier de l'audace de sa famille, se lève, et regardant fièrement le prince : *Qu'est-il besoin*, dit-il, *de délibérer? La chose est si avantageuse, qu'il ne faut plus que remercier Dieu de l'avoir permise, et la reine de l'avoir procurée.* Les ministres applaudirent confusément à l'opinion de *Guise*. Les opposans restèrent muets; l'alliance fut conclue à la pluralité des suffrages, et *Condé* et les siens sortirent du conseil très-mécontens, n'ayant su, disoit le connétable son beau-père, *ni fuir ni combattre*.

Les princes mécontens du marquis d'Ancre.

Ils s'en prirent de leur mauvais succès au chancelier de *Silleri* et au marquis d'*Ancre*. Les princes demandèrent l'éloignement du premier, et crurent forcer le second à se retirer de lui-même, en lui faisant dire secrètement qu'on pourroit bien le faire assassiner : mais ni les menaces, ni les ruses des mécontens ne réussirent. La reine soutint le chancelier ; et *Concini*, au lieu d'abandonner la partie, se mit en posture de résister si on l'attaquoit. Il se fit alors de part et d'autre des entreprises que la régente auroit dû réprimer sévèrement. Le marquis s'empara par surprise de la citadelle d'Amiens, ville voisine d'Ancre : il mit

une forte garnison dans cette place, 1612.
dont il comptoit se faire un asyle en cas de besoin. *Condé* partit pour son gouvernement de Guienne, et se déclara ouvertement protecteur des calvinistes, avec lesquels il affectoit des liaisons publiques. *Soissons*, de son côté, non content d'entretenir des correspondances suspectes, tant avec des seigneurs français qu'avec la Hollande, l'Angleterre et les protestans d'Allemagne, arrondissoit son gouvernement de Normandie, en s'emparant par violence et par surprise de quelques places importantes que la reine s'y étoit réservées.

Lorsqu'ils surent que le duc de *Pastrane*, ministre d'Espagne, se préparoit à faire la demande de la princesse *Elisabeth*, sœur du roi, ils crurent intimider la régente, en accourant à la Cour, à la tête de 500 gentilshommes. Elle leur en opposa deux mille, et leur dépit s'exhala en marques de mécontentement impuissantes et puériles.

D'ailleurs, la principale raison qu'ils avoient alléguée contre ce mariage leur manquoit. Le duc de *Savoie* venoit de consentir à recevoir *Christine*, la cadette des filles de France, au lieu d'*Elisabeth* l'aînée : encore heureux

1612. de se tirer d'embaras par ce moyen; car ses liaisons avec les princes, pour obtenir l'aînée des princesses, ayant déplu à la régente, elle fut sur le point de conclure avec l'Espagne un traité par lequel ces deux puissances se seroient partagé les états de ce prince. L'Espagne auroit eu ceux d'Italie, et la France les autres. *Emmanuel* para ce malheur, en acceptant pour son fils la femme qu'on voulut bien lui donner. Il y eut ainsi à la Cour de France un moment de calme, et les intérêts y changèrent, parce que les princes eurent besoin du marquis d'*Ancre*, contre lequel ils s'étoient hautement déclarés.

ls se rap-chent de *Marie de Médicis* n'étoit pas encore d'un âge à dédaigner les plaisirs; mais comme son veuvage ne lui permettoit pas un certain éclat, elle s'étoit composé une compagnie des plus aimables personnes, avec lesquelles elle faisoit des soupers libres, suivis d'un bal, d'un jeu, ou d'autres amusemens. La duchesse de *Guise*, *Catherine de Clèves*, successivement veuve du prince de *Portien* et du célèbre *Balafré*, et la princesse de *Conti* sa fille, avoient la direction de ces divertissemens; elles y introduisirent le chevalier de *Guise*,

le plus jeune des fils de la duchesse, cavalier accompli, auquel la reine donna des marques d'attention. Sitôt que les princes s'en aperçurent, ils apprehendèrent que la régente ne prît pour ce jeune cavalier un goût vif, qui pourroit conduire la maison de Lorraine à devenir maîtresse des affaires. Ils trouvèrent donc à propos, non-seulement de laisser subsister le marquis d'*Ancre* pour l'opposer au chevalier de *Guise*, mais encore de l'établir plus solidement, s'il étoit possible, dans la faveur de sa maîtresse. 1612.

Deux factions à la Cour. 1613. *Mém. Rec.* t. 3, p. 22.

Il se trouva ainsi deux factions bien formées à la Cour : celle des princes, qui étoit soutenue des ducs de *Nevers*, de *Bouillon* et du marquis d'*Ancre* ; celle de la maison de Lorraine, à laquelle se joignirent les ducs de *Bellegarde* et d'*Epernon*. Elles travaillèrent fortement toutes deux à se supplanter dans l'esprit de la reine. La première, outre l'avantage d'avoir le marquis d'*Ancre*, se renforça d'un transfuge qui lui révéla un secret important, et lui procura la supériorité.

Meurtre du baron de Luz et de son fils.

C'étoit le baron de *Luz*, que nous avons vu jouer un rôle dans l'affaire de *Biron*. Sa conduite lui avoit donné la réputation d'un homme de tête. A ce

1613. titre, la maison de Lorraine se l'attacha, et il en fut quelque temps comme le conseil : mais, à l'occasion d'une discussion d'intérêt qu'il eut avec le duc de *Bellegarde*, discussion dans laquelle il crut que le duc de *Guise* ne l'avoit pas servi comme il auroit dû, il rompit avec lui, et se jeta du côté des princes. Soit pour se venger de ses anciens amis, soit pour se faire valoir auprès des nouveaux, il découvrit à ceux-ci que le chevalier de *Guise* avoit eu dessein de tuer le marquis d'*Ancre*, afin de n'avoir plus de rival. On ne manqua pas de faire valoir cette audace à la reine, qui en fut outrée. Elle laissa apercevoir son ressentiment. Le chevalier, ou en soupçonna la cause, ou la sut positivement, et la veille des Rois, il surprit le baron de *Luz* dans la rue Saint-Honoré, le fit descendre de carosse, et le tua du second coup d'épée qu'il lui porta. La régente fut très-offensée : elle ordonna d'informer, et menaça de faire punir sévèrement le coupable. Le 31 janvier, le fils du baron de *Luz*, encore adolescent, eut l'imprudence d'appeler le chevalier de *Guise* en duel, pour venger la mort de son père : il fut tué sur la place. La reine alors changea de ton ; elle dit que

Guise ayant été forcé de se défendre, n'étoit pas répréhensible, et on assoupit les deux affaires : c'est qu'en vingt-quatre jours les intérêts étoient totalement changés. 1613.

Le sort du baron de *Luz* avoit jeté une frayeur mortelle dans l'ame du marquis d'*Ancre*. Exposé aux fureurs jalouses d'un rival si dangereux, il trembloit pour lui-même; et c'est à ce temps qu'on rapporte les premières idées qu'il eut de quitter la France, et d'aller jouir tranquillement dans sa patrie des richesses qu'il avoit acquises. Cependant, avant que d'abandonner la partie, il voulut voir s'il n'y auroit pas moyen de rapprocher les esprits, et d'obtenir une paix durable. On savoit qu'il ne falloit pour cela que de l'argent et des grâces; et la régente, devenue plus complaisante que jamais pour son favori, en épuisa le réservoir. Craignant que les *Guises* ne fortifiassent le parti du prince de *Condé*, elle fit offrir par *Bassompierre* cent mille écus au duc de *Guise*, et la lieutenance générale de la Provence au chevalier son frère. Elle s'acquit encore, par la même entremise, l'appui du duc d'*Epernon*, qui, flatté d'être recherché, refusa

Réconciliation générale. *Mém. de Bassomp.*

1613. d'ailleurs les faveurs dont on avoit prétendu l'acheter.

Cependant le prince de *Condé*, mécontent qu'on lui eut refusé le château Trompette, qui l'auroit rendu tout puissant en Guienne ; le duc de *Longueville*, qu'on ne voulut pas lui abandonner la citadelle d'Amiens, que le marquis d'*Ancre* retenoit comme une place nécessaire à sa sûreté ; les ducs de *Vendôme*, de *Nevers*, de *Bellegarde* et autres, aliénés par d'autres causes, se répandoient alors en plaintes et en murmures. Il en résultoit une fermentation secrète, dont les passions particulières de quelques femmes accélérèrent les effets.

Cabale des femmes.

Gramond, page 36.

Rien de modéré dans une femme, dit Gramond. *Si elle aime, elle brûle ; si elle hait, elle déteste ; si elle se croit méprisée, elle devient furieuse* (1). Des préférences de la régente à l'occasion des divertissemens qu'elle prenoit dans son appartement, avoient enflammé la colère de plusieurs femmes de la Cour. Celles qui n'y étoient pas

(1) *Nihil in fœminâ modicum ; si amat, uritur ; odio implacabilis est ; contempta, amens fit.*

admises, ou qui n'y étoient que comme 1613.
souffertes, en conçurent une violente jalousie : elles jurèrent de troubler ces plaisirs, et *appelèrent à la vengeance* pères, frères, maris, parens, *et tous ceux*, dit le même auteur, *à qui l'amour faisoit bouillir le sang dans les veines* (1). Le nombre n'en étoit pas petit dans une Cour qui, s'étant renouvelée depuis peu d'années, se trouvoit presque toute composée d'une jeunesse vive et bouillante. Ce n'étoit plus, par exemple, le *Mayenne* du temps de la ligue ; il avoit payé le tribut à la nature, laissant un fils qui ne dégénéra pas des vertus que son père montra dans les dernières années. Le comte de *Soissons* venoit d'être aussi remplacé par son fils, qui prit le même nom : beaucoup d'autres chefs de maisons illustres, ou n'étoient plus, ou avoient des enfans que leur âge rendoit déjà propres à éprouver des passions, et à épouser celles des autres. L'ambition n'étoit donc pas toujours le principe des cabales ; mais

(1) *Si cui calebat ab amore sanguis, in ultionem provocant.* Voyez *Gramond*, hist. de Louis XIII, page 36.

1613. l'amour en fut quelquefois l'instrument.

Les plus considérables de ces femmes piquées, étoient la comtesse douairière de *Soissons* et la duchesse de *Nevers*, fille du fameux *Mayenne*. Comme les liens du sang ne sont pas toujours une raison de s'aimer, il y avoit entre *Marie de Médicis* et elles un froid qui les disposoit à ne se pas vouloir du bien. La duchesse de *Nevers* donna des preuves de cette disposition, en détachant de la reine *Charles de Gonzague* son mari, quoiqu'il fût proche parent de la régente, et qu'il lui eût été jusqu'alors tout dévoué. La comtesse de *Soissons* fit à la reine plus de mal encore; mais aussi, outre les préférences accordées à d'autres dont elle se plaignoit, elle vouloit se venger du marquis d'*Ancre* et de sa femme, qu'elle prétendoit lui avoir manqué, et elle fit rejaillir sa haine sur leur protectrice.

Après la mort du comte de *Soissons*, la marquise d'*Ancre* marqua à la douairière un attachement, un respect, dont toute la Cour fut étonnée de la part d'une personne qui ne prodiguoit pas les égards. Le motif des attentions de *Léonore*, étoit le desir de marier sa

fille au jeune comte de *Soissons*, pour s'en faire un appui dans un revers de fortune. Cette alliance avoit été proposée dès le vivant du père, et ce prince y trouvoit tant d'avantages, que, malgré sa fierté, il ne s'en éloignoit pas absolument. La veuve se prêta aux mêmes vues : mais quand il fut question des articles, elle porta ses prétentions si haut, que le marquis et sa femme se réfroidirent. Fâchée de s'être abaissée inutilement, la comtesse résolut de se rendre assez considérable pour se faire regreter et desirer de nouveau. Quoique mère d'un fils prêt à marier, la comtesse n'étoit pas encore dépourvue d'attraits : elle en essaya le pouvoir sur le duc de *Mayenne*, dans l'intention de l'enlever à la reine. Comme il étoit un des chefs de la maison de Lorraine, qui mettoit un poids dans les affaires, elle ne pouvoit douter que sa désertion ne fût très-désagréable à la reine, et utile aux princes qui commençoient à chercher des partisans. Elle reçut donc le duc chez elle avec un air de préférence, et souffrit qu'il lui parlât de mariage ; s'il la pressoit, elle se disoit retenue, mais avec quelque regret, par la dignité de ses premiers liens. S'il se relâchoit, elle le

1613.

1613. rappeloit par des espérances : ce manège de coquetterie dura jusqu'à ce que *Mayenne* fût assez engagé avec les mécontens, pour ne pouvoir plus se dédire.

Bouillon s'y joint.

Vie de Bouillon, t. 1, livre 6.

Mais une cabale de femmes et de jeunes gens sans expérience, n'auroit pas causé grand embarras à la régente, si le duc de *Bouillon* ne s'y étoit joint, et n'en avoit, pour ainsi dire, pris la direction. Il s'étoit aperçu que la reine ne le considéroit que pour le besoin. Quand on tint l'assemblée de Saumur, cette princesse l'employa à traverser les mauvais desseins des calvinistes et des mécontens réunis, et elle se trouva bien de ses services. Il lui en rendit aussi d'importans en Angleterre, où le gouvernement de France étoit fort décrédité, à cause des liaisons avec l'Espagne. Enfin, outre sa complaisance à céder au marquis d'*Ancre* sa charge de premier gentilhomme de la chambre, *Bouillon* se vantoit d'avoir soutenu les ministres lorsque *Condé* vouloit les éloigner : mais, répondoient ceux-ci, si le duc de *Bouillon* ne nous a pas précipités, il nous a laissé tomber et nous ne lui avons aucune obligation de notre rétablissement. En conséquence, ni eux, ni le marquis d'*Ancre*,

ni la reine ne les distinguoient, dans la distribution des grâces, de ceux qui étoient ouvertement ennemis du gouvernement. 1613.

Le duc de *Bouillon*, qu'on n'offensoit pas impunément, profite des dispositions à la révolte qu'il connoissoit dans les esprits, et concerte un soulèvement général, qui puisse faire repentir les ministres de l'avoir trop négligé, et forcer la régente de le rechercher. Il s'abouche avec le prince de *Condé*, lui représente qu'il est honteux à lui et aux autres princes et seigneurs, de se laisser conduire par un étranger, par quelques gens de robe et une femme aveuglée. Il l'exhorte à secouer le joug, lui fait voir la principale noblesse, qu'il avoit eu soin de prévenir, prête à le seconder, et lui trace un plan d'opérations éblouissant, qui devoit, en peu de temps le rendre maître absolu du gouvernement. Le prince, sûr d'avoir pour compagnons de ses hasards, les seigneurs les plus accrédités auprès de la milice et du peuple, consent à tenter l'aventure. Les mesures se prennent dans le plus grand secret; et après un hiver passé dans les plaisirs, sans plaintes qui annonçassent de nouveaux mécontentemens, à jour nommé pres-

Soulèvement des grands. 1614. *Merc.* t. 3.

1614. que tous les grands, le prince de *Condé* à leur tête, quittent la Cour, et se retirent chacun dans les provinces où ils avoient de l'autorité. Le duc de *Bouillon* garda pour lui le rôle le plus difficile, celui de rester auprès de la régente, sous prétexte d'attachement pour elle, mais en effet pour veiller aux intérêts des révoltés.

Danger où se trouve le royaume.

Le Grain, page 70.
Mercure, t. 3, p. 317.
Mém. Rec. t. 2, p. 211.
Gramond, l. 1, page 43.
Sully, t. 2, page 2:3.

La surprise des ministres fut extrême, et la monarchie courut alors le plus grand risque. Par la qualité des partisans de la rebellion, et par la quantité des lieux où ils se firent des complices, on peut juger combien étoient fortes et étendues les préventions contre le gouvernement (1). L'ambassadeur d'Espagne, voyant ce déchaînement presque général, écrivoit à son roi de profiter de cette circonstance pour démembrer

(1) Outre les princes, les ducs de *Longueville* et de *Fronsac*, les comtes de *Saint-Paul*, le duc de *Vendôme* et le grand-prieur son frère, les ducs de *Luxembourg*, de *Nevers*, de *Retz*, les comtes de *Choisi* et de *Suze*, le vidame de *Chartres*, le marquis de *Bonivet*, le baron de la *Loupe*, tous ceux-là et beaucoup d'autres se déclarèrent ouvertement. Outre *Bouillon*, le duc de *Sully*, le

la France, au lieu de lui procurer, par le mariage de sa fille, une tranquillité dont la monarchie espagnole pourroit souffrir. 1614.

Manifeste des rebelles.

Les hostilités se réduisirent à une guerre de plume. Les confédérés publièrent un manifeste, dont tous les griefs tomboient directement ou indirectement sur la régente : « Elle se laisse, « disoient-ils, conduire par un petit « nombre de ministres qui la trompent ; « ce n'est qu'avec eux qu'elle décide « tout, sans appeler à son conseil les « princes ni les grands officiers de la « couronne ; elle prodigue les finances « du royaume pour enrichir un étran- « ger. Les charges, les dignités, les « ambassades sont données sans dis- « cernement. Le Gouvernement n'a

---

marquis de *Rosny* son fils, et le duc de *Rohan* son gendre, étoient secrètement de la confédération.

Ils avoient pour eux la Guienne entière, la Picardie, la Normandie, le Poitou, et beaucoup de places et de partisans dans la Champagne, la Bretagne, le Berri, la Sologne, la Beauce, la Touraine, l'Anjou, le Maine, et les calvinistes répandus et encore forts dans tout le royaume. Voyez *Le Grain*, page 70.

1614. « point de consistance : on publie
« aujourd'hui un édit, il est rétracté
« le lendemain, et rétabli deux jours
« après. Les peuples sont écrâsés d'im-
« pôts ; clergé, noblesse, parlement,
« tout le monde se plaint. On ne con-
« noît plus rien au système politique
« de la France : les Espagnols domi-
« nent dans le conseil. La reine leur
« laisse usurper la Navarre, et elle sa-
« crifie tout au desir d'accomplir un
« mariage qui est généralement désap-
« prouvé ». Enfin les mécontens accu-
soient *Marie* de ne donner à son fils
aucune connoissance des affaires, de le
faire mal élever dans l'intention de
prolonger sa régence ; et ils finissoient
par demander l'assemblée des états
généraux.

Réponse. Ce manifeste ne resta pas sans ré-
plique ; on y fit une réponse intitulée :
Defense de la faveur contre l'envie;
titre qui caractérisoit assez bien le
motif de tous ces mouvemens. On y
faisoit voir que si, depuis quelque
temps, il y avoit eu des profusions
ruineuses pour l'état, ceux qui décla-
moient contre étoient précisément ceux
qui les avoient arrachées par force ou
par importunité, et qui en profitoient
encore actuellement. Quant aux plaintes

de tous les ordres, on disoit qu'elles étoient suggérées, fausses ou mal fondées; que les impôts étoient aussi modérés que les circonstances le pouvoient permettre; que jamais la paix n'avoit été mieux établie dans l'intérieur de la France, ni son honneur mieux soutenu au dehors; et que le mariage avec l'infante, s'il se faisoit, étoit le plus grand avantage qui pût arriver au royaume. 1614.

La régente fortifia ces raisons de troupes qu'elle leva facilement dans le royaume et chez les Suisses, parce que l'argent ne lui manquoit pas. Les princes qui n'en avoient point, ne furent pas si bien servis. *Villeroi*, homme expérimenté, blanchi sous quatre rois dans le ministère, et témoin des fautes de *Henri III*, qui s'étoit perdu pour n'avoir pas attaqué la ligue avant qu'elle fût devenue puissante, *Villeroi* conseilloit à *Marie* de tomber brusquement sur les confédérés pendant que leurs troupes n'étoient pas encore réunies, ni leurs mesures bien concertées : mais la reine craignoit une défection et hésitoit; d'un autre côté le marquis d'*Ancre*, qui bien qu'il vînt d'être créé maréchal de France, se sentoit plus propre à négocier qu'à combattre, dé- On arme.

1614. Traité de Sainte-Menéhould. *Mém. Rec.* t. 3, page 221. *Merc.* t. 3, page 420.

termina la reine à tenter ce moyen. En femme extrême, elle vouloit d'abord tout accorder aux révoltés. « Je sais bien, disoit-elle, que leur « intention est de m'arracher toutes « les grâces qu'ils pourront, et de se « rendre maîtres du gouvernement. Je « leur abandonnerai ce que je ne pour« rai défendre, et j'assemblerai les « états-généraux, non parce qu'ils le « demandent, mais afin de réduire leurs « pensions, et de réformer quantité « d'abus auxquels je ne puis m'oppo« ser ». *Marie* auroit suivi ce plan, et se seroit peut-être mise hors d'état de reprendre jamais les avantages qu'elle auroit cédés, si le conseil ne s'y fût opposé. Les ministres firent aussi intervenir l'ambassadeur d'Espagne, qui déclara que, si la régente affoiblissoit ainsi le trône, et accordoit tout à la faction de *Condé*, son maître ne seroit pas disposé à livrer sa fille entre les mains de ses ennemis. Ce fut donc une nécessité à la reine de se montrer dans la négociation plus ferme qu'elle n'auroit voulu. Le duc de *Bouillon* joua pour lors son rôle. La reine eut recours à lui. Il devint l'homme nécessaire, comme il le désiroit, et tira parti de la circonstance, pour se donner de l'im-

rtance, et faire connoître à la reine 1614.
l ses ministres qu'il étoit dangereux
le le négliger. Les pourparlers enfan-
èrent le traité de Sainte-Menéhould,
insi nommé d'une petite ville sur la
· tière de Champagne : il fut signé
15 mai; traité mal digéré, qui laissa
ter toutes les prétentions des mé-
; tens, et ajouta même à leur état des
lignités et des gratifications, sans qu'il
fût question du soulagement des peuples, que leurs manifestes avoient si solennellement promis de procurer : on donna seulement des espérances que les états-généraux y pourvoiroient, et la reine s'engagea de les convoquer. Cette paix fut aussi appelée *Malautrue*; nom dont il seroit difficile de donner la vraie signification, mais qui fait voir qu'on l'estimoit peu. Entre les confédérés, le duc de *Vendôme*, se flattant de l'appui des protestans, ne voulut point entendre à un accommodement, et continua de remuer dans son gouvernement de Bretagne; mais *Duplessis-Mornay*, dont l'influence étoit toute-puissante parmi les calvinistes, les ayant retenus dans le devoir, et *Marie* s'étant présentée avec son fils, à la tête d'une armée, sur les frontières de la province, *Vendôme* se soumit.

1614. La reine fit ensuite reconnoître *Louis* majeur, au parlement de Paris, le 2 octobre, et les états s'assemblèrent dans la capitale le 26.

On assemble les états.

Merc. t. 3, p. 140, et t. 4, p. 1.

Ces états tinrent le public en suspens pendant cinq mois. Les trois ordres s'assemblèrent aux Augustins, mais séparément. On y comptoit cent quarante ecclésiastiques, cent trente-deux gentilshommes, et cent quatre-vingt-deux députés du tiers-état. Ces derniers, pour la plupart officiers de justice ou de finances, étoient présidés par Prévôt des marchands *Miron*. Dans l'assemblée générale d'ouverture, les orateurs des deux premiers ordres haranguèrent le roi debout et découverts, et il ne fut permis à *Miron* de parler qu'à genoux. Tels étoient alors les préjugés sur l'inégalité des ordres. Ils étoient au point que la noblesse se formalisa de ce que *Miron* avoit assimilé son ordre aux cadets d'une grande famille, dont le clergé et la noblesse étoient les aînés. Ces fâcheuses préventions ajoutèrent aux causes de mésintelligence que, pour opérer plus promptement la dissolution des états, semèrent habilement les ministres entre les ordres, en les excitant séparément à des demandes auxquelles on se doutoit

bien que les autres refuseroient d'accéder. Ce fut ainsi que le clergé demanda que l'on reçut en France les décrets de discipline du concile de Trente ; la noblesse, qu'on abolit *le droit de paulette*, qui rendoit héréditaires les offices de finances et de judicature, et le tiers-état, que l'on supprimât cette multitude de pensions non méritées, dont les grands étoient pourvus. 1614.

Il y avoit encore une indignation assez générale répandue contre la reine, à cause des faveurs dont elle continuoit de combler le maréchal d'*Ancre*, et sa femme, par qui elle se laissoit gouverner. Dès le temps de la mort de *Henri IV*, on trouva mauvais que sa veuve ne parût pas assez touchée d'un si funeste accident, et qu'elle retînt auprès d'elle des gens qui avoient affecté à l'égard du feu roi une arrogance dont il marquoit lui-même du mécontentement. Toutes les fois que la haine contre les favoris se ranimoit, on ne manquoit pas de répandre des libelles pleins de soupçons, qui rejaillissoient sur la maîtresse. Enfin on éclata dans les états, au point que la reine se plaignit qu'on lui manquoit de respect, et que, sous prétexte d'attaquer ses

1614. protégés, c'étoit à elle-même qu'on en vouloit. En effet, plusieurs députés du tiers-état, qui étoient, sans le savoir, l'organe de l'animosité des princes, disoient et répétoient sans cesse que le procès de *Ravaillac* avoit été mal fait; et qu'on auroit trouvé des complices, si on avoit voulu.

D'Avrigni, mém. eccl. t. 1. Ces suppositions causèrent de vives contestations, dans lesquelles on fit entrer les grands principes de l'indépendance de la couronne et de la sûreté des rois. Ce fut le tiers-état qui mit ces grandes questions sur le tapis, en réclamant une loi formelle sur l'indépendance du prince de toute autorité spirituelle ou temporelle. Mais il y joignit maladroitement la demande d'un serment, qui obligeât tous les ecclésiastiques à regarder cette loi comme évidemment divine et conforme à la parole de Dieu. Cet acte de religion imposé au clergé inquiéta sa conscience. Il prétendit qu'il n'appartenoit point à des laïques de décider ce qui pouvoit être de foi indubitable et conforme à la parole de Dieu, et déclara que, tout en disant anathême avec eux à ceux qui attentent à la vie des rois, il croyoit qu'il étoit telles conséquences délicates dépendantes de la

proposition du tiers-état, sur lesquelles on pouvoit concevoir des doutes, ensorte que le serment qui suppose une certitude au-dessus de tous les doutes, ne pouvoit y être appliqué. Le cardinal *du Perron* fut en cette occasion l'organe du clergé. Il a été accusé d'avoir établi dans son discours des maximes propres à fomenter la révolte ; on lui reproche entre autres cette phrase singulière : « Si un roi qui a juré à « son sacre d'être catholique se faisoit « musulman, ne faudroit-il pas le « déposer » ? Mais toujours fidèle à *Henri IV* dans les temps les plus difficiles, sa doctrine n'alarma point l'autorité, et il faut attribuer ses réserves aux préjugés du temps, préjugés d'autant plus excusables alors, qu'au bout de deux siècles, ils vivent encore dans le nôtre, où il est probable que si tel prince s'avisoit de vouloir être catholique, les peuples, sourds à la voix de la philosophie, se rangeroient à l'avis du cardinal *du Perron*. Quoiqu'il en soit, dès que les états se furent une fois enfoncés dans ces questions épineuses, on ne s'occupa que foiblement du reste. Le temps se passa ainsi en altercations, en cérémonies, et en actions de parade.

1614.

1615. Cloture des états.

Les mécontens desiroient que les états s'opposassent au mariage du roi avec une Espagnole, et qu'ils demandassent le changement du ministère; et ils ne furent satisfaits ni sur l'un ni sur l'autre article. Le 23 février, jour de la présentation des cahiers de chaque ordre et de la clôture des états, l'orateur du clergé *Armand-Jean Duplessis de Richelieu*, évêque de Luçon, en remettant au roi celui de son ordre, exhorta le jeune monarque à continuer de se conduire par les avis de sa mère, et insista sur la nécessité de conclure au plutôt le double mariage; il représenta aussi qu'il convenoit que le conseil fût composé des princes, prélats et principaux seigneurs du royaume, mais il ne parla pas de renvoyer les ministres qui déplaisoient aux princes. Le roi reçut les cahiers, et promit de les faire examiner. Il permit même de laisser quelques députés de chaque ordre, avec lesquels on délibéreroit sur l'exécution des demandes. Le 24 mars *Louis* fit appeler ces députés. Le chancelier leur dit qu'on avoit lu leurs cahiers; qu'il étoit impossible dans le moment de satisfaire à tout, mais qu'en attendant, sa majesté alloit établir une chambre de justice pour la recherche

des financiers, et qu'elle s'occuperoit ensuite du retranchement des pensions. Après avoir accordé aux députés ces deux articles, qu'on fit bien valoir, on les congédia. 1615.

Conduite du parlement.

La reine se crut alors pleinement débarassée; mais il s'éleva des obstacles à ses volontés, qu'elle dut encore, en grande partie, au duc de *Bouillon*. A peine avoit-il ménagé le traité de Sainte-Menéhould, qu'il s'aperçut que la reine lui étoit moins obligée de commodement, qu'elle n'étoit fâ e de ce qu'il l'avoit mise dans la né ité d'en avoir besoin. Il comptoit, par le moyen des états, forcer *Marie* éloigner le maréchal d'*Ancre* et ses ministres, auxquels il se seroit substitué: mais les états n'ayant pas répondu n attente, il eut recours au par t. S'il n'est pas le premier qui ait t de remuer ce corps, et de lui er une marche propre à seconder desseins des autres, on peut du moins le citer comme un modèle, rce que ces manœuvres consignées s les mémoires du temps, sont parvenues jusqu'à nous.

Ceux qui connoissent les compagnies, savent qu'elles se laissent conduire comme les particuliers par la

1615. vanité, l'ambition et la vengeance : souvent aussi comme les hommes vertueux, elles se laissent diriger par l'honneur et l'enthousiasme du bien public. L'adresse d'un intriguant consiste à gagner dans ces grands corps quelques personnes, qui, ou par leur poids, ou par la rapidité de leurs mouvemens, puissent entraîner la multitude pour faire prendre un parti. Quelquefois l'opinion bien motivée d'une personne grave et estimée, suffit. A ce défaut, on emploie utilement la vivacité de la jeunesse, qui, une fois prévenue, force la circonspection de la vieillesse ; il est seulement important que les motifs suggérés par les chefs secrets de l'intrigue, paroissent purgés de tout intérêt particulier, et que les résolutions semblent tendre uniquement à l'avantage général. Si alors la Cour ne sait pas mesurer ses prétentions et ses démarches, si elle use de hauteur ou manque d'égards, ces compagnies, faites pour établir la paix, finissent, contre le gré des plus sages, par concourir à fomenter les troubles.

Mém. de Rohan, t. 1. Les députés du tiers-état, dans la dernière assemblée, étoient presque tous gens de robe. Comme la nature

de leurs occupations les met dans l'habitude d'approfondir les questions, ils en agitèrent souvent qui déplurent à la Cour : celle-ci, en revanche, ne leur épargna pas les mortifications, dont une des plus sensibles fut une différence marquée entre la manière de traiter les deux premiers ordres et ce dernier : pleine d'égards et d'attentions flatteuses pour le clergé et la noblesse, elle affectoit au contraire, dans ses communications avec le tiers-état, une indifférence, un oubli des convenances qui tenoit du mépris. Ces députés retournés dans les provinces, y portèrent leur mécontentement ; ceux qui restèrent à Paris, aigrirent le parlement, où ils avoient presque tous des parens ou des amis. Comme les états, pendant qu'ils se tenoient, étoient le sujet des conversations, après leur dissolution, arrivée sans que le royaume en eût tiré aucune utilité, ils devinrent l'occasion des plaintes et des murmures. On disoit que la reine avoit joué la nation, et on n'auroit pas été fâché qu'elle eût été punie de cette espèce d'insulte publique. 1615.

Les esprits étant ainsi disposés, il ne fut pas difficile au duc de *Bouillon* d'obtenir du parlement qu'il se prêtât Assemblée des chambres.

1615, à quelque démarche peu agréable à la reine : elle en fournit elle-même le prétexte, parce qu'en congédiant les députés des états, ne sachant comment se débarasser des instances qu'ils employoient pour la déterminer à répondre aux cahiers, elle dit qu'elle le feroit quand le parlement auroit adressé au roi des remontrances à ce sujet. Elle donna cette défaite mal-adroite le 25 mars, et, trois jours après, les enquêtes députèrent deux conseillers de chacune de leurs chambres à la grande, pour demander l'assemblée des chambres. Elle est accordée sans difficulté. On délibère d'abord sur la manière de procéder à la confection des remontrances. Quelques-uns font observer qu'il est à propos d'appeler à ce travail les princes et les pairs du royaume, et qu'il faut prier le roi de leur ordonner de se rendre à l'assemblée. D'autres disent que cette prière au roi est inutile ; que les pairs de France ont droit, par leur seule qualité, de venir prendre séance au parlement quand ils veulent, et quand ils croient que les besoins de l'état l'exigent ; qu'ainsi il suffit de leur faire connoître ces besoins. Cette opinion l'emporta, et il y eut en conséquence

arrêt qui portoit que les princes, ducs 1615.
et pairs, grands officiers de la couronne, ayant séance et voix délibérative au parlement, qui se trouvoient alors à Paris, seroient invités à venir délibérer avec M. le chancelier, et avec toutes les chambres assemblées, sur les propositions qui seroient faites pour le service du roi, le soulagement de ses sujets et le bien de l'état.

Embaras de la reine.

Cet arrêt fut un vrai triomphe pour le malin duc de *Bouillon*. Il avoit appréhendé que le parlement se contentât de travailler sans éclat à des remontrances que la Cour auroit négligées sans risque; au lieu que la convocation des pairs donnoit à cette affaire une importance qui ne permettoit pas de ces arrangemens ambigus, après lesquels les deux partis s'attribuent la victoire: il devenoit nécessaire, ou que la reine empêchât l'assemblée des pairs, et elle ne le pouvoit sans choquer le parlement, ou qu'elle la permît, et pour lors elle avoit à craindre de voir porter des coups violens à son autorité, dont elle étoit idolâtre: alternative également agréable au duc de *Bouillon*.

Elle s'oppose à l'arrêt du parlement.

Marie se détermina à empêcher l'assemblée des pairs, comme étant le mal

1615. ignorât toujours; que mal-à-propos le parlement s'étoit laissé abattre du premier coup; que s'il avoit seulement fait mine de résister, le prince de *Condé* et tous ses partisans seroient venus à son secours; que ce prince et les autres seigneurs français bien intentionnés ne refuseroient pas encore de se joindre au parlement, s'ils pouvoient s'en promettre plus de constance dans ses résolutions; que c'étoit une nouvelle tentative à faire, et qu'il étoit impossible qu'à la longue, les efforts du premier corps de la nation ne triomphassent de la résistance de quelques ministres et de quelques courtisans, seuls auteurs de l'affront qu'il venoit d'essuyer.

Compose des remontrances. Ces motifs et ces espérances s'accréditèrent dans les chambres au point qu'on résolut unanimement de renouer l'affaire des remontrances. Le roi en avoit fourni les moyens en disant qu'il examineroit l'arrêt du parlement, et qu'il feroit connoître à cet égard sa volonté. Le parlement arrêta que le monarque seroit supplié de donner cette réponse; et *Verdun*, premier président, alla la demander à la tête de quarante députés, tirés de toutes les chambres. *Silleri*, chancelier, fit, en

1615. *tremis utilement des affaires publiques, et que les rois l'y ont appelé. C'est,* dit-il, *un mauvais conseil qu'on donne à votre majesté, de commencer l'année de sa majorité par tant de commandemens de puissance absolue, et l'accoutumer à des actions dont les bons rois, comme vous, sire, n'usent jamais que fort rarement.* Il ajouta que plusieurs rois ont eu regret d'avoir *violenté* et non écouté le parlement; que des princes étrangers, des rois, des empereurs, des papes, se sont soumis à son arbitrage; que témoin de beaucoup de désordres dans l'état, il s'est assemblé, et à desiré le concours des princes et des pairs, *non pour ordonner et résoudre des moyens d'y remédier, mais pour les proposer à votre majesté avec plus de poids et d'autorité, lorsqu'elle verra que les choses ont été considérées dans une telle et si célèbre compagnie.*

Suivent les griefs en 29 articles. Toutes les parties de l'administration y sont parcourues. On s'y plaint de ce que l'autorité du roi et sa sûreté ont été mises en problême dans les derniers états, par les partisans des opinions ultramontaines; de ce que les anciennes alliances ne sont pas entretenues; de ce que le

conseil *est composé, non des princes, des grands du royaume et anciens ministres, mais de personnes introduites depuis peu d'années, non pour leurs mérites et services rendus, mais par la faveur de ceux qui y veulent avoir des créatures;* de ce qu'enfin ces ministres, conseillers du roi et autres, sont pensionnés par les Cours étrangères. 1615.

Le parlement demande que les officiers de la couronne ne soient pas troublés dans leurs fonctions; qu'on ne donne plus de survivance; que les charges cessent d'être vénales; qu'il ne soit plus permis aux sujets du roi, ecclésiastiques et autres, d'avoir communication fréquente et secrettes intelligences avec les ambassadeurs et ministres étrangers; que les libertés de l'église gallicane soient soutenues, que les confidences qui transmettent fictivement les bénéfices soient punies, et les coadjutoreries supprimées; qu'on mette des bornes à la multiplication des ordres religieux; qu'on ne nomme aux archevêchés, évêchés, abbayes, que des régnicoles savans et de bonnes mœurs; que le roi fasse fleurir l'université de Paris, et poursuivre par les juges ordinaires les anabaptistes, juifs, empoisonneurs et magiciens, trop com-

1615. muns chez les grands qui les protégent. Le roi est supplié aussi de punir les violences faites aux juges, pour arrêter le cours de la justice ; de régler la qualité des affaires qu'on pourra porter au conseil, et la forme qui y sera observée; de n'y point casser ou faire surseoir, sur de simples requêtes, l'exécution des arrêts du parlement ; de faire faire justice des grands crimes sans grâce ni délai, quels que soient les coupables ; de ne point souffrir qu'on altère ou change hors du conseil les arrêts qui y ont été prononcés ; et d'ôter les nouveaux droits de chancellerie.

Quant aux finances, le parlement desire qu'elles soient mieux administrées ; qu'on diminue le nombre de ceux qui les manient, ainsi que les pensions; qu'il soit fait défenses aux conseillers du conseil de recevoir aucuns dons, présens ou pensions des adjudicataires des fermes, qu'il soit fait une recherche sévère des maltôtiers, *dont les restitutions seront appliquées à la décharge des peuples.* Enfin, après quelques observations sur le commerce, les jeux de hasard, les manufactures, les arsenaux, les fortifications, la paye des troupes, les remontrances finissent par deux articles remarquables, suivis d'une conclusion

qui ne l'est pas moins : 1.° qu'on n'exécute aucun édit ni commission, sans vérification des cours souveraines, et enregistrement préalable : 2.° qu'il soit permis, conformément à l'arrêt du 28 mars, de convoquer les princes et les pairs toutes les fois que le parlement le jugera convenable; *et en cas que ces présentes remontrances, par les mauvais conseils et artifices de ceux qui y sont intéressés, ne puissent avoir lieu, votre majesté trouvera bon, s'il lui plaît, que les officiers de votre parlement fassent cette protestation solennelle, sous votre autorité : que, pour la décharge de leur conscience envers Dieu et les hommes, et pour le bien de votre service et conservation de votre état, ils seront obligés de nommer ci-après, en toute liberté, les auteurs de ses désordres, et faire voir au public leurs mauvais déportemens, afin d'y être pourvu par votre majesté en temps plus opportun.* 1615.

On conçoit l'effet que fit une pareille lecture. Il y eut un moment d'un profond silence : chacun se regardoit. Enfin, la reine prit la parole, et dit que cela n'étoit fait que pour blâmer son gouvernement; que c'étoit lui manquer de respect, et que les remontrances

1615. mettoient le comble aux injures contenues dans les libelles qu'on répandoit contre elle. Le chancelier se contenta de faire observer au roi, que les remontrances n'auroient dû être faites qu'après que sa majesté auroit envoyé l'ordonnance qu'il avoit promise sur les cahiers des états. Le président *Jeannin*, qui gouvernoit les finances, justifia sa gestion avec chaleur, et fit voir que si les millions épargnés par *Henri* avoient été dissipés, si on n'en avoit pu mettre d'autres en réserve, c'étoit la faute des princes auxquels on avoit été forcé de prodiguer des gratifications et des pensions, pour empêcher une guerre ruineuse. Chacun parla ensuite sans rang et sans ordre. On interrogeoit, on répondoit, on s'apostrophoit. Les seigneurs notés dans les remontrances, sur-tout le maréchal d'*Ancre*, lançoient sur le parlement des regards foudroyans. Les esprits s'échauffoient, et il étoit à craindre qu'une assemblée si auguste ne finît pas sans violence. Le roi prit le parti de la congédier, et promit de faire savoir incessamment sa volonté.

Arrêt du conseil contre les remontrances.

La réponse ne se fit pas attendre : dès le lendemain 23 mai, il parut un arrêt du conseil, qui supprimoit les

remontrances comme prématurées, et composées sans permission du roi. Sa majesté promettoit un édit sur les cahiers des états, et s'engageoit à écouter pour lors les remontrances qui pourroient être faites sur cet édit. Le lundi premier juin, l'arrêt du conseil fut porté au parlement, pour être enregistré. Le parlement ordonna des remontrances; le roi donna des lettres de jussion : ainsi le combat s'engageoit, et la rupture paroissoit inévitable, lorsque la certitude où étoit le parlement de faire plier la Cour s'il s'opiniâtroit, l'engagea, de peur de plus grands maux, à plier lui-même. 1615.

Le duc de *Bouillon* intriguoit toujours dans la compagnie; il passoit si bien pour être l'auteur de tous ces mouvemens, que la reine disoit naïvement de lui: *Vous verrez que nous serons contraints de recourir à cet homme-là pour nous tirer d'embaras.* Quand il vit que les lettres de jussion ébranloient quelques membres, il fit savoir au parlement, par des émissaires, qu'il n'avoit qu'à tenir ferme, que le prince de *Condé* se déclareroit pour lui, et que toute la nation, mécontente comme elle l'étoit, ne manqueroit pas de s'attacher au prince. On s'accommode.

1615. Il n'osa pas trop faire valoir dans ce moment les liaisons qu'il avoit avec les calvinistes qui s'assembloient à Grenoble, et qui promettoient une puissante diversion ; mais il en dit assez pour faire connoître que, si le parlement persistoit dans sa résistance, les ministres seroient forcés ou de céder, ou d'essuyer une guerre que l'intervention du parlement leur rendroit certainement désavantageuse.

Ainsi le parlement se vit avec étonnement amené à lever l'étendard contre son souverain, ou du moins à servir, contre son intention, de sauvegarde et de prétexte aux révoltés. Alors les membres de ce corps les plus modérés ouvrirent les yeux aux autres sur le danger de leur position : ils leur firent entendre que ce seroit une honte éternelle pour eux d'être les boute-feux de la guerre; que, malgré leur bonne intention, ils passeroient dans la nation et chez l'étranger pour avoir aidé à ébranler le trône, autrefois affermi par leurs mains. D'ailleurs, ajoutoient-ils, quelle imprudence de nous livrer au prince, qui n'a peut-être d'autre dessein que d'épouvanter par nous le ministère, et qui, pour obtenir une

paix avantageuse, nous sacrifiera ensuite à la colère du roi. 1615.

Si le parlement balançoit, la reine et les ministres n'étoient pas plus fermes : ils craignoient que cette compagnie, poussée à bout, ne se joignît publiquement aux mécontens, et ne les appuyât de quelque déclaration éclatante, qui auroit donné auprès du peuple une grande faveur au parti. Ces differentes considérations calmèrent la première fougue : les esprits se rapprochèrent ; et des conférences qui s'établirent, sortit un accommodement par lequel chacun se relâcha de ses prétentions Le 23 juin, le parlement donna un arrêt concerté; il y faisoit des excuses à la reine, et disoit que dans ses remontrances, il n'avoit prétendu blâmer ni elle ni son gouvernement. Il représentoit modestement que le dernier arrêt du conseil, si le roi en exigeoit l'entière exécution, seroit *infiniment dommageable* à l'honneur de la compagnie ; et il supplioit sa majesté de ne point exiger que l'arrêt de son parlement fût cassé. Le ministère se contenta de cette réparation. L'assemblée des pairs n'eut pas lieu ; mais aussi l'arrêt du parlement ne fut ni biffé ni annullé. En cela, celui du conseil

1615. n'eut point d'exécution; et au contraire, celui du parlement conserva toute sa force, et servit de pierre d'attente pour les occasions futures.

Le Prince de Condé rompt avec la Cour.

Ce fut une grande prudence au parlement de s'être arrêté, malgré toutes les personnes qui s'efforçoient de le faire avancer : quelques pas de plus, il lui auroit peut-être été impossible de retourner en arrière. Le prince de *Condé* étudioit ses démarches. Il étoit déterminé à faire la guerre, et il attendoit que le parlement frappât le premier coup : mais trop persuadé c cette compagnie ne pourroit jam se concilier avec la Cour, il laissa lentir la chaleur des esprits, et l'accommodement étoit fait quand il en vint à une rupture ouverte.

La vraie raison de la rupture, qui étoit le desir de gouverner, fut cachée sous un prétexte que *Condé* s'étoit toujours ménagé. Il revint à ses anciennes objections contre le mariage de *Louis* avec l'infante, et il s'opposa, en plein conseil, au voyage que le roi devoit faire vers la frontière, pour y aller recevoir son épouse. La reine n'eut aucun égard à cette opposition, et fit au contraire hâter les préparatifs du voyage. Sur cette conduite, à laquelle

l s'attendoit, *Condé* quitte la Cour 1615.
:c ses adhérens; il se retire à Clermont
:n Beauvoisis ; *Bouillon* se rend à
:dan, *Mayenne* à Soissons, *Lon-
ueville* en Picardie, et les autres cha-
:un dans les endroits où ils croyoient
oir le plus de crédit.

Aussitôt les écrits volent à Paris et
tout le royaume. On emploie d'une
rt les reproches contre les ministres,
satires contre le maréchal d'*Ancre*,
les observations malignes sur les im-
pôts, et tout ce qui sert à soulever
les peuples ; de l'autre on récrimine
par des plaintes sur l'ingratitude des
princes ; on promet aux peuples, on
fait des offres aux chefs ; et ce qui
est plus efficace que les paroles, des
deux côtés on lève des soldats. La
reine entama une négociation avec les
mécontens, qui, pour cela, s'étoient
réunis à Coinci. *Villeroi* et *Jeannin*,
putés de la Cour, mirent plusieurs
t s les choses au point de conclure un
commodement ; mais, ou ils n'avoient
le secret de *Marie*, ou ils entrèrent
adroitement dans ses vues, qui étoient
de gagner seulement du temps.

Marie avoit le cœur profondément
ulcéré de deux choses : 1.° de ce que
les confédérés, dans leur manifeste,

1615. dénonçoient, pour ainsi dire, à la nation, ses ministres favoris, le maréchal d'*Ancre*, le chancelier de *Silleri* et le chevalier son frère, *Dolé* et *Bullion*, créatures du maréchal, sur lesquels ces manifestes rejetoient tous les troubles de l'état, et par contre-coup sur elle-même; 2.° de ce qu'ils affectoient de dire, d'écrire et de répéter qu'on n'avoit pas recherché les complices de la mort du feu roi; reproche outrageant pour une épouse, et qui l'exposoit aux plus odieux soupçons: aussi la reine ne put-elle se résoudre à leur pardonner cette injure, et elle aima mieux les avoir pour ennemis déclarés, et les pousser à bout, que d'agréer des ménagemens qui auroient pu faire dire qu'elle achetoit leur silence. Elle laissa donc traîner les négociations tout le temps qui lui étoit nécessaire pour prendre ses mesures; et quand les troupes furent en état, elle envoya aux mécontens ordre de se préparer à suivre le roi, dans son voyage de Guienne.

Merc. t. 4, page 19. Ce commandement fut pris pour une déclaration de guerre. Les princes appelèrent auprès d'eux tous leurs partisans, qui formèrent une armée, mais bien inférieure par le nombre et la discipline, à celle du roi. Ils envoyèrent

même-temps une justification de conduite aux Cours souveraines, 1615.
emblée des calvinistes qui, avec torisation du roi, se tenoit à Gre-
, et à tous les corps, excepté à mblée du clergé, *sachant*, dit ercure, *qu'ils étoient résolus à entière soumission envers sa ma-é.* S'ils présumèrent plus d'aide du des parlemens, ils se trompèrent: compagnies renvoyoient leurs pa-ts cachetés au roi. Ce concert una-e d'obéissance tranquillisa la reine. endant, comme il y avoit dans le ement de Paris beaucoup de mem- tachés aux princes, on jugea à s de les priver des conseils de chef, qui étoit le président *le Jay*, ipal auteur des remontrances. Le le fit enlever le jour même qu'il it de Paris. Le parlement envoya edemander; le roi répondit qu'il menoit pour se servir de lui pen- son voyage: mais celui du pré-nt ne fut pas long; car on le a prisonnier dans le château d'Am-e.

Le roi va au-devant de son épouse.

Mercure, t. 4, page 207.

ouis XIII partit le 17 août. La che du jeune roi à travers son ume, pour aller recevoir son se, n'auroit dû être accompagnée

1615. que de plaisirs, mais la bizarrerie des circonstances força de joindre aux divertissemens l'appareil de la guerre; et la pompe des fêtes en tiroit quelquefois un nouvel éclat. Le monarque avançoit au milieu d'une Cour leste et brillante. Derrière lui marchoit presque pas à pas son armée, commandée par le maréchal de *Laval Bois-Dauphin*, qui avoit ordre d'éviter une action. Après venoit l'armée des mécontens, sous les ordres du prince de *Condé*, dirigée par le duc de *Bouillon*. Quand celui-ci approchoit, *Bois-Dauphin* présentoit le front, et *Bouillon*, moins fort s'arrêtoit, ou cherchoit des détours. On a blâmé les deux généraux d'avoir laissé échapper l'occasion de battre chacun son adversaire : mais leur but n'étoit pas de se mesurer ni de hasarder en une fois les ressources de leur parti. *Bois-Dauphin* ne vouloit qu'assurer la marche du roi; *Bouillon* ne vouloit que l'inquiéter, et pénétrer dans les parties du royaume où il comptoit se recruter avantageusement. Ils réussirent l'un et l'autre. *Bois-Dauphin* conduisit tranquillement la Cour à Bordeaux, où elle arriva le 7 octobre, et *Condé* s'établit dans le Poitou, où plusieurs gentilshommes vin-

Mém. Rec. t. 3, p. 410. *Gramond*, l. 2, p. 93.

sent grossir le nombre de ses volontaires. 1615.

Excepté les désordres inséparables de la marche des armées, on ne vit dans ces troubles ni l'animosité ni les horreurs qui accompagnent ordinairement les guerres civiles. Les peuples y prirent un intérêt fort léger. Ce n'étoit qu'un penchant sans passion, qui les déterminoit ou pour la Cour ou pour le prince. Dans les endroits où la prévention en faveur des confédérés prévaloit, le roi étoit néanmoins obéi; et où les royalistes l'emportoient en nombre, les partisans des princes n'étoient pas maltraités. On ne peut douter que tout Paris et le parlement n'inclinassent pour les mécontens : cependant cette compagnie enregistra un édit qui déclaroit le prince de *Condé* et ses adhérens criminels de lèse-majesté. Ils opposèrent à cet édit des écrits aigres et mordans, dans lesquels ils avoient soin de répéter que le but de leur confédération étoit d'obtenir la recherche et la punition de tous ceux qui avoient participé à la mort du roi. Excités par le duc de *Rohan*, les calvinistes, en corps d'assemblée, se joignirent au prince, malgré les instances de *Duplessis-Mornay*, de *Lesdi-*

1615. *guières* et de *Châtillon* ; et s'appuyant sur les mêmes motifs, ils levèrent des troupes pour lui. Le duc de *Vendôme*, gouverneur de Bretagne, fils naturel de *Henri IV*, et à qui ce prétexte de l'assassinat convenoit mieux qu'à tout autre, n'eut garde de le négliger : mais comme il leur coûtoit à tous d'avouer qu'ils prenoient les armes directement contre le roi, ils publièrent que ce prince étoit prisonnier entre les mains des ministres : subterfuge usé qui ne trompoit personne. Cependant, comme on pouvoit appréhender que les mécontens n'eussent dans les provinces des partisans qui se déclareroient quand la Cour seroit éloignée, la reine envoya dans les places suspectes des commandans affidés, avec des troupes, qui réprimèrent soigneusement les moindres mouvemens ; de sorte que la joie des noces ne fut troublée par aucune nouvelle de soulèvement. Le duc de *Guise*, à la tête d'un détachement de la grande armée, alla conduire jusqu'à la frontière la princesse *Elisabeth*, destinée à l'infant d'Espagne, et en ramena la jeune reine à Bordeaux, où le mariage fut ratifié le 22 novembre.

Mariage du roi.

Moteville, page 1.

Anne d'Autriche avoit quinze ans quand elle épousa *Louis XIII*, qui

étoit du même âge, à cinq jours près. 1615.
Malgré cette convenance, leur mariage ne fut pas heureux. Les deux époux se plurent au premier coup-d'œil; mais leur union fut traversée par les personnes qui aspiroient à la confiance exclusive du roi, et qui appréhendoient que son amour pour la jeune reine ne diminuât leur crédit. On inspira à *Louis* des ombrages sur l'attachement qu'*Anne d'Autriche* conservoit pour sa famille; on insinua à la reine que son époux ne l'aimoit pas. Ainsi ils vécurent comme dans un divorce continuel, qui ne fut interrompu que par quelques réunions passagères, dues plutôt aux circonstances qu'à la tendresse.

Commencement de Luynes.

Le premier interprète de leurs sentimens fut *Albert de Luynes*, gentilhomme provençal, qui sut plaire au roi par le talent de la vénerie, et par son adresse à inventer des amusemens proportionnés à l'âge de ce prince. Il l'envoya porter à son épouse la première lettre de compliment, dans laquelle il lui mandoit *que Luynes étoit son ami, et qu'elle eût à croire ce qu'il lui diroit de sa part.* Cette commission flatteuse marquoit la faveur

1615. dont ce courtisan jouissoit ; faveur qui n'alarmoit pas la reine mère, persuadée qu'elle se renfermoit dans la sphère des divertissemens, et que son fils réservoit pour elle seule la connoissance des affaires, dont *Marie* étoit uniquement avide. Le favori l'entretint habilement dans cette idée ; mais il se servit de la liberté des plaisirs, pour faire apercevoir à *Louis* le foible du gouvernement de sa mère, et surtout sa prévention aveugle pour le maréchal d'*Ancre* et sa femme. On entendit quelquefois ce jeune prince, fidèle à la discrétion qu'exigea sans doute son favori, dire à ses autres confidens : « Ce maréchal sera la ruine de « mon royaume, mais on ne peut pas « dire cela à ma mère, parce qu'elle « se mettroit en colère ».

Caractère de Marie de Médicis.

En effet, personne n'a jamais porté plus loin que *Marie* l'emportement et l'esprit de vengeance. Elle ne pouvoit souffrir ni remontrances ni obstacles : le dépit la rendoit capable de tout ; et quand quelque intérêt secret la forçoit à se contraindre, la nature violentée s'expliquoit par l'altération de son visage et de sa santé. Ses passions étoient extrêmes : l'amitié chez

elle étoit aveugle dévouement, et la haine exécration. Quiconque l'avoit choquée une fois, ne pouvoit se flatter de regagner ses bonnes grâces, ni même d'être toléré : aussi aimoit-on mieux travailler à la détruire, que dépendre de son indulgence. Elle éprouva, en conséquence, le contraire de ce qui arrive aux caractères doux et modérés. Ils ne sont pas plus exempts que d'autres des traverses et des contradictions; mais du moins leur patience ramène les esprits, et tout finit ordinairement à leur avantage : au lieu que *Marie de Médicis*, après quelques succès, arrachés plutôt qu'obtenus, essuya des revers humilians, qui la punirent sans la corriger. 1615.

Après avoir marié son fils selon ses desirs, malgré les obstacles puissans qui s'y opposoient, *Marie* se voyoit deux moyens également faciles d'écraser ou de dissoudre la cabale qui lui étoit opposée. Pour l'écraser, elle n'avoit qu'à lâcher la bride au duc de *Guise*, qu'elle venoit de mettre à la tête de son armée, bien supérieure à celle des confédérés. Pour la dissoudre, il suffisoit de présenter l'appât des grâces à la plupart des mécontens. Le premier parti étoit plus conforme au goût de *Marie;* et Négociations pour la paix 1616.

1616. si elle ne le prit pas, c'est qu'elle fut obligée de sacrifier son desir à des considérations très-puissantes.

Le roi ne goûtoit pas cette guerre : ceux qui l'environnoient lui disoient en secret que son mariage n'en avoit été que le prétexte, et que la véritable raison étoit le soulèvement des grands contre un insolent favori, dont la reine étoit follement infatuée ; qu'elle pourroit d'un mot finir tous ces troubles, et que si elle ne le faisoit pas, ce seroit signe qu'elle préféroit le maréchal d'*Ancre* à la tranquillité du royaume et à la satisfaction de son fils. La jeune reine desiroit aussi avec ardeur la fin des troubles, pour se rendre à Paris, où elle étoit attendue par des fêtes dont l'idée enlaidissoit encore la guerre à ses yeux. Toute la jeunesse de la Cour pensoit comme elle. Les gens les plus mûrs souhaitoient la cessation des hostilités, sinon pour profiter des plaisirs, du moins pour n'être pas exposés aux incommodités des campemens et des voyages dans une saison rude et fâcheuse. Enfin, comme, malgré l'état de guerre dans lequel on vivoit, il y avoit toujours des relations de parenté et d'intérêt ; on s'écrivoit, quoique dans

des partis opposés; on se communiquoit ses idées, et on s'accordoit communément à conclure qu'il falloit faire la paix. Ce vœu étoit si général, que la reine craignoit de voir tomber sur elle tout l'odieux de la guerre, si elle ne se prêtoit pas à une négociation. Elle y donna donc les mains, mais si maladroitement, qu'elle en eut tout le désavantage pour la forme et pour le fond. 1616

Pour la forme, en ce qu'elle souffrit que la paix fût traitée dans une espèce de congrès qui se tint d'abord à Fontenai-le-Comte en Poitou, ensuite à Loudun, deux endroits choisis pour la commodité des mécontens; en ce qu'elle permit qu'outre les personnes nécessaires, tels que les ministres du roi et les chefs des confédérés, il y eût à la conférence des députés des calvinistes, des représentans des principales maisons du royaume, et même que l'ambassadeur d'Angleterre y assistât, non à la vérité en qualité d'arbitre, comme les princes le desiroient, mais en qualité de garant, sous le titre de témoin. Elle se clut. *Mercu* t. 4, p.

Pour le fond, la reine ne pouvoit guère être réduite à accepter des conditions plus mortifiantes que celles de Traité Loudun.

1616. ce traité signé à Loudun le 6 mai. Les deux premiers articles sont conçus en ces termes : « On fera une recherche « bien exacte de tous ceux qui ont par- « ticipé au détestable parricide commis « en la personne du feu roi ; et at- « tendu qu'au préjudice des volontés « et commandemens exprès du roi et « de la reine sa mère, quelques offi- « ciers sont réputés avoir mis de la « nonchalance à la recherche des au- « teurs dudit parricide, il plaise à sa « majesté de faire expédier à cet effet « une commission adressante au par- « lement de Paris ». Ensuite viennent la plupart des demandes faites par les états, qui sont accordées. On demande aussi avec affectation, art. 13, que les charges et dignités, tant laïques qu'ecclésiastiques, ne puissent jamais être données aux étrangers, et le roi le promet : « réservant cependant sa « majesté de donner ce qu'il con- « viendra au mérite, services et qua- « lités des personnes ». Du reste, il n'y a que des stipulations générales pour l'intérêt des peuples, leur soulagement et la diminution des impôts.

Quant au prince et ses adhérens, non-seulement on les réhabilita, on les déclara innocens et bons serviteurs

du roi, mais il leur fut alloué des sommes considérables pour payer leurs dettes et les dédommager. Les réformés obtinrent seulement ce qu'il falloit pour leur faire croire qu'ils n'avoient pas été entièrement oubliés, savoir, le rétablissement de l'exercice de leur religion en quelques lieux. Le parlement de Paris eut aussi des marques de souvenir de la part des confédérés, qui avoient intérêt à le ménager. On essaya de lui faire obtenir quelque satisfaction sur le droit de convoquer les pairs, qui avoit été un des objets et la cause des fameuses remontrances: mais cet article fut couché en termes si ambigus, qu'en enregistrant, le 13 juin, l'édit du roi, confirmatif du traité de Loudun, la compagnie arrêta de nouvelles remontrances à ce sujet. 1616.

Changement du ministère

Pendant que ce traité se négocioit, le roi revint à Paris, où il fit son entrée avec la reine son épouse, le 18 mai. Peu de temps après, on vit des évènemens qui avoient été promis dans des articles secrets joints au traité, au nombre de quinze. Le ministère fut totalement changé. On retira les sceaux au chancelier *Brulard de Silleri*, et on les donna au président du *Vair*. Le premier voulut les reporter au roi

1616. lui-même, et il eut une audience particulière, dont ce jeune prince sortit les yeux gros et humides. Les finances qu'avoit le président *Jeannin*, furent confiées à *Barbin*, homme nouveau. *Richelieu*, créature du maréchal d'*Ancre*, qui lui avoit déjà fait obtenir l'évêché de Luçon et la grande aumonerie de la reine, fut appelé au conseil, et ce fut la première fois qu'il parut avec éclat sur la scène politique. Presque toutes les personnes attachées aux anciens ministres eurent des marques de disgrace. Le duc d'*Epernon* et plusieurs autres seigneurs qui s'étoient montrés partisans zélés de la reine, furent abandonnés au ressentiment des mécontens, qui répandirent avec affectation des écrits dans lesquels ils étoient décriés. Le maréchal d'*Ancre* lui-même parut perdre de son crédit, puisqu'il céda à ses compétiteurs des charges et des établissemens qu'ils lui envioient, entre autres sa forteresse d'Amiens que convoitoit depuis long-temps le duc de *Longueville*, gouverneur de Picardie.

Motifs secrets de la paix. *Mém. Rec.* t. 3, p. 448.

Tant d'évènemens singuliers donnent lieu de soupçonner qu'il y eut dans cette paix un secret arrangement, sur lequel on ne peut avoir que des con-

jectures. Le duc de *Bouillon* et le maréchal d'*Ancre*, qui avoient été antagonistes si acharnés, parurent aussitôt après la conclusion du traité, extrêmement amis. Le prince de *Condé* changea aussi, pour ainsi dire, du jour au lendemain ; il prit hautement la protection du maréchal contre l'étourderie des jeunes seigneurs et la mauvaise volonté des vieux. Il n'y eut que ces deux chefs des confedérés qui parurent contens. Les autres, calvinistes et parlementaires, se plaignirent également qu'on ne leur avoit pas menagé des conditions assez avantageuses ; preuve certaine que leur consentement à la paix fut tiré par adresse, et qu'il y eut quelque connivence clandestine, dont le plus grand nombre fut la dupe. A juger par ce qui arriva ensuite, le prince de *Condé* et le duc de *Bouillon*, sur la promesse qu'on leur aura faite de les associer au gouvernement, se seront contentés d'obtenir pour leurs adhérens quelques avantages plus apparens que réels; et la reine-mère n'aura pas hésité de sacrifier des ministres auxquels elle n'étoit pas fort attachée, dans l espérance de faire ce qu'elle voudroit sous le nom du prince, ou de le réduire lui-même à l'impuissance 1616

1616. de nuire, en le privant des secours de ses partisans. C'est sans doute à ce plan de politique qu'on doit rapporter le mot de *Villeroi*, conservé par *Siri*. En délibérant dans le conseil sur la demande que faisoit le prince de signer les ordonnances : « On peut, dit « *Villeroi*, mettre la plume à la main « de celui dont on tient le bras ». Le dessein de *Marie* est encore mieux développé dans une conversation que *Barbin* eut avec le marquis de *Cœuvres*, à l'occasion des prétentions de *Condé*. « Il faut, lui dit-il, que le prince « se détermine à être bon serviteur du « roi ; autrement qu'il sache qu'il n'y « a ni qualité, ni condition, ni crédit « capables d'assurer quelqu'un quand « il est dans le Louvre, le centre de « la justice et de la force du roi ».

Triomphe de Condé.

Mais le succès éblouit *Condé* et le perdit ; son retour à Paris après la paix, fut une espèce de triomphe. Tout le monde le regarda comme devant être désormais le maître des grâces, et il se le persuada lui-même ; les courtisans s'empressèrent autour de lui ; il se vit plus recherché que le roi. Dans l'ivresse de cette prospérité, le prince ne ménagea ni ses actions, ni ses discours ; il décidoit souverainement au conseil, tran-

choit dans les affaires, et distribuoit les emplois et les charges. S'il obligea quelques-uns, il fit aussi beaucoup de mécontens. Outre cela, il ulcéra de nouveau la reine contre lui, par la conduite qu'il tint avec le maréchal d'*Ancre*, qu'il n'avoit caressé que pour aider plus sûrement à sa perte. 1616.

Ce colosse de faveur étoit toujours en butte à la haine des grands et des petits, et il menaçoit ruine; *par la raison*, dit Siri, *qu'il faut qu'à la fin tout bois soit rongé par les vers, et tout drap dévoré par les teignes*. Il essuya cette année deux revers accablans, dont le second étoit un avertissement assez clair d'un malheur prochain. Le premier fut la perte de sa fille; elle mourut au moment qu'il alloit la marier, et se procurer, dans un gendre d'une famille distinguée, un appui contre les secousses que lui préparoient ses ennemis. Il ne lui resta qu'un fils, destiné à porter l'opprobre de la mémoire de son père, sans avoir participé à sa fortune, dont sa grande jeunesse l'empêchoit de jouir. Le second revers fut le supplice de deux de ses laquais, qui furent pendus devant son hôtel, revêtus de sa livrée, pour avoir frappé violemment un artisan. Il

Chagrins de Concini.

Gramond, l. 2, p. 124. *Mém. Rec.* t. 4, p. 1. *Mém. d'Estrées*, p. 215.

1616. y eut, dans cette punition, des circonstances qui firent connoître que les valets étoient victimes de la haine qu'on portoit au maître. *Concini* le sentit: il aperçut aisément qu'on animoit contre lui la populace de la capitale, où il ne se croyoit plus en sûreté. Sa situation à la Cour n'étoit pas moins alarmante : un esprit encore plus ferme que le sien en auroit été troublé. De tous côtés il ne voyoit qu'embûches, trahisons: ses paroles, ses actions étoient également mal interprétées. Se présentoit-il aux fêtes que les grands se donnoient, on taxoit sa démarche d'insolence; se retiroit-il parce qu'il s'apercevoit qu'il n'étoit pas vu de bon œil, on attribuoit son absence à dédain et à mépris. Arrivant un jour chez le prince de *Condé*, à la fin d'un repas, le maréchal se trouva investi par les convives, la plupart jeunes gens, qui le serroient, l'insultoient, et sembloient ne demander ou n'attendre qu'un coup-d'œil du prince pour se jeter sur lui et l'assassiner. *Condé* eut peine à arrêter la fougue de cette jeunesse; il la contint néanmoins, et débarassa *Concini*. Il courut encore une autre fois le même danger de la part de toute la cabale, qui demandoit à *Condé* de la laisser agir, et

1616.

ıi permettre de le défaire de son en- ni. Le prince s'opposa à l'exécu- ion de ce complot, et en donna avis au naréchal, lui conseillant de quitter la Cour pour quelque temps, afin de sser refroidir cette animosité. Le naréchal suivit ce conseil et se retira en Normandie.

Hauteur du prince de Condé.

Mém. Rec. tome 4, p. 4.

Mais ces apparences de bonne vo- onté de la part du prince ne servoient pas beaucoup à *Concini*, parce qu'elles étoient accompagnées de hauteur, de tons et d'airs de mépris public qui en- hardissoient les courtisans à braver le maréchal. Quiconque vouloit entrepren- dre sur ses gouvernemens ou ses digni- tés, trouvoit un appui sûr dans le ince de *Condé*. Ce fut dans cette con- fia e que le duc de *Longueville* osa s'emparer à main armée de Péronne, dont *Concini* étoit gouverneur. *Lon- gueville* soutint même son usurpation contre les troupes que la reine lui op- posa. *Marie* fléchit en cette occasion décisive, et elle laissa ainsi accré- diter la persuasion que *Condé* étoit le maître, et qu'elle étoit absolument sans puissance.

Il est arrêté.

Sully, t. 2, page 177.

Sully l'avertit du mauvais effet de sa foiblesse, et lui fit voir des consé- quences qui contribuèrent sans doute

1616. au malheur du prince. « Dans l'état « où sont les choses, lui dit-il, sous « huit jours, il faut que toute l'auto- « rité passe au prince de *Condé* ou « vous revienne, si vous savez la re- « tenir. Deux si grandes puissan« « sont incompatibles. Les grands et le « peuple sont pour le prince. Après « l'entreprise de *Longueville* et l'é- « loignement du maréchal, votre au- « torité n'est plus rien et pour les af- « faires et pour le conseil; elle « toute entre les mains du prince : si « bien que je ne vous crois pas en sû- « reté à Paris, où on peut vons investir « dans le Louvre : et j'aimerois mieux « vous voir, vous et votre fils, en rase « campagne avec mille chevaux. Je « trouve, répondit la reine, assez de « gens qui me montrent le mal, mais « aucun le remède : j'ai fait humaine- « ment tout ce qui est possible pour « le bien de l'état; mais Dien n'a pas « voulu bénir mes efforts. J'ai donné la « plume au prince, j'ai désarmé le « roi; j'ai ôté au maréchal d'*Ancre* le « gouvernement qu'il avoit en Picar- « die; j'ai souffert qu'on le chassât de « la Cour; j'ai fait du bien à tout le « monde; je n'ai fait de mal à per- « sonne : je ne sais donc quel parti

1616.

›rendre ». Mais son irrésolution ne
·a pas long-temps. Elle fit voir,
nme elle l'avoit promis à *Bassom-*
re, qui lui reprochoit le sommeil
argique dans lequel elle paroissoit
gée, *elle fit voir qu'elle ne dor-*
it pas toujours.

D'abord elle tira de la Bastille le
nte d'*Auvergne*, qui y étoit depuis
uze ans. Cette première démarche
oit dû inspirer de la défiance aux
léistes; ainsi les nommoit *Bas-*
pierre; parce que, si on tiroit de
, dans un moment si critique,
prince ennemi né de la branche
ante, ils devoient penser qu'on
oit apparemment quelque dessein
l'exécution demandoit un homme
et entreprenant. Les politiques,
me du peuple, le comprirent, puis-
ils débitèrent dans leurs assemblées
vellistes, que sur la porte de la
nbre qu'occupoit à la Bastille le
te d'*Auvergne*, on avoit mis
ambre à louer. Il ne faut souvent
'un mot pour faire avorter le projet
mieux concerté. Mais la faction étoit
persuadée de sa force, qu'elle ne fit
cune attention à cette plaisanterie
pi : elle se croyoit maîtresse
évènemens. Cependant, comme on

Bassompierre, t. 2, page, 20.

1616. répandoit des menaces qui pouvoi être fondées, à tout hasard les che savoir *Condé*, *Vendôme*, *Maye* et *Bouillon*, qui dans une occasiou cente avoient failli être saisis tous quatre chez la reine, conviurent de se jamais trouver au Louvre enseml Cette précaution en sauva trois, e prince de *Condé*, qui ne pouvoit persuader d'ailleurs qu'il y eût à c dre pour lui, paya pour tous.

Avrigny, t. 1, p. 215. S'étant rendu chez la reine mère premier septembre, pour le conseil y trouva le roi qui le reçut bien. S prétexte de quelques affaires, la re fit appeler son fils dans son cabinet, aussitôt *Thémines*, abordant le prin qui étoit serré par ses deux fils, demande son épée de la part du r et le fait prisonnier. Les ordres éto donnés pour arrêter en même te *Vendôme*, *Mayenne*, *Cœuvres*, *J ville*, *Guise* et *Bouillon*; mais au d'eux n'en attendit l'effet. Ils fu avertis, presque au moment de la tastrophe arrivée au Louvre, et ils tèrent Paris. Quelques-uns tâchère en partant, de soulever le peuple. douairière de *Condé* parcourut l r toute en larmes, criant qu'on noit son fils, et exhortant les Parisi

dre les armes : mais ses tentatives 1616.
ıtirent qu'à émouvoir la plus vile
ıce , qui se présenta en grand
re vant le magnifique hôtel du
d'*Ancre* , enfonça les portes,
les fenêtres , pilla ses meubles
ux , et ceux de *Corbinelli* ,
·étaire , sans la moindre effu-
le sang. La Cour fut charmée que
eur du peuple s'épuisât sur des
les et des bijoux : elle en avoit
ıendé des effets plus redoutables;
ıdant qu'on arrêtoit le prince , la
faisoit tenir dans la basse-cour du
e ses équipages chargés de. bal-
ui contenoient l'argent et les pier-
de la couronne, tout prêts à
le roi, si le coup eût man-
ou s'il eût eu des suites dange-
: il n'y en eût point d'autres
eaucoup de mouvemens entre les
sans, dont les uns triomphoient
autres tâchoient de faire oublier
urs souplesses qu'ils avoient suivi
rti disgracié.

6 du même mois , *Louis XIII* Raisons de l'emprisonnement.
ı parlement tenir son lit de jus-
Il y déclara qu'il avoit eu un ex-
: chagrin de s'être vu contraint à
le son autorité contre son cousin ;
jue la cabale formée sous le nom du

1616. prince s'étoit portée à des excès qu'
plus longue tolérance auroit rendus
remédiables. Ces excès sont, dit
chancelier, des assemblées nocturn
l'hôtel de *Condé* et ailleurs ; des
marches pour exciter la noble
prendre les armes dans les provi
pour engager les capitaines de la b
geoisie de Paris à se déclarer, et
prédicateurs à tonner en chaire co
les prétendus désordres du gouve
ment. Ils ont enfreint, ajoutoit-il
traité de Loudun par la prise de
ronne et d'autres places. Le roi a
avis certains qu'ils vouloient se s
sa personne et de la reine sa mère,
cantonner dans les provinces. Pour
ils ont fait des provisions d'armes
sidérables, même dans Paris, et
levées dans les provinces, sans co
mission du roi. Enfin, on sait, à n
point douter, que quelques part
du prince ont été assez hardis pour
suggérer des prétentions au trône
qu'ils avoient entre eux un mot
ralliement, qui exprimoit ce d
sein (1). Le chancelier termina c

(1) Ce mot de ralliement étoit *barre à*
Dans les armes de Condé, il se trouve
barre qui les empêche de ressembler en

1616.

ion, au nom du roi, par la con-
ion du traité de Loudun, et la
sse d'accorder pardon et abso-
à tous ceux qui, sous quinzaine,
oient dans le devoir. Cette dé-
n fut enregistrée au parlement
réclamations, quoiqu'on y eût
entre les griefs, que le prince
voulu renouveler l'affaire de l'as-
ée des pairs, et les faire convo-
malgré le roi.

La Cour lève trois armées contre les mécontens.

fugitifs s'étoient retirés à Sois-
, où ils faisoient bonne conte-
, quoiqu'ils n'eussent ni troupes
. Au lieu de les poursuivre,
envoya *Boissise* et *Chanva-*
gocier avec eux; et, pendant ce
s, nuit du 24 au 25 septembre,
transféra à la Bastille le prince, qui
alors avoit été gardé au Louvre.
mécontens eurent l'air de se prê-
a un accord, mais ce n'étoit que
r gagner du temps, et ils tardèrent
prononcer plus ostensiblement
faire des levées dans les provinces

à celles du roi. Ce cri de ralliement in-
oit le desir qu'on avoit que cette barre
ôtée, et que le prince devînt ce que ses
roient indiqué.

1616. dont ils disposoient. La Cour leur
posa trois armées commandées p
comte d'*Auvergne* et les maréc
de *Montigny* et de *Souvré*, et qu
défaut des épargnes épuisées de la
tille, furent soudoyées à l'aide de
ques édits bursaux.

Grand crédit du maréchal d'Ancre.

Bassompierre, t. I, page 470, et ses *Observations sur Dupleix*, page 197.

Le maréchal d'*Ancre* n'étoit
auprès de la reine quand le prin
Condé fut arrêté ; il s'occupoit en
mandie à fortifier Quillebœuf,
on prétendoit qu'il vouloit se
pour tenir en bride Rouen et
la province, et Paris par contre-c
mais il paroît qu'il n'avoit dessein
de faire comme les autres sei
qui, sous un gouvernement on
cherchoient à s'assurer un asyle c
les premières secousses d'une bo
que. Le temps qu'il choisit pour
veiller ses travaux, fit penser
s'éloignant il vouloit persuader le
blic qu'il n'avoit eu aucune part à
prisonnement du prince : m
quelques-uns le crurent, la m
dont il se comporta ensuite, le
trompa.

Brienne, t. I, p. 59.

Concini, dont jusqu'alors les
teurs avoient été tempérées
retours de politesse et de compla
sur-tout à l'égard des grands,

un despote qui rentre dans 1616.
‹ ipire. Il fit ôter les sceaux à *du*
'. *dont la vie austère et stoïque*,
enne, *ne pouvoit compâtir à*
qui ne vouloient pas que la vo-
des souverains eût des bornes :
les donna à *Mangot*. L'évêque de
on prit un grand ascendant dans le
. Les anciens ministres, tels que
roi qui s'étoient encore main-
à la Cour dans les dernières ré-
ions, se retirèrent. Les nouveaux
ordre de travailler sous le ma-
dès-lors sa puissance n'eut plus
r s. La reine mère se reposa sur
i soin de tout le royaume, et
a bon qu'il se mêlât de la con-
du roi, dont il eut la mal-adresse
ontrarier les goûts, et de vouloir
r les plaisirs.

ndant sa fortune ne l'aveugloit
on en a la preuve dans une con-
ion qu'il eut vers ce temps avec
ompierre. « Je regrette véritable-
nt ma fille, lui dit-il, et je la
regretterai tant que je vivrai ; cepen-
dant je supporterois cette affliction,
elle ne m'annonçoit pas, en quel-
façon, la ruine de moi, de ma
ime, de mon fils et de toute ma
m on, que l'opiniâtreté de ma

Ses alarmes. *Bassonp*, t. 1, p. 481. *Mercure*, t. 4 et 5, *Gramond*, page 130.

1619. « femme rend inévitable. Je conn
« le monde, la fortune, ses élévati
« et ses décadences, et que l'homı
« arrivé à un certain point, se pr
« pite, à proportion que la mor
« qu'il a faite a été haute et roi
« Comme vous m'avez connu d'enfai
« je n'ai rien de caché pour vous. V
« m'avez vu à Florence débaucl
« quelquefois en prison, banni,
« argent, et incessamment dans
« désordre et la mauvaise vie. Je
« né gentilhomme. Je n'avois pas
« sou quand je suis venu en Frai
« Je me suis avancé et enrichi
« l'aide de mon mariage. J'ai e
« poussé ma fortune jusqu'où ell
« pu aller, tant qu'elle m'a été fa
« rable : mais reconnoissant qu'elle
« lassoit, et qu'elle me donnoit
« avertissemens, j'ai voulu pl
« fois faire retraite, et aller jouir
« ma patrie des grands biens q
« reine nous a donnés. Chaque c
« de fouet que la mauvaise fort
« nous donne, je presse, je con
« ma femme, mais inutilement.
« perds mes amis, qui meurent.
« me chasse de mon gouverne
« d'Amiens. La populace me dét

insulte. Mes gens sont pendus. 1616.
iis obligé de fuir et de m'exiler
ormandie. On a saccagé et pillé
maison. Ma fille, qui pouvoit me
rnir un soutien en se mariant,
urt, et ma femme résiste toujours.
ii de quoi faire le souverain. J'ai
rt au pape six cent mille écus
r l'usufruit du duché de Fer-
e. Je laisserai encore plus de deux
llions à mon fils. Enfin, j'ai con-
é ma femme, je me suis jeté à
genoux; mais elle me reproche
lâcheté et mon ingratitude, de
loir quitter la reine: jugez de mon
ibaras ».

; *ini* éprouva en cette occasion,
in ami trop zélé est souvent plus à
re qu'un ennemi. La reine mère
t toute la nation révoltée des pré-
qu'elle accordoit au maréchal
et à sa femme; et plus elle
l ersion générale déclarée con-
c)ix, plus elle s'obstinoit à
rer un attachement exclusif. Les mé-
is qui auroient volontiers souffert
i orité, s'ils l'avoient partagée, la
toute entière entre les mains
etranger, crioient à l'abus, et
uoient à rendre publiques les
ues de son entêtement, pour lui

1616. attirer des ridicules ou du mépris; i ils nuisirent moins à *Marie* qu'un co tisan, qui, sous ses yeux, s'empar adroitement du roi, et enlevoit à mère la confiance de son fils, qu' ne recouvra jamais.

Il est décrié auprès du roi. Bassompierre, t. 2, p. 21. Ce courtisan, orné de toutes les q lités avantageuses et aimables que pose ce nom pris dans le meilleur se est *Albert de Luynes*, dont nous a déjà rapporté l'entrée et les progrè la Cour. Il ne s'y sentit pas plutôt mi, qu'il appela auprès de lui *Br* et *Cadenet*, ses deux frères, très-ca bles de seconder leur aîné. Ils se fir un cortége de la jeunesse, qui, mal le sérieux du roi, rendoit sa Cour v et gaie. Devant la reine mère, on parloit jamais que de plaisirs; de so qu'elle ne soupçonnoit pas que c troupe folâtre pût s'occuper d'au chose. Mais dans le particulier, apprenoit au roi les affaires de s royaume, dont *Marie* ne l'entretei jamais que brièvement, et comme gré elle. D'après cette manière d'agi il étoit aisé de persuader au jeu prince que sa mère vouloit le te dans l'ignorance, afin de gouver seule. Il paroît qu'à ces insinuati on en joignit d'autres aussi fâc

pour la reine. *Bassompierre* raconte qu'il entendit un jour dire à *Louis*, parlant de *Charles IX : Le sonner du cor ne le fit pas mourir, mais c'est qu'il se mit mal avec la reine* Catherine, *sa mère, à Monceaux, et qu'il la quitta, et s'en vint à Meaux ; mais si, par la persuasion du maréchal de Retz, il ne fût pas revenu à Monceaux, il ne seroit pas mort.* Soit suggestion, soit qu'il eût pris ses préventions dans son caractère ombrageux, *Louis XIII* croyoit que sa mère aimoit mieux *Gaston* son frère, et qu'elle auroit voulu le voir monter sur le trône, afin de régner plus long-temps elle-même sous son nom. Ces soupçons donnoient aux mécontens beaucoup d'avantage auprès du jeune monarque : il leur étoit aisé de lui faire croire qu'en attaquant l'autorité de sa mère, ils travailloient réellement à lui faire rendre la sienne. Les émissaires qu'ils avoient à la Cour, contribuoient à inspirer ces idées au roi, et il s'y confirma lui-même, quand il vit que le maréchal d'*Ancre*, après avoir éloigné ceux qui pouvoient le contredire, disposoit de tout arbitrairement, le traitoit en enfant, et ne lui disoit des affaires que

1616.

1616. ce qu'il ne pouvoit absolument lui cacher.

Les mécontens y ont accès.

Mercure, t. 4, p. 154.

Deageant, page 41.

Pendant que la conduite de la reine mère étoit si impérieuse, celle de ses ennemis étoit souple et pleine d'égards pour son fils. De Soissons où ils s'étoient fortifiés, ils firent témoigner au roi la part qu'ils prenoient à une maladie qu'il eut alors. Ils lui faisoient dire en même temps qu'ils étoient disposés à se soumettre à toutes ses volontés, et qu'il ne falloit qu'un mot de sa bouche pour les amener à ses pieds. Ainsi il s'établissoit une correspondance secrète entre le roi et ceux qu'on appeloit des révoltés. Du côté de la reine, au contraire, tout annonçoit la haine contre eux, et le dessein de les soumettre entièrement : elle les fit sommer de revenir à la Cour, ou du moins de se séparer, et elle leva des troupes pour les y contraindre. Il parut des manifestes sanglans. Comme c'étoit, pour ainsi dire, une querelle de famille à famille; comme les femmes y prenoient autant d'intérêt que les hommes, il n'y avoit point d'anecdotes qu'on ne rendît publiques, point de reproches qu'on ne se fît avec d'autant plus d'aigreur, qu'on s'étoit plus connu et plus aimé. On jugeoit non-seulement les actions,

mais les intentions ; et les mêmes paroles qui étoient applaudies d'un côté, comme dignes des plus grands éloges, étoient blâmées de l'autre, comme les expressions d'une insolence punissable. *Lesdiguières*, sollicité par la reine d'envoyer à son secours les troupes qu'il ramenoit victorieuses du Piémont, répondit : *J'ai été faire la paix en Italie, et je viendrai la faire en France ;* et cette réponse, plus hautaine qu'héroïque, d'un sujet à son maître, fut exaltée avec l'enthousiasme de l'admiration, par les mécontens que *Lesdiguières* favorisoit. D'*Ancre*, au contraire, écrivit à la reine : « J'ai levé en « Allemagne, pour votre majesté, six « mille hommes de pied et huit cents « chevaux, qui sont sur la frontière, « et je les amènerai à son service, sans « que je prétende récompense de la « dépense que j'y fais ». Il envoya sa lettre, et il s'éleva contre lui un cri d'indignation : on le traita de sangsue publique, de voleur, de tyran, sans lui faire la moindre grâce en faveur du motif qui le portoit à sacrifier ses trésors à la défense de sa bienfaitrice.

1616.

Il paroît qu'après la conversation avec *Bassompierre*, que nous avons

Concini s'empare de toute l'autorité.

1616. rapportée, *Concini*, déterminé à tous les événemens, prit le parti de ne plus ménager personne, ni grands, ni petits, ni ministres, ni peuple; d'établir, en un mot, sa puissance sur des fondemens inébranlables, ou de périr à la peine. Outre Quillebœuf, il fortifia le Pont-de-l'Arche et plusieurs autres villes en Picardie et en Normandie, par le moyen desquelles il espéroit tenir Paris en bride. Il mit des chefs à sa disposition dans les places les plus importantes du royaume. Les garnisons qu'il ne put pas gagner entièrement, il y fit glisser des gens à lui. Il supprima des pensions, en créa de nouvelles, rendit toutes les charges, tous les emplois dépendans de lui, pendant que sa femme recevoit publiquement le prix des monopoles et des concussions. Il se composa une garde de quarante gentilshommes, dont le plus grand nombre l'accompagnoit par-tout, même chez le roi. Les conseils ne se tenoient plus que pour la forme; encore n'y laissoit-on proposer que des affaires peu importantes; et sitôt que le jeune monarque montroit envie d'en prendre connoissance, sous prétexte de lui épargner de la peine, le maréchal se chargeoit de la décision et de l'exécution.

Nicolas Pasquier, lettre 6 du liv. 6, t. 2, page 1274.
Le Grain, page 382.
Bernard, page 72.
Gramond, page 130.

1616.

Méconte-tement du roi.

Ces procédés déplaisoient souverainement à *Louis*, qui commençoit à se montrer jaloux, non-seulement d'être le maître, mais encore de le paroître. Plusieurs fois il avoit insinué à sa mère que toutes ces brouilleries duroient trop; qu'il y avoit un moyen de les finir, en retranchant les préférences, et en employant les grands au gouvernement, chacun selon sa naissance, sa dignité et ses talens. Comme l'établissement de cette nouvelle forme auroit porté un coup mortel à l'autorité exclusive dont *Marie de Médicis* jouissoit sous le nom de ses ministres, elle faisoit la sourde oreille. Cependant elle crut devoir entretenir une négociation ouverte avec les mécontens, afin de ne point attirer sur elle l'odieux de la guerre. Les pourparlers étoient entremêlés d'actes de sévérité et de clémence. La reine n'étoit-elle pas contente de la docilité des confédérés, elle les faisoit déclarer criminels de lèse-majesté. Prêtoient-ils l'oreille aux offres de la Cour, on les reconnoissoit innocens, pour faciliter un accord qui ne se fit pas, quoique les évêques, les confesseurs, les cardinaux et les nonces s'en mêlassent.

1617.

La reine fait assiéger Soissons.

Moteville, t. 1, p. 3.

Enfin, la reine donna ordre au comte d'*Auvergne* de prendre toutes les petites places que les mécontens occupoient autour de Soissons, et de les resserrer dans cette ville, dont le siège fut résolu le 22 mars, dans un conseil secret, composé de la reine, du maréchal d'*Ancre*, du garde des sceaux, de l'évêque de Luçon et de *Barbin*. Le duc de *Mayenne* s'y étoit enfermé; il la défendit avec courage: mais malgré sa résistance vigoureuse, il n'avoit plus de ressource que dans les secours étrangers levés par le duc de *Bouillon*, secours auxquels on opposa le duc de *Guise*, récemment détaché de la ligue, lorsqu'un événement préparé de longue-main à la Cour, amena la paix en un instant.

Le maréchal d'Ancre est tué, et sa femme emprisonnée.

Sully, t. 2, page 177.

Mém. Rec. t. 4, p. 50.

Le Grain, page 3[illegible]6.

Degeant, page 41.

Brienne, t. 1, page 71.

Sous un roi qui auroit connu ses forces, la révolution du gouvernement pouvoit n'être que l'ouvrage d'une disgrace: le maréchal d'*Ancre* auroit été exilé ou emprisonné, et la reine mère se seroit trouvée privée, sans éclat, de la connoissance des affaires; mais *Louis* et ses confidens étoient timides, et la crainte d'inconvéniens, qui ne seroient peut-être pas arrivés, leur fit prendre un parti violent. *Concini* revenoit de Normandie, où il faisoit de

temps en temps des voyages, et revenoit, dit le roi dans la déclaration qu'il donna contre sa mémoire, *pour éloigner de sa personne ce qui lui restoit de fidèles serviteurs, et le réduire sous une dure tutelle.* Il avoit été facile de persuader ces desseins outrés à un jeune prince qu'on épouvantoit, en faisant trouver sous sa main, en différens endroits de son palais, des poignards, des poisons et des billets qui l'avertissoient de se tenir sur ses gardes. Les inquiétudes qu'ils lui causèrent, dérangèrent sa santé. Il se trouvoit fort embarassé entre une mère dont il croyoit n'être pas aimé, et des mécontens que cette mère lui représentoit comme des révoltés, mais qui lui faisoient parvenir secrètement les protestations d'une soumission entière; enfin, soit lassitude du joug maternel, soit espérance de pacifier son royaume en un instant, il se laissa arracher l'ordre fatal. 1617.

Le lundi 24 avril, le maréchal d'*Ancre* entrant au Louvre pour le conseil, *Vitri*, capitaine des gardes, l'aborde, et lui demande son épée. *Concini* fait un mouvement; on ne sait si ce fut pour la rendre ou pour se défendre : mais, dans l'instant, il

1617. reçoit trois coups de pistolet, tombe, et expire. La foule des cliens qui l'environnoient se dissipe : le roi paroît sur son balcon, pour autoriser cette action par sa présence. Chacun s'empresse autour de lui, comme dans une réjouissance publique : il reçoit les félicitations de tout le monde; et, pendant cette espèce de triomphe, on désarme les gardes de sa mère, et on lui donne ceux de son fils; on mure les portes qui communiquoient avec l'appartement du roi, et *Eléonore Galigaye*, femme du maréchal, est arrêtée presque sous les yeux de sa maîtresse.

Haine générale contre eux.

Le Grain, page 162.

Le reste de ce jour, les courtisans l'employèrent à trouver des ridicules, des vices, des crimes à celui qu'ils adoroient la veille. Le lendemain, la populace donna un spectacle analogue à son caractère turbulent et féroce. Le corps du maréchal avoit été jeté dans les latrines de la porte; il fut enterré le soir secrètement dans l'église de St.-Germain-l'Auxerrois. Quelques personnes que la curiosité conduisoit, découvre le lieu de la sépulture; le peuple s'y attroupe, exhume le cadavre, le traîne dans les rues et dans les places publiques, le pend dans l'une, le démembre dans

e que *Louis* leur avoit fait dire
si ce qu'il méditoit ne réussissoit
il se retireroit à Compiègne, où
pelleroit auprès de lui. En effet,
les équipages du roi furent toute
matinée prêts à partir, et ceux qui
nt enfermés dans Soissons, eurent,
les assiégeans, nouvelle de ce qui
ssoit au Louvre. Le soir du 24, ils
ent part à l'armée du comte d'*Au-*
ne. Aussitôt, sans pourparlers et
conditions, toute apparence d'hos-

1617. *leri*, *Villeroi*, *Jeannin*, *du Vair*, revinrent aussi. Des nouveaux qui avoient été mis par le maréchal d'*Ancre*, *Barbin* seul fut arrêté : les autres se retirèrent d'eux-mêmes, excepté *Richelieu*, qui parut déterminé à partager l'infortune de la reine mère. On le soupçonna dans la suite d'avoir cherché, dans cette apparence de fidélité, plutôt ses avantages que ceux de sa protectrice, dont il devoit être l'espion.

Surprise et chagrin de la reine mère, qui est exilée à Blois.

Rien ne put égaler l'étonnement de cette princesse, que sa douleur. Il étoit en effet mortifiant pour une femme qui se piquoit de politique, d'avoir été si habilement trompée par un roi enfant, conseillé lui-même par de jeunes favoris sans expérience. Cependant elle ne se laissa point abattre ; et, se flattant de reprendre aisément l'ascendant qu'elle avoit eu sur son fils, et de tout réparer, si elle pouvoit seulement lui parler, *Marie* sollicita cette faveur avec empressement, mais elle lui fut toujours refusée. On lui déclara qu'elle ne recouvreroit les bonnes grâces du roi, qu'en consentant à s'éloigner quelque temps de la Cour. La dureté de cette proposition fut adoucie par tout ce qui pouvoit la rendre supportable. On laissa à la reine mère le choix du lieu où elle

voudroit se retirer, des personnes qui l'accompagneroient, des revenus, de la puissance, des honneurs dont elle jouiroit. A ces conditions, il lui ſut promis qu'elle parleroit à son fils, et qu'elle ne partiroit pas en personne disgraciée. Après avoir long-temps combattu, *Marie* se résigna à son sort: elle choisit pour sa retraite le château de Blois, et partit le 4 mai. 1617.

Peu de personnes eurent permission de la saluer. Au moment du départ, le roi se rendit dans son appartement. Tout ce qu'ils devoient se dire étoit réglé, jusqu'aux termes et aux gestes. Après avoir balbutié en sanglotant quelques regrets à son fils, et l'avoir embrassé, elle voulut ajouter des prières en faveur de *Barbin* et d'*Eléonore*, détenus prisonniers. *Louis* la regarda en homme embarassé, et se retira sans rien dire: elle avança pour retenir *Luynes*, qui sortoit avec le roi, mais ce prince appela plusieurs fois son favori d'un ton absolu. La reine rentra dans son appartement, fondant en larmes, se jeta la tête enveloppée dans le fond de son carrosse, et partit. Le roi la suivit des yeux, avec l'air satisfait d'un enfant délivré de la férule d'un pédagogue importun, et donna le reste de la journée au plaisir.

1617.

On fait le procès à la mémoire du maréchal et à sa femme.

Mém. d'Estrées, p. 2 2.

Bassompierre sur Dupleix. Passim.

Avrigny, l. 11, page 222.

Mémoire d'Aubry, t. 1, page 19.

Mém. Rec t. 4, page 50.

Ce ne fut pas là le dernier acte de la tragédie. *Eléonore Galigaye* devoit à l'univers l'exemple d'une favorite punie, pour s'être laissée entraîner au torrent de la fortune. Ni elle ni son mari ne furent coupables de ces grands crimes dont les ambitieux se servent quelquefois pour forcer les événemens. Ils se trouvèrent sur la voie des richesses et des grandeurs, voie que leur ouvroit l'amitié d'une reine puissante, ils y entrèrent avec intrépidité, y marchèrent avec confiance, et rencontrèrent au bout la mort et l'ignominie.

Caractère du maréchal.

Mémoires de Bassomp. et de la régence.

Il seroit injuste de croire le maréchal d'*Ancre* tel que l'ont dépeint les historiens du temps. La plupart, vendus au nouveau gouvernement, ou emportés par les préjugés qu'on a toujours contre les malheureux, le peignent comme un caractère noir, capable des plus grandes scélératesses, mais des hommes qui avoient vécu avec lui, le jugeant longtemps après sa mort, nous en donnent une idée toute autre; idée qu'aucun fait notoire ne dément. *Bassompierre* et le maréchal d'*Estrées* disent que *Concini* étoit un galant homme, d'un bon jugement, un cœur généreux, libéral jusqu'à la profusion, de bonne compagnie et d'un accès facile. Avant

les troubles il étoit aimé du peuple, auquel il donnoit des spectacles, des fêtes, des tournois, des carrousels, des courses de bague, dans lesquelles il brilloit, parce qu'il étoit beau cavalier et adroit à tous les exercices. Il jouoit beaucoup, mais noblement et sans passion. Il avoit l'esprit solide et enjoué, et d'une tournure agréable. Sa conversation étoit pleine de saillies. Naturellement bienfaisant, jamais il ne désobligea personne; *de sorte*, dit Bassompierre, *qu'en examinant les circonstances de sa mort, on ne peut l'attribuer qu'à un mauvais destin.* 1617.

On ne fait pas le même éloge de sa femme : au contraire, amis et ennemis s'accordent à dire qu'elle étoit hautaine, insolente dans la prospérité, et sur-tout d'une avidité insatiable. Excepté cette soif de l'or, plus brûlante dans la maréchale que dans son mari, et dont les effets ne sont à la Cour un crime que pour les malheureux, on ne voit pas que ce couple infortuné ait commis aucun forfait qui méritât une punition capitale, si ce n'est le meurtre du sieur de *Prouville*, sergent-major de la citadelle d'Amiens, dans lequel même on remarque quelques circonstances qui diminuent l'atrocité du fait. Caractère de sa femme.

1617.

Accusation contre la maréchale.

Mém. Rec. 4, p. 50 et iv.

Pour les griefs accumulés contre *Eléonore*, ils sont de nature à montrer plutôt la passion de ses ennemis, qu'à prouver qu'elle fût digne de mort. Son procès commença au parlement le 3 mai. On est surpris, quand on voit sur quoi roule l'interrogatoire d'une femme qui avoit, pour ainsi dire, tenu le timon de l'état. On passa très-légèrement, sans doute faute d'indices et de preuves, sur ce qui auroit dû faire l'objet principal du procès; savoir, les concussions et les correspondances avec les étrangers. Elle répondit fermement que jamais elle n'étoit entrée dans aucune affaire de finance; que jamais elle n'avoit eu de liaisons avec les ministres étrangers, sinon par permission et par ordre de la reine. Les juges la questionnèrent sur la mort de *Henri IV*, en lui demandant d'où elle avoit reçu avis de conseiller au roi de se garder de péril; pourquoi elle avoit dit auparavant qu'il arriveroit incessamment de grands changemens dans le royaume, et pourquoi elle avoit empêché de rechercher les auteurs de l'assassinat.

Ses réponses.

Elle satisfit à toutes ces questions, en niant certains faits, en expliquant les autres de manière qu'il ne pût rester aucun soupçon à cet égard, ni contre

elle, ni contre la reine, qu'on vouloit y impliquer. Enfin, le grand crime qu'on lui objecta, le crime de ceux qui n'en ont point, fut la sorcellerie. On écouta des gens qui l'accusèrent d'avoir entretenu un commerce étroit avec un médecin juif, qui étoit magicien; de ne point manger de chair de porc; de ne point entendre la messe les samedis; d'avoir fait venir des religieux lorrains et milanais, avec lesquels elle s'étoit enfermée dans des églises, pour se livrer à des pratiques superstitieuses. Ces imputations parurent si puériles à la maréchale, qu'elle ne put s'empêcher d'en rire. Cependant, quand elle s'aperçut que les juges insistoient, qu'ils demandoient sérieusement si elle n'avoit pas été ensorcelée, si elle n'avoit jamais entretenu de commerce avec les démons, elle pleura amèrement, et fit entendre qu'elle sentoit bien qu'on vouloit la perdre, puisqu'on admettoit contre elle de pareilles charges, sur le rapport de quelques délateurs obscurs, malintentionnés ou d'une crédulité récusable. Cependant elle se flatta de n'être condamnée qu'au bannissement; mais elle fut cruellement détrompée le 8 juillet, jour de son jugement.

1617.

Elle est condamnée à mort.

Il paroît qu'on eut dessein de ne lui

1617. épargner aucune affliction, mais au contraire, de lui faire boire jusqu'à la lie le calice de la douleur. D'abord on laissa emplir la chapelle où on devoit lui lire sa sentence, par des gens de tout état, qui vinrent pour examiner sa contenance. En entrant, elle s'écria : *Oimè, que de monde !* Elle voulut s'envelopper de ses coîffes, mais on la contraignit d'écouter à visage découvert la lecture de sa condamnation. L'arrêt déclaroit *Eléonore Galigaye* coupable de lèse-majesté divine et humaine : il étoit porté qu'en réparation de ses crimes, sa tête seroit séparée de son corps, sur un échafaud dressé en place de Grêve ; que l'un et l'autre seroient brûlés, et les cendres jetées au vent. Le même arrêt proscrit à perpétuité la mémoire du maréchal d'*Ancre*, confisque et réunit tous ses biens au domaine, ceux même qu'il a dans les banques étrangères ; déclare son fils ignoble et incapable de posséder charges ni dignités dans le royaume ; ordonne que sa maison près du Louvre sera démolie et rasée ; fait défenses à qui que ce soit d'entretenir commerce avec les puissances étrangères, de faire sortir du royaume ni or ni argent, sans la permission du roi ; et déclare tous

ıgers incapables d'avoir désormais 1617.
ıffices, bénéfices, capitaineries, gounemeus, charges ou dignités d'auıe espèce. Cinq conseillers refusèrent prendre part à ce jugement inique, l'avocat-général *Servin* ne conclut, n, à la mort, que sur l'assurance ıı lui fut donnée que le roi feroit :e à l'accusée.

Frappée dans son honneur, dans ses Et exécutée. , dans sa personne, dans celle de n fils et de son mari, *Eléonore* succe ıba pour un instant à sa douleur : éclata en sanglots; elle s'attendrit le sort de son fils, se plaignit de r ndon général; mais, après ce tribut 'é à la nature, la maréchale sécha ses mes, et s'arma d'une fermeté qui ne se démentit plus : il ne lui échappa ni murmures, ni regrets; elle se résigna chrétiennement à son malheureux sort, et écouta avec sensibilité les consolations que la religion lui présentoit. On la traîna au supplice comme la plus vile criminelle, à travers un peuple ıbreux qui gardoit le silence et semoıt avoir oublié sa haine. Peu occupée cette foule, *Eléonore* ne parut pas concertée de ses regards, ni de la vue s flammes qui embrasoient le bûcher son corps alloit être consumé : in-

1617. trépide, mais modeste, elle mourut sans bravades et sans frayeur.

Sort de son fils.

Son frère, archevêque de Tours, se confina dans un petit bénéfice, où il vécut peu. Son fils, jeune homme de quinze ans, doué de qualités aimables, qui promettoit beaucoup au moment de la mort de son père, fut inhumainement donné en spectacle, et servit de jouet aux bas-officiers de la Cour. A cette humiliation succéda une captivité de quelques mois dans le château de Nantes, d'où il fut enfin envoyé à Florence. Il y traîna, avec une fortune médiocre, une vie languissante, que le chagrin abrégea.

Jugement sur cette catastrophe.

Mém. Rec. t. 5, p. 90.

Monglat, t. 1, p. 19.

Siri remarque que les gens sensés trouvèrent cet arrêt contre la maréchale fort étrange. Les juges dirent qu'il y avoit au procès une lettre par laquelle elle excitoit son mari à se souvenir des affronts que lui faisoit *Prouville*; et que l'homicide ayant suivi, ils ne s'étoient pas fait un scrupule de la condamner comme cause et participante du crime. Le public éclairé pensa qu'elle avoit été sacrifiée aux vives sollicitations de ceux qui espéroient obtenir la confiscation de ses biens. Quoiqu'il en soit du motif, le maréchal et la maréchale d'*Ancre*, en disparoissant de dessus la

ène du monde, furent un terrible 1617.
ı iple de l'instabilité des choses hu-
s. Ils laissèrent le trône des gran-
ırs et l'échafaud prêts pour ceux qui
droient marcher sur leurs traces; et
s verrons que, malgré cette leçon,
eurent, sous ce règne, plus d'un
ateur.

I :urtre du maréchal d'*Ancre*, le
l lice de sa femme, l'exil de la reine
re furent accompagnés et suivis de
'ace de presque toutes leurs créa-
es. *Barbin* étoit déjà prisonnier.
)*t*, parvenu de l'anti-chambre du
échal à la place de garde des sceaux,
ın ı talens, mais dur et opiniâtre,
i arrêté. *Richelieu*, ménagé
a rd jusqu'à être admis au conseil,
ıt ordre, bientôt après, de quitter la
: mère qu'il avoit suivie à Blois.
retira dans un petit bénéfice qu'il
édoit en Anjou, nommé *Coursai*,
uite dans son évêché de Luçon, et il
t enfin relégué à Avignon. Les anciens
inistres, savoir : le chancelier de *Sil-*
ri, *Du Vair*, *Villeroi*, *Jeannin*,
ıe les flatteurs de *Concini* appeloient
Barbons, revinrent et reprirent les
nes du gouvernement.

Etat du ministère.

Mém. Rec. t. 4, p. 193.

Aubry, hist. t. 1, p. 24.

Villeroi ne survécut pas long-temps
ce retour de fortune. Après cinquante

Mort de Villeroi.

1617. ans de ministère, sous quatre rois, dans les temps peut-être les plus orageux de la monarchie, il mourut au moment que la France avoit le plus grand besoin de son zèle et de son expérience ; *malheureusement*, disoit un court *on ne trouvera écrit dans aucun livre ce qu'il savoit. Henri IV* faisoit de lui un éloge encore plus honorable, quai il disoit : *Il travaille toujours, et se lasse jamais de bien faire.* le vif intérêt qu'il prenoit aux affair publiques, dégénéroit souvent chez lui en obstination. Persuadé de la bonté de son opinion, il vouloit toujours qu'elle dominât dans le conseil. Quand il n'avoit pu réussir à rapprocher la délibération de son sentiment, par lenteur ou par d'autres biais, il mettoit tant d'obstacles à l'exécution, qu'elle échouoit totalement ou en partie ; manœuvre quelquefois aussi dangereuse que la trahison, et dont les Espagnols, qui avoient séduit *Villeroi* par une ostentation de religion, surent bien profiter. Ils perdirent en lui un bon appui ; et on peut fixer à l'époque de sa mort, la chute entière de leur crédit à la Cour de France. *Luynes* vécut avec ces anciens ennemis du royaume, comme on doit vivre avec des ennemis

Mercure, t. 4. p. 217. *Mém. Rec.* t. 4, p. 360.

1617.

conciliés. Sans leur laisser aucune issance dans le conseil, il leur inspira la confiance; de sorte qu'ils ne se lèrent point des cabales qui commencèrent à exercer la patience du i.

Fortune de Luynes.

La jalousie fut la première passion ui éclata contre lui. Selon quelques-, elle l'empêcha d'obtenir en ma- i demoiselle de *Vendôme*, fille le de *Henri-le-Grand*. Selon res, il se refusa de lui-même à ce e, que *Louis XIII* desiroit, et nant conseil de son propre cœur, il éra *Marie de Rohan*, fille d'*Her-e*, duc de *Montbazon*, célèbre dessous le nom de la duchesse de *vreuse*. Il trouva de grands avantages s cette alliance, l'appui d'une famille mbreuse, puissante et intéressée à le oir; la ressource d'un beau-père litique et guerrier, aussi propre au seil qu'à l'exécution; enfin le concours d'une épouse adroite quoique jeune, et qui, décorée du titre de surintendante de la maison de la reine, it ntant d'ascendant sur le mari que la ame. Pour *Luynes*, on ne peut av r plus d'empire qu'il n'en acquit sur le foible *Louis XIII*, destiné, dès ce moment, à être plutôt asservi que

1617. gouverné par ses ministres. Cet asservissement etoit si visible, qu'on en fi des railleries publiques. Aux railleries succédèrent les murmures. La nation parut inquiette de se voir sous la domination d'un jeune homme qui commençoit à concentrer en lui toute l'autorité; et ce fut autant pour calmer ces inquietudes, que pour décrier le gouvernement de la reine mère, qu l'on convoqua avec grand appareil une assemblée des notables à Rouen po la fin de l'année.

Assemblée des notables. *Mercure.* t. 5, p. 200.

Elle fut composée de tous les ordres de l'état, princes, évêques, cardinaux maréchaux de France, gentilshommes conseillers et secrétaires d'etat, présidens, procureurs-généraux et conseillers des parlemens, des cours des aid et des chambres des comptes, chanoin et docteurs de Sorbonne, présidés pa Monsieur, frère du roi, âgé de neu ans, et par quatre sous-présidens, le cardinaux du *Perron* et de la *Rochefoucault*, le duc de *Montbazon* et maréchal de *Brissac*. Tous ces députés étoient choisis par la Cour, qui traç aussi à l'assemblée l'ordre des délibérations, et qui fixa pareillement l décisions.

On présenta un cahier de questions sur lesquelles, disoit-on, le roi deman-

doit l'avis des notables. La première oit : comment le roi doit-il composer n conseil ? On répondit unanimement : *l'assemblée croit ne pouvoir donner au r un meilleur avis, que de continuer l' dre du maniement de ses affaires rètes, en la forme qu'il fait à pré-, et par l'avis et conseil des s personnes qui y sont employées.* Ce point réglé, il semble qu'il étoit inutile d'en proposer d'autres, parce que le conseil du roi étant reconnu capable et suffisant, il convenoit de s'en rapporter en tout à sa prudence. Cependant, soit pour la forme, soit pour autoriser le ministère, on fit encore d'autres questions : quelles affaires doit-on attribuer au conseil du roi, et quelle forme doit-on suivre en les traitant ? Faut-il diminuer les dépenses de la maison du roi, réduire les pensions, rendre plus rares les gratifications, les exemptions de taille, les anoblissemens ? Sur toutes ces questions on décida pour l'affirmative. Le roi fut ensuite prié de ne plus vendre les charges de sa maison, ni les gouvernemens ; de n'accorder sur ces objets ni réserves ni survivances ; de ne nommer aux abbayes et prieurés que des réguliers ; de fournir les arsenaux, entretenir les

1617.

1617. fortifications, payer exactement les troupes, protéger le commerce; ne point souffrir que ses sujets eussent des correspondances chez l'étranger et en tirassent des pensions; restreindre le droit de *Committimus*, révoquer la paulette, et ôter la vénalité des charges de magistrature. Tout cela fut proposé, discuté et conclu en 22 jours. L'assemblée se sépara aussitôt; et tout ce qui en résulta, fut la liberté au Conseil du roi de gouverner souverainement sous l'autorisation de quelques règlemens équivoques, qu'il lui fut désormais permis d'interpréter selon ses besoins. Il faut néanmoins avouer, à l'honneur du duc de *Luynes*, qu'il n'étoit pas homme à abuser de cette liberté. Le peuple auroit été tranquille et heureux sous son ministère, si on avoit pu le sauver du contre-coup des cabales qui s'entrechoquoient à la Cour.

La Cour partagée entre la reine mère et le prince de Condé.

1618.

Mém. Rec. t. 4, p. 414

Un prisonnier et une exilée donnèrent lieu aux premières divisions qui éclatèrent. La reine mère n'avoit pas plutôt été disgraciée, que les partisans de *Condé* s'imaginèrent qu'il alloit sortir de la Bastille plus puissant que jamais, et il s'en flatta lui-même. C'étoit aussi tout ce qu'appréhendoit *Marie de Médicis*. Elle fit entendre au

nseil, que si on relâchoit *Condé*, 1618.
e regarderoit cette indulgence pré-
ée, comme une improbation pu-
que de son ministère, et par con-
uent comme le plus grand affront
pût lui faire; mais elle avoit
ncore un motif, peut-être plus puissant, de redouter la liberté du prince: c'est qu'elle trembloit qu'en le tirant de prison, on eût dessein de lui opposer un ennemi intéressé, par vengeance ou par crainte, à la tenir toujours éloignée. Le duc de *Luynes* se servit quelque temps des espérances et des craintes réciproques de *Marie* et de *Condé*, pour contenir l'un par l'autre. La reine mère témoignoit-elle s'ennuyer de son exil, montroit-elle un trop grand desir de revenir à la Cour, et menaçoit-elle de contraindre le favori à la rappeler: aussitôt le roi envoyoit visiter le prince de *Condé*, lui accordoit des adoucissemens, et lui marquoit des égards qui faisoient croire qu'il alloit rentrer en grâce. Si les partisans de celui-ci, à leur tour, exprimoient trop librement l'impatience et le dépit qu'ils avoient de voir leurs espérances frustrées, on leur montroit *Marie* prète à réparoître à la Cour; et c'étoit annoncer au prince une captivité dont on

1618. ne pouvoit prévoir la fin. Mais ce manège ne put pas tromper long-temps des courtisans exercés à démêler les ruses de la politique. Il fut même proposé par quelques-uns d'entre eux, indignés de voir la reine et le prince ainsi joués, de réconcilier *Marie* avec *Condé*, et de les faire agir de concert, pour forcer *Louis XIII* à éloigner son favori.

Plaintes de la reine mère. *Luynes*, qui savoit ce qu'il avoit à craindre de la reine, tenoit les yeux ouverts sur sa conduite, et prenoit toutes les précautions possibles, afin qu'elle ne lui échappât point, ou qu'elle ne pût méditer une entreprise sans qu'il en fût averti. Pour cela, il ne souffroit auprès d'elle que des personnes gagnées, ou susceptibles de l'être. *Marie* s'en apercevoit, et les chassoit honteusement. On en substituoit d'autres également corrompues ou corruptibles, que la reine congédioit encore; mais il y avoit toujours quelqu'un de ses espions qui se déroboit à sa vigilance: de sorte que la Cour étoit informée du détail le plus minutieux de sa vie, de ses projets, et des moyens qu'elle se proposoit d'employer pour recouvrer sa liberté. En conséquense, plaintes de la part du roi, de ce que sa

mère, qui pouvoit vivre tranquille avec des revenus, des honneurs et une puissance convenables à sa dignité, entretenoit des liaisons suspectes, et s'occupoit de desseins capables de troubler la tranquillité du royaume. Réponse de la mère, qui dénonçoit à toute la France la dure captivité dans laquelle elle étoit retenue, investie de troupes, entourée de domestiques qu'on rendoit infidèles, sans aucun pouvoir dans la province qu'elle habitoit, et privée de la consolation de voir, du moins une seule fois, son fils, à qui cependant elle vouloit communiquer des secrets importans, qu'elle ne pouvoit faire passer par le canal du favori. Cette dernière considération d'une mère qu'on tenoit captive, qu'on écartoit de son fils, auquel elle avoit peut-être des avis à donner, fit impression à la Cour et à la ville. On disoit assez publiquement, qu'en effet le roi étoit véritablement prisonnier, puisque le duc de *Luynes* et ses frères l'assiégeoient perpétuellement, et ne souffroient pas que personne l'approchât, qu'eux ou leurs amis. 1618.

Pour arrêter ce mécontentement dans son principe, et prévenir en même temps un retour qui l'alarmoit, le duc On l'appaise *Mémoires de Brienne*, t. I page 92.

1618. de *Luynes* tâcha d'appaiser la reine, ou du moins de suspendre ses plaintes. Si elle eût voulu consentir à se retirer à Florence; si elle eût été femme à se contenter de vivre dans quelque endroit du royaume à son choix, sans prétention au gouvernement, les richesses, la puissance, les honneurs, les égards de toute espèce lui auroient été prodigués; mais elle vouloit voir son fils; elle vouloit le voir au plutôt, sans borner le temps du séjour qu'elle comptoit faire auprès de lui. On sentoit bien que cet empressement n'étoit inspiré que par l'espérance de reprendre, dans une entrevue, l'empire qu'elle avoit eu sur le jeune monarque, de chasser d'auprès de lui les personnes qui pouvoient balancer son crédit, et de gouverner plus souverainement que jamais. Il falloit que l'on connût à *Marie* un caractère bien opiniâtre et bien vindicatif, pour que le duc de *Luynes*, qui étoit doux et accommodant, n'ait osé la mettre à portée d'abuser contre lui de la faveur qu'il lui auroit procurée. *Deageant*, confident du favori, lui conseilloit de ne la pas ménager, et, puisqu'on ne pouvoit sévir contre elle-même, de punir exemplairement ceux de ses domes-

Mém. de Deageant, page 10.

tiques et de ses partisans qui lui inspiroient des projets, et qui s'engageoient à l'aider. Il disoit que ce seroit le moyen de la subjuguer elle-même par la crainte, et de lui ôter, sinon le desir, du moins le pouvoir de mal faire, faute de personnes qui la secondassent (1). Mais *Luynes* préféra les voies de conciliation, et il en chargea le duc de *Montbazon*, son beau-père, négociateur habile, qui échoua. *Cadenet* son frère, esprit souple et insinuant, n'eut pas un meilleur succès : c'est qu'ils ne pouvoient employer auprès d'elle que des raisons politiques, contre lesquelles elle s'armoit de raisons pareilles; et son opiniâtreté la rendoit victorieuse. 1618.

Il ne restoit qu'un moyen, celui d'in-

(1) On voit ici le germe de la conduite de *Richelieu* à l'égard de la reine mère. Il en avoit peut-être puisé les principes dans les Mémoires de *Deageant* : celui-ci les composa à la Bastille par ordre de *Richelieu*, qui lui avoit fait demander pour son instruction, l'histoire des choses dont il avoit eu connoissance pendant qu'il étoit attaché au duc de *Luynes*. Voyez Préface et Mémoires de *Deageant*.

1618. téresser sa conscience à satisfaire aux desirs de la Cour. Il fut employé : les oratoriens et les jésuites furent mis en mouvement, et l'on tâcha, mais en vain, de gagner son confesseur. Enfin on lui adressa celui du roi. Il étoit porteur d'une lettre fort tendre de ce prince, par laquelle, il lui promettoit d'aller la voir sitôt que ses affaires le lui permettroient, ce qui ne tarderoit pas ; et comme elle avoit témoigné quelque desir d'aller en pélerinage à Notre-Dame des Ardiliers près de Saumur, il l'exhortoit à faire tel voyage que sa santé ou sa dévotion exigeroient, lui déclarant qu'elle étoit libre d'aller dans tous les endroits de son royaume. Le porteur chargé du commentaire de la lettre, représenta pathétiquement à la reine les malheurs que trop d'attachement à ses desseins pouroient causer à la France, malheur dont elle seroit responsable devant Dieu, et il ajouta que le meilleur moyen de mettre fin à la mésintelligence qui existoit entre elle et son fils, et de faire tomber tous les prétextes qui s'en éloignoient, étoit de renoncer aux pratiques qui fatiguoient la Cour, en la tenant dans l'inquiétude, et notamment à s'éloigner de Blois sans la permission ex-

presse du monarque. Séduite par l'espérance que conçut alors *Marie*, de voir arriver enfin le terme de son exil, elle promit, jura et signa même tout ce que l'envoyé exigea d'elle à cet égard. Elle répondit à son fils, et lui dit qu'elle attendoit avec patience les effets de sa bonne volonté. Elle fit aussi assurer de son amitié le duc de *Luynes*, qui triomphant d'avoir pu la lier par la religion du serment, s'endormit avec sécurité sur cette assurance. On régla dès-lors plusieurs articles concernant la maison de la reine, ses revenus, et son autorité, tous à sa satisfaction. Plusieurs seigneurs eurent permission d'aller la saluer, et il s'établit entre les deux Cours une correspondance qui avoit toutes les apparences de la liberté.

1618.

Ouverture des classes des Jésuites.

Merc, t. 5.
Mém. Rec. t. 4.
Matthieu fils, p. 92.

Le concert des oratoriens et des jésuites dans cette affaire, montra qu'il n'y avoit pas encore entre ces deux sociétés la division qui éclata depuis. Les derniers étoient alors engagés dans un combat contre l'Université de Paris, qui s'opposoit à l'ouverture de leurs colléges. Le parlement favorisoit l'Université; mais la Cour entière étoit pour les jésuites; et malgré le nombre et le crédit de leurs adversaires, ils recommencèrent cette année à ensei-

1618. gner publiquement. Leurs succès, qui firent alors et qui ont fait depuis tant de jaloux, ont peut-être contribué, plus qu'on ne pense, à entretenir dans l'Université l'émulation, qui tourne toujours au profit des sciences, quand elle ne dégénère pas en cabales. Le duc de *Luynes* les servit puissamment en cette occasion.

Luynes favorise le clergé.

Il appuya aussi le clergé pour la restitution des biens ecclésiastiques en Béarn. Quand la religion catholique fut détruite dans cette province, on mit en séquestre les biens que l'église y possédoit; ils étoient restés; et les états, le parlement, les communautés des villes, disposoient des revenus, tant pour le paiement des ministres et des professeurs, que pour des réparations ou des embellissemens publics. Le clergé demanda à rentrer dans les fonds dont ils n'avoit jamais perdu la propriété. *Louis XIII* l'accorda: il y eut dans la province une réclamation presque générale, rendue dangereuse par la résistance des états et du parlement de Pau. Les commissaires que le roi envoya furent insultés, et ses mouvemens eurent des suites funestes à la tranquillité du royaume.

Il rend sa fortune solide.

Mais ces bruits trop éloignés ne retentissoient que foiblement à la Cour:

on s'y occupoit moins de craintes que de plaisirs. La jeune reine dansoit; le roi, ardent pour la chasse, y donnoit tout le temps qu'il pouvoit dérober à la représentation ou au peu d'affaires dont il prenoit connoissance. Tout rouloit sur le duc de *Luynes*, qui s'appliquoit avec assiduité au gouvernement. Le roi le payoit de ses travaux par des dignités aussi honorables que lucratives. Déjà le favori avoit été gratifié de la confiscation des biens du maréchal et de la maréchale d'*Ancre*. Cette libéralité n'éprouva pas de contradiction en France; mais les banques et les monts-de-piété de Gênes, de Venise, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Florence et de Rome, sur lesquels les proscrits avoient placé plus de neuf cent mille écus, refusèrent de se dessaisir de leurs fonds. Les souverains de ces banques prirent leur défense, et soutinrent que la confiscation prononcée en France, ne pouvoit donner aucun droit sur les biens situés hors de ce royaume; et que, puisqu'il ne se présentoit pas d'héritiers, ces biens appartenoient aux pauvres, au profit desquels ces banques et ces monts-de-piété avoient été établis. Les prétentions furent soutenues

1618.

Mém. Rec. t. 4, p. 414 et 426.

1618. de part et d'autre avec toutes les raisons, les subterfuges et les détours de chicanne qu'un si grand intérêt pouvoit fournir. Plusieurs fois on mit l'affaire en arbitrage; on parla d'établir un tribunal qui prononceroit définitivement. Enfin, les parties s'accommodèrent, comme il arrive ordinairement quand on dispute sur le bien d'autrui, avec envie et pouvoir de se l'approprier, c'est-à-dire, qu'elles le partagèrent. Les différentes banques rendirent plus ou moins, selon le plus ou moins d'égards qu'eurent leurs souverains pour les sollicitations et les menaces que le duc de *Luynes* employoit au nom de la France. Pour lui, tirant de chaque côté, il eut la forte part, qui lui servit à acheter des terres, et à former, pour sa famille, de grands établissemens dans le royaume.

Il est jalousé. Cette affaire dura plusieurs années; et, comme elle intéressoit des souverains, elle fit dans tout le monde, un éclat qui ne fut pas avantageux au duc de *Luynes*. On dit et on écrivit que la condamnation du maréchal d'*Ancre* n'avoit été poursuivie avec tant de chaleur, que pour autoriser la confiscation de ses biens, dont le favori vouloit s'emparer. Quelques fai-

seurs de libelles furent punis très-sévèrement ; mais leurs malignes insinuations ne furent pas détruites par les supplices. On s'obstina à écrire que les poursuites contre le maréchal d'*Ancre*, n'avoient pas été, de la part du duc de *Luynes*, exemptes d'un sordide intérêt ; et cette imputation produisit plusieurs maux : elle suspendit long-temps la remise des fonds étrangers, par l'espérance qu'elle donna aux puissances, que le donataire de la confiscation se désisteroit, pour ne pas continuer à se rendre odieux. Elle nourrit entre les partisans de l'ancien gouvernement une haine violente contre le favori, et elle entretint dans le cœur de la reine mère un dépit mortel de ne pouvoir se venger, et le desir de rompre des fers qui lui pesoit tous les jours davantage. 1618.

Nouveau mécontentement de la reine mère.

Elle s'étoit flattée que la promesse faite par son fils de venir la voir, ou de l'appeler auprès de lui, auroit son effet : mais l'été se passa, l'automne s'écoula aussi, et l'hiver s'avançoit, sans nouvelles satisfaisantes. La reine recommençoit ses plaintes ; et la crainte qu'elle ne cherchât à s'affranchir de la contrainte où elle étoit retenue, faisoit prendre au ministère des me-

1618. sures qui augmentoient la gêne et le mécontentement de la princesse. Plusieurs seigneurs commencèrent à entrer dans ses peines, et lui firent parvenir secrètement des témoignages de la part qu'ils prenoient à sa situation ; mais tous s'en tenoient à des vœux stériles, et aucun de ceux qu'elle avoit obligés pendant sa prospérité, ne parloit de risquer pour elle quelque entreprise hasardeuse.

Ruccelaï travaille à sa liberté.

Mém. Rec. t. 4, p. 565.

Merc, t. 5, page 57.

L'honneur de délivrer une reine de France de l'espèce de prison où elle languissoit, étoit réservé à un étranger : il se nommoit *Ruccelaï*, et étoit natif de Florence. Il n'étoit pas venu en France, comme *Concini*, pour faire fortune ; ses parens lui avoient laissé des biens considérables ; mais il vint pour en jouir dans une Cour où il trouvoit des usages et des plaisirs analogues à son caractère et à ses goûts. Il est vrai qu'il s'attacha au maréchal d'*Ancre*, et dut à son crédit l'abbaye de Signi dans le Réthelois. Les revenus de ce riche bénéfice contribuèrent à augmenter sa dépense, et à la soutenir d'une manière qu'il rendoit très-agréable aux courtisans. *Ruccelaï* tenoit une table splendide, fournie des meilleurs vins et des mets les plus ex-

quis, relevés par l'assaisonnement italien, qui l'emportoit alors de beaucoup sur le français. On jouoit chez lui très-gros jeu; et, outre les repas ordinaires, il donnoit souvent des fêtes égayées par la musique et la danse, et embellies par les ornemens qu'un luxe délicat y prodiguoit. Sa maison, dit *Siri*, étoit comme un magasin de gants, d'éventails, de fleurs, de parfums, et des galanteries les plus agréables que produisoient l'Espagne et l'Italie. *Ruccelaï*, dans ces fêtes, faisoit des présens aux dames, qui s'empressèrent à leur tour de lui marquer leur reconnoissance, en le protégeant. Il étoit prêt à acheter une charge considérable à la Cour, où il comptoit se fixer, quand la catastrophe du maréchal d'*Ancre* renversa ses projets. Il suivit d'abord la reine dans son exil, et obtint depuis, sous la caution de *Bassompierre*, de revenir à Paris. On ne crut point à l'homme le plus voluptueux de France, d'autres motifs pour quitter Blois, que l'ennui d'une pareille solitude et le desir de jouir des plaisirs de la capitale. Cependant il lui fut fait défense de revoir la reine mère, ni d'entretenir commerce avec elle. 1618.

Mais que peut l'autorité contre la

1618. fermeté dans les desseins, l'intrépidité dans le danger, la constance qui fait braver les travaux et les fatigues? *Ruccelaï* avoit éminemment ces qualités. Cet homme, d'une complexion délicate, accoutumé à la molesse, avec tant de raisons d'aimer la vie, dont il savouroit les délices, conçoit sans s'effrayer, et suit sans se rebuter, un projet qui exigeoit des travestissemens gênans, des voyages pénibles pendant la saison la plus rigoureuse, et qui enfin l'exposoit, s'il étoit découvert, à porter sa tête sur un échafaud. Il commence par quitter secrètement son abbaye, où il avoit pu se rendre sans exciter de défiance, et se rend auprès de Blois. Il étudie si bien les lieux et les momens, qu'il se fait remarquer par la reine, et vient à bout d'établir une correspondance connue d'elle seule. Alors il lui fait parvenir un plan d'opérations qu'elle approuve. Sitôt qu'il a le consentement de la reine, le négociateur affronte les neiges et les frimas de décembre, et à travers les espions semés sur sa route, tantôt à pied, tantôt à cheval, souvent seul, presque toujours de nuit, il se rend de Blois à son abbaye, prend à peine le temps de s'y reposer, et repart pour Sedan.

Le duc de *Bouillon* y vivoit dans une tranquillité apparente, éloigné de la Cour, qu'il sembloit dédaigner, sans liaisons avec la reine mère, dont il n'avoit pas été content pendant qu'elle gouvernoit : c'est pourquoi il marqua de l'étonnement, quand *Ruccelaï* lui proposa de se mettre à la tête du parti qu'il formoit pour *Marie*. Au fond cependant *Bouillon* n'étoit pas fâché qu'on lui fournît l'occasion de sortir d'un repos qui lui pesoit, et qu'on le mît aux prises avec la Cour, dont il n'affectoit de mépriser les faveurs, que parce qu'il désespéroit de les obtenir. Il reçut donc les ouvertures de l'agent de la reine avec un malin plaisir; et la preuve qu'il fut flatté de la confiance, c'est que, hors d'état, par ses propres forces, d'opérer un plein succès, il indiqua à *Ruccelaï* celui qui pouvoit le procurer.

1618.

Le duc de Bouillon lui conseille d'engager d'Epernon.

Merc. t. 5, page 259.

Gramond, l. 3, p. 216.

Il faut l'entendre lui-même, pour savoir ce qu'étoient alors les grands seigneurs. « Le seul, lui dit-il, capable d'entreprendre ce que vous « desirez, est le duc d'*Epernon*. Il a « cinq grands gouvernemens, trois « dans l'intérieur du royaume, la « Saintonge, l'Angoumois et le Li- « mousin, province où il se trouve

1618. « une multitude de gentilshommes « aguerris, dévoués à leur gouverneur. « Les deux autres grands gouvernemens sont les Trois-Evêchés et le « Boulonnois, situés sur la frontière. « Le premier le met à portée de tirer « des secours d'Allemagne, et le second, d'entretenir des liaisons avec « l'Angleterre. Il est aussi commandant « ou gouverneur de plusieurs villes « particulières; mais entre les autres, « celle qui peut être considérée comme « la plus utile à votre projet, est « la ville de Loches: elle tient à la « Touraine, est peu éloignée du Blésois, voisinage qui seroit très-commode pour faciliter l'évasion de la « reine. Le duc d'*Epernon*, à cette « grande puissance, joint des revenus « considérables, des richesses acquises, « qui forment un gros trésor, et la charge de colonel-général de l'infanterie « française, qui met habituellement « sous ses ordres sept à huit mille « hommes les mieux disciplinés du « royaume, enfin il a plusieurs enfans « jeunes et vigoureux, très-capables « de le seconder, et il jouit d'une réputation de prudence, de fermeté « et de prévoyance si bien établie, « qu'aussitôt qu'il aura levé l'étendard,

1618.

une foule de mécontens de tous états viendront grossir son parti.
« *Sous Henri-le-Grand, il avoit*
« *trouvé son maître*, et un maître
« qu'il estimoit ; de sorte qu'après quelques tentatives inutiles pour se donner de l'autorité dans le royaume, il s'est contenté de vivre avec le seul crédit attaché à ses charges. Mainte-
« nant les choses ont changé de face:
« il méprise le favori et toute cette
« jeunesse de la Cour dont il n'a point
« été caressé. Il hait le ministre qui
« diminue ses appointemens, retarde le paiement de ses pensions, et accorde à d'autres des honneurs et des préférences, dont il regarde la privation comme des passe-droits et des affronts. Il n'aime pas non plus le roi; il a osé braver le favori, en restant à la Cour malgré lui, et se retirant, quand les ordres lui en ont été donnés, avec un appareil qui tenoit de l'insulte. Peu s'en est fallu que le jeune monarque piqué ne l'ait fait arrêter; et l'orgueilleux vieillard en conserve un ressentiment
« qui le rend capable de tout. Partez
« donc pour Metz, où il a fixé sa
« résidence. Si vous savez flatter son
« amour-propre, entrer dans ses idées,

1618. « ne point contrarier son caractère
« opiniâtre, et sur-tout si vous lui
« plaisez, il n'y a rien que vous ne
« puissiez vous en promettre.

Lui plaire, c'étoit précisément ce dont *Ruccelaï* ne pouvoit pas se flatter. Il avoit eu lui-même un différend très-vif avec *Epernon*; et quoiqu'il fût le maltraité, il appréhendoit que ce seigneur n'en eût conservé un ressentiment qui rendroit peut-être ses avances inutiles. Cependant il se détermina à tenter l'aventure, seulement avec la précaution de se faire précéder par un nommé *Vincent Louis*, autrefois secrétaire du maréchal d'*Ancre*, qu'il avoit reçu dans son abbaye de Signy, en sortant de prison. Arrivé à Metz, *Vincent*, sans se montrer, fait appeler à son auberge *Plessis*, qu'il connoissoit pour un des principaux confidens du gouverneur. Celui-ci, crainte de surprise, mène avec lui *Cadillac*, autre confident: ils écoutent attentivement l'émissaire de *Ruccelaï*, et rapportent au duc le sujet de la conversation. Celui-ci en confère avec les deux fils qu'il avoit auprès de lui, le marquis de la *Valette* et l'archevêque de *Toulouse*. Ils concluent, dans leur conseil, d'examiner plus mûrement les propositions

Vincent. Le duc d'*Epernon* l'entend 1618.
-même dans l'abbaye de Saint-Vin-
t de Metz, où il lui avoit donné
ndez-vous. Le plan n'étoit pas bien
éré; mais on entrevoyoit dans ce
: sez de moyens pour rendre
reprise susceptible d'exécution.
Epernon chargea *Vincent* de lui rap-
rt des éclaircissemens sur le nom-
e . la qualité des partisans que la
: promettoit, sur les sommes
'el tenoit prêtes, et sur les autres
diens qu'elle comptoit employer.

Ruccelaï voyant l'affaire à ce point, Ruccelaï réussit.
qu'il ne voulût pas laisser l'hon-
de la conclusion à un négociateur 1619.
l lterne, soit qu'il y eût des difficultés
ne pouvoient être applanies que
lui-même, se détermine à affronter
haine d'*Epernon*, , et à traiter di-
ectement avec lui. Il part pour Metz,
arrête à Pont-à-Mousson, village près
e ville, et se fait annoncer. L'em-
tement du gouverneur fut extrême,
d il apprit que son secret étoit en-
les mains d'un Italien offensé. Il
oulût, dans le premier mouvement,
envoyer arrêter, s'en défaire, ou du
oins le retenir en prison, jusqu'à ce
n'il n'eût plus rien à craindre de son
discrétion ou de sa vengeance. *Ruc-*

1619.

celaï, sans se déconcerter, représente que ce seroit à lui, qui avoit été insulté, à avoir du ressentiment; que cependant il se sacrifie au succès d'un projet utile pour la France, et honorable pour d'*Epernon*; et que, plein de confiance en sa générosité, il n'a pas hésité à venir se livrer à lui, sans conditions ni sûretés. Cette dernière raison fait impression sur le duc, dont elle flattoit la vanité. Il reçoit *Ruccelaï* avec douceur, et le fait cacher dans un appartement écarté, où le gouverneur et ses enfans alloient plusieurs heures par jour conférer avec lui.

D'Epernon se prépare à délivrer la reine.

Aubery, *Mém.* t. 1, page 135.

Mercure, t. 5 et 6.

Artigni, t. 1, page 256.

Gramond, page 216.

On ignore ce qui se passa dans ce comité secret. Sans doute *Ruccelaï* suivit à la lettre les conseils de *Bouillon*; il fascina, par ses flatteries, les yeux du fier d'*Epernon*, et l'étourdit sur le danger, ou lui fit envisager comme ressources, des conjectures fort incertaines. La reine promettoit l'intervention des *Montmorenci*, de la maison de *Lorraine*, du grand-écuyer, du duc de *Bouillon* et de plusieurs autres mécontens. Mais cette promesse n'étoit appuyée que sur des démonstrations d'attachement bien vagues et bien incertaines. Cependant le duc s'en contenta, et, comme s'il eût été assuré

ur résolution à partager le péril, il 1619.
marqua la diversion qu'ils de-
t faire pour embarasser la Cour,
id il auroit joint la reine. Puis,
autres précautions, il se prépara
ulever la France, au hasard d'atti-
sur lui tout le poids de la puis-
e royale, et d'en être écrasé.

it quinze jours, il sortit tous Il se met en
tins de Metz, tantôt par une route.
e, tantôt par une autre, quelque-
ec une partie de sa garnison,
uvent avec sa maison et des ba-
Il accoutuma ainsi les habitans
ir :s choses extraordinaires, sans
nouvoir. S'il y avoit dans la ville
ions de la Cour, il leur don-
change par ses allées et venues;
jours en suspens, ils n'osoient en-
uvelles alarmantes. D'E-
n toit aussi par là ses gens
c vaux en haleine. Pendant ce
visitoit les chemins, on son-
gués, et on distribuoit des
sur la route. Le 17 janvier, il
ivit au roi pour lui demander per-
d'aller dans ses gouvernemens
onge et d'Angoulême, où il
sa présence nécessaire. Il suppo-
qu'on croiroit à la Cour qu'il ne
teroit pas Metz sans attendre la ré-

1619. ponse, et que cette persuasion retarderoit les mesures qu'on pourroit prendre pour l'arrêter. Le 18, l'archevêque de Toulouse, dit publiquement, que les pensions de son père étant diminuées, il avoit besoin de vivre avec économie, qu'il alloit la pratiquer dans les terres de sa famille; et il partit le 21 au soir. Les portes de la ville étant fermées, le gouverneur assemble son monde, et donne l'ordre pour son départ, le lendemain de très-grand matin. Il distribue à quinze gentilshommes de ses plus affidés, une grosse somme en or, avec ordre de ne le jamais quitter. On plaça sur la croupe d'un cheval vigoureux, monté par un valet, la cassette des bijoux, quinze mulets portoient le bagage; et la troupe, composée en tout de cent cavaliers, armés de pistolets et de carabines tous bien montés et bien résolus, se mit en marche.

Le marquis de *la Valette* fut laissé à Metz, dont le gouvernement demandoit un homme actif et vigilant. Il ferma les portes derrière son père, et tint closes pendant trois jours. Il redoubla les gardes sur les remparts, et fit des rondes fréquentes, pour empêcher qui que ce fût de s'échapper, et

onner des nouvelles au-dehors, et ya sur le chemin de Paris des palles, avec ordre d'arrêter tous oyageurs qui alloient de ce côté. A e de ces précautions, le duc d'*Eon* prit hardiment son chemin par routes les plus ordinaires de la npagne, de la Bourgogne, du rnois, du Berry, qu'il traversa obstacles. Il faisoit par jour dix s d'une traite, quoique ce fût la n la plus rigoureuse de l'année : le se trouva très-beau; et comme e avoit été sec, les rivières it basses et les gués faciles. On t que quelques légères alarmes, onnées par des rencontres forde commerçans, ou d'autres perqui voyageoient en troupe pour propres affaires. Cependant d'*E*ne cessa de craindre que quand vit à Confolens, ville limitrophe tou, où son fils l'archevêque de se vint le recevoir à la tête de cents gentilshommes.

1619.

l comptoit trouver des nouvelles de eine, et il en auroit reçu en effet, un accident qui auroit dû le per-, mais qui, par le plus heureux d, n'eut aucune suite. *Rucce-*

Aventure de de Lorme. *Mém. Rec.* t. 4, p. 577.

1619. *laï* ne fut pas plutôt sûr des arrangemens, qu'il les écrivit à la reine, et chargea de ses lettres un nommé *De Lorme*, dont il s'étoit servi dans d'autres affaires. *De Lorme* étoit jeune, et vouloit faire fortune. Aux promesses que lui fit *Ruccelaï* d'une bonne récompense, il jugea que les paquets qu'on lui confioit étoient importans, et il se flatta de tirer meilleur parti de la Cour. Dans cette espérance, il gagne Paris, et demande à être présenté au duc de *Luynes*; mais on le prend pour un intrigant qui vient excroquer quelqu'argent, et on le laisse trois jours se morfondre dans les antichambres. Un conseiller au parlement, nommé *Du Buisson*, très-attaché à la reine mère et au duc d'*Epernon*, est averti par un laquais que *De Lorme* est à Paris. Surpris qu'il ne soit pas venu le voir selon sa coutume, il le fait chercher, et découvre qu'il fréquente l'hôtel de Luynes. *Du Buisson* se doute alors de quelque trahison; il aposte une personne qui se dit envoyée par le duc de *Luynes* pour l'entendre, lui compte cinq cents écus, et s'empare des dépêches, dont *Luynes*, mieux servi, auroit pu tirer des lumières pour diri-

ger sa conduite dans cette affaire, et peut-être des moyens pour l'arrêter dans son principe. 1619.

Il n'est donc pas étonnant que la reine ne donnât aucun signe de consentement. D'*Epernon*, qui ignoroit la raison de son silence, se crut trahi. Il auroit bien voulu pouvoir retourner sur ses pas; mais il s'étoit fermé le chemin, par une lettre qu'il avoit écrite au roi le 7 février, du Pont de Vichi, après avoir passé la Loire. Elle servoit de réponse à plusieurs autres que le ministre lui avoit écrites, dans lesquelles il recommandoit au duc de ne point quitter Metz, où il étoit nécessaire pour la correspondance d'Allemagne. d'*Epernon* mandoit au jeune monarque qu'il ne pouvoit croire que sa majesté ne voulût employer un vieux serviteur comme lui, qu'à recevoir ou à lui faire passer des dépêches; qu'il pouvoit lui être beaucoup utile dans ses gouvernemens de l'intérieur du royaume, où il savoit qu'il y avoit beaucoup de mécontens prêts à éclater contre la mauvaise administration, et qu'il alloit les contenir, s'il pouvoit. Il finissoit par la formule ordinaire de protestation de fidélité.

Cette lettre fut une des premières

1619. nouvelles qu'eut la Cour de l'entreprise du duc d'*Epernon*. On auroit encore pu la faire échouer, si on se fût conduit d'après ce principe, qu'il vaut mieux prendre des mesures tardives, que de n'en pas prendre du tout : mais on supposa qu'il seroit inutile de donner des ordres, parce que sans doute la reine étoit déjà échappée. A Angoulême, au contraire, où d'*Epernon* s'étoit retiré, on présumoit que la Cour n'avoit eu garde de rester dans l'inaction, et que certainement elle avoit renforcé la garde de la reine; de sorte qu'il paroissoit aussi difficile que périlleux de chercher à savoir ce qui se passoit à Blois. Cependant *Cadillac*, confident du duc, se chargea de la commission. Comme la reine n'étoit pas prévenue, il eut de la peine à lui faire savoir son arrivée : mais sitôt qu'elle en fut informée, elle l'admit à son audience, et prit sur-le-champ la résolution d'aller joindre ceux qui s'exposoient pour elle.

La reine se sauve de Blois.

Le comte de *Bresne*, son prémier écuyer, mis auprès d'elle de la part de la Cour, n'avoit pas sa confiance. Cependant il falloit se découvrir à lui. Heureusement *Marie* le trouva disposé à suivre ses volontés. On renvoya *Ca-*

dillac au duc d'*Epernon* ; *Bresne* se concerta auparavant avec lui ; donna des ordres, et fit les préparatifs nécessaires. La nuit du 21 au 22 février, la reine descendit par une échelle appliquée à la fenêtre de son cabinet, traversa à pied les jardins, accompagnée de *Catherine*, sa femme-de-chambre de confiance, qui portoit la cassette des bijoux. Il n'y avoit d'homme avec *de Bresne*, que *Du Plessis*, frère de *Richelieu*, évêque de Luçon. Ils la firent monter dans un carrosse qui l'attendoit au bout des ponts, et prirent à la lueur des flambeaux, le chemin de Montrichard. Ils n'avoient que quelques cavaliers d'escorte, qui furent renforcés en chemin par quinze gentilshommes, auxquels *Ruccelaï* servit de guide. On trouva à Montrichard l'archevêque de Toulouse, dont le cortége grossit celui de la reine ; et enfin, à une lieue de Loches, d'*Epernon* lui-même, qui reçut *Marie* à la tête de ses gardes et de cent cinquante gentilshommes. Il entra dans le carrosse de cette princesse, qui manqua d'abord de termes pour marquer sa reconnoissance. On parla ensuite des périls passés, et des moyens de prévenir les futurs. 1619.

La délibération auroit été inutile, Luynes ve la poursuivr

1619. si, dans le conseil du roi, on eût voulu suivre l'avis du duc de *Luynes* : c'étoit d'envoyer des troupes en force vers Angoulême, où la reine s'étoit retirée; de l'investir elle et ses défenseurs, et de faire ensuite grâce ou justice à qui on auroit voulu. Ce conseil, à ce qui parut, étoit le meilleur : car, malgré ce qu'on publioit de la puissance des amis de la reine, de leur nombre, de leur résolution, personne ne remua, ni à la Cour, ni dans les provinces. Il sembloit qu'on attendît le parti que prendroit le ministère, et qu'on se seroit soumis s'il avoit été vigoureux : mais quand on vit qu'il fléchissoit, et qu'il n'étoit question que d'accommodement, chacun se rassura, et les plus timides ne désespérèrent pas de tirer avantage de l'événement.

Il est forcé de traiter.

Forcé, par l'inclination du roi, de se réduire à un traité : le duc de *Luynes* établit pour base de la négociation, que *Marie* abandonneroit le duc d'*Epernon*, afin qu'on pût en faire un exemple. La reine répondit que jamais elle n'abandonneroit un homme qui avoit tout risqué pour la tirer de captivité ; et que, loin de le laisser exposé au ressentiment de ses ennemis, elle se jetteroit au-devant des coups

qu'on voudroit lui porter. d'*Epernon* 1619.
alléguoit des raisons : il présentoit, pour sa défense, la lettre par laquelle le roi avoit permis à sa mère d'aller dans quel endroit du royaume elle jugeroit à propos; et une autre écrite après coup, mais dont la date paroissoit antérieure à l'évasion, et par laquelle la reine le prioit de favoriser sa sortie et de la recevoir dans son gouvernement. Je n'ai pas cru, disoit-il, devoir me refuser au desir de la mère de mon roi, munie d'une permission si authentique.

Réclamation en faveur de la reine.

Luynes ne fut pas arrêté par cette défaite : il persista dans la résolution de pousser à bout le duc d'*Epernon*, et il fit avancer des troupes. Elles commirent des hostilités, entre autres contre Uzerche, petite ville du Limousin, qui fit résistance, et fut pillée. Ausitôt la Cour, à la ville, dans les provinces, il s'éleva un cri contre cette guerre, qu'on regardoit comme odieuse dans son principe, déshonorante pour le roi: « Une reine, disoit-on, est-elle blâ-
« mable d'avoir fait tous ses efforts
« pour sortir de captivité? Elle ne de-
« mande qu'à voir son fils : peut-on,
sans injustice, lui refuser cette grâce?
« Au fond, on ne lui a pas tenu les

1619. « paroles qu'on lui avoit données; et,
« quand on les auroit tenues, quand
« elle auroit tort, il est plus qu'indé-
« cent à un fils de poursuivre sa mère
« à main armée. Une pareille guerre
« ne peut être que malheureuse; elle
« révolte la nature, la religion la ré-
« prouve, et les soldats ne s'y prête-
« ront qu'avec la plus grande répu-
« gnance ».

Ces propos se tenoient publiquement à la ville et à la Cour. Les prédicateurs, dans les chaires, s'étendoient avec complaisance sur les charmes de la paix dans les familles, et sur les avantages de l'union dans la maison royale. Quelqu'entouré que fût le jeune monarque, et, pour ainsi dire, gardé à vue par les *Luynes*, on trouvoit moyen de lui faire parvenir ces discours, et il montroit un grand desir que cette brouillerie se terminât sans violence. Le favori trouvoit aussi des obstacles à ses projets de vengeance dans les intérêts des courtisans. Ceux même qui n'aimoient pas d'*Epernon*, ne vouloient pas sa ruine, qui auroit augmenté la puissance de *Luynes*. Les uns ne faisoient que lentement les levées dont ils étoient chargés; les autres s'y opposoient sourdement. Il arriva même

que le roi étant près de s'emparer de Metz par une secrète intelligence, la *Valette*, qui commandoit pour son père, en fut averti par quelqu'un du conseil même, et l'entreprise échoua. On fit aussi remuer la faction de *Condé*, qui, alternativement, pria et menaça; enfin toute la Cour se remplit de cabales. 1619.

Instruit, par son expérience, de l'embaras que la diversité d'intérêts mettoit dans les affaires, *Luynes* employa ce même moyen contre ses adversaires. Il sema ou fomenta des divisions dans la Cour de la reine. Avec de l'argent, des promesses, des marques flatteuses de confiance, il fut aisé de gagner les principaux domestiques de cette princesse qui l'avoient suivie. Par leur canal, on fit passer jusqu'à elle les sentimens qu'on vouloit lui inspirer. Le ministre fut un moment à se flatter de lui faire abandonner d'*Epernon* : elle en étoit vivement pressée par *Ruccelaï*, qui, soit déférence aux insinuations de la Cour, soit retour de l'ancienne antipathie, s'étoit de nouveau brouillé avec le duc. Il conseilla nettement à la reine de le sacrifier, et lui fit voir les plus grands avantages, si elle avoit cette complaisance. Si au contraire elle se

Elle tient bon. *Sully*, t. 2. page 281.

1619. montroit trop opiniâtre, les mesures, lui dit-il, étoient prises pour la reléguer à Florence le reste de ses jours : on tireroit *Condé* de prison, et ce seroit lui qui deviendroit l'exécuteur des ordres rigoureux qui seroient donnés contre elle. Ces menaces n'ébranlèrent pas *Marie* : elle répondit constamment qu'elle attendroit les dernières extrémités ; mais, au moment que tout paroisoit désespéré, la présence d'un seul homme ramena la paix, qu'on croyoit si éloignée.

Rappel de Richelieu.

Mém. Rec. t. 4, page 395.

Mém. de Deageant, p. 103 et 114.

Aubery, Hist. p. 17.

Richelieu languissoit à Avignon, où le pape *Paul V* ne le souffroit qu'à regret. Ce pontife l'avoit vu à Rome : on dit qu'il en avoit été trompé, et qu'il le regardoit comme un intrigant dangereux. L'embaras où l'évêque de Luçon savoit qu'étoit la Cour, lui donna lieu de conjecturer que ses services pourroient n'être pas rejetés. Il les fit offrir par *René de Vignerot*, seigneur de *Pont-Courlai*, son beau-frère : on les accepta, et il reçut permission de se rendre auprès de la reine. Avant que le prélat arrivât à Angoulême, ce mystère de Cour fut ébruité par l'indiscrétion du roi. Il demanda publiquement au marquis de *Villeroi*, si le seigneur d'*Alincour*, son père, gouverneur du

Lyonnois, étoit assez bien servi dans son gouvernement, pour être sûr d'y découvrir et arrêter l'évêque de Luçon, qui devoit y passer *incognito*. *Villeroi* écrivit sur-le-champ à son père : celui-ci mit tant d'espions en campagne, qu'il surprit *Richelieu* ; et quoique le prélat eût un passeport en bonne forme, il le retint à Lyon, mais avec toute sorte d'égards. Le roi, qui n'avoit voulu que plaisanter, et qui avoit cru que l'évêque seroit passé quand d'*Alincour* en auroit la nouvelle, ne sut pas plutôt sa détention, qu'il envoya ordre de lui laisser continuer sa route. Cette aventure dévoila la collusion de *Ricelieu* avec la Cour, mais la reine l'ignoroit. 1619.

Son début auprès d'elle fut très-prudent. Il ne se présenta pas en important, qui, fier de la confiance des deux partis, prétend se rendre le centre des affaires, le conciliateur exclusif. Il écouta tout le monde, ne parut desirer aucun avantage, aucune prééminence sur les habitans de cette Cour, tant anciens que nouveaux. Il se fit introduire auprès de la reine par le duc d'*Epernon* lui-même, affecta de rechercher son estime et son amitié, et dit qu'il ne vouloit devoir qu'à lui la bienveillance de la princesse. Cette déférence gagna tous les

1619. cœurs à *Richelieu*, et disposa les esprits à la persuasion.

Sa Négociation et celle de Béthune.

Mém. Rec. t. 4, p. 593.

Il avoit été précédé, dans ce ministère de paix, par le comte de *Béthune*, frère du duc de *Sully*, dont la négociation telle qu'on la voit dans *Siri*, est un chef-d'œuvre de circonspection, de respect, de prudence, réunies à la plus grande probité. En arrivant auprès de *Marie*, il la trouva aigrie contre son fils, déchaînée contre le favori, outrée contre les ministres, menaçant de faire publier des manifestes et de faire retentir ses plaintes par toute la France. *Béthune* calma ces premiers transports, en remontrant à la reine, que, dans la circonstance de son évasion de Blois, le roi n'avoit pas pu agir avec plus d'égards et plus de ménagemens pour elle, puisqu'à une lettre dure et menaçante de sa mère, il s'étoit contenté de répondre qu'apparemment elle avoit été enlevée malgré elle; que sans doute elle n'étoit pas libre, et qu'il puniroit les auteurs de cette violence; que si on avoit autorisé les troupes à user des droits de la guerre contre la ville d'Uzerche, c'étoit moins pour la chagriner, que pour contenir par la crainte ceux qui voudroient remuer. *Peut-être*, lui disoit-il, *avez-*

vous de justes sujets de mécontentement; mais, en bonne politique, vous devez oublier le passé, ou ne rappeler les torts qu'on a pu avoir avec vous, que pour vous procurer un traitement conforme à vos desirs. Pendant que d'un côté *Béthune* adoucissoit ainsi les esprits, de l'autre il modéroit les résolutions de la Cour, où il savoit que le dépit suggéreroit des projets violens. S'il ne fut pas écouté en tout, du moins peut-on présumer que ses exhortations pacifiques arrêtèrent de plus grands excès. *Siri* lui suppose encore le mérite rare dans un négociateur, de n'avoir pas répugné de partager avec un autre l'honneur de la réussite, et d'avoir lui-même demandé un second; ce qui détermina la Cour à accepter les offres de *Richelieu.*

1619.

Embarasd'Epernon.

Ces deux hommes réunis abattirent le duc d'*Epernon*, que son intrépidité soutenoit contre le danger de sa position, quoiqu'il en connût tout le risque. Afin de l'attirer dans cette entreprise, on lui avoit promis que les peuples mécontens éclateroient; que les parlemens interviendroient par des remontrances; que les huguenots prendroient les armes; que les factions de la Cour,

1619. les partisans de *Condé*, ceux de la reine, se réuniroient pour détruire le favori dans l'esprit du roi, et embarasser le ministère. On lui avoit fait toutes ces promesses, et aucune ne se réalisoit. Personne ne remuoit : il trouvoit assez de conseillers, d'entremetteurs, d'espions même qui lui donnoient avis des desseins de la Cour, mais aucun aide, aucun secours, aucun allié assez fidèle, assez généreux pour diminuer son péril en le partageant. Il luttoit donc contre toutes les forces du royaume, avec le seul appui de la reine; appui qui pouvoit d'un moment à l'autre lui manquer, soit par défaut de fermeté dans la princesse, soit par son impuissance. Dans cet état, il n'étoit pas question de prétendre imposer la loi; il devoit s'estimer heureux de subir la moins dure qu'il seroit possible. C'est ce que lui firent entendre les deux conciliateurs : ils lui conseillèrent de ne pas suivre les avis imprudens ou perfides de ceux qui lui disoient qu'il falloit brusquer la Cour, et instruire tout le royaume de ses griefs; qu'il devoit, au contraire, mettre la plus grande modération dans ses discours, sur-tout ne point paroître adopter les idées de la reine mère contre le gouver-

ement ; enfin dire seulement qu'il 1619.
'avoit eu d'autres intentions que de
ttre la mère en liberté de s'expliquer
vec son fils, et qu'il seroit satisfait,
ôt qu'elle seroit contente. Ces préli-
minaires établis, les négociateurs s'oc-
pèrent des prétentions de *Marie*,
qu'ils tâchèrent de faire cadrer avec
celles de la Cour ; puis ils revinrent au
duc d'*Epernon*, dont l'accommode-
ment faisoit une partie essentielle de
celui de la reine.

Il est forcé de fléchir.

Le ministère auroit bien voulu en
re un exemple. On ne parloit pas
moins que de le livrer à la justice, et
de le faire punir comme criminel de
lèse-majesté ; ce qui auroit entraîné,
sinon la perte de la vie, du moins celle
des charges et la confiscation des biens.
Les négociateurs remontrèrent que,
puisque l'on faisoit tant que de donner
les mains à un traité, il ne devoit plus
être question de punitions ruineuses
ou flétrissantes. Ils proposèrent, à
l'égard du duc, un oubli total de ce
qui s'étoit passé, sous la réserve
que de quelque temps il ne paroîtroit
pas devant le roi qu'il avoit bravé. Mais
d'*Epernon* ne s'accommoda pas d'un
silence qui l'auroit perpétuellement
laissé sous la main de la loi. Comme il

1619. y avoit eu des déclarations, des lettres et autres actes publics émanés du trône, dans lesquels il étoit noté, il en vouloit un, dérivé de la même puissance, et aussi authentique, qui le déchargeât de toute accusation, et le mît en sûreté pour toujours. Le roi offrit des lettres d'abolition : le mot seul révolta le duc; mais le monarque le familiarisa avec la chose même, en venant jusqu'à Orléans avec un fort détachement, qu'il faisoit suivre de près par d'autres troupes.

D'*Epernon* comprit alors qu'il n'étoit pas de la dignité d'un roi de France de louer, à la face de son royaume, une action qu'on savoit lui avoir déplu, et de préconiser, comme son plus fidèle sujet, celui qui s'étoit porté à cet excès de témérité : c'étoit assez qu'on ménageât si bien les termes, que la faute du duc parût diminuée par l'intention. Cela s'exécuta dans des lettres-patentes, portant abolition, qui furent données en juin, et ensuite enregistrées au parlement. Ainsi d'*Epernon* eut le chagrin de se voir taché d'un pardon qui supposoit une faute. Cette entreprise le fit beaucoup décheoir, dans l'opinion du public, de son ancienne réputation de sagacité et de prudence. Il y perdit plus de deux cent mille écus, et reçut,

dédommagement, des remercî- 1619.
s de la reine, et le don d'un dia-
it.

Quant à elle, on lui accorda, non ce l'enivrement des succès lui faisoit ɪander au premier moment de son sion, mais ce qu'elle se seroit ɪvée heureuse d'obtenir à Blois. Le ui donna le gouvernement d'Anjou, les droits régaliens, et les villes ogers, de Chinon, et le Pont-de-, comme places de sûreté; et tre cents hommes de pied, avec x compagnies de cavalerie, payés l'état pour les garder. On augmenta beaucoup les appointemens de sa on; et enfin elle eut permission de trouver le roi, mais avec cette ition que, les circonstances ne ettant pas de la rappeler à de-e, pour ce moment ce ne seroit ɪ entrevue.

Accommodement de la reine.

le se fit le 5 septembre, au château Courcières, près de Tours. Le duc *Luynes* alla au-devant d'elle la le, et en fut gracieusement accueilli. *helieu* précéda aussi la reine auprès roi, et reçut des remercîmens pro-ionnés au service qu'il venoit de lre. En s'abordant, la mère et le nontrèrent plus de surprise que de

Son entrevue avec le roi. *Matthieu fils*, p. 102.

1619. tendresse. *Monsieur mon fils*, lui dit-elle, *que vous vous êtes fait grand depuis que je ne vous ai vu ! Je suis crû, Madame*, répondit-il, *pour votre service*. Ils passèrent trois jours ensemble, ou, pour mieux dire, dans le même lieu : car *Louis* ne vit presque pas sa mère en particulier. Il chassa beaucoup, et sembla s'être déchargé sur sa Cour des soins de la fêter. Elle eut lieu, en effet, de se louer des attentions et des carresses de sa belle-fille et de ses autres enfans, et de la joie respectueuse de tous les seigneurs. Mais si *Marie* avoit eu le choix, elle auroit préféré les bonnes grâces de son fils. *Comment*, demanda-t-elle un jour au prince de *Piémont* son gendre, *comment dois-je m'y prendre pour les obtenir ?* Il lui répondit : *Aimez véritablement et sincèrement tout ce qu'il aime : ces deux mots contiennent la loi et les prophètes*. La leçon étoit bonne, et *Marie de Médicis* ne fut malheureuse toute sa vie, que pour avoir négligé de s'y conformer. Après cette courte entrevue, elle partit pour Angers, avec la ferme espérance d'être bientôt rappelée auprès de son fils, qui regagna Paris avec toute sa Cour.

orsqu'il y fut arrivé, on s'occupa 1619.
oin de terminer l'affaire de *Condé*. Délivrance du prince de Condé.
is trois ans, ce prince, dont les
; n'étoient pas claires pour tout le *Merc.* t. 6, page 324.
de, languissoit en prison. Les
ıds commençoient à murmurer de
o longue captivité : le ministère
oit aussi qu'il y avoit eu récemment
intrigues pour lier le prisonnier
la reine mère, et obtenir par elle
ı élargissement. Enfin on lui avoit
omis de songer à lui, quand les em-
suscités par cette princesse se-
ıt finis. On se détermina donc à le
ɛr, et la Cour ne crut pas devoir
e grâce à demi. Outre les bonnes
ères qui précédèrent son élargisse-
ıt, comme la permission de voir ses
, et des visites de la part du roi,
s alla lui-même le tirer de Vin-
nes, le 20 novembre; et le 26,
ut une déclaration du roi, la
lı antageuse que ce prince pût
er.

Après un préambule dans lequel on
nuoit encore les cendres du maréchal
'*Ancre* et de sa femme, sous le nom
e *mauvais ministres qui vouloient*
out perdre : outre les maux qu'ils ont
ait à la France, un des plus grands,
it le monarque, *a été l'arrêt et la*

1619. *détention de notre très-cher amé cousin le prince de Condé.* Il ajoutoit que la chose lui ayant paru assez importante pour l'examiner par lui-même, il n'avoit rien trouvé dans les accusations formées contre lui, *sinon les artifices et mauvais desseins de ceux qui vouloient joindre à la ruine de son état, celle de sondit cousin.* Cette déclaration, si honorable au prince, fut un sujet de mécontentement pour la reine mère, qui crut y voir une improbation marquée de son gouvernement. Elle s'en plaignit hautement, ainsi que des manques d'égards, des grâces refusées à ceux qu'elle aimoit, ou accordées à ceux qui ne l'aimoient pas, exprès, disoit-elle, pour la mortifier.

Changement dans la maison de la reine

Mém. Rec. t. 4, p. 634.

Le chagrin le plus sensible qu'elle eut en ce genre, fut l'accueil favorable que trouvèrent à la Cour de son fils plusieurs de ses anciens partisans, dont elle croyoit avoir sujet de se plaindre. On sait les services que lui avoit rendus l'abbé *Ruccelaï*, services essentiels, par lesquels il avoit hasardé sa fortune et sa vie. Peut-être en prétendit il une récompense trop considérable ; peut-être aussi que, fier d'avoir été nécessaire, il voulut continuer de l'être, et entrer dans le secret des affaires : enfin,

ce fût sa faute ou celle de la reine 1619.
la reconnoissance pouvoit peser,
se qui n'est pas extraordinaire chez
ands, il commença à déplaire, et
ercut. Ce revers arriva dans le
qu'il avoit le plus grand besoin
otection. La Cour ayant été forcée
acrifier au bien de la paix son res-
iment contre les grands, méditoit
appesantir sur les petits qui s'étoient
is de l'intrigue. *Ruccelaï* parut
e à servir d'exemple. On porta
ite à Rome de ses liaisons avec le
de *Bouillon* et d'autres huguenots.
lessein étoit de lui faire son procès,
e parvenir du moins à le priver de
abbaye de Signy, et des prieurés
possédoit. Le nonce du pape en
e appuyoit l'accusation, flatté de
ance d'obtenir quelque dépouille.
aï sentit que, s'il laissoit com-
cer les procédures, le moins qui
lui arriver seroit d'avoir beaucoup
eines et de chagrin, et peut-être
isser quelques-uns de ses bénéfices
un accommodement forcé. Il prit
solution la plus sage, celle de s'ac-
moder avec le plus fort. Le marquis
loni, écuyer de la reine mère, parti
ntent d'auprès d'elle, et bien reçu
Cour, y ménagea le retour de

1619. *Ruccelaï*, qui fut bien reçu aussi, au grand étonnement de *Marie*, qui croyoit que jamais on ne lui pardonneroit ce qu'il avoit fait pour elle. Mais elle ignoroit que le conseil de son fils avoit plus de part qu'elle-même à tout ce qui se passoit dans sa Cour.

Richelieu y devient le maître.

On a vu que *Richelieu* n'étoit retourné auprès d'elle que de l'agrément du roi, et sans doute sous la condition de faire entrer la mère dans les vues du fils. Il représenta qu'il ne pouvoit remplir ses engagemens, qu'autant qu'il ne resteroit personne auprès d'elle capable de contredire ses avis. C'est pour cela qu'on eut soin de faire passer toutes les propositions agréables par le canal de l'évêque. On fit naître à *Marie* des soupçons contre ceux de ses serviteurs qui auroient pu partager sa confiance avec le prélat. On leur suscita des dégoûts de la part de la reine; et, quand ils vouloient se retirer d'auprès d'elle, on leur faisoit un pont d'or à la Cour.

Commencement du père Joseph.

Le père *Joseph du Tremblay*, capucin, devenu depuis si fameux, commença à paroître dans cette occasion. Sous prétexte de missions, de réformes, d'affaires de son ordre, où il étoit déjà supérieur, quoique jeune, il fit plusieurs voyages à Angers. Il étoit l'agent

commerce secret que l'évêque de 1619.
ıçon entretenoit avec le duc de *Luy-*
s, le chancelier, le nonce du pape,
père *Bérulle*, général des oratoriens,
père *Arnoulx* jésuite, confesseur du
, le cardinal de *Gondi*, et d'autres
sonnes, ecclésiastiques et laïques,
ntes à la Cour de *Louis XIII*. Si
ieu étoit bien aise d'avoir des
sons déjà utiles, et qui pouvoient le
renir davantage, avec les ministres
s courtisans du roi, ceux-ci n'étoient
fâchés d'être en relation avec le
ıcelier de *Marie*, son seul conseil,
surintendant de sa maison, et le chef
toutes ses affaires. Ils prévoyoient
que tôt ou tard le fils et la mère se réuniroient : or, comme on ne savoit pas si, dans cette réunion, la reine ne reprendroit pas une autorité égale à celle qu'elle avoit eue, il étoit prudent de se ménager un accès auprès d'elle, par celui qui avoit le plus grand empire sur son esprit.

L'état de la Cour autorisoit une pareille prévoyance. Le duc de *Luynes* accumuloit sur lui, ses frères et ses alliés, les biens, les honneurs, les dignités. Il jouissoit de l'autorité la plus étendue ; par conséquent il étoit en butte à la jalousie la plus générale et

Grande cabale.
Bassomp. t. 2, p. 30.
Gramond, page 264.
Merc t. 6.
Mém. R... t. 5, page 110.

1619. la plus envenimée. Pendant quelque temps, à force de grâces habilement ménagées, il put bien suspendre la mauvaise volonté des envieux de sa fortune, les plus puissans : mais trop de gens, prêts à remuer, s'étoient trouvés forcés au repos par l'accommodement d'Angoulême; il leur tardoit de donner de nouveaux embaras au favori, et ils ne croyoient pas pouvoir choisir un meilleur moment. Quand les derniers mouvemens commencèrent, *Marie de Médicis* étoit prisonnière, et il falloit employer les premiers efforts à la délivrer : au lieu qu'actuellement elle étoit libre, elle avoit même des places de sûreté et des troupes : on pouvoit donc se promettre plus de succès d'entreprises formées dans des circonstances si favorables.

La reine l'appuie. 1620. Quand on connoît l'ascendant de *Richelieu* sur cette princesse, il est permis de croire, comme les écrivains les plus modérés le disent, que s'il ne l'exhorta pas à appeler les mécontens, du moins il ne fut pas fâché de les voir accourir auprès d'elle, dans l'espérance que la fin de ces troubles seroit la réunion volontaire ou forcée de la mère et du fils, et seroit aussi, par une conséquence nécessaire, un moyen pour

1620.

i de rentrer dans le ministère. Soit
piré par le prélat, soit forcé par les
constances, le duc de *Luynes* pro-
sa alors à la reine de revenir à la
r, et lui insinua qu'elle occuperoit
rès de son fils la place qu'elle y
oit autrefois. Il se persuada que les
ontens n'ayant plus de point d'ap-
i, la cabale se dissiperoit d'elle-même;
s les offres les plus avantageuses, les
icitations les plus pressantes, ne
rent obtenir de la reine ce qu'elle
oit accepté comme une grâce quel-
s mois auparavant. Les mécontens,
i ne pouvoient rien sans elle, lui
irèrent une crainte insurmontable
i crédit que le prince de *Condé* avoit
ans le conseil du roi. Ils lui persuadè-
ent que les instances qu'on employoit
our la faire revenir à la Cour, étoient
pièges qui cachoient le parti pris de
resserrer dans la même prison d'où
le prince avoit été tiré.

Elle devient très-puissante.

Lumières pour l'Hist. de France, page 803.

Un apologiste de la reine mère donne
une raison singulière de son empresse-
ent à réunir auprès d'elle tous les en-
mis du gouvernement. *Elle appré-
hendoit*, dit-il, *qu'en se répandant
dans les provinces, et n'ayant pas de
centre commun, ils ne travaillassent*

1620. *chacun pour eux-mêmes, et n'é lassent le trône; au lieu que les t autour d'elle, et se rendant ainsi tresse de leurs opérations, elle sûre de conserver la couronne fils. Luynes* n'étoit pas bien per de l'obligation que le roi avoit mère, et ne voyoit qu'avec un ex regret sa Cour grossir aux dépe celle de son fils : mais il eut bea ployer les prières et les menaces, que la défection fut commencée devint en peu de jours presque gén Ce fut comme une épidémie communiqua, une fureur de mod tournoit toutes les têtes. Ce n'éto à la dérobée qu'on s'échappoit Cour : on se communiquoit les p de départ, on en faisoit publique les préparatifs; c'étoit la matièr conversations et des plaisanteries milieu des tourbillons occasionne ce vertige, le ministère étoit for barassé. Chaque jour voyoit éclo nouvelles plus fâcheuses; et quan les mécontens se furent rendus o Cour de la reine mère, ou dans gouvernemens, il se trouva qu'ils poient toutes les côtes, depuis D jusqu'à Bayonne, beaucoup de

intérieures, les forts des huguenots, 1620.
..urs partisans secrets; ce qui faisoit la moitié du royaume (1).

Troubles et guerre d'Angers.

Le danger commençoit à devenir pressant : on l'avoit laissé augmenter, en temporisant, malgré les conseils vigoureux du prince de *Condé*. Il vouloit que, sans s'amuser à négocier, le roi, ..ec son armée, dans laquelle, dit

(1) Le duc de *Longueville* tenoit la Normandie; les *Vendôme*, la Bretagne; le comte de *Soissons*, le Perche et le Maine; la reine mère, l'Anjou; le maréchal de *Bois-Dauphin*, le Poitou; les ducs d'*Epernon*, de *Retz*, de la *Trémouille*, *Mayenne*, *Roannès*, *Rohan*, la *Valette* et *Nemours*, la Guienne, l'Angoumois, la Saintonge, le Béarn, la Rochelle, les Cevennes, la Bourgogne et les Trois-Evêchés. Les commandans que le roi envoya dans ces provinces pour tenir tête aux mécontens, furent les ducs de *Nevers* et de *Guise*, les maréchaux de *Vitry* et de *Thémines*, *Lesdiguières*, *Liancourt*, *Brissac*, le duc de *Chevreuse*, *Saint-Geran*, *Courtenvaux*, *Schomberg*, *Pompadour*, *Bourdeille*, et le duc de *Bellegarde*. Le duc de *Montmorency* resta neutre en Languedoc. Voyez *Mercure de France*, tomes 5 et 6.

1620. *Gramond*, on comptoit plus de capitaines que de soldats, allât droit à Angers, et mît sa mère hors d'état de lui nuire. Ce coup de main étoit facile, et les mécontens prévoyoient que le ministère pourroit bien s'y déterminer. C'est pourquoi les ducs d'*Epernon* et de *Mayenne* conseilloient à la reine de ne point rester à Angers, où elle seroit exposée à quelque brusque attaque, mais de se retirer avec eux dans la Guienne ou l'Angoumois, où ils pourroient opposer à l'armée royale quantité de petites places, qui l'empêcheroient de pénétrer promptement jusqu'à eux. A l'abri de ces remparts, ils se flattoient de pouvoir lever de l'argent, discipliner des troupes, et se rendre assez redoutables pour forcer le roi à éloigner son favori, et changer le gouvernement, dont ils deviendroient les maîtres.

Ce plan étoit bien conçu, mais l'intérêt de ceux qui vivoient ordinairement auprès de la reine mère à Angers, en empêcha l'exécution. C'étoit une troupe de courtisans ou de commensaux, qui tiroient d'elle une partie de leur grandeur; les uns étoient gouverneurs de ses places, d'autres dépositaires de ses finances et distributeurs de

ses grâces. Ménagés par le conseil du roi, dont ils éprouvoient souvent la faveur pour eux ou pour leurs amis, ils appréhendèrent de perdre ces avantages, et craignirent que *Marie*, échappée de leurs mains, ne devînt pour d'autres la source de la fortune et de l'autorité. Ils travaillèrent donc à la retenir. Pour cela, ils lui remontrèrent que les confédérés ne cherchoient à l'attirer vers le centre de leurs forces, qu'afin d'être maîtres de sa personne, et qu'alors elle devoit s'attendre qu'ils se serviroient de son nom pour faire la guerre ou la paix, selon qu'il leur conviendroit, et sans qu'elle pût s'y opposer. *Richelieu*, dès long-temps d'accord avec le favori, de la recommandation duquel il attendoit la pourpre romaine, fut celui qui fit le plus habilement valoir ces argumens, dont le résultat devoit être de livrer la reine entre les mains de son fils. 1620.

Pendant que ce conflit d'intérêts retardoit à Angers les résolutions, le roi s'ébranle à la fin, quitte Paris le 7 juillet, et prend le chemin de la Normandie. Rouen ouvre ses portes sans être sommée. Caen se rend après une foible résistance. Le duc de *Longueville* écrit une lettre soumise, et se retire

1620. dans un coin de son gouvernement, où on le laisse sans paroître s'en inquiéter. Quelques commandans de petites places payent de leur tête la simple démonstration de désobéissance. Par-tout sur son passage *Louis* déploie l'appareil imposant de la majesté. La reine lui écrit ; il refuse de recevoir sa lettre et toute autre marque de soumission, jusqu'à ce qu'il soit auprès d'elle : cependant il ne la traite ni en innocente ni en coupable ; s'il donne une déclaration contre les rebelles, ce n'est point elle qui est notée ou menacée d'être poursuivie comme criminelle de lèse-majesté, mais seulement *ceux qui ont armé sous le nom de sadite mère.* Enfin, il parcourt en vainqueur le Maine et le Perche, et arrive le 30 juillet à six lieues d'Angers.

Cette prompte marche déconcerte les révoltés. Ils s'étoient occupés de tant de projets, qu'ils n'avoient pu se fixer à aucun ; de sorte qu'il ne leur restoit d'autre parti à prendre que de tâcher d'obtenir la paix, et au plutôt. La reine députa à son fils l'archevêque de Sens et le P. de *Bérulle* pour la demander. Il répondit à ces ambassadeurs : *Faites-lui mes recommandations, assurez-la que j'aurai toujours*

le cœur et les bras ouverts pour la recevoir, et que je ne me lasserai point de la prier de venir auprès de moi. Quant aux brouillons qui oppriment mes sujets et qui veulent partager mon autorité, il n'y a péril où je n'entre pour les sortir de France ou les réduire. 1620.

Mais, malgré ces protestations solennelles d'inflexibilité, le ministère n'étoit pas disposé à pousser les choses aux dernières extrémités. Le duc de *Luynes* tâchoit d'adoucir les esprits et de terminer à l'amiable. Il appréhendoit, dit *Siri*, qu'il n'arrivât, pendant le siège d'Angers, ce qui étoit arrivé pendant celui de Soissons, c'est-à-dire, qu'on ne persuadât au roi que, pour avoir la paix, il ne falloit qu'abandonner son favori; et que ce prince, jaloux et peu fidèle à ses attachemens, ne le sacrifiât à sa tranquillité, comme il avoit sacrifié le maréchal d'*Ancre* : du sombre *Louis* tout étoit à craindre. C'est pour cela que *Luynes* aimoit mieux applanir les difficultés, que tenter de les vaincre : en Normandie, il avoit acheté la soumission de *Matignon*, par un brevet de maréchal de France; il paya par des présens et des pensions celle de *Beauveau*, de *Montgomery*,

Mém. Reci t. 5, p. 132.

1620. et de beaucoup d'autres, qu'il n'avoit pu réduire à force ouverte. Enfin, il prévint d'offres et de promesses les principaux mécontens, afin de les désunir. Ceux-ci, de leur côté, n'osèrent se mettre à trop haut prix, de peur d'être prévenus les uns par les autres. Ainsi, depuis l'entrée du roi dans l'Anjou, il s'entama une infinité de petits traités particuliers; mais *Condé* ne donna pas le temps de les finir.

Escarmouche du Pont-de-Cé.

Ce prince qui, en soutenant le fils, vouloit peut-être se venger de la mère, avança le camp du roi le 6 d'août à deux lieues d'Angers : on conjecture aisément le trouble et la frayeur de cette Cour, presque toute composée de femmes et d'ecclésiastiques, de jeunes officiers peu expérimentés, de quelques chefs plus aguerris, mais qui n'avoient à commander que de nouvelles levées sans discipline et sans munitions. Le chemin de la ville au camp fut bientôt couvert de négociateurs, qui alloient et revenoient sans cesse. Le traité ne tenoit qu'à un point; mais ce point étoit essentiel : on convenoit d'accorder à la reine, pour sa personne, tout ce qu'elle vouloit : retour à la Cour, séance dans les conseils, augmentation de revenus, d'honneurs et de prérogatives.

A l'égard de ses partisans, le roi déclara qu'il ne vouloit pas qu'ils fissent des conditions avec lui; il permettoit seulement que la reine les recommandât à son indulgence, et il promettoit de les traiter avec bonté. 1620.

L'affaire étoit dans cette crise, lorsque le prince de *Condé*, soit pour hâter la conclusion, soit pour empêcher tout accord, fit attaquer le Pont-de-Cé, place de la reine à demi-lieue d'Angers. A l'approche des troupes du roi, celles de *Marie* sortirent de leurs tours, et se répandirent dans la prairie, ayant à leur tête une multitude d'officiers chargés de plumes et de rubans, tous montés sur de beaux chevaux, qui faisoient des évolutions brillantes. Mais au premier coup de fusil, les soldats se mirent en désordre: en vain les officiers voulurent les retenir; ils furent entraînés eux-mêmes par les fuyards. Il y en eut peu de tués, mais beaucoup de prisonniers, et ceux qui échappèrent allèrent augmenter la terreur dont la Cour de la reine étoit déjà saisie.

La paix. *Artigni*, t. 1, p. 270.

Cette brusque expédition ne fut pas approuvée de tout le monde: des ministres même du roi la blâmèrent, et remontrèrent au duc de *Luynes*, qu'on

1620. auroit bien pu se dispenser de répandre du sang, pendant qu'il n'y avoit peut-être qu'une heure à attendre pour conclure la paix. Sans laisser le temps au favori de prendre la parole, *Condé* répondit brusquement : *Ce n'est pas au roi à attendre*. Si on l'en eût cru aussi, les conditions du traité auroient été plus dures pour la reine même, comme pour les autres ; et sans doute elle auroit été obligée de les subir, mais le duc de *Luynes*, toujours par la raison de finir promptement, ne voulut pas user rigoureusement du droit du plus fort. On convint, le 9 août, qu'en faveur de la reine, les prisonniers auroient leur grâce, ainsi que tous ceux qui rentreroient dans leur devoir sous huitaine ; mais que les charges des rebelles, dont le roi avoit disposé, ne leur seroient pas rendues. Pour tout le reste, on se référa au traité d'Angoulême, qui fut confirmé de nouveau avec quelques articles secrets, dont un des principaux étoit un chapeau de cardinal pour *Richelieu*.

Les agens de cette paix furent les ministres du roi d'un côté, l'évêque de Luçon de l'autre ; et les entremetteurs, le P. de *Berulle*, l'archevêque de Sens, le cardinal de *Retz*, le car-

1620.

[n]al de *Sourdis*, et le nonce du pape. [L]es ecclésiastiques se trouvant en force [d]ans le conseil, firent résoudre que le roi profiteroit des troupes qu'il avoit sur pied, pour soumettre les calvinistes du Béarn, qui refusoient toujours de rendre au clergé ses biens. Le prince de *Condé* appuya fortement ce projet de guerre, parce qu'il espéroit s'y rendre utile et gagner la confiance du roi. Le duc de *Luynes*, au contraire, ne s'y prêta qu'à regret, dans la crainte que le jeune *Louis*, prenant plaisir aux expéditions militaires, ne s'attachât au prince qui lui en auroit inspiré le goût.

Entrevue du roi et de la reine.

L'entrevue de la mère et du fils se fit le 13 août au château de Brissac; elle fut plus cordiale que celle de Tours. Le roi, en l'embrassant, lui dit: *Je vous tiens, et vous ne m'échapperez plus.* Elle répondit: *Vous n'aurez pas de peine à me retenir, parce que je suis persuadée que je serai toujours traitée en mère, par un fils tel que vous.* Ils s'arrangèrent ensuite pour faire ensemble le voyage de Poitou et de Guienne, et pacifier ces provinces de concert. Dans la crainte que la présence de la reine n'autorisât les grands à demander plus qu'on n'auroit

1620. voulu leur accorder, on se hâta de les contenter de loin et d'avance. Quant aux petits, abandonnés par les seigneurs pour lesquels ils s'étoient sacrifiés, ils furent contraints de plier ; et quand ils se montrèrent au roi, ils essuyèrent des froideurs et des désagrémens qu'on n'osoit pas faire éprouver aux chefs.

Expédition de Béarn.

La reine mère revint au commencement de l'automne à Paris, où elle réunit sa Cour à celle de sa belle-fille. Le roi passa dans le Béarn, qu'il subjugua en six semaines. Il le réunit légalement à la couronne et établit à Pau un parlement à l'instar des autres. Il fit rendre au clergé les biens dont les calvinistes s'étoient emparés, rétablit dans toutes les villes l'exercice de la religion catholique, qui cinquante ans auparavant y avoit été aboli par *Jeanne d'Albret*, et mit de fortes garnisons dans toutes les places de défense. Le prince de *Condé* n'accompagna pas le jeune monarque dans cette expédition, parce que le favori lui fit agréer, sous un motif de confiance, d'aller plutôt à Paris, où il disoit avoir besoin de lui, pour l'opposer à *Marie de Médicis*, si elle faisoit quelqu'entreprise pendant l'éloignement du roi ; et le plaisir de contrarier la mère, fit sacrifier

à *Condé* l'avantage de gagner le cœur du fils. 1620

Le retour de *Louis XIII* à Paris mérite d'être remarqué, parce que ce fut peut-être la seule fois que ce prince montra un peu de galanterie. Il arriva le 7 novembre de grand matin, accompagné de cinquante-quatre jeunes seigneurs, courant à bride abattue, précédés de quatre maîtres de postes qui donnoient du cor; il traversa ainsi la ville, où il n'avoit pas été annoncé. Le bruit que faisoit cette troupe leste et gaillarde, tira les bourgeois de leurs lits; les fenêtres se remplirent de curieux; sitôt qu'ils reconnurent *Louis*, ce jeune guerrier qui revenoit vainqueur de la rebellion, ils firent retentir l'air des cris de *vive le roi!* Le peuple l'accompagna en foule jusqu'au Louvre. La garde voyant venir cette troupe mêlée de cavaliers et de fantassins, qui poussoient des cris confus, s'étoit mise en défense. A la vue du roi, les barrières s'ouvrent, les gardes joignent leurs acclamations à celles du peuple. Il traverse rapidement les appartemens, va embrasser sa mère; il passe de-là chez la jeune reine, à laquelle il cause la même surprise et le même plaisir. La ville

Le roi à Paris.

1620. partagea les transports de la Cour. Le peu de boutiques qui étoient ouvertes furent fermées, les travaux cessèrent, il y eut des danses, des repas, des feux de joie, et ce jour fut peut-être, pour *Louis XIII*, le plus agréable de son règne.

Faux raccommodement.

Les plaisirs réunirent pendant l'automne et l'hiver ceux que la discorde avoit séparés, ou plutôt la discorde particulière régna toujours sous l'extérieur des plaisirs publics, et au milieu même des festins, des spectacles, et des fêtes de toute espèce. La jeune reine dansa des ballets, et le roi, tout grave qu'il étoit, eut la complaisance de se rendre acteur dans ces divertissemens. Les seigneurs de la Cour, tant ceux qui avoient été du même parti, que ceux du parti contraire, se traitèrent réciproquement. Ils se virent, se fréquentèrent avec toutes les apparences de cordialité, et n'en furent pas amis plus sincères.

Richelieu mal récompensé.

Lumières pour l'Hist. de France, page 80.

Vialart, page 15.

Entre les traits de courtisans, c'est-à-dire, les mauvais offices cachés sous des dehors obligeans, il faut mettre ce qui arriva à l'évêque de Luçon à l'occasion du chapeau de cardinal qu'on lui avoit promis. Il est certain que dans l'affaire d'Angers il rendit

es services essentiels au duc de *Luynes* 1620.
t au roi. Au lieu de reconnoître cette
érité, des ennemis et des envieux
'accusèrent d'avoir bien plutôt songé
ı ses intérêts qu'à ceux du royaume,
:t de n'avoir pas même hésité à sacrifier
maîtresse pour obtenir le chapeau :
ıis, quel qu'ait été le motif secret
de sa conduite, motif sur lequel on
ne pourra jamais prononcer sûrement,
on peut assurer que sa conduite elle-même fut sage, conforme aux principes d'une saine politique, et avantageuse en même-temps à la France, qu'elle tranquillisa, et à *Marie de Médicis*, qu'elle satisfit. Tout ce que cette princesse pouvoit desirer, c'étoit de revenir auprès de son fils avec les mêmes honneurs et la même autorité dont elle avoit joui autrefois; d'y revenir, non comme forcée et suppliante, mais triomphante et priée. Les mécontens tâchoient de lui persuader que, pour parvenir à ce but, il falloit se faire craindre; ils lui offrirent leurs forces, et tâchèrent de l'attacher si étroitement à eux par des traités ou des démarches extrêmes, qu'elle ne pût plus s'en dégager quand elle le voudroit. *Richelieu*, au contraire, vouloit que *Marie* se servit de l'appui de ces seigneurs, et de

1620. l'ostentation de leur puissance, non pour lutter contre son fils, mais pour s'en faire rechercher. Il y réussit, peut-être contre le goût de la reine, qui, étant fière et vindicative, auroit mieux aimé l'emporter de force. Si donc il ôta à cette princesse les moyens de se rendre redoutable, en l'engageant à rester à Angers; si même il la mit hors d'état de se défendre dans cette ville, où il n'avoit, dit-on, fait aucune provision, quoiqu'il en fût expressément chargé, du moins il lui procura les avantages qu'elle souhaitoit, et termina en un instant une guerre civile qui pouvoit devenir dangereuse; service essentiel rendu à la mère, au fils, au favori, et à toute la France.

Son adresse. Aussi en parut-on fort reconnoissant; le duc de *Luynes* rechercha l'alliance du futur cardinal, et le mariage d'un de ses parens avec la nièce de *Richelieu* en fut le sceau. On prit aussi à tâche de persuader que le roi avoit extrêmement à cœur la promotion du prélat au cardinalat. Le ministère dépêcha courier sur courier, et écrivit les lettres les plus pressantes, dont on donnoit à l'évêque communication. Le marquis de *Cœuvres*, ambassadeur de France à Rome, eut ordre de faire

ives instances auprès du pape, et 1620.
y porta avec zèle. Le souverain
tife dissimula quelque temps; mais
fin, fatigué des importunités de
bassadeur, il lui déclara qu'on le
oit, et il lui montra des lettres du
lui-même, qui lui marquoit de
oir aucun égard aux démarches
liques qu'on feroit en faveur de
êque de Luçon; de sorte que cette
iotion passa sans que *Richelieu*
ût part. Il sut ceux qui l'avoient
rvi; ce n'étoit pas moins que
les ministres, qui craignoient le
lit que lui donneroit sa nouvelle
iité, sur-tout *Puisieux*, le père
oulx, confesseur du roi, et le
de *Luynes* lui-même. Tout autre
l'évêque de Luçon, assuré, comme
étoit de la protection de la reine,
oit pris les choses avec hauteur, et
oit forcé ces faux amis de lever les
tacles que leur jalousie mettoit à
avancement; mais instruit du
iège de la Cour, il tint une con-
e plus politique. Il ne murmura
ne se plaignit. Il affecta de dire
son malheur étoit une suite de
nauvaise volonté du pape et des
eux qu'il avoit à Rome, dont la

1620. malice avoit prévalu sur les bons offices ses amis de France. Il en remercia ceux-ci affectueusement, et continua de vivre avec eux, comme s'il avoit à s'en louer. Par-là, il leur ôta la pensée de lui nuire; pratique ordinaire dans les Cours, où il est rare qu'on haïsse à demi, et qu'on ne s'efforce pas de perdre entièrement ceux qu'on a une fois offensés.

Conduite de Luynes à l'égard de Bassompierre.

1621.

Bassomp. t. 2, p. 105. Mém. Rec. t. 5, p. 228. Artigni, t. 1, p. 313.

Il paroît que le caractère du duc de *Luynes* n'étoit pas de maltraiter ceux qui étoient dans le cas de lui nuire, mais plutôt de prévenir les torts qu'ils pourroient avoir à son égard. *Bassompierre* en eut un, involontaire à la vérité, mais qui pouvoit porter un coup dangereux à la puissance du favori : c'étoit de plaire au roi. *Luynes*, qui jusqu'alors avoit regardé ce jeune courtisan de bon œil, se met tout-à-coup à le traiter froidement. *Bassompierre* s'en aperçoit; mais sa conscience ne lui reprochant rien à l'égard du favori, il prend ce changement pour un trait d'humeur, et continue à amuser et à plaire. Comme on vit que cet avertissement indirect ne faisoit pas sur le jeune homme l'impression qu'on desiroit, l'abbé *Ruccelaï*, le comte

1621.

:homberg et le cardinal de *Retz*, dens de *Luynes*, parlèrent ou- ment à *Bassompierre*. Ils lui it que le favori trouvoit mauvais quelqu'un méprisât son amitié, rût prétendre se soutenir par soi- ie auprès du roi. *La faveur du ce*, lui dirent-ils, *ne souffre pas artage : dès que vous avez donné l'ombrage au favori, vous ne 'ez plus rester à la Cour. Ainsi sissez, pourvu que vous soyez ;né, ambassade, commandement, 'ernement, il n'y a rien à quoi ' ne puissiez élever vos vœux.* ; proposition étonna *Bassom- re*, et il la traita d'abord de ri- le : mais s'étant consulté avec ques persounes au fait du manège a Cour, après quelques jours de 'ération, il se détermina pour bassade. *Luynes* alors le prévint olitesse, le remercia de sa con- ance, lui avoua son foible en des s qui dûrent plaire à *Bassom- re*, et lui inspirer pour le favori de compassion que de haine : on nommer ambassadeur en Espagne, l y avoit un traité entamé pour les es de la Valteline, vallée située ied des Alpes, dont le défilé ou-

1621. vroit un passage d'Allemagne en Italie, passage dont les Français et les Espagnols vouloient également s'assurer.

Commencement de la guerre de trente ans en Allemagne.

Les affaires d'Allemagne en étoient le motif. L'ambitieux *Mathias* qui, dépouillant successivement l'indolent *Rodolphe* son frère de tous ses états, avoit succédé encore, à sa mort, au titre d'empereur qu'il n'avoit pu lui enlever, venoit de mourir lui-même en 1619, sans laisser d'enfans. D'accord avec la Cour d'Espagne, il avoit préparé les voies à son riche héritage à l'archiduc *Ferdinand de Styrie*, son cousin-germain, petit-fils comme lui de *Ferdinand I*, frère de *Charles-Quint*; et, dès l'an 1617, il l'avoit fait élire roi de Bohême, sous la clause de conserver le libre exercice de la religion protestante à ceux de ses sujets qui en faisoient profession. Depuis, et sur un territoire dépendant de l'archevêque de Prague, un temple que l'on commençoit à y élever, excita le zèle du prélat. Il s'opposa à la continuation du travail, comme à une interprétation forcée de la tolérance accordée aux protestans sur leurs propres possessions, et ceux-ci s'en plaignirent comme d'une infraction au serment du prince. Excités par le comte de *la*

Tour, ils portent leurs griefs au conseil u roi à Prague. La discussion s'y hauffe à tel point que l'on passe aux ies de fait, et que trois conseillers prince sont jetés par les fenêtres. ès un coup si hardi les protestans se persuadent qu'ils n'ont de salut que le sort des armes. Ils nomment te d'entre eux pour administrer o irement l'état, et peu après ils rent leur couronne à l'électeur pa- n *Frédéric V*, gendre du roi d'Angleterre : il l'accepta en 1619, dans le temps même que *Ferdinand II* montoit sur le trône impérial. Telle fut l'étincelle qui alluma en Allemagne une guerre de trente ans entre les catholiques et les protestans, et la raison qui faisoit desirer à l'empereur et au roi d'Espagne la facilité des communications entre leurs états. 1621.

Affaire de la Valteline.

La France, qui avoit un vieux ressentiment contre l'électeur palatin, dont les fréquens secours avoient si souvent relevé les affaires des huguenots, abandonna le fils à son malheureux sort. Par une ambassade célèbre, à la tête de laquelle étoit le comte d'*Auvergne*, elle engagea même les princes de l'union protestante de Hall, et la ligue opposée des princes catholi-

1621. ques, à laisser le nouvel empereur et l'électeur palatin, vider eux-mêmes leur différend. Mais si elle dévia en ce point de la politique qu'elle s'étoit faite de soutenir en Allemagne le parti protestant contre la maison d'Autriche, elle ne crut pas devoir porter la complaisance jusqu'à se prêter aux vues ambitieuses des deux Cours à l'égard de la Valteline. Cependant la négociation sur cet objet, quoiqu'importante, n'étoit pas alors fort échauffée. Comme le ministère de France, après la paix du Pont-de-Cé, s'étoit déterminé à faire la guerre aux huguenots, il appréhenda de s'attirer une diversion embarassante, s'il se brouilloit avec les Espagnols : d'un autre côté aussi, on ne vouloit pas les autoriser, par des refus, à se fortifier dans ces vallées; c'est pourquoi on desiroit de les tenir dans l'espérance d'une conclusion, mais sans conclure. La difficulté consistoit à donner aux délais un air naturel : or, personne n'y étoit plus propre qu'un ambassadeur jeune et galant, en apparence beaucoup moins occupé d'affaires que de plaisirs. Ainsi le duc de *Luynes* trouva moyen de rendre son rival utile à l'état, sans inquiétude pour lui-même. Dès-lors, debarassé de compé-

1621.

, il accumula sur sa personne grands emplois et les charges de couronne, avec une assurance qui croire qu'apparemment, en étu- it le caractère de *Louis XIII*, il nt découvert qu'il falloit être tout ès du monarque, si on ne vouloit le risque de n'être bientôt plus l.

Accomodement suspect.

Bassompierre étoit à peine arrivé adrid, que *Philippe III* mourut. recommença avec les ministres de *ilippe IV*, frère de la reine de e, les négociations qu'il avoit mées avec ceux de son père Le istère espagnol se hâta de satisfaire *uis XIII*, et se prêta sans difficulté un accord pour l'évacuation de la lée. *Bassompierre* se défia de cet ce d'empressement. Il crut y voir projet de faciliter au roi les moyens l'armer contre les réformés de France, e qui le mettroit dans l'impossibilité l'assister ceux d'Allemagne. Il en ertit le monarque, et lui témoigna que appréhension que les Espa- ne trouvassent ensuite des pré- tes pour éluder leurs promesses. *Au reste*, ajouta-t-il à sa dépêche, *e ferai mon devoir d'ambassadeur n vous apportant des paroles*,

1621. *c'est votre affaire de les faire observer.*

Guerre contre les huguenots.

Merc. t. 7 cit.

Malgré l'avis de *Bassompierre*, et selon la résolution prise après la paix d'Angers, le roi, dès le printemps, tourna ses forces contre les huguenots. Ils se plaignoient, depuis la mort de *Henri IV*, qu'on travailloit perpétuellement à détruire leurs privilèges, et ils se prétendoient en droit de prendre toutes sortes de mesures pour les défendre. Quoiqu'en pleine paix, la France entière étoit dans un véritable état de guerre : les partisans des deux religions, souvent mêlés dans la même ville, s'observoient en ennemis; tantôt à force ouverte, tantôt par ruse et par adresse, ils travailloient à se supplanter; l'usurpation d'un temple ou d'une église, la victoire ou la défaite de quelques villageois ameutés, la surprise ou la défense d'une petite forteresse (1), étoient célébrées avec éclat;

(1) *Les habitans de Château-Renard, ville petite en sa circonférence et pourpris; mais grande en sa générosité, zèle et fidélité au service de Dieu et du Roi; ces habitans furent les* PREMIERS *qui, depuis ces derniers plus qu'incivils mouvemens, ont rendu de*

relations, toujours chargées d'é- 1621.
es piquantes, envenimoient la

---

es preuves de leur fidélité martiale et ue vertu. Ils s'emparèrent à main , le 27 mai 1621 , à quatres heures midi , de la forteresse nommée le *Cas-* qui dominoit leur ville , et où les sei- s de *Châtillon* entretenoient, depuis cinq ans, une garnison calviniste. *Les en étoient de quatre toises et demie sseur , y ayant au dedans forces cham- casemates , prisons , cachots , magasins , , un puits , fours , moulins à bras , de batterie , fauconneaux , poudre , tions de toute espèce , et une sortie par- ère par-dessous terre , pour aller et à couvert par toute ladite forteresse , terrassée par le dedans.*
i est extrait d'une relation imprimée en , chez *Nicolas Alexandre* , rue Bout- qui m'a été communiquée pas M. de *ret* , seigneur de Château-Renard, aussi lettres que bienfaisant. On me par- d'avoir consigné dans les fastes de ire l'exploit de mes paroissiens contre nison qui les gênoit. Ce fait d'ailleurs pas étranger à mon sujet, puisqu'il sert à connoître la structure de ces petites for-

1621. haine que se portoient toujours les deux partis.

Assemblée des huguenots à Loudun.

Afin de veiller à leurs intérêts les calvinistes étoient autorisés à avoir à la Cour des agens, dont le choix étoit fait dans des assemblées générales convoquées par le gouvernement. En 1619, il en avoit été indiqué une à Loudun. Celle-ci rédigea des remontrances sur la dépossession projetée de protestans en Béarn, et sur diverses infractions faites à l'édit de Nantes; elle demanda en outre l'admission de nouveaux magistrats dans les tribunaux mi-partis qui en avoient déjà reçu, et la prorogation de la jouissance des places de sûreté pour quatre ans: enfin, sous prétexte des denis ordinaires de justice qu'éprouvoient les réformés, elle arrêta de ne se point dissoudre que l'on n'eût fait droit à sa requête. Blessé de cette affectation

---

teresses dont toute la France étoit hérissée; on sait qu'elles contribuoient beaucoup plus à entretenir la tyrannie des seigneurs, qu'à rendre le royaume puissant. C'est pourquoi le cardinal de *Richelieu* les fit presque toutes démanteler ou démolir, dans les années qui suivirent la prise de la Rochelle.

injurieuse de défiance et d'indépendance, le roi ordonna la séparation de l'assemblée. Ses membres refusèrent d'obéir. *Mornay*, tout en les blâmant, essaya de les justifier, et exhorta le roi à les satisfaire. Mais la Cour inflexible intima de nouveaux ordres de dissolution au commencement de 1620, refusa d'écouter les députés qui lui furent adressés, et fit déclarer, par le parlement, criminels de lèse-majesté ceux qui persisteroient dans la désobéissance. *Luynes*, cependant, appréhendant que la reine ne fortifiât son parti de l'aide des protestans, se radoucit envers eux, et en obtint qu'ils céderoient, moyennant l'assurance qu'il leur fit donner de la part du roi qu'on auroit certainement égard à leurs desirs, et qu'à défaut de les satisfaire sous sept mois, ils auroient de plein droit la faculté de se rassembler de nouveau.

1621.

Assemblée de la Rochelle. Résolutions séditieuses qui s'y prennent.

Ce fut sur ces entrefaites que le roi, débarassé de l'expédition d'Angers, tourna vers le Béarn, et mit à exécution son édit sur les biens ecclésiastiques de cette province. A cette nouvelle les calvinistes se recrient, et se plaignent de cette mesure comme d'une contravention aux promesses

1621. qui venoient de leur être faites. Des meneurs indiscrets, entre lesquels étoit *Favas*, un de leurs agens généraux, les confirment dans ce sentiment, s'efforcent de leur persuader que c'est un parti pris de ne tenir aucune des paroles qui leur ont été données ; et à leur instigation ils se croient autorisés à convoquer, pour la fin de l'année, une assemblée générale à la Rochelle. La défense qui intervient de passer outre, ne fait que les aigrir davantage. En vain la Cour leur accorde-t-elle provisoirement quelques légères satisfactions, en vain *Mornay*, *Rohan*, *Châtillon*, *Lesdiguières*, *la Trémouille* et autres seigneurs du parti, s'entremettent pour ramener l'assemblée à la modération, un esprit de vertige l'avoit saisi, et le 10 mai, on vit paroître une déclaration de cette espèce de consistoire, qui partageoit les sept cents églises que possédoit la réforme en France, en huit cercles, et qui régloit, en quarante-sept articles, la levée des deniers, la discipline des troupes, les recrues, le commandement, la subordination, et en général ce qui concernoit la paix et la guerre ; *le tout*, disoient-ils, *sous l'autorité*

du roi. Ce mot excepté, tout dans le réglement, quant au pouvoir des chefs, à leur rang, et au temps des assemblées, ressembloit au gouvernement de la république des Provinces-Unies. 1621.

Contre une pareille audace, des déclarations, des menaces, des injonctions auroient peu servi, si elles n'avoient été appuyées par les armes. *Louis* marcha vers la Saintonge et le Bas-Poitou, d'où il devoit rabattre sur la Rochelle. *Rohan*, tout en désapprouvant son parti, en avoit embrassé la défense par zèle de religion, et *Lesdiguières*, quoiqu'il tînt la même croyance, fut destiné à diriger les forces qui tendoient à la détruire. Le roi soumit ces provinces en les parcourant. Il y eut cependant quelques siéges meurtriers, tels que celui de St.-Jean-d'Angeli, où fut forcé *Soubise*, frère du duc de *Rohan*; mais la plupart des villes ouvrirent leurs portes à la première sommation, et la Rochelle ne tarda pas à être investie par le duc d'*Epernon*. Ces succès étoient un triomphe bien flatteur pour le duc de *Luynes*, dont la puissance monta à son comble pendant ce voyage,

1621.

Luynes, connétable et garde-des-sceaux.

Vie de Lesdiguières, p. 04.

qui fut aussi le terme de sa fortune et de sa vie.

Depuis sept ans, la France étoit sans connétable : il n'y avoit eu que des guerres passagères, qui sembloient ne pas exiger qu'on donnât un pouvoir si étendu aux généraux qu'on employoit. Pour celle-ci, le ministère crut devoir concentrer toute l'autorité dans un seul chef, afin d'être plus sûr de la subordination et du secret. Quand on pensa à chercher un connétable, les suffrages se réunirent d'eux-mêmes sur le duc de *Lesdiguières*, qui avoit fait la guerre toute sa vie avec le plus grand succès ; mais il étoit calviniste. *Louis* lui fit parler de conversion : il résista, moins, dit-on alors, par attachement à sa religion, que pour ne pas désobliger le favori, dont il connoissoit les vues secrètes. Il poussa même la complaisance jusqu'à dire au roi qu'il ne pouvoit choisir personne qui convînt mieux à la place que le duc de *Luynes*. Sur ce témoignage, le monarque donna l'épée de connétable à son favori, qui fit sur-le-champ nommer *Lesdiguières* maréchal-général des camps et armées du roi ; conduite qui peut faire conjecturer que *Luynes* desira cette première

charge de la couronne, moins pour en avoir l'autorité, qu'afin qu'un autre n'en eût pas le titre. 1621.

Même desir d'une puissance exclusive le détermina sans doute, lorsque *Duvair*, garde-des-sceaux, mourut, à ne pas souffrir qu'ils passassent en d'autres mains que les siennes. Enfin, pour mettre dans le même cadre tout ce qui peut montrer la facilité du prince et l'empire du favori, *Luynes* chassa de la Cour le père *Arnoulx*, confesseur du roi, que ce prince aimoit et estimoit : il le chassa, parce qu'il s'aperçut qu'il donnoit à son pénitent des conseils qui n'étoient pas concertés avec lui ; et il en substitua un autre de son choix, sans que le monarque, qui avoit à peine été prévenu, marquât ni regret de son confesseur, ni dépit de se voir ainsi maîtrisé.

Gramond, page 500. *Bernard*, page 295.

Sa mort.

Avec une pareille influence dans toutes les parties de l'administration, dans l'épée, dans la robe, dans l'intérieur de la Cour, il falloit ou réussir toujours, ou s'attendre à voir tomber sur soi tous les traits de la malice et de l'envie, tous les reproches et le blâme des mauvais succès : c'est ce qui arriva au duc de *Luynes*. Après une suite de victoires, l'armée du roi

1621. vint échouer devant Montauban, défendu par le marquis de la *Force*, échappé aux massacres de la St.-Barthélemi. Huit mille hommes y périrent, et parmi eux le duc de *Mayenne*, héritier de l'attachement que les catholiques avoient porté à son père, et le dernier rejeton de sa branche. Aussitôt ce ne fut qu'un cri contre le connétable : on le taxoit d'incapacité dans la guerre; on l'accusoit d'être cause des mauvaises résolutions qu'on prenoit dans le conseil, de l'indiscipline des troupes, de la déprédation des finances, de la création des nouveaux impôts, du renouvellement des anciens, de tous les accidens, en un mot, de tous les malheurs, fussent-ils une suite nécessaire du cours ordinaire des choses, tels que les inondations, les frimas et les neiges, qui empêchèrent la prise de Montauban. Pendant ce déchaînement presque général, le duc de *Luynes*, cet homme chargé de biens et de dignités, qu'on admiroit et qu'on envioit, luttoit contre une fièvre, dont le chagrin augmenta la malignité, et qui le surprit dans un village du Quercy, nommé Lonquetil; il n'y résista que quatre jours, et mourut le 15 décembre, âgé à-peu-

près de trente-deux ans. On débita pour lors que *Louis XIII* commençoit à s'en dégoûter, et qu'il n'auroit pas tardé à le disgracier. Il est vrai qu'il étoit au faîte de la roue de fortune, et dans ce degré d'élévation, on est ordinairement assez près de tomber. Cependant, malgré quelques traits d'humeur qu'on dit être échappé à ce prince contre son favori, on ne peut pas prononcer qu'il se fût tout-à-coup privé de ses services. Il est certain qu'il en rendit un essentiel au roi, en abrégeant le gouvernement de *Marie de Médicis*, qui auroit pu devenir fatal au royaume. S'il est vrai qu'il eut quelque part aux cruautés commises contre le maréchal d'*Ancre* et sa femme, il effaça cette tache par la douceur de son ministère. Il étoit affable et conciliant, porté à la paix et à la négociation, qu'il traitoit habilement. A sa mort, il eut le sort des personnes enviées, dont on ne dit pas de bien, lorsqu'on ne peut pas en dire du mal. Ses frères n'essuyèrent aucun revers, et restèrent à la Cour dans une situation brillante.

1621.

Lesdiguières hérita du duc de *Luynes* l'épée de connétable ; elle

Lesdiguières, connétable.

1622. ecclésiastiques, ils ne pourroient se permettre de réunions ayant un objet politique, sans la permission expresse du monarque.

Les deux reines vinrent au-devant du roi jusqu'à Lyon, où ses victoires le conduisirent. Il y eut des fêtes brillantes à l'occasion du mariage de *Gabrielle*, fille naturelle de *Henri IV* et de la marquise de *Verneuil*, avec le marquis de *la Valette*, second fils du duc d'*Epernon*. Cette grâce du roi en faveur du fils, avoit été précédée d'une autre en faveur du père qu'il gratifia du gouvernement de Guyenne, que la mort de *Mayenne* avoit laissé vacant. Le monarque couronna ses libéralités par un dernier don qu'il fit de mauvaise grâce, celui de la barrette, à l'évêque de Luçon, lequel, par les importunités de la reine mère, avoit enfin obtenu, malgré les envieux, d'être promu au cardinalat.

Richelieu entre au conseil : la Vieuville y domine.

Mém. Rec. 5, p. 548 607.

Cette dignité ne lui valut d'abord que de la distinction, sans augmentation de crédit. Les instances de la reine pour le faire entrer au conseil durèrent plus d'un an, mais enfin elle l'emporta sur

1624. les ministres qui s'y opposoient tous. Ils étoient égaux ; cependant *Charles*, marquis de *la Vieuville*, sans avoir le

titre de premier ministre, en prenoit 1624.
l'autorité. C'étoit un homme d'esprit, très-versé dans les affaires, grand travailleur, mais dur et moqueur, deux défauts les plus propres à attirer la haine publique sur un homme en place. Comme il étoit expéditif, tranchant et complaisant pour le maître, auquel il montroit un dévouement exclusif, il captiva aisément, après la mort de *Luynes*, la confiance d'un jeune prince qui s'effrayoit des moindres difficultés dans les affaires, et qui étoit jaloux qu'on eût pour sa personne un attachement de préférence. *Louis* fut quelque temps comme une place forte, exposée à l'examen, aux tentatives de plusieurs généraux qui méditent sa conquête : les courtisans épioient ses foibles, pour s'introduire dans sa faveur ; les femmes cherchoient à surprendre son cœur ; les deux reines ordonnoient des fêtes, et prétendoient l'enchaîner auprès d'elles par le jeu, la danse et les plaisirs sédentaires ; les ministres croyoient le fixer et lui inspirer l'amour du travail, en mettant sous ses yeux le détail des affaires. *La Vieuville* lui conseilla de suivre son goût pour les exercices violens, de monter à cheval, d'aller à la chasse,

1624. de tirer des armes, et de former des bureaux, dans lesquels on éplucheroit les épines de la discussion : on portoit ensuite le résultat au conseil, dont *la Vieuville*, se rendit bientôt le maître par son ton décisif, sa hardiesse à brusquer les opinions des autres ministres, et son opiniâtreté à soutenir les siennes. Il réussit aussi à se faire regarder par le roi comme un homme tout à lui, en approuvant ses préventions contre sa mère, et en flattant sa jalousie contre *Gaston* son frère, duc d'Orléans.

Education de Gaston.

Mém. Rec. t. 5, p. 608.

Ce prince fut confié, dès sa tendre enfance, au sieur de *Breves*, qui joignoit à la connoissance des hommes beaucoup de lumières politiques puisées dans ses ambassades, et une probité rare. Nommé gouverneur de *Gaston*, il s'appliqua à faire germer dans le cœur de son élève les vertus qu'il pratiquoit, et à lui inspirer le goût des arts et des sciences qu'il cultivoit. Il réussit au point que ses succès causèrent de l'ombrage au roi : au lieu de lui faire honte d'une pareille foiblesse, il se trouva des gens qui y applaudirent, et conseillèrent à *Louis* de congédier de *Breves*, et de donner à son frère un gouverneur dont les le-

1624.

ns fussent moins propres à lui attirer
stime et la tendresse de la Nation.
nseil infâme! mais bien digne des
hes adulateurs qui ne sont pas tou-
urs les derniers en rang et en dignité
is les Cours. De *Breves* se retira com-
é de louanges et de présens. On lui
itua le comte de *Ludes*. Celui-ci
oit vieux, et aimoit encore les plai-
. L'assiduité inséparable d'une pa-
ille place étoit une trop grande gêne
r lui. Il s'en déchargea sur des su-
ernes, dont les mauvais exemples
les complaisances criminelles chan-
rent bientôt les mœurs de *Gaston*.
en firent, non pas un méchant
ince, ni un libertin déterminé, son
. son caractère s'opposoient à ces
s; mais ils corrompirent ses prin-
, et lui ôtèrent le frein de la
nte.

Ornano son gouverneur arrêté

Le comte de *Ludes* mourut assez
propos pour que ses leçons perverses
mpoisonnassent pas son élève sans
ource. Avec lui disparurent les
uvais instituteurs. Le colonel d'*Or-
no*, qui le remplaça, eut plus de
ine à réformer les habitudes con-
tées à une pareille école, qu'il n'en
roit eu à en inspirer d'abord de
nnes: il y réussit cependant, mais

1624 par un moyen assez dangereux : ce fi d'exciter l'émulation du prince, en l faisant entrevoir la succession au trôn comme un événement peut-être pr chain, puisque le roi étoit d'une s foible, et n'avoit pas d'enfans. A for d'inspirer à *Gaston* des idées supérieur à son état actuel, *Ornano* s'en pénét lui-même. Il se persuada qu'on ne pou voit refuser à l'héritier présomptif de couronne la connoissance de la Mona chie qu'il gouverneroit sans doute u jour. Sur ce fondement, il engagea prince à demander l'entrée au conse On soupçonna dans cette démarc moins d'ambition de la part de *Gast* que de celle de son gouverneur, q vouloit apparemment se rendre impo tant par son élève. Le conseil décida faire tomber sur lui la punition de demande inconsidérée du prince : conséquence, *Ornano* fut arrêté renfermé dans le château de Caen.

La Vieuville odieux.

La Vieuville affecta dans cette faire beaucoup de complaisance po le foible du roi, et par con qu il eut auprès de Monsieur et du public, tout l'odieux de l'empri nement du colonel. Il fut aussi ta d'avoir causé, par de faux rappor et des imputations malignes, la

grace du chancelier de *Silleri*, et des *Puisieux*, ses enfans, qui venoient d'être relégués dans leurs terres. Comme il étoit fier et avantageux, il ne se cacha de la supériorité qu'il s'attribuoit les autres ministres; savoir, le car- l de la *Rochefoucauld*, le conné- e, d'*Aligre*, garde des sceaux, et *ullion*: mais on remarquoit qu'il ›it une conduite plus mesurée à d du cardinal de *Richelieu*. 1624.

Il ne l'avoit pas vu sans peine entrer au conseil, quoiqu'il fût lié de longue main avec lui, et qu'il se dît son ami. A la vérité, il sauva les apparences, et même assez bien pour qu'on répandît alors qu'il avoit lui-même engagé roi à admettre *Richelieu*, pour le- ce prince marquoit de l'éloigne- nt; mais si *la Vieuville* contribua à vrir la porte du conseil à *Richelieu*, il est certain qu'il se repentit entôt de s'être donné un pareil col- ne, et qu'il montra par la suite qu'il craignoit plus qu'il ne l'aimoit. Non- ment il lui cachoit les affaires, et lui montroit qu'une demi-confiance, mais encore il s'efforçoit de prévenir le édit que le prélat pouvoit obtenir près de *Louis XIII*. *Le cardinal*, lui disoit-il, *étant créature de votre*

Jaloux de Richelieu.

Brienne, t. 1, p. 174.

Avrigny, t. 1, p. 325.

1624. *mère, doit lui être entièrement dé voué ; et si vous l'écoutez, attendez vous à rentrer sous la tutelle don vous vous flattez d'être délivré.*

Mais, en insinuant ces soupçons *la Vieuville* eut la mal-adresse d laisser à *Richelieu* l'occasion de dé velopper, sous les yeux du monarque les grands talens qui lui méritèrer pour toujours l'estime de son prince estime qui fut son plus sûr rempa contre les entreprises de ses envieu et contre les ombrages du roi lu même.

Le cardinal goûté du roi.

Vialart, page 57.

Journal de R ch. p. 231.

Testam. Polit.

Elle naquit et s'accrut tout-à-cou dans les entretiens que *Richelieu* e avec *Louis*, au sujet de deux affai importantes dont *la Vieuville* lui avo laissé la direction ; savoir, la condui à tenir avec les Espagnols pour la Va teline, et avec les Anglais pour le ma riage entre Madame *Henriette d France*, et l'héritier de la couron d'Angleterre, qui fut depuis *Cha les I*[er]. A l'occasion de quelque cessio que ces deux nations exigeoient, le dinal fit voir au roi que son c étoit trop mou, trop craintif, ce q donnoit une supériorité singulière a étrangers. *Louis*, pour excuser la ti midité de son conseil, ne manqua

répéter les discours qu'on lui te- 1624.
it tous les jours sur la foiblesse de
royaume, et qu'avec des pro-
é s trop fermes, il courroit ris-
de s'attirer des guerres qu'il ne
urroit soutenir. Le prélat détruisit
jections, en faisant connoître au
ie monarque les ressources de la
rance; son immense population, la
voure de ses habitans, la fertilité
sol, l'abondance et la variété de ses
ductions, ses belles forêts, ses car-
res, la richesse de ses mines, sur-
out son vin et son sel, présens de la
ure, que les autres nations sont obli-
de venir lui demander; ses rivières
que toutes navigables, si commodes
r le commerce intérieur; son heu-
use position entre les deux mers, fa-
rable au commerce extérieur; la force
ses frontières, défendues par des
v res et des montagnes, remparts na-
els, ou par des villes qu'un peu d'art
uvoit rendre inexpugnables; enfin,
constitution même de son gouverne-
it, qui donne à un seul homme le
uvoir de faire mouvoir d'un seul mot
t en un instant tous ces ressorts.

Louis ne put s'empêcher de mar-
ner sa surprise, de ce que son royaume
pour donner la loi, la recevoit lâ-

1624. chement. Le cardinal lui expliqua les raisons de l'état de décadence où la France se trouvoit, et les moyens qu'on pouvoit prendre pour la relever. Dès ce moment, il s'établit entre le monarque et le ministre une correspondance d'idées et d'actions, qui soutint celui-ci dans la suite contre tous les efforts domestiques et étrangers ; contre la lassitude même de *Louis* et de *Richelieu*, qui, dégoûtés souvent par le contraste de leurs caractères, et prêts à se quitter, furent toujours ramenés l'un à l'autre par la nécessité de s'aider dans l'exécution des plans qu'ils avoient formés.

Disgrace de la Vieuville

Test Polit. pag. 97.

Si la France ne s'élevoit pas au rang supérieur qu'elle auroit dû tenir entre les autres nations, c'étoit, selon *Richelieu*, parce qu'elle souffroit plusieurs religions dans son sein, parce qu'elle laissoit prendre trop d'ascendant aux Espagnols dans son conseil ; qu'elle n'avoit pas soin d'entretenir un corps de troupes nationales, toujours prêt à marcher, ni de garder en réserve un fonds pour les occasions pressées. Le cardinal fait entendre, dans son testament politique, que ce fut le roi qui reconnut de lui-même qu'il seroit impossible de remédier à ces maux, tant que *la Vieuville* resteroit à la tête

1624.

des affaires, qu'il traitoit trop brusquement, par routine et sans système; outre qu'il étoit extrêmement haï, et qu'il faisoit une grande dissipation des finances, dont il avoit procuré l'administration à son beau-père : ces motifs réunis déterminèrent le roi à lui faire dire de se retirer. Frappé comme d'un coup de foudre, *la Vieuville*, au-lieu d'obéir, veut parler à *Louis* pour se justifier; il va le trouver à Saint-Germain-en-Laye, en est écouté favo-lement, et au moment qu'il se croit ntégré dans la faveur, et vainqueur ses ennemis, il est arrêté et conduit château d'Amboise. Le changement 'il avoit fait dans le conseil, en éloi-nt le chancelier et *Puisieux*, éta-t tout d'un coup les choses comme cardinal pouvoit le desirer : il se trouva le seul en état de prendre le ouvernail; il le saisit, et le tint d'une in ferme jusqu'à la fin de sa vie.

Le système de la Cour change. *Aubery, Mém.* p. 58 jusqu'à 135.

Le secret alors commença à se garder dans le conseil, dont les Espagnols savoient auparavant toutes les résolutions, tant par les ministres qui leur étoient attachés, que par les émissaires qu'ils entretenoient auprès des autres. Le système politique changea entièrement. Au-lieu des ruses, des finesses,

1624. des délais affectés, que les ambassadeurs de France, dans les autres Cours, avoient coutume d'employer, ils eurent ordre de parler et d'agir avec fermeté. Celui de Rome voyant un ministre nouveau, lorsque le cardinal se rendit maître du conseil, s'imagina lui rendre service en lui écrivant une longue lettre, par laquelle il indiquoit le circuit des détours qu'il falloit prendre dans les négociations de cette Cour. A ces documens, *Richelieu* répondit en deux mots : *Le roi ne veut plus être amusé ; vous direz au pape qu'on enverra une armée dans la Valteline.* La menace fut suivie de l'effet ; et de crainte que l'ambassadeur, homme qui pouvoit avoir des prétentions au cardinalat, ne fût exposé à la séduction, *Richelieu* mit à sa place le comte de *Béthune*, qui étoit calviniste. En même temps, il envoya chez les Grisons, souverains de la Valteline, le marquis de *Cœuvres*, avec la qualité de ministre plénipotentiaire, et permission de quitter ce caractère, et de prendre celui de général, sitôt qu'il auroit déterminé les Grisons à réduire les Valtelins leurs sujets, qui vouloient se soustraire à leur obéissance, et se soumettre au pape.

La politique des Espagnols avoit jeté

discorde entre ces peuples, auparavant les plus heureux des hommes. nd les nouvelles religions s'introsirent chez les Suisses, les Grisons, s voisins, quittèrent la romaine, les Valtelins, vassaux des Grisons, conservèrent. La diversité de foi et culte ne causa aucun différend enles seigneurs et leurs vassaux. Pour s, les Valtelins laissoient passer inérenment par leur pays tous ceux le demandoient. Mais le comte *Fuentes*, ce fameux gouverneur de n, dont on a tant parlé, comptant r rien la liberté du passage, s'il n'en renoit le maître, excita entre les altelins quelques disputes de religion, t il les engagea à ne point déférer noissance aux tribunaux des Grisons, par la raison qu'ils n'en pouient juger, étant hérétiques. Ceuxne voulant pas laisser perdre leur t de jurisdiction, armèrent pour soutenir. *Fuentes*, sous prétexte secourir les catholiques, jeta troupes dans la vallée, et bâtit, à entrée, et sur le territoire espagnol, ne place forte, qu'il apppela de son om, le fort de Fuentes. Il se borna du vivant de *Henri IV*, mais après a mort, il entretint à l'aide de cette

1624.
Guerre dans la Valteline.
Merc. t. 10.
Passim.

1624. forteresse, une division perpétuelle e tre les Valtelins et les Grisons; quand ceux-ci, après quelqu'accord se retiroient, *Fuentes* les suivoit, bâtissoit de nouveaux forts sur la cî des montagnes, pour éloigner, di t il, de la vallée les ennemis des catho liques. Par cette conduite adroite d *Fuentes* et de ses successeurs, s'éto accomplie la prédiction de *Henri IV* qui disoit, voyant les premières entre prises du gouverneur de Milan : *veut du même nœud serrer la gorg à l'Italie, et les pieds aux Grison* Quand ce prince mourut, il étoit prê à réprimer ces invasions. La langueu du gouvernement pendant la régenc de sa veuve, ne permit pas de suivre c projet. Cependant la Cour de Franc ne négligea pas absolument les inté rêts, tant des Grisons, dont la souve raineté étoit attaquée, que des Valte lins, qui ne s'apercevoient pas que sous prétexte de les protéger, on vou loit les asservir. On obtint la des truction, tantôt d'un fort, tantôt d'u autre; mais ce n'étoit rien faire, tan qu'il en resteroit un seul entre les mai des Espagnols. La France le sentit, e menaça. Alors, suivant les pressentimen de *Bassompierre*, les Espagnols ima

1624.

ginèrent un biais qui paroissoit suggéré par l'amour de la paix et de la religion : ce fut de remettre les forts en dépôt entre les mains du pape ; mais ce n'étoit que ce qu'on appelle vulgairement un *échappatoire*. Il étoit aisé de prévoir qu'au premier moment commode, les Espagnols, ou rentreroient de gré à gré dans leurs forts, ou en chasseroient aisément des troupes mercenaires et peu belliqueuses. *Richelieu*, devenu maître du conseil, demanda donc, non un simple dépôt, mais un dessaisissement absolu des forts, et il accompagna sa demande d'une armée qui, sous les ordres du marquis de *Cœuvres*, entra brusquement dans la Valteline, poussa un corps de troupes que le pape y avoit sous le commandement du marquis de *Bagni*, et s'empara de presque toutes les places, avec tant de rapidité, qu'on se persuada assez généralement qu'il y avoit collusion entre le souverain pontife et les Français.

Fermeté de Richelieu.

Mém. Rec. t. 5, p. 665.

Mais ce qui se passa à la Cour de France dût détromper les spectateurs. Le nonce du pape s'y plaignoit amèrement de cette brusque expédition d'un prince catholique, conseillée par

1624. un cardinal contre le pape lui-même, en faveur des Grisons, peuple hérétique. *Vous devez*, disoit-il à Richelieu, *être bien embarassé dans le conseil, quand il s'agit de délibérer sur la guerre. Point du tout*, répondit le cardinal : *quand j'ai été fait secrétaire d'état, le pape m'a donné un bref qui me permet de dire et de faire en sûreté de conscience tout ce qui est utile à l'état. Mais s'il s'agissoit d'aider les hérétiques*, disoit le nonce? *Je pense*, repartit tranquillement Richelieu, *que le bref s'étend jusque-là.*

Deuxième guerre contre les huguenots. 1625.

Les Espagnols tâchèrent alors d'embarasser le cardinal, et de l'obliger à faire une diversion en rallumant la guerre civile en France. Eux qui crioient si haut contre le secours qu'elle donnoit aux Grisons, ne faisoient pas difficulté d'en promettre aux protestans de France, qui se montroient disposés à prévenir les coups dont le ministère les menaçoit. Ils se plaignoient qu'on n'avoit tenu aucune des conditions de la paix de Montpellier; qu'on avoit mis garnison royale dans cette ville, contre la teneur expresse du traité; que loin d'abattre le Fort-Louis, qui gênoit le port de la Rochelle, on élevoit de nouveaux forts autour de

cette ville pour la tenir en bride; 1625.
qu'on inquiétoit leur commerce, qu'on mettoit des entraves à leur navigation pour affoiblir leur marine, et qu'on ctoit enfin de ne respecter aucun leurs privilèges. Mais quelque légit es que pussent être leurs griefs, cités par l'Espagne, ils se donnèrent tort de l'agression. *Soubise*, soupçonnant qu'une flotte qu'on armoit dans le port de Blavet, et que l'on disoit destinée contre les Turcs, n'avoit d'autre objet que de bloquer le port de la Rochelle, sort de ce dernier à la tête d'une escadre, entre à l'improviste dans celui de Blavet, surprend les vaisseaux qu'y commandoit le duc de *Nevers*, les enlève et va s'emparer encore de l'île de Rhé. Au même-temps le duc de *Rohan* faisoit soulever le Languedoc. D'*Epernon* fut envoyé contre Mautauban, *Thémines* contre la Rochelle, et le commandement des flottes combinées de France, de Hollande et d'Angleterre fut confié au duc de *Montmorenci*. Les scrupules religieux de ses alliés pensèrent le livrer d'abord à la discrétion des Rochelois. Mieux secondé depuis, il prit sa revanche, s'empara de neuf de

1625. leurs vaisseaux et dispersa le reste de leur flotte, pendant que *Toiras* emportoit l'île de Rhé qui faisoit la sûreté de leur port. Les revers accrurent la désunion qui régnoit déjà parmi les protestans. Plusieurs parloient de faire des accommodemens particuliers. D'une autre part *Richelieu*, que menaçoit une puissante cabale, n'étoit pas fâché de se procurer un calme intérieur qui pût lui permettre de consolider son pouvoir. Avec ces dispositions mutuelles, la paix ne fut pas difficile à faire.

Paix avec les Huguenots et les Espagnols.

Elle fut conclue, malgré les instances du nonce du pape, sous la condition que le roi conserveroit ses forts autour de la Rochelle, mais que les habitans ne seroient inquiétés ni dans leurs biens, ni dans leur commerce. La ruine des protestans sembloit alors si facile à achever, que la clameur publique ne désignoit plus *Richelieu* que sous le nom du *Cardinal de la Rochelle* et de pontife des protestans : *mais*, disoit il à cette occasion, *il faut que je scandalise encore une fois le monde, auparavant.* Par ces paroles, il entendoit la guerre qu'il continua à faire en faveur des Grisons, contre les troupes du souverain pontife, unies aux Espagnols, et qui fut terminée

l'année suivante par le traité de Monçon en Arragon ; traité conclu avec hâte et secret, suffisamment avantageux à la France, en ce qu'il mit fin tant bien que mal, et aux difficultés élevées au sujet de la Valteline, et à celles qui avoient produit entre Gênes et le duc de *Savoie*, une guerre à laquelle *Louis* avoit pris part, mais qui mécontenta tous ceux qui se promettoient des avantages, soit de l'alliance du roi, soit des embaras que la guerre suscitoit à l'Espagne. Enfin, *Richelieu* pouvoit aussi appeler scandale le traité de ligue offensive et défensive qu'il ménageoit alors avec les Anglais, à l'occasion du mariage de la sœur du roi. 1625.

Mariage de la sœur du roi avec le roi d'Angleterre.

On déroba, pour ainsi dire, celui-ci à la maison d'Autriche, ordinairement si heureuse en alliances. La considération dont elle jouissoit dans l'Europe étoit si grande, que *Jacques* I.er envoya le duc d'*York* son fils, l'infortuné *Charles*, rechercher lui-même l'infante, et soumit dans Madrid l'orgueil anglais à la morgue espagnole.

La religion différente des deux royaumes fut un obstacle que les négociateurs ne purent surmonter. On fut plus accommodant en France : le ma-

3

1625. riage se conclut, non sans une multitude d'incidens peu importans en eux-mêmes, mais qui furent cependant le germe des brouilleries de la Cour de France pendant tout le règne de *Louis XIII.*

Tableau de la Cour de Louis XIII.

Pour saisir la cause de ces brouilleries, dont la fin fut presque toujours tragique, il faut se figurer une Cour où chacun étoit dans l'usage, où se prétendoit en droit, de se mêler des affaires d'état, de savoir ce qui se passoit au conseil, d'interroger les ministres, de raisonner sur leurs démarches, de les blâmer, d'opposer à leurs résolutions des obstacles tantôt cachés, tantôt découverts, d'entretenir commerce avec les étrangers, et, sous prétexte de la liberté française, de faire du gouvernement la matière des conversations et l'amusement des cercles. Qu'on se représente ensuite un ministre grave, qui connoît la nécessité du secret, et le besoin de conserver dans la discussion des intérêts des princes un sérieux qui leur donne un air auguste; un ministre qui a éprouvé le danger des liaisons trop étroites entre les courtisans, et des relations avec l'étranger; si on le voit disposé à rompre ces anciens usages, d'où naissent l'insu-

bordination et le désordre, il est certain, qu'étonnés de ces innovations, les vieux murmureront, les jeunes plaisanteront, les femmes, se voyant privées des confidences qui les rendoient importantes, se fâcheront; et, si on peut se douter que le monarque n'a pas assez de fermeté pour résister l'importunité, on le fatiguera de llicitations, de plaintes, de rapports; on se communiquera ses chagrins, on formera des cabales qui forceront l'autorité de s'armer et de punir: triste nécessité, qui, sous ce règne, fit plus d'une fois dégénérer la justice en cruauté! 1625.

Le mariage de *Madame* fut non-seulement une affaire d'état, mais une nouvelle de Cour: chaque incident qui s'y présentoit, remuoit une infinité de personnes. Les femmes vouloient donner leur avis, et montroient une curiosité que le ministre ne jugeoit pas à propos de satisfaire. Elles n'étoient pas accoutumées à cette réserve, et la trouvoient fort étrange, ce qui leur donna du dépit contre le cardinal. Ce dépit redoubla quand le duc de *Buckingham*, favori du jeune prince anglais, qui succédoit en ce moment à

Intrigues à l'occasion du mariage de Madame.

Moteville, t. 2, p. 16. *Brienne*, t. 1, p. 214. *Saint-Germain*, p. 40.

1625. son père, vint en France épouser la princesse au nom de son maître. *Il étoit*, dit madame de Moteville, *bien fait et beau de visage: il avoit l'ame grande, étoit magnifique et libéral. Favori d'un grand roi, il avoit à sa disposition tous les trésors à dépenser, et toutes les pierreries de la couronne d'Angleterre pour se parer. Buckingham* amena avec lui la plus belle jeunesse des trois royaumes. Les Français peu jaloux, les Françaises nées galantes, virent avec un égal transport arriver cet essaim folâtre et brillant. Bientôt tous ces cœurs furent d'intelligence: les plaisirs formèrent des liaisons que *Richelieu* ne vit pas sans ombrage. L'air suffisant de *Buckingham* l'avoit déjà choqué. L'amour qu'il affecta ensuite pour *Anne d'Autriche*, et qu'il fit éclater follement, acheva d'indisposer contre lui le ministre et les gens les plus sensés de la Cour. En effet, non-seulement *Buckingham* se présenta en homme qui veut plaire, mais il parla et accompagna sa déclaration des imprudences ordinaires à la passion. Tout le monde, le roi lui-même s'en aperçut, et il en conçut des soupçons contre sa jeune épouse. *Richelieu*, pour complaire à son maître, et aussi pour satis-

faire à son aversion personnelle donna des mortifications à l'ambassadeur. Celui-ci, par ses plaintes, souleva contre le cardinal toute cette jeunesse, fâchée d'être traversée dans ses amusemens : on publia que le prélat n'étoit si délicat sur l'honneur des dames, que parce qu'il étoit lui-même amoureux de la reine ou de la veuve du connétable de *Luynes*, devenue duchesse de *Chevreuse*. On le regarda comme le tyran des sociétés, le perturbateur des plaisirs; deux travers peut-être les plus odieux qu'on puisse donner entre jeunes courtisans. La haine qui en résulta ne s'exhala pas en vains discours : elle resta dans les cœurs, et donna plus d'activité à l'exécution des projets que l'ambition forma contre la fortune du cardinal. 1625.

On songe à marier Gaston.

1626.

Mém. Rec. 6e. vol.

Vialart, page 155.

Mém. d'Orléans, p 40.

Sully, t. 2, page 243.

Test. polit. t. 1, p. 10.

La première occasion dans laquelle éclatèrent ces passions de haine et d'ambition réunies, fut encore un mariage. On doit se rappeler la jalousie du roi contre son frère. *Ornano*, comme on l'a vu, l'augmenta encore, en excitant *Monsieur* à demander l'entrée au conseil, dans l'espérance d'y avoir place lui-même. L'ambition du colonel fut suspendue par la prison,

1626. mais non pas réprimée. Le cardinal n'eut pas plutôt en main l'autorité, que pour plaire à *Gaston*, il lui fit rendre *Ornano*, non en qualité de gouverneur, l'âge du prince n'admettoit plus ce titre, mais en qualité de chef de sa maison. A peine le colonel fut-il revenu auprès de *Gaston*, que les sollicitations du prince pour être admis à la connoissance de l'administration, recommencèrent. On sentit d'où partoient ces instances; et le cardinal opina dans le conseil à donner au colonel le bâton de maréchal de France, comme une dernière grâce qui devoit pour toujours mettre un frein à ses prétentions. A cette occasion, *Vialart*, évêque d'Avranches, historien du cardinal et son contemporain, remarque une chose qui peut servir à expliquer la conduite de *Richelieu* en d'autres circonstances : c'est qu'à l'égard des seigneurs à qui leur naissance ou leur mérite pouvoit permettre des prétentions, il avoit pour système de leur accorder au-delà même de leurs droits et de leurs espérances; mais aussi, une fois comblés, s'ils ne se contentoient pas, si au lieu de reconnoître ses services, ils s'élevoient contre lui, il les traitoit sans miséricorde.

Bassomp. t. 3, p. 22
Gramond, page 658.
Artigny, t. 1, p. 406.
Brienne, t. 1, p. 258.

L'infortuné comte de *Chalais*, maître de la garde-robe, éprouva le premier cette rigueur inexorable. Petit-fils du maréchal de *Montluc*, issu de l'illustre et ancienne maison de *Taleirand-Périgord*, à la fleur de son âge, jouissant de la faveur du roi et d'une belle charge à la Cour, il auroit pu se faire un sort digne d'envie, si, ami trop ardent, et amant trop tendre, il ne se fût passionné pour des projets bizarres, dont la réussite ne pouvoit lui procurer aucun avantage personnel. L'intrigue qui conduisit *Chalais* sur l'échafaud, ressemble à ces événemens de famille, dans lesquels se mêlent les voisins, les étrangers, et jusqu'aux valets. Par malice, par curiosité ou par un zèle inconsidéré, ils examinent les démarches et les jugent mal, recueillent les propos et les rapportent altérés ou chargés; ils font par-là, d'une bagatelle, une affaire importante qui expose la fortune, l'honneur, et quelquefois la vie des personnes compromises. Ainsi dans cette malheureuse aventure, à côté des premiers de l'état, on vit figurer des gens obscurs, de condition servile, des duellistes, des femmes affichées, et une multitude

1626.

Affaire de Chalais.

Mém. de Rochefort, page 55.

1626. d'intrigans, qui furent éloignés avec mépris, pendant qu'une tête illustre payoit pour tous les autres.

Difficultés du mariage de Gaston.

La reine mère vouloit marier *Gaston* son fils à mademoiselle de *Montpensier*, la plus belle et la plus riche personne de la Cour. Le prince, trop jeune pour sentir l'utilité d'un établissement, en étoit même detourné par la plupart de ses courtisans, qui se flattoient de le conduire plus à leur gré dans la dissipation d'une vie libre, que quand il seroit dans les chaînes d'une femme aimable. *Louis XIII* auroit aussi voulu pouvoir éloigner cet hymen: l'idée de voir une postérité à son frère, pendant qu'il n'en avoit pas, le faisoit sécher de jalousie, et on lui en vit quelquefois verser des larmes. Par la crainte d'être moins considérée lorsque son beau-frère auroit des enfans, la jeune reine tâchoit d'empêcher ce mariage. Elle avoit pour surintendante de sa maison, *Marie de Rohan-Montbazon*, veuve du connétable de *Luynes*, remariée au duc de *Chevreuse*, frère du duc de *Guise*, et qui, presqu'aussi jeune qu'*Anne d'Autriche*, vive, passionnée pour les plaisirs, passionnée pour la domination, étoit plus capable de conseiller

lon son goût et ses intérêts que selon 1626.
la raison. La reine mère lui faisoit quelquefois sur ces objets des reproches qu'elle souffroit impatiemment ; et ne fût-ce que pour mortifier cette princesse, et avec elle toutes les femmes de la vieille Cour qui critiquoient la jeune, elle confirma sa maîtresse dans l'intention de faire manquer ce mariage. Elle eut soin de faire à cet égard la leçon à toutes les subalternes de sa dépendance, qui ne parloient d'autre chose à la reine jour et nuit : il y en eut même qui eurent la hardiesse de lui dire qu'elle avoit intérêt à faire rester *Monsieur* libre, parce que, si le roi, dont la santé étoit très-foible, venoit à mourir sans enfans, elle pourroit épouser son beau-frère. Enfin, *Ornano* et quelques personnes honnêtes de la Cour de *Gaston*, desiroient que ses mœurs fussent garanties par le mariage ; mais le maréchal souhaitoit que ce fût avec une princesse étrangère, dont l'alliance eût pu faire espérer des secours de troupes et d'argent, en cas de besoin. A ces obstacles se joignoient la prétention de la comtesse de *Soissons*, qui vouloit mademoiselle de *Montpensier* pour son fils, et bien des dépits secrets, des jalousies de

1626. famille qui rendoient les plus indifférens attentifs à l'issue de cette affaire.

Le maréchal d'Ornano arrêté une seconde fois. *Monglat*, t. 1, p. 35.

Tel étoit l'état de la Cour, lorsque le maréchal d'*Ornano* fut arrêté une seconde fois à Fontainebleau, le 4 mai. Son crime, comme la première, étoit de suggérer toujours à *Monsieur* de nouvelles demandes, pour qu'à la fin on lui accordât l'entrée au conseil: on l'accusa aussi d'inspirer au prince de l'éloignement pour son mariage avec mademoiselle de *Montpensier*. Ce coup d'autorité excita une prodigieuse fermentation dans les esprits déjà échauffés. *Gaston* pleura, fit de grandes menaces, alla porter ses plaintes à son frère, qui l'écouta tranquillement, le caressa, et calma, par des promesses, son premier emportement: mais les courtisans parurent prendre beaucoup plus à cœur que lui l'affront fait à l'héritier de la couronne; et la première résolution que prirent les amis du maréchal, fut de travailler à perdre *Richelieu*, comme l'auteur du malheur d'*Ornano*, et le seul intéressé à le perpétuer.

Détresse de Richelieu. *Mém. Rec.* t. 6, p. 147.

Quant au cardinal, pendant que sa fortune et son crédit excitoient tant d'envie, il n'étoit point sans alarmes pour l'une et pour l'autre, et même

pour sa vie. A l'égard de sa fortune, il se plaignoit au nonce *Spada*, qui paroît être entré bien avant dans sa confiance, que la récompense de ses travaux n'avoit été jusqu'alors qu'une petite abbaye; et, qu'accablé de dettes, s'il venoit à quitter le ministère en cet état, il seroit obligé de se cacher pour se soustraire à la poursuite de ses créanciers : « Mon crédit, disoit-il, n'est « pas mieux établi : placé entre la reine « mère et son fils, tous deux diamé- « tralement opposés sur l'article du « mariage de *Monsieur*, j'ai toutes « les peines imaginables à diminuer la « répugnance de l'un, et à modérer « l'empressement de l'autre. Il s'en est « peu fallu que, dans cet embaras, je « n'aie perdu les bonnes grâces de tous « les deux ». Le roi sur-tout, au moindre penchant qu'il apercevoit dans le prélat pour les sentimens de sa mère, s'imaginoit qu'elle avoit la préférence dans son esprit. Il en concevoit de l'ombrage; et dans un de ses momens de soupçons, conseillé par quelques jeunes favoris, il fut prêt à reléguer le cardinal à Rome. 1626.

A l'égard du danger de la vie, il est certain qu'il en courut alors un très-pressant. On avoit persuadé à Il court risque d'être assassiné.

1626. *Monsieur*, que c'étoit *Richelieu* qui l'empêchoit d'avoir un libre accès auprès de son frère, et d'en obtenir les grâces qu'il desiroit; que si le cardinal n'y étoit plus, *Gaston* deviendroit tout puissant, par l'ascendant qu'il prendroit sur le roi; qu'il falloit donc s'en défaire, et que *Louis*, fatigué de la tyrannie du prélat, ne seroit pas fâché qu'on l'en eût débarassé, et s'appaiseroit aisément. Dans cette supposition, une troupe de jeunes gens forme le complot d'aller assassiner le cardinal à Limours, maison de campagne peu éloignée de Fontainebleau, où il se retiroit quelquefois. *Chalais* devoit porter le premier coup et fuir en Hollande, jusqu'à ce qu'on eût obtenu du roi son pardon. Pressé peut-être de quelques remords, il dit son secret au commandeur de *Valencé*. Celui-ci lui en fit honte, et lui rendit le service d'en avertir le cardinal, comme de la part de *Chalais*. Sous prétexte de vouloir dîner à Limours, dit-il au prélat, *Monsieur* enverra ses officiers, qui s'empareront de la maison; quand il sera arrivé lui-même, on élevera une querelle, dont on profitera pour consommer l'entreprise. *Richelieu* eut peine à croire ce projet; mais il n'en

a plus, quand il vit arriver dès 1626.
atin, l'espèce de garnison annon-
Aussitôt le cardinal monte en
osse, court à Fontainebleau où
Gaston, pénètre jusqu'à lui, se
ente hardiment, et lui dit que,
le dessein où étoit son altesse
e de prendre un divertissement
s sa maison, il auroit été flatté
lle lui eût accordé la satisfaction
faire les honneurs; mais que,
u'elle veut y être libre, il la lui
e. Ce peu de paroles prononcées,
ardinal n'attend pas la réponse,
, se retire, et laisse *Monsieur* et
complices bien confus.

Effrayé d'une si noire entreprise, *helieu* tâcha d'en approfondir les tifs. Il interrogea plusieurs personnes; rcha des indices dans la famille de *alais*, avec laquelle il entretenoit liaisons d'amitié, et le questionna même. Il obtint plus d'excuses que veux, assez cependant de ceux-ci, ur arracher du coupable des paroles repentir, et être en droit de lui pré- e un sort funeste, s'il se mêloit da- ntage d'intrigues: vaines menaces ur un jeune homme également en- usiaste d'amour et d'amitié. Il ai- it madame de *Chevreuse*; celle-ci

Forte ligue contre lui.

1626. détestoit le cardinal, qui, par jalousie, dit-on, avoit traversé ses liaisons avec le duc de *Buckingham*; elle témoigna à ce jeune homme assez de complaisance pour lui inspirer sa haine, et l'engager dans sa vengeance contre son tyran. *Chalais* se portoit aussi pour ami sans réserve du chevalier de *Vendôme*, grand-prieur de France, qui l'avoit gagné, en s'offrant à lui pour second dans une querelle. Or, le grand-prieur professoit une inimitié publique contre *Richelieu*, qu'il accusoit de détourner les grâces que le roi vouloit verser sur sa maison. Il avoit engagé dans son mécontentement le duc de *Vendôme* son frère, gouverneur de Bretagne, fils naturel, comme lui, de *Henri IV*, et il souffloit sa haine à tout ce qui l'approchoit. Ce fut, en effet, la passion seule qui enfanta la conspiration dont il s'agit. On y voit, à la vérité, paroître un agent d'Angleterre et un abbé *Scaglia*, ambassadeur de Savoie, mais il faut les regarder moins comme des représentans politiques, que comme des ministres de haine: le premier, instrument de l'animosité de *Buckingham*; le second, caractère altier, ennemi personnel de *Richelieu*, et qui se

vantoit *d'être le seul Mardochée qui ne fléchissoit pas le genou devant ce superbe Aman.* 1626.

Voyant une ligue si formidable, à la tête de laquelle étoit le frère du roi et une partie de la famille royale, le cardinal prit, ou fit semblant de prendre le dégoût des affaires : il se retira à Limours, et de-là il envoya supplier le roi de le décharger du ministère. *Richelieu* avoit eu soin auparavant d'apprendre à la mère et au fils ce qu'il savoit de cette affaire, et il se doutoit qu'ils se trouveroient bien embarassés à débrouiller seuls ce cahos : aussi lui ordonnèrent-ils de revenir ; et sans doute il profita du besoin qu'on avoit de son secours pour faire ses conditions, et régler la conduite à tenir dans la suite. Il parle de se retirer.

En conséquence, le roi annonce le dessein d'aller passer l'été à Blois. Sous ombre de confiance, mais en effet pour éloigner le comte de *Soissons* de ses complices, il le crée chef du conseil qui devoit rester à Paris. Le grand-prieur suit la Cour, flatté de l'espérance qu'on lui donne, qu'après quelques arrangemens, il aura l'amirauté qu'il desiroit. Tout habile qu'il étoit, il se laisse si bien persuader, Les Vendômes arrêtés.

1626. qu'il conseille au duc son frère de quitter la Bretagne, et de venir à Blois où le roi desiroit le voir. Comme le duc montroit quelque défiance, *Louis* répondit au grand-prieur, qui lui faisoit part des craintes de son frère : *Je vous donne ma parole qu'il peut me venir trouver, et qu'il n'aura non plus de mal que vous.* Sur cette parole le duc arrive, et en effet, le sort des deux frères devint égal, car ils furent arrêtés tous deux le premier juin, et conduits au château d'Amboise.

Voyage de Nantes.

Après quelques jours employés à chercher auprès des prisonniers des lumières qu'ils ne donnèrent pas, le roi partit pour la Bretagne, sous prétexte que la captivité du gouverneur pouvoit y causer des mouvemens ; mais c'étoit plutôt dans le dessein d'éloigner de la capitale *Monsieur* et ses adhérens, afin qu'étant à l'extrémité du royaume, investi de troupes, sans facilité pour ses relations, il fût contraint de se plier à ce qu'on exigeroit de lui : mais sans violence, *Richelieu* en vint à bout par la persuasion.

Monsieur consent à se marier.

Au commencement de la prison d'*Ornano*, *Gaston* montra beaucoup d'ardeur pour sa liberté. Il se chargea lui-même des démarches et des ins-

1626.

Ce zèle se ralentit insensible-
t; et quand le cardinal s'aperçut
le prince commençoit à prendre
affaire moins à cœur, il lui fit
uer qu'il devoit s'en décharger sur
que personne de confiance avec
on traiteroit. Cet expédient plut
arti et on indiqua le président *Le*
gneux, à qui *Gaston* remit la
duite de cette négociation. A peine
il choisi, que des gens, dans la con-
ice du cardinal, font entendre au
sident qu'il peut rendre un grand
vice à l'état, en inspirant à *Mon-*
ur plus de soumission aux volontés
son frère. Par ce moyen, d'un
mme établi pour soutenir les intérêts
rnano, que *Monsieur* lui remettoit
main, le cardinal en fit un instiga-
r de ses propres résolutions; et
te espèce de trahison, que *Gaston*
couvrit et dont il se plaignit toujours,
cependant toujours, dans la suite,
ployée contre lui avec succès. Dans
conférences que le ministre eut avec
président, il insista principalement
r la docilité de *Monsieur*, et lui
ssa entrevoir qu'elle disposeroit le
i en faveur du prisonnier. *Le Coi-*
eux fit passer à *Gaston* ces promesses,
les insinuations capables de leur

1626. donner du poids ; de sorte que *Richelieu* étoit à-peu-près sûr de ses opérations, quand la Cour arriva à Nantes les premiers jours de juillet.

Chalais arrêté. *Monglat*, t. 1, p. 36. *Motteville*, t. 1, p. 29. *Observ. de Bassompierre sur Dupleix*, page 452.

On y vit avec étonnement joindre les fêtes de l'hymen au lugubre appareil d'un jugement criminel. *Roger de Grammont* (1), comte de *Louvigni*, confident jusqu'alors de *Chalais*, brouillé en ce moment avec lui par suite d'intrigues amoureuses, et menacé de mauvais traitemens par quelques personnages influens de la cabale, s'imagine n'avoir d'autres moyens pour s'y soustraire, que de se mettre sous la protection du cardinal, et lui raconte tout ce qu'il savoit des projets vrais ou faux du maître de la garde-robe. Il avoit impliqué dans sa déposition beaucoup de personnes des premières de la Cour ; mais le seul *Chalais* fut

(1) Il étoit frère cadet d'*Antoine III*, duc de *Grammont*, devenu maréchal de France, l'un des plus aimables seigneurs de la Cour galante de *Louis XIV*, et frère consanguin du comte de *Grammont*, *Philibert*, également célèbre pour son esprit, et le héros assez scandaleux des mémoires du comte d'*Hamilton*, dont il avoit épousé la sœur.

rêté. *Louis XIII*, de la plus grande 1626.
tié pour ce favori, étoit passé,
ıme il lui arriva plusieurs fois dans
vie, à la plus forte haine. On lui
oit persuadé que *Chalais* le détestoit;
, dans l'exercice de sa charge, il ne
uvoit s'empêcher de laisser échapper
gestes méprisans, et que dans le
de la conjuration qui devoit le
e déclarer inhabile au mariage et
passer son trône et sa femme à
sieur, *Chalais* s'étoit réservé le
de s'assurer de sa personne. La
reté de ses propos, la témérité de
desseins, et des railleries indé-
ıtes sur le roi, trouvées dans des
qu'il écrivoit à la duchesse de
'reuse, et qui furent saisies, don-
r t du poids à ces imputations. On
cc oit encore d'avoir engagé *Gus-*
à des éclats qui auroient pu de-
ir très-préjudiciables à la paix du
royaume, comme de quitter la Cour,
de se retirer à la Rochelle, et de sou-
lever les huguenots; d'avoir tramé une
intrigue pour lui procurer une retraite
i Metz, et une autre pour lui faire
ivrer la Bastille; d'avoir conseillé au
luc de *Montmorenci* de se laisser battre
ar les Rochelois; enfin de s'être appli-
ué sans relâche à nuire au cardinal,

ordinaire ; mais le public cr
n'avoit pris cette voie, que p
vengé plus promptement et pl
ment.

Visité par Richelieu.

Les procédures furent précé
une démarche bien singuliè
part du cardinal. Il alla dans la
et interrogea lui-même *Chalai*
sait ce qui se passa dans cette e
Les écrits publics en faveur du
nier, portent que *Richelieu*

tisans du cardinal disent, au contraire, que ce fut par pitié qu'il se chargea de tirer la vérité de ce jeune homme qu'il aimoit; qu'il auroit obtenu sa grâce, si ses aveux avoient été sans réserve, et qu'il ne fut puni que parce qu'il dissimula, dans cette espèce de confession, des faits dont on trouva des preuves. 1626.

Mariage de Monsieur.

A la première nouvelle de l'emprisonnement de *Chalais*, *Monsieur* avoit voulu fuir. *Le Coigneux*, inspiré par le ministre, le retint. Le jeune prince alla solliciter la grâce du prisonnier avec toute l'ardeur de son âge: il pria, conjura, menaça. *Mais avec trois conserves*, dit le ministre au nonce Spada, *et deux prunes de Gênes, je chassai toute l'amertume de son cœur*. Au reste *Richelieu* étoit éloquent, et l'on conçoit quelle impression devoit faire sur un adolescent le discours d'un homme grave, qui armé de l'autorité, lui représentoit ses devoirs les plus sacrés, et l'attachement qu'il devoit à sa mère, à son frère, à son roi; qui lui remontroit ce qu'il avoit risqué en s'associant à des rebelles, en se rendant leur protecteur et leur chef, et ce que le roi étoit en droit et en pouvoir de faire, comme de le pri-

1626. ver de ses bonnes grâces, lui retirer ses biens, le réduire à l'état de particulier, et l'enfermer même, s'il ne consultoit pas plus son amitié que sa justice. Au lieu de ce traitement trop mérité, on lui offroit une épouse jeune et belle, avec trois cent mille écus de rente, un apanage de plus d'un million, et tous les honneurs dus à sa naissance. Il n'en falloit pas tant : après quelques combats, dans *lesquels*, disoit Gaston, *je me suis défendu comme un lion*, il succomba; les protégés furent abandonnés, et le 5 août il épousa mademoiselle de *Montpensier*.

Supplice de Chalais.

Mémoires d'Aubery, t. 1, p. 283.

Ornano à Vincennes, et *Chalais* à Nantes, apprirent ce mariage par le bruit du canon qui retentit sur leurs têtes. Le maréchal s'écria douloureusement : *O cardinal, que tu as de pouvoir ! Chalais* ne dit mot, et attendoit tristement le sort que cet événement lui annonçoit ; il y étoit déjà préparé par le traitement qu'il éprouvoit depuis le premier du mois; on l'avoit mis au cachot. C'est de-là qu'il fut amené le 11, devant les commissaires. On ne sait ce qu'ils lui demandèrent, s'il y eut des témoins, et s'ils furent confrontés ; car il ne reste aucun détail de cet étrange procès, dont les

pièces ont été enlevées et soustraites à la connoissance du public. Les uns disent qu'il prononça sur l'échafaud ces paroles : *Ce n'est pas-là ce qu'on m'avoit promis ; maudit cardinal, tu m'as trompé !* D'autres assurent qu'il dit expressément : *Ce n'est pas sur l'espérance qu'on ma donné de ma grâce que j'ai avoué, mais parce que la conviction étoit entière.* Dans ce chaos de contradictions, tout ce qu'on peut apercevoir de certain, c'est que si *Chalais* fut condamné justement, il le fut très-illégalement. Sa sentence, rendue le 19, fut exécutée le même jour. Les efforts de ses amis, pour différer sa mort, dans l'espérance d'obtenir sa grâce, ne firent que prolonger son supplice : ils avoient fait cacher l'exécuteur ; mais on prit un criminel inexpert dans ce métier, qui donna trente-cinq coups avant de pouvoir séparer la tête du corps. 1626.

Dispersion des complices.

Des complices, les uns quittèrent la Cour, les autres furent exilés en différens endroits. Le comte de *Soissons*, qui s'étoit déjà sauvé sur la frontière, où il attendoit l'événement, obtint permission de voyager hors du royaume. Madame de *Chevreuse* eut ordre de se retirer dans sa maison de Dampierre

1626. en Lorraine ; et on crut remarquer, dans la peine que le cardinal lui fit infliger, l'indulgence de quelqu'un qui punit ce qu'il aime. La jeune reine, pour avoir été seulement impliquée dans les délations, essuya une mortification sensible. *Louis XIII* la fit comparoître en plein conseil, et lui reprocha, avec un sourire amer, qu'elle avoit voulu avoir un autre mari. *Je n'aurois pas assez gagné au change*, répondit-elle dédaigneusement. Mais elle pleura abondamment, et conserva une violente rancune contre le cardinal, qu'elle supposa lui avoir attiré cette scène désagréable.

Quant aux prisonniers, *Ornano* mourut à Vincennes, en septembre, presque subitement. On soupçonna l'emploi du poison ; mais le rapport des médecins constata, le contraire. Le maréchal protesta, en recevant les sacremens, que jamais il n'avoit rien tenté contre la personne du roi, ni le bien de l'état ; mais que voyant le cardinal s'emparer de l'autorité, il avoit tâché d'en tirer une petite part pour *Monsieur*. Le duc de *Vendôme* fit tous les aveux qu'on lui prescrivit, et sortit de prison, mais dépouillé de ses gouvernemens, et avec une mo-

1626.

ınsion, qui ne lui laissoit que
yen de voyager obscurément.
;rand-prieur, son frère, mourut
les fers, n'ayant jamais voulu
avouer de ce qu'on exigeoit; pro-
nt, au contraire, devant le saint-
ment, qu'il n'étoit aucunement
able, à moins que ce ne fût un
e d'avoir travaillé à dissuader *Mon-*
• d'épouser mademoiselle de *Mont-*
ier. On porta aux Cours d'Angle-
ı de Savoie des plaintes contre
bassadeurs, qui s'étoient mêlés
ette affaire: la première n'en fit pas
l cas; et peut-être cette négli-
e affectée attira-t-elle à ce royaume
roubles que *Richelieu* est soup-
: d'y avoir fomentés. La Cour
Turin, après avoir inutilement
de défendre l'abbé de *Scaglia*,
a complaisance de le rappeler. On
ıte, entre les disgraciés, le duc de
alette, le prince de *Marsillac*,
mmandeur de *Jars*, beaucoup de
eurs, jusqu'à *Baradas*, le favori
)i.

Fortune et disgrâce de Baradas.

étoit né en Bourgogne, gentil-
ne, et fut d'abord page de la
: écurie. On ne sait comment
ıdas vint à bout de plaire à *Louis*
'; mais il y réussit tellement que

Mém. de Duplessis, page 205.

Menagiana, t. 1, p. 254.

1626.

Gramond, page 680.

Monglat, t. 1, p. 30 et 105.

Mém. de l'abbé Arnauld. Bassompierre, t. 2, page 207.

ce prince ne pouvoit se passer de sa compagnie : il étoit même jaloux des politesses qu'on pouvoit faire à son favori, et vouloit qu'il n'acceptât rien d'autre personne que de lui. En six mois il le fit premier écuyer, premier gentilhomme de la chambre, capitaine de St.-Germain, et lieutenant-de-roi en Champagne. En moins de temps encore, on lui ôta tout ; et des débris de sa grandeur, à peine lui resta-t-il de quoi payer ses dettes : de sorte, que pour signifier une grande fortune dissipée aussi promptement qu'acquise, on disoit en proverbe, *fortune de Baradas*. Il étoit peu souple, peu complaisant, et montroit trop ouvertement son dégoût pour la vie molle de la Cour, sur-tout pour les amusemens puérils de *Louis XIII*. On dit aussi qu'il étoit fier et peu endurant, et qu'il eut un jour la hardiesse de faire un appel au marquis de *Souvré*, en présence du roi, ce qui occasionna sa disgrâce : mais la véritable cause, c'est que, voyant la répugnance du monarque à souffrir le mariage de son frère, en bon courtisan, il conseilla à son maître de ne le pas permettre : par-là il se trouva lié avec la cabale contraire à *Richelieu*, quoiqu'il fût

1626.

ennemi personnel de *Chalais*, son rival de faveur. *Louis XIII* fut quelque temps sans révéler au cardinal la conduite de son favori : mais enfin, dans un moment d'humeur, ce secret lui échappa; et le ministre, qui n'avoit pas pu plier ce jeune homme à dépendre de lui, et qui voyoit dans son caractère altier un éloignement invincible pour la soumission, le fit congédier. *Baradas* s'étant, quelques années après, présenté à *Louis XIII* qui passoit par sa province, le monarque le reçut bien, et lui permit de le suivre; mais sur quelques signes d'humeur du cardinal, il ne voulut pas courir les risques que cet avis indirect lui faisoit pressentir; il disparut de la Cour, et alla chercher du service chez l'étranger, où sa valeur seule, sans considération de ce qu'il avoit été, l'éleva aux grades militaires.

Disgrâce de d'Aligre et de beaucoup d'autres.

Montglat, t. 1, p. 35.

Pour une faute moins directe contre *Richelieu* que celle de *Baradas*, le chancelier d'*Aligre* perdit les sceaux. Au moment de l'emprisonnement d'*Ornano*, il fut rencontré par *Gaston*, qui lui demanda vivement pourquoi on arrêtoit le maréchal : il répondit avec timidité, en s'excusant, qu'il n'avoit pas participé à cette résolution.

1626. *Richelieu*, instruit de ce propos, dit: *Quand on a l'honneur d'être admis au conseil du roi, on doit en soutenir les décisions avec intrépidité, quand même on auroit une opinion différente*; et il fit ôter les sceaux à d'*Aligre*. On fit au même temps une grande réforme dans la maison de la jeune reine; plusieurs de ses femmes furent congédiées; l'entrée de l'appartement, même aux heures du cercle, fut interdite aux hommes, quand le roi n'y étoit pas présent; on établit une étiquette sévère, très-gênante pour les plaisirs. Enfin le monarque, pour préserver à l'avenir son ministre du danger qu'il avoit couru à Limours, lui donna une garde de mousquetaires, et la ville de Brouage pour place de sûreté.

Conjectures de Siri.

Mém. Rec. t. 6, p. 238.

Siri, après nous avoir fourni cet assemblage de faits, qui laissent certainement entrevoir des fautes ou au moins de la maladresse de la part des personnes punies, essaye de les disculper, et prête au cardinal, sur de simples conjectures, comme il l'avoue lui-même, une méchanceté noire, et en fait naître la discorde de la maison royale et le malheur des familles. Selon lui, le prélat, par ses émissaires, eu-

encourageoit le maréchal d'*Ornano* à faire des instances pour ouvrir à son élève l'entrée du conseil, et en même temps il alarmoit le roi sur l'ambition de son frère, et l'excitoit à la réprimer. D'un côté, il faisoit entendre à la reine douairière qu'elle ne devoit pas trop se mêler du ministère, de peur de donner de l'ombrage à son fils; et de l'autre, il engageoit le roi à la consulter, afin que la trouvant circonspecte et froide à donner son avis, il se confirmât toujours de plus en plus dans l'idée où il étoit, qu'elle ne s'embarassoit pas de la prospérité de son royaume, et qu'elle aimoit *Gaston* plus que lui. Enfin, il restoit à *Louis* de l'estime pour le grand-prieur, de l'amitié pour le duc de *Vendôme*, de la tendresse pour sa jeune épouse, qui n'avoit jamais travaillé qu'à lui plaire, du goût enfin, pour nombre d'officiers qui le servoient bien, pour des jeunes gens qui avoient été élevés avec lui, et pour des gens plus âgés, qu'on l'avoit accoutumé à considérer. Pour effacer dans le cœur du monarque tous ces sentimens à-la-fois, le cardinal, dit toujours *Siri*, suggère au grand-prieur de demander l'amirauté : de cette demande il prend occasion de représenter au roi que la 1626.

1626. famille des *Vendômes* a des desseins dangereux ; que le duc de *Mercœur* s'étant attribué, pendant la ligue, des droits sur la souveraineté de la Bretagne, le duc de *Vendôme*, mari de l'unique héritière de *Mercœur*, travaille à les faire revivre, et que c'est pour les appuyer que le grand-prieur, brave guerrier et profond politique, demande l'amirauté; que les *Vendômes* se sont déjà ménagé l'appui des huguenots, en souffrant que *Soubise* s'emparât du fort de Blavet, gage de leur union. Sur ces observations, *Louis XIII* trouve bon que l'on arrête ses frères. *Richelieu* se flattoit que pour sortir de prison, ils diroient ce qu'on voudroit ; mais comme l'un nioit constamment les projets chimériques qu'on lui imputoit, que l'autre ne faisoit que des aveux forcés d'où on ne pouvoit tirer des preuves convaincantes, le ministre se trouvoit fort embarassé, lorsque l'imprudence du comte de *Chalais* lui fournit des armes sur lesquelles il ne comptoit pas.

Ce jeune homme, personnellement piqué contre *Richelieu*, qui le traversoit dans ses amours et dans la faveur du roi, voyant presque tous les courtisans entièrement révoltés contre lui,

crut pouvoir allumer un grand incendie, en soufflant le feu que chacun tenoit caché. Il parla, agit, remua sur-tout les gens opposés au mariage de *Monsieur;* ses démarches, épiées et suivies, donnèrent lieu à des découvertes qu'un politique aussi rusé que le cardinal n'eut garde de négliger. Il mit à profit les conversations, les propos vagues, les plaisanteries de société, et jusqu'aux souhaits et aux desirs dont il fit des crimes. Ainsi, il inspira à *Louis* qu'il rendit sombre et farouche, des soupçons contre tout ce qui l'environnoit, mère, frère, épouse, ministres, serviteurs, et il s'attira exclusivement la confiance du monarque, auquel il persuada qu'il étoit le seul qui n'eût pas d'intérêts différens de ceux du roi et de l'état. 1626.

Plus ces imputations de noirceur sont graves, plus elles demanderoient de preuves pour être crues, et *Siri* n'en administre aucune. Il paroît qu'il a ramassé les bruits épars que la jalousie enfante souvent contre les personnes en place; qu'il leur a donné une liaison et en a formé un corps qu'on doit regarder comme un roman : car, parce que des événemens sont favorables à un ministre, il ne faut pas toujours croire

1626. qu'il les a provoqués. Sans charger *Richelieu* de ces horreurs, c'est bien assez contre sa gloire, qu'on soit obligé d'avouer que sans doute il n'a pas assez travaillé à guérir *Louis XIII* de sa jalousie; que peut-être y trouvant son avantage, il a laissé fortifier cette triste passion, en n'écartant pas les alimens dont elle se repaissoit : il n'en reste pas moins certain que *Louis XIII* et son ministre ont exposé leur réputation, en substituant des juges choisis arbitrairement et des procédures ténébreuses, aux tribunaux ordinaires et aux formes reçues, qu'un souverain sage ne changera jamais, à moins que ce ne soit pour faire grâce.

Assemblée des notables. 1626-27. *Merc.* t. 13: *Mém. d'Aubery*, tom. 1 i page 288.

A cette scène tragique *Richelieu* fit succéder un grand spectacle; savoir, l'assemblée des notables, composée des députés du clergé, de la noblesse et du parlement, présidés par *Gaston* : elle s'ouvrit au palais des Tuileries, le 2 décembre, et eut trente-cinq séances. Le cardinal y parut deux fois, et harangua avec une netteté et une force qui furent admirées. Pour l'exécution des grands projets qu'il méditoit, tant au-dedans qu'au-dehors, il falloit des ressources pécuniaires qui manquoient absolument; car, suivant le nouveau

garde-des-sceaux *Marillac*, qui fit le discours d'ouverture, on s'étoit vu contraint les années précédentes, avec seize millions seulement de recette ordinaire, à en dépenser jusqu'à trente-six et quarante. Cependant la suppression des grandes charges dont les gages étoient excessifs, le rachat des domaines royaux aliénés à bas prix, la réduction des pensions, et la démolition des forteresses intérieures, épargnes politiques que l'on faisoit entrer dans les moyens d'économie qui pouvoient ramener l'équilibre entre la recette et la dépense, et qui tomboient directement sur les grands et sur les huguenots, avoient besoin d'être protégées par un assentiment qui eût l'air d'être national. Pour l'obtenir, on témoigna la plus entière confiance à l'assemblée. Il n'y eut aucune partie d'administration dont elle ne prît connoissance : protection des églises, maintien des édits sur la religion, police des mœurs, récompenses pour la noblesse, état militaire, justice, commerce, finances : elle discuta tous ces objets selon le desir du cardinal. Cependant un article, sur lequel on jugea qu'il ne seroit pas fâché d'être contredit, fut seul excepté. *Richelieu* proposoit de mo- 1626-27.

1626-27. dérer les peines établies contre les criminels d'état, et de les réduire à la seule privation de leurs charges, après la seconde désobéissance : l'assemblée, sans égard aux remontrances du ministre, pria le roi de tenir en rigueur les anciennes ordonnances. On pense que dans cette ostentation d'indulgence, le prélat eut deux choses en vue : la première, de faire croire que c'étoit malgré lui qu'il avoit laissé périr *Chalais*, victime de la rigueur des lois : la seconde, d'épouvanter ceux qui voudroient courir les mêmes risques, en leur montrant le glaive de la justice toujours levé sur leurs têtes ; mais cette dernière considération ne fut pas capable de détruire l'esprit d'intrigue qu'une vieille habitude et de nouvelles circonstances entretenoient à la Cour.

Monsieur devient veuf ; on veut le remarier.

1627.

Vialart, page 212.

Aubery, page 137.

Mém Rec. t. 6, p. 263.

Le mariage de *Monsieur* avoit donné naissance à une cabale ; son veuvage en produisit une autre, et fut la première cause des malheurs de la reine mère. Au bout de neuf mois passés dans les douceurs d'un hymen tranquille, neuf mois qui furent les plus heureux de sa vie, *Gaston* perdit sa femme : elle mourut en donnant le jour à une princesse, qui fut la fameuse *Mademoiselle de Montpensier*. A

peine eut-elle les yeux fermés, que Louis signifia à son ministre qu'il ne vouloit plus entendre parler de mariage pour son frère, et qu'il sauroit gré au cardinal des mesures qu'il prendroit pour en éloigner les propositions. La reine mère, au contraire, voyant le roi d'un tempérament foible et sans enfans, promène aussitôt ses regards sur les Cours de l'Europe, y cherche une épouse capable de fixer la légèreté de son fils, et de donner des héritiers au trône, et s'arrête avec complaisance sur celle de Florence, sa patrie, où se trouvoient deux princesses attachées à *Marie* par les liens du sang, et dont l'alliance lui faisoit espérer de retenir toujours son pouvoir sur l'esprit de *Gaston*. 1627.

Mais trop ardent pour se contenter d'objets éloignés, le duc d'*Orléans* prend du goût pour *Marie-Louise de Gonzague*, fille du duc de *Nevers*, à qui un héritage venoit de donner la souveraineté de Mantoue et du Montferrat. La jeune reine de son côté veut, ou que son beau-frère ne se marie pas, ou qu'il épouse une archiduchesse sa proche parente : on met sur les rangs une princesse de Bavière, une de Lorraine, une de Modène ; et

1627. toutes ces personnes étoient proposées par les femmes de la Cour, qui, sans en être priées, se donnoient force mouvement, et tâchoient d'inspirer au prince du penchant pour leurs protégées. Elles remuoient ministres, courtisans, et ecclésiastiques, qu'elles entraînoient dans le tourbillon. *Je ne saurois mieux les comparer*, disoit à cette occasion *Vialart*, *qu'au soleil du printemps, capable d'attirer les vapeurs dans les airs, mais non de les résoudre. L'ardeur et le mouvement de leurs passions ressemble aux efforts d'un torrent impétueux qui déracine les arbres.* Elles élevèrent, en effet, des tempêtes terribles contre *Richelieu*; mais il soutint leur choc avec fermeté; et les infortunés qui s'embarquèrent sur leur garantie, vinrent se briser contre les écueils que sa prudence leur opposa.

Desseins contre la Rochelle. L'amour ou la galanterie joua encore son rôle dans le parti qui se forma pour faire échouer les projets belliqueux de l'évêque de Luçon. Après avoir *scandalisé* les catholiques, comme il le disoit lui-même, par la paix qu'il procura aux calvinistes, il étoit enfin prêt à porter le coup qu'il méditoit depuis long-temps, et à les chasser de la Ro-

1627.

le, leur dernier boulevard. Malgré d imulation, son dessein ne leur tout-à-fait échappé. Une for- e établie à leur porte, entre- , augmentée, munie de troupes nombreuses, leur commerce gêné, tre l'assurance des traités, leur affoiblie par des vexations sour- des dénis de justice plus que par combats, les provinces voisines iplies de soldats, des négociations enues avec l'Espagne et l'Angle- e, beaucoup d'égards pour ces issances, afin de leur ôter jusqu'au idre prétexte de secourir les reli- gi onaires, tout cela leur annonçoit attaque réfléchie, à laquelle il leur oit bien difficile de résister; aussi n'c ettoient-ils rien pour tâcher de tourner l'orage, ou de le rendre ins dangereux.

Négociations de Richelieu.

Outre une petite guerre qu'ils entre- enoient toujours dans le Languedoc, a Guienne, le Poitou et les Cévennes, ls avoient des émissaires dans toutes es Cours; émissaires pleins d'ardeur, qui sollicitoient des secours avec le zèle qu'inspire une religion à sauver. Ils échouèrent en Espagne, où le cardinal put persuader que si *Philippe IV* se refusoit à leurs instances, la France le

1627. laisseroit jouir tranquillement d
ditions d'un traité qui lui donn
grands avantages dans la Va
Richelieu fit même si bien v
cause du catholicisme, qu'il for
ligue secrète avec l'Espagne p
procurer des vaisseaux contre l
chelois et contre l'Angleterre
protégeoit. Sous ce point de
traité fut de nul effet. L'Espag
utile à ses intérêts de manque
engagemens et de perpétuer a
embaras intérieurs de la France
l'empêcher de prendre part aux
de l'Allemagne. Mais l'habile c
recueillit toujours le fruit prin
sa politique, qui avoit été de p
l'accord de cette puissance ave
gleterre. Les réformés ne réi
pas mieux à obtenir une divers
la part de l'Allemagne, qui étoi
lée par la guerre entre l'Empe
le roi de Dannemarck; guerre q
le résultat d'une ligue conclue e
entre la France, l'Angleterr
Dannemarck et les républiq
Venise et de Hollande, tant po
restituer la Valteline aux Grison
pour rétablir le malheureux *Fr*
dont *Ferdinand* avoit fait pa
titre électoral et la majeure p

ions à la maison de Bavière, ette de la Palatine. 1627.

Soubise, le plus zélé négociateur huguenots, trouva enfin plus de 'eur en Angleterre. Le roi fut ı aise de faire parade de son zèle ieux auprès des *puritains*, les vinistes de son pays, qui se plaignoient ses entreprises, et le ministre de rouver l'occasion de satisfaire sa haine re *Richelieu*. *Buckingham*, tou- ou réellement épris des charmes *Anne d'Autriche* . ou emporté par vanité de faire croire qu'il plaisoit, tt t rien pour se faire rappeler F ıce. Il offroit d'y venir comme , négocier une paix durable; mais jalousie de *Louis XIII* lui ferma ıjours les portes de son royaume. *Buckingham* crut que le ministre avoit ore plus de part que l'époux à son usion : il jura de s'en venger, et venir si bien accompagné qu'on ne roit lui refuser l'entrée de la e. La duchesse de *Chevreuse*, el uée à Dampierre, demeure bien ris pour une intrigante, joignit son ntiment à celui du favori anglais. ant toute bienséance, pour nuire u cardinal, elle reçoit chez elle le ord *Montaigu*, confident de *Buckin-*

Dernière guerre contre les calvinistes, qui sont aidés par les Anglais.

Brienne, t. 1, p. 274.
Mém. Rec. t. 6, page 254.
Merc. t. 13, page 370.
Vialart, page 205.

1627. *gham*, et affecte en public de le traiter en amant, afin de cacher les desseins politiques qui le retenoient auprès d'elle. Dans ses conversations, elle rappelle ce qu'elle a pu savoir pendant le ministère de *Luynes*, son premier mari, de l'état de la France, des intérêts des principaux seigneurs, de leurs amitiés, de leurs haines; et après avoir bien instruit l'agent de l'Angleterre, elle le lance, pour ainsi dire, à travers les mécontens. Il parcourt la France, s'annonce chez les uns, surprend les autres, en réunit plusieurs, entame des traités, donne des espérances aux calvinistes, vole en Savoie, s'abouche avec l'abbé *Scaglia*, forme avec lui le projet d'une diversion, et lorsqu'il revenoit en Lorraine, très-persuadé du succès de ses peines, il est arrêté sur la frontière. Le cardinal, qui le faisoit suivre, lui avoit laissé tranquillement établir ses correspondances, afin de les découvrir toutes à la fois. On saisit ses papiers, qui étoient tout ce qu'on vouloit, et on le relâcha; mais le marquis de *Rouillac*, le marquis d'*O* et plusieurs autres furent mis à la Bastille. Madame de *Chevreuse* se sauva en Angleterre.

Dans le même temps les grands, que la mort de *Chalais* n'avoit pas assez intimidés, apprirent à trembler, en voyant conduire sur l'échafaud *François de Montmorenci*, sieur de *Bouteville*, et *François de Rosmadec*, comte *des Chapelles*, son second, qui tous deux bravant l'autorité des lois, et ne tenant aucun compte du serment que le roi avoit fait à son sacre de ne point pardonner aux duellistes, étoient venus se battre dans la place royale, contre le marquis de *Beuvron* et *Henri d'Amboise*, comte de *Bussy*, qui fut tué. En vain toute la Cour sollicita pour eux, ils furent condamnés, et eurent la tête tranchée. On donna à leur supplice le plus grand appareil : exemple presque unique en France, de grands seigneurs punis publiquement sans crime d'état, et pour avoir manqué, non au prince, mais aux lois. Il ne falloit pas moins qu'un tel exemple pour amortir un peu cette fureur des duels, qui enlevoit chaque année à la France une multitude de gentilshommes. *Bouteville* s'étoit acquis en ce genre de prouesse une célébrité qui, après avoir été fatale à beaucoup d'autres, devoit enfin lui être funeste à lui-même. Il laissa un fils posthume qui

1627.
Exécution de Bouteville.
Merc. t. 13, page 399.

1627. a été le célèbre maréchal de *Luxembourg*.

Buckingham devant l'île de Rhé.

Brienne, t. 1, p. 274.

Mém. Duplessis, p. 8.

Merc. t. 13.

Vérité défendue, p. 537.

Vie de Toiras.

Quoique la découverte des t[illegible] es de *Montaigu* rendît *Buck*[illegible]*gha* moins redoutable, il n'en suivit [illegible] moins son premier projet, d'ar[illegible] l'Angleterre contre *Louis XIII*. La Rochelle n'étoit donc encore que menacée, lorsqu'on vit paroître un manifeste qui reprochoit à la France u[illegible] multitude de torts à l'égard de la Nati[illegible] britannique. Il sortit en même tem[illegible] de ses ports une flotte formidable, [illegible] se présenta devant la Rochelle. La [illegible], qui n'étoit point prévenue de cette brusque rupture, et où les esprits étoient divisés sur la guerre et sur la paix, refusa, malgré les instances de *Soubise*, l'entrée du port à l'escadre; celle-ci tourna dès-lors ses vues sur l'île de Rhé, la bloqua, débarqua des troupes et assiégea les forts qui la défendoient. Moins d'habileté dans *Toiras*, commandant de l'île, moins d'intrépidité dans les soldats soumis à ses ordres, moins d'activité et de vigilance dans le ministre, l'île de Rhé, mal pourvue de vivres et de munitions, tomboit entre les mains des Anglais; et sa prise rendoit impossible celle de la Rochelle, parce qu'ils en auroient

une place d'armes et un dépôt, 1627.
il seroit parti des secours prompts,
que journaliers, pour la ville assié-
Comme si la fortune eût voulu
der les desseins de l'ennemi, le
venant animer par sa présence la
de ses troupes, tomba malade,
it obligé de s'arrêter dans le château
Villeroi. Dès-lors tout roula sur le
al, qui, à force de soins et de
s, avoit rassemblé les bateaux
navires de tous les ports voisins.
efforts furent couronnés du succès.
é les escadres anglaises, malgré
gros vaisseaux, qui, semblables
bastions, investissoient l'île de
parts, *Richelieu*, sur de foibles
es qui échappèrent à la vigilance
anglais, y fit passer une armée
ıère, laquelle, sous les ordres du ma-
de *Schomberg* et de *Louis de*
rillac, frère du garde-des-sceaux,
battit, les chassa, les força de se
ıbarquer et de cingler vers l'Angle-
rre. Le roi, guéri, arriva encore
sez à temps pour jouir de cet agréable
ectable.

Louis, que sa santé toujours chan- Prise de la Rochelle. 1628.
elante, rappeloit à Paris, fut engagé,
ar de si beaux commencemens, à se
poser de la suite de l'exécution sur

cent quarante-sept toises de
douze d'épaisseur à sa base
à sa partie supérieure, élevée
des plus hautes marées. Une
de quelques toises avoit été
milieu de la digue pour di
violence des courans, et
embarassée par des vaisseau
avoient été coulé bas. Les R
qui se reposoient sur les simp
des vents et de la mer pour

1628.

otte anglaise, commandée par *Denbigh*, beau-frère de *Buckingham*, inhabile à surmonter cet obstacle, se vit honteusement forcée de retourner en Angleterre. Ambitieux de venger cet affront et le sien propre à l'île de Rhé, *Buckingham* prépare un nouvel armement, et à l'aide de navires maçonnés intérieurement, et remplis de pierres et de poudre, qu'on devoit pousser contre la digue ou y attacher, il se flatte de la renverser. Mais au moment où il alloit monter le vaisseau amiral, il fut assassiné d'un coup de couteau, par un homme qu'il avoit offensé. Comme tout étoit prêt, la flotte n'en partit pas moins. *Louis*, demandé par *Richelieu*, revint de nouveau animer ses troupes, et il eut encore le plaisir de voir les Anglais, après quelques efforts inutiles, regagner leurs ports. Les négociations qu'ils entamèrent avant leur retraite, abattirent le courage des Rochelois. Ceux-ci, dès long-temps réduits par la famine aux dernières extrémités, et ayant en vain essayé de se débarasser de leurs bouches inutiles, qui furent hostilement repoussées par les assiégeans, eurent enfin recours à la clémence du roi. Malgré son caractère sévère, il les

1628. traita assez favorablement pour l'état de détresse auquel ils étoient réduits : ils conservèrent la liberté de leur culte, mais leurs fortifications furent démolies : le cardinal ne voulut pas que cette ville, *le repaire de l'hérésie*, comme on la nommoit, pût jamais servir de défense à la rebellion. Elle se rendit le 28 octobre, et le 7 novembre la mer emporta quarante toises de la digue. Le monarque retourna victorieux à Paris avec son ministre, qui partageoit justement l'honneur d'un triomphe arraché autant à la bravoure des ennemis, qu'à l'envie des courtisans.

Les généraux eux-mêmes n'auroient pas été fâchés d'échouer, parce qu'ils sentoient l'empire que le succès alloit donner au cardinal. *Bassompierre*, l'un d'entre eux, disoit : *Vous verrez que nous serons assez fous pour prendre la Rochelle.*

Saint-Germain, p. 321.

Premiers froids entre la reine mère et le cardinal.

Aubery, Hist. t. 1, p. 137.

Mais pendant que *Richelieu* se couvroit de gloire, des soucis cuisans, et des inquiétudes dévorantes fanoient les lauriers qui ombrageoient sa tête. Le nuage s'épaississoit entre la reine mère et lui, et les noires vapeurs de la jalousie obscurcissoient la bonne intelligence qui avoit jusque-là régné entre eux. La désunion commença par une

anière différente de penser sur les 1628.
affaires d'état. Elle trouvoit mauvais qu'il eût des sentimens autres que les siens, plus mauvais encore qu'il osât les soutenir. L'ancienne régente ne pardonnoit pas à son protégé une certaine fr eur qu'elle croyoit apercevoir pour conclusion du mariage de *Gaston* avec une Florentine. A la vérité, le ministre faisoit extérieurement tout ce qu'elle vouloit à cet égard ; mais, quand elle se croyoit près de réussir, des difficultés imprévues venoient traverser ses desseins. *Marie*, qui avoit gouverné, qui savoit par conséquent comment on repousse souvent d'une main ce qu'on appelle de l'autre, étoit singulièrement piquée de ces obstacles. Son dépit augmenta à l'occasion d'une entreprise qu'elle regarda comme imaginée exprès pour faire triompher *Marie de Gonzague* des *Médicis* ses parentes.

Affaire de Mantoue. 1629. *Mém. d'Aubery*, t. 1, p. 317.

Excité par la France, et favorablement disposé par les négociations habiles de l'ambassadeur *Saint-Chaumont*, *Vincent II de Gonzague*, duc de Mantoue et de Montferrat, arrière-petit-fils de *Frédéric*, premier duc de Mantoue, avoit laissé en mourant ses états à son plus proche héritier mâle, *Charles de*

1629. *Gonzague*, duc de *Nevers*, et il avoit consolidé ses droits en mariant, la veille de sa mort, *Marie de Gonzague*, fille du duc *François*, son frère aîné, et de *Marguerite*, fille du duc de *Savoie*, avec le prince de *Réthel*, fils du duc de *Nevers*. L'empereur et le roi d'Espagne, qui vouloient conserver en Italie la supériorité dont ils jouissoient, appuyèrent d'abord les prétentions du duc de *Guastalle*, qui descendoit d'un frère cadet de *Frédéric*; puis ils se liguèrent pour partager l'héritage avec le duc de *Savoie*, qui prétendoit au Montferrat en vertu des droits surannés d'*Aymon*, l'un des ducs ses aïeux, lequel avoit épousé une princesse de cette maison; droits déjà *reconnus* invalides lorsque le premier duc de Mantoue épousa l'héritière du Montferrat, et en dernier lieu, à la mort du frère aîné de *Vincent*. Le duc de *Nevers*, pressé par des concurrens si redoutables, réclama le secours de la France. Pendant le siège de la Rochelle, on s'en tint à la négociation, pour tâcher d'empêcher la maison d'Autriche de s'emparer des états contestés : mais, après cette conquête, le conseil de France agita sérieusement l'alternative de secourir efficacement le duc de *Nevers* ou de l'abandonner. Si la

reine mère n'avoit pas nourri une animosité secrète contre ce duc, et sur-tout contre sa fille, à cause de l'attachement de *Gaston*, elle n'auroit pas hésité de conseiller sa défense, dans un temps où son fils se voyoit une armée aguerrie, prête à se porter par-tout où on voudroit : mais le cardinal de *Bérule*, confident de *Marie*, et qu'on savoit n'agir que par la volonté de la reine, parla fortement dans le conseil contre cette expédition. Il dit que l'armée du roi, qu'on vantoit tant, étoit affoiblie et harassée ; qu'il faudroit commencer la guerre par emporter le passage des Alpes, pendant que les rigueurs d'un printemps froid et pluvieux ajouteroient encore aux difficultés naturelles ; que cette seule entreprise pourroit détruire en une campagne les principales forces du royaume ; qu'il étoit à craindre qu'alors la maison d'Autriche ne s'ébranlât et ne vînt heurter de tout son poids la France, rendue incapable de soutenir le choc. *Richelieu*, qui faisoit profession de ne pas craindre ce colosse, réfuta hautement ces raisons, et conclut à la guerre. Il traça au roi un plan d'opérations aussi solide que brillant, et promit au monarque que, vainqueur de la Savoie, il le ramèneroit

1629.

1629. la même année triompher du reste des huguenots dans les Cévennes. Le roi goûta cet avis et partit au mois de janvier pour l'Italie. Il avoit d'abord destiné le commandement de l'armée à son frère. Un accès de jalousie lui fit changer de résolution. Il arriva au pied des Alpes au commencement de février, à la tête de vingt-quatre mille hommes de pied et de deux mille cinq cents chevaux, ayant sous lui les maréchaux de *Toiras*, de *Créqui*, de *Bassompierre* et de *Schomberg*. *Richelieu* l'accompagnoit aussi, préparoit les voies à la victoire par les armes de la négociation. Mais, comblé des distinctions les plus flatteuses par le monarque, il étoit déjà intérieurement disgracié de la reine mère.

Mésintelligence entre la reine mère et le cardinal.

Mém. Rec. t. 6, p. 429 et 591.

Test. Polit. t. 1, p. 12.

Mémoires de Montglat, p. 1.5.

Aubery, *Hist.* tom. 1, page 1.7.

Elle n'avoit pu s'empêcher de lui marquer par ses manières et des propos indirects, qu'elle nourrissoit au fond de son cœur du ressentiment contre lui : de son côté, il faisoit sentir à la princesse qu'il s'apercevoit de son refroidissement; mais respectueusement il en rejetoit la cause sur les insinuations de ses ennemis. On s'expliqua; le roi intervint : on eut l'air d'accéder à une réconciliation; mais bientôt une brouillerie plus importante éclata: la reine voulut ôter au cardinal la

surintendance de sa maison ; *Louis* s'en mêla encore. Ce fut dans les conversations qu'il eut à ce sujet avec sa mère, qu'elle lui avoua qu'elle avoit toujours reconnu dans le cardinal des talens propres à l'administration du royaume, mais qu'elle n'en vouloit pas pour le gouvernement de sa maison ; témoignage précieux de la part d'une femme mécontente.

1629.

La princesse Marie arrêtée. *Bassompierre*, t. 3, page 173.

Il s'en falloit bien que *Richelieu* pût en rendre d'elle un pareil. Les démarches de la reine mère, loin d'être une suite de son affection pour l'état, n'étoient subordonnées qu'à sa passion. Quelques troupes de Français, envoyées d'avance en Italie pour tenir les Espagnols en échec, ayant été battues, elle en triompha ouvertement, et dit avec complaisance que jamais le duc de *Nevers* ne réussiroit. Au lieu de la douceur qui gagne et persuade, elle employa le ton absolu et la violence, pour rompre tout commerce entre *Gaston* son fils et *Marie de Gonzague*, fille du duc. Il arriva de-là que les femmes et les jeunes gens s'empressèrent de fournir aux amans les occasions de se voir et de se parler : on les abouchoit dans des fêtes publiques, des parties de chasse, des rendez-vous auxquels

1629.

on donnoit un air fortuit, des visites et jusqu'à des rencontres dans les églises, sous prétexte de dévotion. La reine se crut jouée : son caractère emporté s'enflamma. Elle fit commander à son fils, de la part du roi, de cesser ses assiduités auprès de *Marie*; et voyant que ce moyen ne suffisoit pas, elle donna brusquement l'ordre d'arrêter la princesse. Elle étoit redemandée alors par son père, et le jeune prince se proposoit de l'enlever dans la route, et de sortir avec elle du royaume, lorsque le premier jour de son voyage, au commencement d'une nuit noire, cette jeune personne se vit environnée par une escorte effrayante, séparée de ses femmes, et transportée avec une seule dans une chambre grillée du château de Vincennes, qu'on n'avoit pas eu le temps de meubler. Elle n'y trouva ni lit, ni feu, ni vivres; et le premier coup-d'œil lui présenta toute l'horreur d'une affreuse prison.

aix de Suze c la Savoie l'Angl-re, et d'A-s avec les inistes.

Merc t. 15.

Pendant que cela se passoit, *Louis* forçoit les barricades qui fermoient le pas de Suze, et son ministre apportoit toute son attention à ne pas se laisser surprendre par les propositions insidieuses du duc de *Savoie*. Le roi et le cardinal vainquirent chacun dans leur genre. Le duc consentit à laisser passer

les Français par ses états : les Espagnols levèrent le siège de Cazal, capitale du Montferrat; et adhérant au traité signé à Suze avec le duc de *Savoie*, ils promirent de laisser en paix le duc de *Mantoue*. Après cette expédition, qui fut brusque et courte, et pendant laquelle la paix fut encore signée à Suze avec l'Angleterre, *Louis*, selon la prédiction de son ministre, revint dans les provinces où les huguenots conservoient des retraites. A l'aide des secours pécuniaires de l'Espagne, ils s'y soutenoient contre le prince de *Condé* et le duc de *Montmorenci*, son beau-frère, auquel *Rohan* avoit fait même éprouver un échec. Le roi tomba comme un foudre, saccagea, brûla et détruisit les places qui osèrent faire résistance. Les négociations du cardinal firent le reste. A l'exemple de *Henri IV*, il crut devoir acheter la soumission des grands par des faveurs. Le duc de *Rohan* reçut cent mille écus pour congédier ses troupes, mais il n'eut pas la liberté de voir le roi. Cette mortification lui fit demander la permission de se retirer à Venise. Elle lui fut accordée, mais avec des témoignages d'estime qui purent le consoler d'un exil d'où la Cour le retira peu de temps après, 1629.

1629. en le chargeant de missions délicates et honorables auprès des Grisons et des Suisses. Ce fut le 27 juin que la paix fut conclue à Alais, avec les protestans. De ce moment, ils ne formèrent plus de corps dans l'état ; leurs chefs ne furent plus que des particuliers sans autorisation légale ; leurs ministres, des gens de lettres sans priviléges. Le gouvernement ne se lia point avec eux par des traités : il ne conserva, à leur égard, que des engagemens de bonté ; et les réglemens faits à leur sujet furent des ordres absolus, émanés de l'autorité souveraine, et non des conditions stipulées comme auparavant, pour ainsi dire, d'égal à égal. Ce fut, remarquent les historiens, le plus beau moment du ministère de *Richelieu*, parce que la France triomphoit au dehors et au dedans ; que les ennemis extérieurs publioient eux-mêmes la supériorité des lumières du cardinal, et que les calvinistes, en soupirant sur les debris de leurs forteresses renversées par ses ordres et sous ses yeux, ne pouvoient s'empêcher d'ailleurs de reconnoître son affabilité, sa facilité à adopter tous les expédiens de douceur, et sa fidélité sur-tout à exécuter ses promesses.

La mésintelligence augmente entre la reine mère et le cardinal.

En arrivant à Paris, *Richelieu* trouva que les premières froideurs de la reine

mère étoient devenues de la haine. Elle 1629.
oit eu le chagrin de voir que sa dureté à l'égard de la princesse *Marie* n'étoit pas approuvée du roi; elle auroit voulu que son fils applaudît publiquement à sa conduite; et au contraire il lui envoya de l'armée des remontrances, à la vérité secrètes et respectueuses, mais très-sensibles, sur l'éclat imprudent qu'elle s'étoit permis. Tout ce qu'on crut pouvoir donner à sa dignité, ce fut de lui laisser, à l'extérieur, l'honneur de raccommoder ce qu'elle avoit gâté. Ainsi, on convint que *Gaston* iroit faire des excuses et des promesses à sa mère, et lui demander la liberté de la princesse: elle l'accorda, mais de mauvaise grâce; et elle demeura si courroucée contre le cardinal, qu'elle ne put s'en taire. Il auroit dû, disoit-elle, la soutenir dans cette affaire, et déterminer en sa faveur l'esprit du roi, qu'il tournoit à sa volonté. Sur ce principe, elle s'en prit à lui du chagrin que lui causoit la mortification qu'elle avoit essuyée, et quand il parut à la Cour, elle le reçut très-mal. Cette fois les négociations n'y firent rien; et l'aigreur en vint au point, que le prélat commanda à la marquise de *Combalet*, depuis duchesse d'*Aiguillon*, sa nièce,

Mais son véritable motif étoit le dessein de contrarier le cardinal, qui ne conseilloit au roi d'aller à la guerre, disoit la reine mère, que pour le posséder seul et tout entier. La jeune reine voulut être aussi du voyage, pressée, dit-on, par un motif de jalousie que lui avoit fait naître l'attachement d'estime que le roi témoignoit à mademoiselle de *Hautefort*. Quant à *Monsieur*, comme on étoit sûr de lui par les engagemens pris avec ses confidens, payés pour lui donner des conseils concertés, on l'attacha à l'armée d'observation laissée sur les frontières de la Lorraine, ayant sous lui le maréchal de *Marillac*. Ces précautions prises, le cardinal, précédant le roi, partit le 29 décembre, revêtu du titre de *lieutenant-général représentant la personne du roi*, et accompagné du cardinal de *la Valette*, du duc de *Montmorenci* et des maréchaux de *Bassompierre* et de *Schomberg*, qui devoient prendre ses ordres. 1629.

La campagne s'ouvrit par des négociations. Le duc de *Savoie* prétendoit demeurer neutre, et sous ce prétexte se refuser à laisser les passages libres pour gagner Casal, assiégé de nouveau par les Espagnols, que commandoit le

Cam d'Italie. 1630.

1630. célèbre *Ambroise Spinola*. Avec le but que se proposoit la France de secourir le duc de *Mantoue*, il étoit impossible d'accéder à un pareil desir : les hostilités commencèrent donc, et Pignerol fut emporté par les Français; mais l'approche des Impériaux et des Espagnols ne permit pas de pousser plus avant. Le roi ayant laissé la Cour à Lyon, arrivoit alors à Grenoble. Il y reçut un envoyé du pape qui se proposoit pour médiateur. C'étoit *Jules Mazarin* : mais comme il demandoit la restitution de Pignerol, on ne donna pas de suite à ses ouvertures, et le roi s'attacha à se procurer en Savoie et en Piémont des dédommagemens aux pertes de son allié dans le Mantouan, où sa capitale venoit d'être surprise, et dans le Montferrat, où il ne lui restoit plus que Casal. *Charles-Emmanuel* mourut sur ces entrefaites; mais quoique *Victor-Amédée*, son fils, fut beau-frère du roi, l'objet de la guerre n'étant pas changé, elle n'en continua pas moins, et ce fut un grief de plus dans le cœur de la reine mère contre le cardinal. Le duc de *Montmorenci* qui, avec des troupes inférieures en nombre, venoit de battre les alliés à Veillane, s'empara encore

marquisat de Saluces; mais pour ager Casal, où le brave *Toiras* se ndoit toujours, on attendoit de l'armée de *Marillac* un rénfort qui n'arrivoit point, ce qu'on attribuoit x conseillers de la reine mère. *Toiras*, uit presque aux dernières extrémités, fut obligé de composer avec les agnols. Il leur abandonna la ville, et omit de remettre la citadelle à la fin octobre, s'il n'étoit pas secouru avant terme. 1630.

Une puissante diversion dans le nord l'Allemagne le sauva, et ramena ie la paix en Italie. Le roi de Suède *Gustave-Adolphe* se chargeoit alors du rôle important que le roi de Dannemarck, battu par *Tilly* et *Walsin*, généraux de l'empereur, avoit été obligé de déposer l'année précédente, par le traité de Lubeck, auquel *Ferdinand* avoit refusé de laisser concourir *Gustave*, qu'il traitoit d'usurpateur. C'est la troisième époque de la guerre de trente ans. Petit fils de *Gustave Wasa*, et fils de *Charles IX*, qui avoit été porté sur le trône par la soustraction d'obéissance des Suédois à l'égard de *Sigismond*, déjà roi de Pologne, et son neveu, dont les efforts pour rétablir a religion catholique en Suède avoient

Diversion de Gustave Adolphe. Paix de Ratisbonne.

1630. aliéné l'esprit des Suédois, *Gustave* à son avènement s'étoit trouvé engagé dans les guerres qui avoient été la suite de la déposition de *Sigismond*. Toujours vainqueur, il offroit en vain la paix au vaincu, que les secours de *Ferdinand* achevèrent de fixer dans son opiniâtreté. Accablé cependant près de Marienbourg en Prusse, *Sigismond* consentit à une trève de six ans, et *Gustave*, libre enfin de demander raison des mépris, des hauteurs et des secours de *Ferdinand*, se déclara hautement comme le protecteur de la liberté germanique; et sur-tout comme le défenseur du protestantisme opprimé, qu'un édit de restitution, de l'année précédente, dépouilloit de tous les biens ecclésiastiques usurpés depuis la résignation de *Charles-Quint*. L'entrée de *Gustave* en Allemagne, qui eut lieu à la fin de juin, fut le salut du duc de *Mantoue*. L'empereur, afin de pouvoir rappeler les troupes qu'il avoit en Italie, signa le 13 octobre à Ratisbonne, un traité par lequel il promettoit d'investir le duc de *Nevers* des duchés de Mantoue et de Montferrat, sauf quelques districts qui étoient abandonnés aux ducs de *Savoie* et de *Guastalle*. La France s'obligeoit de son côté à resti-

r s conquêtes sur *Amédée*, et à 1630.
rmer aucune alliance avec les
iis de la maison d'Autriche.

Mazarin arrête les armées prêtes à se charger.

Ce traité, destiné à subir tant d'in-
prétations, y fut soumis dès sa nais-
ce. Aussitôt qu'il fut connu aux
iées, le maréchal de *Schomberg*
usa de s'y conformer, sur ce que les
iis fixés à la retraite des ennemis,
igeoit les Français à prolonger d'au-
t leur séjour en Italie, et à s'y voir
sés aux incommodités de la faim,
maladies et aux rigueurs de l'hiver.
it proposer aux Espagnols l'évacua-
commune des pays contestés, et
r remise immédiate au duc de *Man-*
. Le négociateur étoit *Jules Ma-*
-in, si fameux depuis, et qui alors,
autre titre que d'être attaché à la lé-
ion du nonce *Pancirole*, qu'*Urbain*
'II avoit chargé de procurer la paix
is ces contrées, ne cessoit de se trans-
-ter d'une armée à l'autre pour con-
er les chefs, et prévenir l'inutile ef-
ion du sang de tant de braves.
refus du marquis de *Sainte-Croix*,
i remplaçoit *Spinola*, mort de-
s la convention de Casal, *Schom-*
-g, que le maréchal de *Marillac*
ioit enfin de rejoindre, donna ordre
vancer sur les retranchemens espa-

1630. gnols. Les Français n'en étoient plus qu'à six cents pas, et déjà les enfans perdus étoient aux mains, lorsque l'infatigable *Mazarin*, après avoir enfin déterminé *Sainte-Croix* à céder, sortit tout-à-coup des retranchemens espagnols et le chapeau à la main, bravant le péril et les balles qui siffloient autour de lui, s'écria de toute sa force, *la paix, la paix. Point de paix, point de Mazarin*, répondoient les soldats français, excités par leur ardeur martiale. Mais le général, plus prudent, fit faire alte. Les chefs s'avancent des deux parts entre les deux armées, ils s'embrassent, et *Mazarin* leur fait signer l'accord desiré par *Schomberg*. Il s'exécuta dès le lendemain : la majeure partie des Français rentra en France ; le reste demeura en Piémont sous *Toiras*, qui fut fait maréchal de France, ainsi que le duc de *Montmorenci*.

Complot pour faire échouer le cardinal.

Journal de Richelieu, t. 1, p. 50.

Lumières pour l'Hist. de France, page 842.

Dès les premières opérations militaires de cette campagne, *Emmanuel* également habile, et aux travaux du camp et aux intrigues du cabinet, connoissant la tendresse de *Marie de Médicis* pour *Christine* sa fille, belle-fille du duc, avoit fait écrire par cette princesse à sa mère des lettres remplies de plaintes amères contre le ministre : elle disoit qu'il rejetoit les propositions les plus

nnables, et qu'on pouvoit juger son intention étoit de réduire son 1-père au désespoir, afin de l'oblide se commettre avec le roi, au ·d de perdre ses états. La répuice que *Marie* avoit pour cette re, et ses autres préventions, lui dirent ces imputations croyables. : jura la perte du cardinal, et associa haine tous ceux que différens ·êts réunissoient contre le prélat. 1630.

I principaux furent les deux frères *arillac*, l'un maréchal de France, itre garde des sceaux et surintendant finances. Ils avoient tous deux été ;vés aux emplois par le cardinal, à recommandation de la reine mère. ılheureusement pour eux ils préférerent la faveur de leur protectrice à celle du ministre, et se laissèrent aller à la tentation de le supplanter. Aidée de ces deux hommes, la reine entreprit une guerre ouverte contre le cardinal; et non contente de faire souffler sans cesse aux oreilles du roi par tous ceux qui l'entouroient, des plaintes contre son ministre, elle entreprit, à l'aide de ses auxiliaires, de lui enlever son plus ferme appui auprès de *Louis*, la réussite dans ses entreprises.

Les Marillac. *Vialart*, page 238 et 437.

Mém. Rec. t. 7, page 7.

Richelieu fut presque toujours en

1630. état de prouver à son maître, que pendant qu'il ne travailloit que pour l'honneur de la France, ses ennemis employoient contre lui des moyens odieux, plus nuisibles au royaume qu'à lui-même. Cette différence indique la cause de ses succès et de leurs revers. Par exemple, dans cette circonstance, il est plus que probable que les *Marillac* et leur cabale eurent dessein de faire échouer le ministre dans la guerre d'Italie, qui étoit son ouvrage, pour lui enlever la confiance du roi; et que s'ils avoient été sûrs de lui attirer quelque désavantage éclatant, ils n'auroient pas hésité d'y sacrifier la vie des soldats et l'honneur de la nation. En effet, on ne peut guère attribuer qu'à ce projet criminel, l'état où se trouva réduite l'armée que commandoit le ministre : privée d'argent que le garde des sceaux s'étoit engagé de fournir, privée de recrues qui devoiens partir de l'armée de *Marillac*; de sorte que, s'il n'eût pas été dans les desseins du roi de voler lui-même à son secours, l'Italie seroit peut-être encore devenue le tombeau des Français, en même-temps qu'elle auroit été l'occasion infaillible de la chûte précipitée du cardinal.

L'arrivée du roi sur la frontière ne iédia pas tout d'un coup au mal. Le uier ministre fut obligé de deman-, comme en suppliant, au surin-dant, les fonds que celui-ci vouloit pliquer à un autre objet; et pour oir les troupes de *Marillac*, qui de-ient renforcer l'armée d'Italie, il lut y appeler le maréchal lui-même, lui offrir de partager l'honneur de victoire. Avec ces secours, le roi eut ntôt conquis la Savoie; mais cette con-ête étoit à peine achevée, qu'une mala-aiguë le surprit à Lyon, où il étoit re-u pour quelques jours se délasser de travaux. Le danger fut extrême et na lieu à bien des craintes et des espé-ices. Couché sur son lit de douleur, monarque ne fut pas plus exempt les autres hommes des fatigues esprit qu'on n'épargne pas assez aux mourans. Chacun vouloit fixer son tention et l'intéresser à tout, lui à tout alloit échapper. Le cardinal, ayant le plus à craindre d'une femme irritée, prête à devenir toute puissante, supplia *Louis* de pourvoir à sa sûreté. Le moribond fit venir le duc de *Mont-morenci : Promettez-moi*, lui dit-il, *et donnez-moi votre parole d'honneur, qu'à la première demande de mon-*

1630.

Le roi malade à Lyon.

Mémoire d'Auber., t. 1, page 7?3.

Mém. d'Orléans, t. 1, page 106.

Journal de Rich. p. 80.

Vialart, page 454.

Brienne, t. 2, page 9.

Mercure, tome 16.

Mém. Rec. t. 7, p. 282.

1630. *sieur le Cardinal, vous prendrez bonne escorte, et le conduirez vo même à Brouage.* Le généreux *M morenci* donna sa parole. Le pré du consentement du roi, entrete dans cette ville une forte garnison comptoit s'y dérober au premier c de la vengeance, et se retirer d par mer à Rome, s'il ne voyoit pa possibilité de vivre sûrement dans diocèse, ou même de rentrer dans affaires dont il avoit seul la clef.

Promet la disgrace de Richelieu.

Dupleix, page 591.

Brienne, t. 2, p. 21.

La convalescence de *Louis* re ces précautions inutiles ; mais elle posa de nouveau ce prince aux pe cutions de toute la Cour, liguée co le prélat. Qu'on se représente une m une épouse, joignant des plaintes compagnées de larmes et de sollic tions pressantes, aux attentions ten dont un malade sent si bien tou prix, et on ne sera pas surpris qu roi ait promis de congédier le cardi Moins étonné sera-t-on encore, q réfléchissant sur la multitude et l' portance des affaires dans lesquelles trouvoit engagé, il ait résolu en même de tout tenter pour conse son ministre. Il espéra de trouver moyen de concilier les égards devoit à sa mère avec ses besoins

il se flatta qu'elle n'exigeroit pas rigoureusement l'éloignement d'un homme si nécessaire. Ce plan étoit bien conçu, mais il falloit beaucoup de prudence pour en ménager l'exécution, et malheureusement *Louis* en manqua dans un point essentiel : il eut la foiblesse d'avouer au cardinal, dans un moment de confiance, les tentatives faites contre lui, de circonstancier les faits, et de nommer les personnes. Il arriva de là que *Richelieu* conçut et conserva une haine implacable contre ses détracteurs, et que ceux-ci, appréhendant la vengeance d'un homme si habile, crurent qu'il n'y avoit pour eux de salut que dans sa perte, et qu'ils y travaillèrent sans relâche. 1630.

Si la réconciliation avoit pu se faire, elle se seroit conclue pendant le retour de Lyon à Paris. *Richelieu* y épuisa tout l'art et toute l'adresse qui l'avoit autrefois fait estimer et aimer de *Marie*. Il se mit avec elle sur la Saône dans le même bateau : il fut enjoué, prévenant, attentif, complaisant, et n'oublia rien de ce qui pouvoit la guérir de ses préventions, et l'engager à lui rendre ses bonnes grâces. La reine dissimula et parut se rendre à ses desirs ; les confidens de *Marie*, les personnes

1630.

attachées au cardinal, se traitèrent en amis. Le voyage fut très-gai : mais à peine la reine fut-elle arrivée auprès de son fils, qu'elle le somma d'exécuter sa promesse et de renvoyer *Richelieu*, et avec lui la dame de *Combalet*, sa nièce bien aimée, et tous ses serviteurs, parens et protégés, qu'elle vouloit qu'on fît disparoître de sa présence. Le roi, embarassé, essaye encore de fléchir sa mère ; il la prie, la conjure de recevoir les excuses de la nièce, et d'agréer les prières et les promesses de l'oncle, dont il sera lui-même garant. Il engage le prélat à accorder quelque chose au ressentiment d'une femme, à prescrire des soumissions à sa nièce, et il obtient enfin qu'à ces conditions *Marie* les recevra tous les deux en grâces.

Journée des dupes.

Mém. Rec. t. 7, p. 285.

Bassompierre, t. 3, p. 325.

Lumières pour l'Hist. de France, page 695.

Brienne, t. 2, p. 30.

Mém. d'Orléans, p. 107.

Journal de Rich. prem. partie, p. 13.

Le 11 novembre, fête de Saint-Martin, jour fameux dans les fastes de l'histoire de ce temps, et qu'on a nommé *la journée des dupes*, est fixé pour cette explication, qui devoit tout raccommoder et qui brouilla tout. Madame de *Combalet* est admise, en présence du roi, à l'audience de la reine, qui demeuroit au Luxembourg : elle se jette à ses pieds et lui demande pardon de lui avoir déplu. *Marie* la reçoit froidement, et bientôt, lasse de se retenir,

elle se laisse aller à toute la fougue de son caractère, l'accable de reproches et d'injures, la traite d'ambitieuse, d'ingrate, de fourbe, de femme débordée, et avec tant de pétulance, que le monarque ne peut la contenir, et est obligé de faire signe à cette dame de se retirer. Il tâche de calmer sa mère, la conjure de se modérer; et croyant avoir trouvé un moment favorable, il appelle le cardinal. Celui-ci, qui avoit vu sortir sa nièce toute en larmes, entre lui-même en tremblant. Cette scène commence et finit comme l'autre. La reine, plus irritée qu'adoucie par les excuses de *Richelieu*, qu'elle traite de soumission hypocrite, pleure, sanglotte, s'écrie que le cardinal est un perfide, un scélérat, l'homme le plus méchant et le plus détestable du royaume. *Vous ignorez ses projets*, dit-elle à son fils; *il n'attend que le moment où le comte de* Soissons *aura épousé sa nièce, pour lui mettre votre couronne sur la tête. Mais*, *madame*, lui disoit le roi attendri et ému, *madame, que dites-vous là? A quel excès vous transporte votre colère? C'est un homme de bien et d'honneur; il m'a toujours servi fidèlement; je suis très-satisfait de lui; vous me déso-* 1630.

1630. *bligez, vous me mettez à la gêne, j'aurai de la peine à revenir du chagrin que vous me faites.* Peu touché de l'état violent où elle mettoit son fils dont peu de chose altéroit la santé elle persévère dans son emportement il est obligé, pour mettre fin à une scène aussi désagréable, d'ordonner brusquement au cardinal de sortir. Celui-ci se croit perdu, il se retire consterné, et peu après le roi sort lui-même, profondément blessé de la double offense de sa mère, qui lui manquoit si ouvertement de paroles et d'égards.

Aussitôt que la reine se trouve seule, ses femmes entrent ; ses confidens, ses officiers, ses domestiques s'empressent; tout le monde est bien venu. Elle leur raconte d'un air de triomphe, ce qu'elle a dit, ce qu'elle a fait, comme elle a humilié le cardinal, comme il étoit confus et désespéré ; elle ajoute que si son fils ne lui a pas donné gain de cause devant son ministre, c'est par une condescendance qui ne durera pas : tous ceux qui l'entendent applaudissent à sa fermeté. Les courtisans, voyant que le roi s'est retiré sans rien dire, que tout est en désordre et en confusion chez le cardinal ; qu'il brûle

papiers, qu'il fait emballer ses 1630.
ıubles, et se dispose à un prompt
lé t; les courtisans, cette nation
ıbile, qui tourne sans cesse au vent
la faveur, courent en foule chez
reine, remplissent ses appartemens.
Ille se montre, parle, écoute, ca-
esse, remercie, et respire avec vo-
upté l'encens que ses flatteurs lui
ırodiguent.

Mais *Richelieu*, tout déconcerté
ı'il paroissoit, n'étoit pas sans espé-
ance. *Saint-Simon*, favori du roi,
ıui avoit tout vu, tout entendu, et
ıui étoit tout dévoué au cardinal, lui
endit, en cette occasion, le plus grand
ervice, en lui faisant dire d'avoir bon
ourage. C'est à lui que nous devons
a connoissance des perplexités de
Louis XIII. *Eh bien!* lui dit le roi
n quittant sa mère, *que dites-vous
le cela? J'avoue*, répondit le favori,
*ıue je croyois être dans un autre
nonde: mais enfin, Sire: vous êtes
e maître. Oui, je le suis*, répliqua
e roi, *et je le ferai sentir*. Mais il lui
coûtoit pour exécuter cette résolu-
ıon. *L'obstination de ma mère me
era mourir*, disoit-il à *Saint-Simon*.
*Son entêtement contre le cardinal est
i grand, qu'il est impossible de lui*

1630. *faire entendre raison. Elle veut que je chasse un ministre qui me sert fidèlement, et que je confie l'administration de mes affaires à des ignorans, plus attachés à leurs préjugés qu'à la raison, et préférant leur intérêt particulier à celui du royaume.* Cependant il hésitoit à heurter de front l'obstination de la reine mère. L'incertitude dont son esprit étoit agité, se peignoit dans ses mouvemens ; il se promenoit à grands pas, se jetoit sur son lit, se relevoit précipitamment, demandoit à boire, cherchoit à la fenêtre la fraîcheur de l'air, et ouvroit ses habits comme un homme qu'un feu intérieur auroit dévoré. Dans cet état, un mot de *Saint-Simon* fut comme un trait de lumière qui le décida. *Je suis persuadé*, dit-il au roi, *que pour l'intérêt de son service, votre majesté protégera le cardinal contre une cabale de gens sans mérite, qui en veulent plus au ministère qu'au ministre. Sans attaquer directement la reine mère, votre majesté peut se contenter d'éloigner ceux qui lui inspirent des idées contraires à votre volonté ; et tout ira bien ensuite.* Cet expédient plut à *Louis* : et afin d'être plus libre de le suivre, il résolut

de quitter Paris, et de se rendre à Versailles. 1636.

Richelieu triomphe.

Cependant le cardinal de *la Valette*, sur le bruit du départ de *Richelieu*, étoit allé le trouver, et lui représentant que le plus mauvais parti qu'il pût prendre étoit la retraite, il le détermine à se rendre au contraire à Versailles, et à y faire valoir ses services pendant que les courtisans lui laissoient encore la place libre. Il l'y accompagna, et le ministre, n'osant paroître d'abord devant le roi, il se présente seul, à l'effet de s'assurer de ce qu'il y avoit à craindre ou à espérer pour son ami. Aussitôt que le roi l'aperçut: *Vous avez sans doute été bien surpris*, lui dit-il. *Plus qu'on ne peut imaginer*, répond la Valette. *Monsieur le cardinal*, reprend le monarque, *a un bon maître: allez lui faire mes complimens, et dites-lui que, sans délai, il se rende à Versailles*. Le cardinal averti paroît, il presse et embrasse les genoux du roi, mais après les premiers remercîmens, il le prie de lui permettre de quitter le ministère: le prince refuse; le prélat insiste. On prétend qu'il ne faisoit pas cette demande de bonne foi; cependant il est possible qu'il eût peut-être mieux aimé faire sa retraite, que

1630. de se trouver par la suite exposé à de pareils assauts. Mais le roi le tranquillisa à cet égard, en lui promettant de le protéger contre tous.

Ce fut alors qu'ils prirent, dans le plus grand secret, des mesures dont l'exécution causa bien de la surprise. *Marillac*, garde-des-sceaux, fut mandé pour travailler avec le roi : il accourut, plein de l'idée qu'il alloit désormais tenir le timon des affaires; son illusion ne dura qu'une nuit : au point du jour, il fut enlevé et enfermé dans une prison; les sceaux lui furent ôtés, et donnés à l'*Aubespine*, marquis de *Châteauneuf*. Son frère le maréchal, commandant en Italie, instruit de l'intrigue, attendoit à chaque instant un courier qui devoit lui annoncer la disgrace du cardinal, et la promotion de son frère au ministère. Le courier arriva, mais adressé au maréchal de *Schomberg*, avec ordre de se saisir de son collègue, et de l'envoyer sous bonne garde, dans une citadelle de France, ce qui fut exécuté. En même temps que ces changemens se faisoient, *Brienne*, secrétaire d'état, partit de Versailles, et alla les annoncer à la reine mère de la part du roi. On ne toucha pas à sa maison : mais on ne

garda pas les mêmes ménagemens pour la jeune reine, qui s'étoit jointe à la belle-mère contre le cardinal; son époux lui ôta plusieurs femmes qu'elle aimoit, et qui s'étoient mêlées de l'union des deux reines (1). L'ambassadeur d'Espagne, qui l'avoit conseillée, fut prié de ne point paroître si souvent à la Cour, sur-tout auprès d'*Anne d'Autriche*. Enfin, il n'y eut d'épargné, au milieu de ce tourbillon général, que le duc d'*Orléans* et les personnes de sa Cour. Loin de les changer, le cardinal les confirma dans leurs emplois. Il augmenta même leur état: au président *le Coigneux*, il promit un chapeau de cardinal; une duché-pairie à *Puy-Laurens*; des gratifications et des dignités à ses autres confidens; mais tou- 1630.

(1) Ces deux reines, parlant un jour ensemble de leur commune disgrace, tiroient des motifs de consolation des Psaumes, dont elles citoient des passages latins. *Nogent oyant tant de versets, dit à la reine mère, en sa façon ordinaire de mauvais bouffon: Madame, que vous êtes docte! Pour moi, je ne sais qu'un verset: Nolite confidere in Principibus.* Voyez *Journal de Richelieu*, I.ere partie, page 41.

1630. jours à la condition qu'ils entretiendroient leur maître dans des dispositions favorables au ministre, et qu'ils répondroient de sa conduite. Ainsi, tenant en main la crainte et l'espérance, comme deux rênes qu'il tiroit ou lâchoit à volonté, il se seroit procuré quelque tranquillité, si la fougue des intrigans pouvoit être domptée.

auvais parti e prend la ne n ère.

1631. La reine mère, après un pareil éclat, auroit dû sentir que tout ascendant sur l'esprit de son fils étoit perdu, et qu'elle n'avoit d'autre parti à prendre que de quitter totalement les affaires. Plus prudente, ou mieux conseillée, elle seroit restée à la Cour, jouissant tranquillement des prérogatives de mère du roi, ou se seroit retirée dans quelque province, où on ne lui auroit certainement refusé aucun des avantages qu'elle pouvoit desirer, pourvu qu'ils eussent été sans prétentions au gouvernement: mais *Marie*, quoique battue par une si furieuse tempête, dédaigna le port qui se présentoit; elle se rembarqua, au contraire, avec une nouvelle intrépidité sur la mer orageuse des intrigues, et se flatta que son habileté la préserveroit du naufrage. Il seroit inutile de raconter les moyens employés par la reine et le cardinal pour se supplanter,

et l'on présume assez ce que peuvent essayer, et une femme opiniâtre, qui, malgré des déboires de toute espèce, ne perd jamais l'espérance de l'emporter, et un homme impérieux, qui ne veut pas même être soupçonné de souffrir de bornes à sa puissance. 1631.

Bravade ridicule de Gaston.

Le duc d'*Orléans* fit alors une action qui n'auroit été que ridicule de la part d'un particulier, et qui étoit de conséquence de la part d'un prince. Le blâme en retomba sur la reine, et les préventions du roi contre elle en augmentèrent. On doit se rappeler qu'elle s'étoit brouillée avec *Gaston*, au sujet de la princesse de *Gonzague*. La mère et le fils se raccommodèrent et se rebrouillèrent encore, parce que *Marie* trouva mauvais qu'après la scène du Luxembourg, son fils n'eût pas pris assez ouvertement son parti : elle fit ensuite des démarches pour regagner *Gaston* dont elle avoit besoin. Malheureusement il y eut alors quelques lenteurs dans l'exécution des promesses faites auparavant, par le ministre, à *Puy-Laurens* et à *le Coigneux*; et il devint par-là plus aisé aux émissaires de la reine mère, de persuader au prince un éclat contre *Richelieu*. En conséquence, le 30 janvier, escorté d'une

1631. foule de gentilshommes qui paroissoient disposés à tout pour servir sa vengeance, il va chez le cardinal, entre avec fracas, et le regardant d'un air fier et menaçant : « Je viens, dit-il, « retirer la parole d'ami que je vous « ai donnée, et vous déclarer, au « contraire, que je saurai punir un « fourbe qui fomente la désunion dans « la famille royale. Ingrat et persécu- « teur envers ma mère, et insolent à « mon égard, sans votre qualité de « prêtre, j'aurois déjà puni votre au- « dace : mais sachez qu'il n'est pas de « caractère qui puisse soustraire au « juste châtiment qu'il mérite, un sujet « assez osé pour offenser des personnes « du rang de ma mère et du mien. « J'abandonne une Cour où vous do- « minez, et je me retire dans mon « apanage. Si l'on m'y attaque, je « saurai m'y défendre ». Après ce peu de mots, sans vouloir entendre ni excuses ni explications, il monte dans son carosse, et part avec ses principaux officiers pour Orléans, laissant bien débarassé le cardinal, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à se voir poignardé Le roi n'étoit point en ce moment à Paris. Averti par *Richelieu*, il revient avec hâte, rassure son ministre, auquel

promet de servir de second envers et ntre tous, sans en excepter son opre frère, et se rend chez sa mère, laquelle il laisse entrevoir qu'il la upçonne d'être complice de cette asion. *Marie* semble étonnée, et nie y avoir aucune part; mais on découit que, quelques jours auparavant, le avoit rendu au duc d'*Orléans* le pôt des bijoux de sa première femme, on ne douta plus de la connivence. 1631.

Cette équipée, ainsi l'appeloit *Louis* *III*, ne s'étoit point faite sans motifs sans mesures; car il ne faut pas croire ne les confidens de *Monsieur*, d'après squels il pensoit et agissoit, n'eust dessein que de venger sa mère. me la conscience leur reprochoit des atteintes portées à la promesse ls avoient faite de ne plus cabaler, craignoient la prison, et la faisoient indre à leur maître. Ils lui persuarent que le roi étant d'une santé trèsbible depuis sa maladie de Lyon, ne voit vivre long-temps; qu'il n'étoit uestion que de demeurer quelques ois à Orléans, et que si on étoit é d'en sortir, le pis-aller seroit l'aller attendre hors du royaume. Pour tre en sûreté à Orléans, *Monsieur* aisoit lever des troupes en Quercy

Sommation. *Mém. d'Orléans*, page 120.

1631. et en Limousin, où *Puy-Laurens* avoit des habitudes. Il rassembloit autour de lui les seigneurs curieux de nouveautés, dont les principaux étoient le comte de *Moret*, fils de *Henri IV* et de *Jacqueline de Beuil*, *Charles*, duc d'*Elbeuf* et *Louis de Gouffier*, duc de *Rouannes*; enfin, il n'étoit parti de Paris *que la main bien garnie*, par les soins du président *le Coigneux*, qui avoit fait des fonds considérables, sous le nom de trois financiers très-accrédités.

La reine mère s'obstine.

Louis entama une négociation avec son frère : on lui fit les offres les plus flatteuses, pour l'engager à revenir à la Cour. Le roi alla jusqu'à vaincre sa répugnance pour le mariage de *Gaston*, et proposa de lui donner la princesse *Marie :* mais *Monsieur* répondit opiniâtrément qu'il vouloit rester à Orléans. *Louis* menaça d'aller l'en tirer. La chose n'étoit pas difficile, si le monarque n'eût cru devoir commencer par s'assurer de sa mère, dont la réconciliation avec le cardinal pouvoit terminer tous les différens pour le présent et l'avenir; mais il auroit fallu qu'elle eût été sincère. Or, *Richelieu* ne comptoit pas beaucoup sur cette sincérité. Il voulut mettre pour base

1631.

i traité, que la reine abandonneroit la justice du roi ses mauvais conlers. C'étoit une condition bien dure, on prétendoit la forcer de leur laisser ir une peine afflictive : mais ce n'étoit trop exiger, si on entendoit par-là 'elle les éloigneroit de sa personne. refus qu'elle en fit, persuada à son qu'elle vouloit toujours se réserver moyens pour troubler son royaume; il songea sérieusement à prendre des sures qui pussent enfin lui procurer de la tranquillité.

Grand conseil à ce sujet. Discours de Richelieu.

Mém. Rec. t. 7, p. 302.

Il fut tenu, à ce sujet un grand nseil. Le cardinal, comme trop inressé, ne vouloit pas y parler ; mais, aincu par le desir du roi et par les ières des autres conseillers d'état, rend enfin la parole. Il peint d'abord Empire, l'Espagne, l'Angleterre, la Lorraine, la Savoie, humiliées des uccès de *Louis*, jalouses de sa gloire, t cherchant dans les cabales de la Cour s moyens d'interrompre ses prospéités. Il représente ensuite l'union des eux reines et du duc d'*Orléans* comme ne conjuration toujours subsistante, ne les parlemens, les calvinistes, les uissances étrangères trouvent, au oindre mécontentement, prête à les conder. « Vous avez vu, sire, il y a

1631. « quelques années, ajouta-t-il, une sim-
« ple intrigue de femmes liées avec des
« jeunes Anglais, vous causer les plus
« vives alarmes, et vous forcer de faire
« couler du sang. A présent, que n'avez-
« vous pas à craindre d'une faction qui
« voit à sa tête les premières personnes
« de l'état, qui se vante que l'Espagne
« et l'Angleterre ne la laisseront pas
« manquer d'argent, ni l'Allemagne
« d'hommes; d'une faction qui a eu
« l'audace, lorsque vous avez fait arrê-
« ter le maréchal de *Marillac*, d'ex-
« citer le gouverneur de Verdun, placé
« par ce criminel, à défendre la place
« contre vos troupes; qui enfin a en-
« hardi le président *le Coigneux*,
« chancelier de *Monsieur*, à casser,
« par un arrêt de son conseil, un arrêt
« du vôtre? Si ces attentats restent im-
« punis, c'en est fait de votre auto-
« rité ».

Le cardinal fait voir ensuite que ces désordres sont l'ouvrage de la passion de la reine mère; qu'elle a juré de le perdre; qu'elle l'a déclaré à *Bullion* et mille autres, et qu'il ne faut pas compter qu'elle guérisse jamais de cette maladie. « Or, ajoute-il, tant que le duc
« d'Orléans pourra espérer de la voir
« réussir, il se tiendra joint à elle;

et pendant que votre majesté sera occupée de ces objets, comment pourra-t-elle pourvoir aux affaires du dehors et aux besoins de l'état? Chaque jour il paroîtra de nouveaux [illegible]contens; ceux qui vous resteront [illegible]chés devieudront importuns à force de prétentions et de demandes: il faudra les enchaîner par des bienfaits continuels; et il pourroit se rencontrer telle circonstance, dans laquelle il seroit impossible d'arrêter le mal qu'on auroit laissé croître ». 1631.

Après avoir ainsi alarmé le roi sur [illegible] autorité, *Richelieu* présente à ce [illegible]actère ombrageux d'autres craintes [illegible]ur sa sûreté. « Dans une maladie, « dit-il, ces ennemis couverts, que vous aurez tolérés, peuvent se rendre maîtres de votre personne, sans que « vos plus fidèles serviteurs puissent « vous secourir, sans qu'ils puissent « eux-mêmes sauver leur vie ou leur « liberté, parce qu'alors tout le monde « tourne du côté du soleil levant. Même chose peut arriver à l'occasion d'une défaite, d'un mauvais succès que les mal-intentionnés auront eux-mêmes provoqué, afin d'en rejeter la faute sur vos fidèles ministres. Alors vos meilleurs serviteurs resteront à la dis-

1631. « crétion de courtisans envieux, de « femmes aigries, dont le penchant « pour la vengeance est connu ». De cet exposé, le prélat conclut que ces maux menaçans ne peuvent être prévenus que par des remèdes extrêmes. « Car les remèdes foibles, appliqués « aux grands maux, ne font que les « augmenter. Les remèdes forts tuent « ou guérissent; et dans la circons- « tance où nous sommes, il faut ou ne « pas toucher la plaie, ou l'ouvrir « entièrement ».

Le cardinal discute ensuite les moyens propres à éloigner les inconvéniens qu'il vient d'exposer. Il en trouve cinq : le premier, de faire une paix solide avec la maison d'*Autriche*, afin que, n'ayant plus de guerre sur les bras, le roi ait moins à redouter les cabales domestiques; mais en proposant ce moyen, *Richelieu* le détruit. « Tant que les étrangers, dit-il, croi- « ront pouvoir tirer parti du mécon- « tentement de la Cour, ou il ne sous- « criront point à la paix, ou il ne « l'accorderont qu'à des conditions « honteuses; conditions qui seront à « jamais les semences de nouvelles « guerres. Le second moyen, dit le « cardinal, seroit de gagner les con-

illers de *Monsieur*. Malheureusement, ajoute-t il, une triste expérience doit nous convaincre que les plus grands bienfaits y seront inutilement employés ; ils portent si impatiemment le joug du roi, qu'ils ne seront jamais contens ». Le ministre a ce sujet plusieurs mauvais conseils donnés à *Gaston*, dont les suites avoient été préjudiciables à la tranquillité du roi, au succès de ses armes et au bien du royaume. « Nous avons, continue-t-il, un troisième moyen, ce seroit d'appaiser la reine mère ; moyen le plus desirable, à la vérité, mais aussi le plus difficile, parce que outre que les femmes sont très-vindicatives de leur nature, la reine est d'un pays et d'une maison où on ne pardonne jamais. Les services que j'ai eu le bonheur de lui rendre, ceux que j'ai rendus à votre royaume, l'ont-ils empêchée de se porter contre moi aux dernières extrémités? Qu'ont produit vos prières, sire, et vos supplications, dans un temps où la mauvaise santé de votre majesté demandoit les plus grands égards, et lorsque la reine devoit voir elle-même que ses contradictions ne pouvoient qu'augmenter vos douleurs et le dan-

1631.

1631. « ger ? Après cette épreuve, aprè
« paroles données devant son co
« seur, devant le nonce du pape,
« roles violées aussitôt, peut-on
« rer de la faire revenir à des senti
« plus doux ? Jamais elle ne sera
« tente qu'elle ne se voie maît
« d'exterminer tout ce qu'elle ha
« n'est-il pas à craindre que la pa
« de la vengeance ne la porte à de
« tions dont elle gémiroit ensuite
« tilement.

« Peut-être, ajoute le cardin
« quatrième moyen, qui est de
« loigner des affaires, seroit-il av
« geux : en ce cas, il faut l'emp
« sans hésiter, et je le desire pa
« nément ; peut-être aussi serc
« inutile ». Ici *Richelieu* donne,
tre cet expédient, des raisons plausi
qu'il n'est pas sûr que son éloigne
appaise les esprits irrités; que d'ai
cette condescendance, qui sera t
de foiblesse par la cabale, pourra
hardir à tout tenter pour s'empar
gouvernement. « Néanmoins, aj
« t-il, si ce remède est bon, i
« l'employer sur-le-champ, et n
« regarder à quelques inconvén
« Si au contraire, les dangers sont
« grands que les avantages, il

en venir au cinquième moyen ». 1631.
Ce cinquième moyen étoit l'éloigne·
t de la reine mère. L'adresse que
c ·lieu met dans cette partie de
discours, où il s'agit d'engager un
à une rupture perpétuelle avec sa
re, est remarquable. Il répète ce qu'il
t déjà affirmé, que la seule passion
arie contre lui, entretient la
i n à la Cour; qu'il n'y a d'au·
rti à prendre, que de la prier
s'en éloigner pour un temps, et de
r d'auprès d'elle les factieux qui
donnent de mauvais conseils; que
illeurs, dans l'exécution de cette
lution, il faut apporter tous les
ls imaginables; mais aussi que,
on peut éprouver beaucoup de
r ınce de la part de tant de per-
onnes intéressées à défendre la reine,
fi prendre si bien ses mesures,
ne manque pas de réussir. *Car,*
nmencer sans finir, ce seroit se
rdre irrévocablement. Le sens de
c e phrase, sous une expression
ie, étoit que si la persuasion ne
oit pas, il faudroit employer la
force : aussi le cardinal, qui sentoit
la dureté de ce conseil, emploie-t-il
toute son éloquence à en justifier la
nécessité.

1631. « Je sais, dit-il, que je vais être
« diffamé par ce violent caustique;
« que tous les maux dont j'ai voulu
« par-là garantir l'état, vont retomber
« sur moi : mais c'est un malheur iné-
« vitable dont il ne faut pas plus s'e
« barasser, qu'un chirurgien qui cou
« un bras, ne s'alarme du sang qu'i
« fait perdre. Si je ne considérois qu
« moi, jamais je ne donnerois un pa-
« reil conseil, parce qu'on peut croir
« que je ne le donne que par vengean
« On va dire que c'est la créature
« attaque le créateur, et que je pay
« les bontés de la reine de la p
« noire ingratitude. Les satires, les
« pasquinades vont voler de tou
« parts; et si je suivois mon inclination,
« j'aimerois mieux tomber sans repi
« che, que de m'affermir par
« moyen : mais comme je dois préfé
« la sûreté de votre personne, celle de
« votre couronne, à ma propre ré-
« putation, je ne crains pas de dire
« devant vous, sire, et devant votre
« conseil, que ce dernier avis est le
« mien. Mais s'il vous plaît de le suivre,
« ajoute *Richelieu* en homme qui sait
« se sacrifier noblement, je supplie
« votre majesté de me permettre de
« quitter le ministère, où je ne serai
« plus nécessaire, parce que ce coup

imprévu dissipera la cabale ; et les ministres que vous garderez, suffiront. L'esprit de la reine mère guérira d'autant plutôt, qu'elle se trouvera dans l'impossibilité de mal faire, et qu'elle ne sera plus assiégée par ...ux qui la portent à la vengeance. ...ux-mêmes, privés de son appui, ...rcheront à s'accommoder. Nos ...nemis, ne comptant plus sur nos ...isions, se disposeront à la paix p... r leur propre intérêt. En peu de ...mps vous verrez, sire, votre ...oyaume florissant, vos sujets soumis, ...t vous acquerrez l'estime des peu...es, qui est toujours mesuré sur ... succès ». 1631.

...ontrer au roi la possibilité de ces ...tages, même sans le concours du ...istre, c'étoit les montrer bien plus ...ains encore, si le ministre conti...it à tenir le timon du gouvernement : ...i *Louis* n'hésita-t-il pas sur le parti ...'il avoit à prendre. Les personnes ...pelées à ce conseil, furent toutes de ...vis de *Richelieu*, avec cette restriction cependant, qu'il ne falloit pas lui laisser quitter le ministère; et la disgrace de la reine fut décidée.

Elle étoit à Compiègne, où elle avoit voulu suivre le roi qui s'y étoit

La reine mère laissée à Compiègne.

1631.

Merc, t. 17. Aubery, Mém. t. 1, pag. 313. Vialart, page 479. Brienne, t. 2, p. 50. Journal de Rich. prem. partie, page 147. Bassomp. t. 3, p. 334.

rendu avec intention, parce qu'en ca de résolution vigoureuse, il étoit pl aisé de l'exécuter dans cette ville qu Paris. Le 23 février, au point du j *Louis* fait éveiller sa femme. Les o dres avoient été donnés la veille, en moins d'une heure, le roi, la rein les seigneurs, les ministres, tout parti, à l'exception de huit compag des gardes, cinquante gens-d'armes cinquante chevau-légers, qui restè pour garder la reine mère, sous pr texte de lui faire honneur. Le maré d'*Estrées* les commandoit : il eut o de faire partir la princesse de *Cont* sœur du duc de *Guise*, remariée s crètement à *Bassompierre*, pour château d'Eu, sans lui permettre parler à la reine ; ce qui fut exé A son réveil, *Marie* se trouva une solitude accablante. La plupar ses femmes avoient été changées. *V tier*, son médecin, étoit prison elle ignoroit le sort de ses autres co fidens. Quand elle voulut s'en info au maréchal, qu'elle fit appeler a de son lit, quand elle lui demanda qu'on exigeoit d'elle, il répo dit t respectueusement que le roi l savoir incessamment sa volonté.

La journée se passa dans cette p

plexité. Le lendemain arriva le sieur *Brienne de la Ville-aux-Clercs*, conseiller d'état, chargé de proposer à *Marie* de se retirer à Moulins. Ce fut le commencement d'une négociation qui dura cinq mois. Chacun y employa les armes propres à son caractère; la reine, les plaintes, les hauteurs, les prières, les menaces, les promesses, les subterfuges, les maladies feintes, quelquefois de véritables, occasionnées par le chagrin. Le ministre montra une fermeté toujours uniforme, n'écoutant aucun projet, que l'obéissance de la reine n'en fût la base, c'est-à-dire, qu'elle ne commençât par se confiner dans quelqu'endroit dont on conviendroit. Il est vrai qu'à la longue on modéra la dureté des premiers propositions; on lui offrit des châteaux plus logeables, avec le gouvernement de la province où elle demeureroit, de l'argent, des pensions, enfin toute l'autorité qu'elle pouvoit desirer: mais c'étoit toujours quitter la Cour et les affaires; sacrifice auquel elle ne pouvoit se résoudre.

1631.

Pendant les délais, la condition de ses partisans empiroit. Entre les seigneurs de marque, le seul *Bassompierre* fut arrêté; mais on ôta à la dame

1631. *Du Fargis* et autres affidées de la reine mère, les charges qu'elles avoient, tant auprès d'elle qu'auprès de sa belle-fille. Plusieurs personnes distinguées perdirent leurs emplois, et furent arrêtées ou éloignées : trop heureuses celles qui purent se choisir un asyle dans les pays étrangers. On commença à parler de faire le procès aux deux *Marillac* prisonniers. Le père *Chanteloube*, confident de la reine mère, fut exilé; et à mesure qu'elle différoit d'obéir, on lui enlevoit, tantôt un secrétaire, tantôt un officier de sa maison, tantôt une femme qui lui plaisoit, sous prétexte que ces personnes lui donnoient de mauvais conseils.

Monsieur se sauve en Lorraine.

Mém. d'Orléans, page 143.

Mém. Rec. t. 7, p. 315.

Gaston étoit toujours à Orléans. Il avoit d'abord dit qu'il ne vouloit qu'y vivre tranquille, éloigné de la Cour, où la puissance du ministre lui faisoit ombrage; mais aux premiers cris de sa mère, qui, du fond de sa prison, disoit-il, réclamoit son secours, il semble se réveiller de son assoupissement. Il écrit des lettres suppliantes à son frère, et menaçantes au ministre. Il déclare vouloir venger l'insulte qu'on faisoit à sa mère. A ce signal, les mécontens éloignés lui écrivent; ceux qui habitent les lieux voisins de sa rési-

dence s'assemblent autour de lui. Il redouble d'activité à faire des provisions d'armes et d'argent, et à envoyer des commissions pour lever des troupes. Tout fut tenté de la part du roi pour l'appaiser. Aux offres déjà faites de lui procurer un mariage avantageux et à son goût, on joignit des promesses de pensions, d'argent comptant, d'augmentation d'apanage, de charges et de dignités pour ses favoris. Ces propositions tentèrent les courtisans de *Gaston*; ils délibéroient, et pendant ce temps ils se ralentissoient sur les précautions. *Louis*, au contraire, à chaque offre, faisoit un nouveau pas vers Orléans, avec une escorte qui pouvoit passer pour une armée. Enfin les yeux s'ouvrirent : le duc d'*Orléans* s'aperçut qu'on alloit l'investir; il fut effrayé, tout son monde prit l'épouvante, et il se sauva avec eux, le 13 mars, à travers la Bourgogne, jusqu'en Lorraine. Le roi le suivit pas à pas; et quand il l'eut poussé hors des frontières, il fit déclarer criminels de lèse-majesté, tous ceux qui lui avoient donné aide ou secours.

1631.

Et la reine mère en Flandre.

Mém. Rec. t. 7, page 332.

Après que le fils eut fait cette fausse démarche du côté de la Lorraine, la mère en fit du côté de la Flandre une

1631. aussi peu réfléchie. Comptant sur les intelligences de *Monsieur*, qu'elle croyoit capables, jointes aux siennes, de soulever le royaume, elle présentoit des requêtes au parlement, comme prisonnière, et sollicitoit les fidèles sujets de son fils à s'armer pour la mère, contre un ministre qui la tenoit en captivité ; on répondoit à ses écrits et à ses plaintes, qu'elle étoit libre de sortir de Compiègne, que c'étoit même ce que le roi desiroit, et qu'il ne lui demandoit que de se fixer dans quelque château dont on conviendroit. Elle répliquoit que cette offre d'un autre séjour n'étoit qu'un leurre pour la tirer de ce château, l'enlever plus facilement dans les chemins, la transporter à Florence, et la séparer pour jamais de ses enfans. Comme elle faisoit retentir tout le royaume du bruit de sa captivité, on fit éloigner les gardes, et on lui laissa toute liberté. Quelques historiens disent que le ministre savoit qu'elle en abuseroit, qu'il étoit instruit de ses projets d'évasion, et qu'il les facilita, afin de lui faire commettre une faute irréparable. D'autres assurent qu'il ne la sut qu'au moment de l'exécution. Quoi qu'il en soit, il l'apprit assez à

temps pour tourner toutes les mesures de la reine contre elle-même. 1631.

Elle comptoit se cantonner à la Capelle, petite ville de Picardie, frontière de Flandre, d'où elle espéroit tirer du secours en cas de besoin. Elle se promettoit aussi de recevoir dans cette place les mécontens de France qui s'y seroient fortifiés, aidés des Espagnols, pendant que *Gaston* auroit occupé le roi du côté de la Lorraine. Le marquis de *Vardes* étoit gouverneur de la Capelle, en survivance de son père, et y résidoit. *Marie* lia une intelligence avec lui, par le canal de la comtesse de *Moret*, ancienne maîtresse de *Henri IV*, qui avoit épousé ce jeune homme, et par l'entremise de plusieurs autres femmes qui s'étoient réfugiées auprès d'elle. On flatta le marquis d'une charge éminente à la Cour quand la reine y seroit rentrée; et sur cette frivole espérance, il convint de la recevoir dans la place.

Pleine de confiance dans la justesse de ses mesures, *Marie* sort de Compiègne, le 19 juillet de grand matin, et se met en route pour la Capelle. Elle ne trouva sur son chemin ni gardes ni obstacles : mais *Richelieu* avoit

1631. dépêché à la Capelle le vieux marquis de *Vardes*, qui s'y rendit, à point nommé, quelques heures avant la princesse. Il assembla la garnison, produisit ses ordres, s'empara des portes, arrêta son fils, et mit dehors toutes les femmes. Quand *Marie* arriva, elle les trouva dans le faubourg, très-embarassées. On tint conseil. Retourner sur ses pas, c'étoit se forger de nouveaux fers : croire qu'à force de prières et de larmes, on pourroit fléchir le vieux marquis, c'étoit une illusion : entrer malgré lui, c'étoit une chose impossible. On prit donc la seule résolution pratiquable ; savoir, de gagner la Flandre espagnole; et le gouverneur, du haut de ses remparts, vit partir cette troupe qu'il auroit pu arrêter, s'il n'avoit pas été plus avantageux au cardinal de la laisser s'éloigner.

Disgrâces et exils. *Mém. Rec.* t. 6, p. 500.

Le ministre, délivré de ses deux plus dangereux ennemis, travailla à purger la Cour, non-seulement de ceux qui lui étoient contraires, mais de ceux mêmes qui ne lui étoient pas favorables. Le duc de *Guise*, n'ayant pas voulu céder de bonne grâce l'amirauté du Levant, fut mandé de son gouvernement de Provence, pour venir s'expliquer sur quelques soupçons d'in-

telligence avec les Espagnols. Il ne crut pas qu'il fût prudent d'entreprendre de se justifier en personne, et il aima mieux quitter le royaume, sous prétexte d'un pélerinage à Lorrette. d'*Epernon*, le fier d'*Epernon*, s'estima heureux d'acheter sa tranquillité par des soumissions. Les précautions de *Richelieu* ne se bornèrent pas à éloigner ses ennemis de France. Il obtint du duc de *Savoie* que l'abbé *Scaglia* seroit relégué à Rome ; et les autres souverains, qui avoient besoin du ministre, tels que les ducs de Florence et de Mantoue, furent obligés de chasser de leurs Cours tous ceux qui entretenoient des liaisons avec la reine mère et avec le duc d'*Orléans*. 1631.

Il échappa à *le Coigneux* une parole qui peut faire juger que ces précautions n'étoient peut-être pas sans nécessité. *Un fils de France est toujours assez fort*, disoit-il à *Gaston*, *quand il peut faire pitié*. En effet, si celui-ci avoit su inspirer de la confiance, il auroit pu armer en sa faveur l'Espagne, l'Angleterre, la Savoie, le pape, une grande partie de l'Allemagne, contre un ministre dont toutes ces Cours étoient jalouses et mécontentes. Mais le duc d'*Orléans* et ses favoris n'étoient

Gaston se marie en Lorraine.

Mém. d'Orléans, pag. 159.

1631. propres qu'à se jeter dans l'embaras, sans prévoir comment ils en sortiroient. Au lieu de l'activité et de l'application nécessaires à ceux qui forment des entreprises hasardeuses, ils ne portèrent en Lorraine que l'esprit de galanterie et le goût des amusemens. Les anciennes inclinations se réveillèrent, et il s'en forma de nouvelles dont on s'occupa beaucoup plus que des affaires. *Monsieur* n'avoit peut-être dessein que de s'amuser auprès de la princesse *Marguerite*, sœur du duc; mais, soit estime, soit tendresse, soit engagement de politique, soit toutes ces raisons ensemble, il l'épousa secrètement. S'il crut se procurer par-là un asyle sûr contre la colère de son frère, et si le duc espéra tirer avantage de cette alliance, comme *Gaston* l'en avoit flatté, en exagérant les forces de son parti en France, ils se trompèrent tous deux. *Louis* vint, lorsqu'on s'y attendoit le moins, troubler la joie de ces noces clandestines. Il parut sur la frontière, au milieu de l'hiver, à la tête d'une forte armée. *Charles*, sans préparatifs et sans recrues, tenta de donner le change au roi en affectant la sécurité de l'innocence; et en se rendant au-devant de lui à Metz, il se constitua

pour ainsi dire prisonnier entre ses mains. Mais il se vit à la veille de perdre ses états, et fut obligé d'en sacrifier une partie pour sauver l'autre. Par un traité signé à Vic, le 31 décembre, il s'engagea à subordonner ses alliances aux intérêts de la France, et à recevoir garnison française dans ses meilleures forteresses, dont la possession mit le monarque en état d'entrer quand il voudroit en Lorraine, sans éprouver de résistance. 1631.

Par un article ajouté à ce traité le 6 janvier, il fut stipulé que *Gaston* sortiroit des états du duc. Cette injonction étoit une suite des soupçons qui parvinrent au roi sur le mariage de *Monsieur*. *Louis* et son ministre exigèrent son éloignement, sinon pour punition d'un mariage fait, du moins pour empêcher un mariage à faire. Le duc d'*Orléans* se prêta de bonne grâce au desir forcé de son allié: il laissa son épouse en Lorraine, et alla joindre sa mère à Bruxelles. Il se retire à Bruxelles. 1632.

Presque tous les disgraciés de la Cour de *Louis XIII* s'y réunirent, non seulement outrés de dépit, mais possédés d'une espèce de rage contre le cardinal. *Richelieu* a prétendu qu'il s'y formoit des complots contre sa vie.

1631. Il y eut en France des gens punis du dernier supplice, comme convaincus du crime médité et même tenté d'assassinat et de poison; et d'autres furent flétris, renfermés, condamnés aux galères pour des libelles virulens contre le cardinal. On livra enfin aux arrêts des tribunaux plusieurs des réfugiés de Bruxelles, comme conseillers ou complices de leurs attentats, et ils furent soumis en effigie aux peines décernées contre eux. Si la reine mère ne fut pas notée dans ces jugemens, on n'épargna pas ses plus intimes confidens, dont la diffamation pouvoit rejaillir sur la princesse; et elle-même ne fut pas ménagée dans les écrits clandestins dont le gouvernement autorisoit sourdement la distribution: vengeance qu'on prétendoit colorer par cette raison politique, qu'il étoit important de ne point laisser sans réponse des imputations capables de décréditer le ministère.

Procès de Marillac. *Merc.* t. 18. *Vialart*, page 608. *Journal de Richlieu*, 2e. p rt. p. 1 jusqu'à 262.

Mais le cardinal ne s'en tint pas à des écrits; il fit voir par ses actions, que si la reine se croyoit tout permis pour satisfaire son ressentiment, il ne craignoit pas, de son côté, de se la rendre irréconciliable à jamais. Tous ceux qui balancèrent entre elle et lui, furent

contraints de quitter la Cour, d'abdiquer leurs charges et leurs emplois; et non-seulement eux, mais encore ceux de leurs parens et de leurs alliés qui passèrent pour leur être les plus attachés. Enfin, on vit paroître sur la scène un maréchal de France, sacrifié peut-être au desir d'inspirer de l'épouvante, et à la vengeance plutôt qu'à la justice. En lisant son procés, en examinant les formes inusitées, et les circonstances mortifiantes qui y furent jointes, on ne peut s'empêcher de reconnoître que, si *Richelieu* ne mit pas de passion dans cette affaire, il ne s'embarassa pas assez d'en sauver les apparences.

1632.

La Hai, page 783.

Saint-Ge main, p. 47

Vérité d fendue, pa 561.

Louis de Marillac, arrêté après la *Journée des Dupes*, au milieu de l'armée de Piémont qu'il commandoit, fut d'abord enfermé dans le château de Sainte-Ménéhould. On fut quelque temps à lui laisser ignorer le sujet de sa détention, et on le transféra ensuite dans la citadelle de Verdun. Alors le public put juger quels étoient les griefs qui seroient employés contre lui. Le maréchal, étant gouverneur de la frontière, avoit bâti cette forteresse. Plusieurs personnes, propriétaires de maisons, fournisseurs, entrepreneurs,

1632. ouvriers, s'étoient plaints de quelques vexations, dans le temps de sa faveur; et on n'en n'avoit tenu aucun compte: mais les choses étant changées, on érigea, pour les entendre, un tribunal à Verdun, composé de deux présidens et de douze conseillers du parlement de Bourgogne; et on amena *Marillac* prisonnier dans cette ville où il avoit dominé avec trop de hauteur: humiliation qu'on auroit pu lui épargner. Les opérations de cette commission traînèrent en longueur; elle se rompit, pour ainsi dire, d'elle-même, et fut remplacée par une autre, composée de vingt-quatre juges, en partie les mêmes, en partie choisis entre les jurisconsultes: elle étoit présidée par le garde-des-sceaux *Châteauneuf*, ennemi naturel du maréchal, au frère duquel il avoit succédé dans le ministère, et qui engagé dans les ordres, avoit obtenu une dispense pour siéger dans un tribunal criminel. La nouvelle commission tint ses séances à Ruel, village près de Paris, dans la maison même du cardinal, où le prisonnier fut amené; espèce de prison qui parut très-étrange.

Le maréchal se défendit bien; il commença par récuser tout le tribunal, comme incompétent. Le parlement de

1632.

réclamé par l'accusé, revendiqua
e et donna des arrêts qui furent
par des arrêts du conseil. L'au-
prévalut, et la commission fut
enue. *Marillac* récusa ensuite
urs des membres de la commis-
les uns comme ses ennemis per-
ls, ou ennemis de sa famille;
tres, comme mal famés; d'au-
comme s'étant trop ouvertement
és : mais le conseil ayant retenu
;ement de ces motifs de récusa-
les déclara mal fondés. On pro-
à l'instruction, et on rangea les
ions sous sept titres : *Malversa-*
n la fortification de la citadelle
erdun, sur les deniers, sur la
ıite, et sur les profits illicites.
vais gouvernement des armées,
alversations en l'emploi des de-
du roi. Abus et profits illicites
'e prix des munitions. Faussetés
quittances avec les comptables.
rtissement de quatre cent mille
s fournies par le roi, en paie-
des maisons prises et démolies
erdun pour la citadelle. Appli-
ı à son profit des nouveaux offi-
des fortifications aux trois évê-
, et des deniers de l'enchère jetée
'élection de Bar-sur-Aube. En-

1632. *fin, vexation du peuple Verdunois et voisins.*

Quel est l'homme, disoit le maréchal, qui, après une administration longue et compliquée, forcé, beaucoup de temps après les ch passées, de répondre à deux cent soixante points d'interrogation et à cent trente témoins, ne se trouveroit pas en défaut par quelqu'endroit? Pour ces oublis, ces négligences, et autres fautes que l'ivresse de l'autorité fait quelquefois commettre, il imploroit la miséricorde du roi, et encore affoiblissoit-il la preuve de ces délits, en faisant des reproches graves aux témoins; reproches que quelques-uns méritoient. Il insinuoit dans ses défenses, qu'il y avoit un autre crime, le vrai crime dont on ne lui parloit seulement pas : c'étoit son attachement à la reine mère, dont sa femme avoit l'honneur d'être parente. Quelques historiens rapportent que dans un conseil tenu avant la *journée des Dupes*, *Marillac* avoit été d'avis de faire porter au cardinal sa tête sur un échafaud. Ils ajoutent que *Richelieu* se plut à faire subir à chacun de ses ennemis, la même peine dont ils l'avoient menacé. Ainsi la reine mère fut punie

par l'exil, *Bassompierre* par la prison, et *Marillac* par la mort. La commission, par une extention forcée donnée à la définition du péculat, et une application pareille des peines stipulées contre ce crime dans des lois surannées, le condamna à avoir la tête tranchée place de Grève, *atteint et convaincu s crimes de péculat, concussions, le es de deniers, exactions, faussetés suppositions de quittances, foule et oppression faits sur les sujets du roi.* 1632.

La sentence fut exécutée le 9 mai. *Marillac* mourut en chrétien résigné; sans impatience, quoique dans l'exécution on n'omit rien de ce qui pouvoit la rendre dure et humiliante. On remarqua qu'en persévérant jusqu'à la fin à se dire innocent des crimes dont l'arrêt le chargeoit, il avoua que sa conscience lui en reprochoit d'autres qui méritoient que la justice divine s'appésantît sur lui. Cet aveu, réitéré avec amertume, fit croire que les remords dont cet infortuné étoit déchiré, venoient de la conduite qu'il tint lorsque, pour faire échouer le cardinal en Italie, il différa d'envoyer les secours que *Richelieu* demandoit, et de ce qu'il causa, par ces délais affectés, la mort Il est exécuté

1632. de beaucoup de Français. Les écrits publiés alors en faveur du ministère, autorisèrent cette conjecture ; ils insinuèrent que ce crime étoit le vrai motif de sa condamnation, et qu'on l'avoit tenu secret par respect pour la reine mère, qui se seroit trouvée impliquée dans le procès. Sa famille eut part à son malheur. Sa femme mourut dans un village où elle s'étoit retirée, en attendant le sort de son mari ; et *Michel de Marillac*, son frère, garde-des-sceaux, traîna une vie languissante dans une prison où le chagrin abrégea ses jours. Leurs amis, mal accueillis à la Cour, s'en éloignèrent; et le ministre se trouva tout puissant dans le royaume, où la crainte imposa silence à ses envieux.

Projets de Bruxelles. Mais il se forma un orage au dehors : les Cours de Bruxelles, c'est-à-dire, celle de la reine mère et celle du duc d'*Orléans*, avoient fait les plus grands efforts pour sauver le maréchal de *Marillac*. Elles avoient employé les prières auprès des juges, les menaces de prise à partie, l'intervention du parlement de Paris, les tentatives d'enlever des personnes chères au cardinal, telles que la duchesse d'*Aiguillon* sa nièce, pour les faire

1632.

nir d'otages ou de représailles, et , disoit le prélat, jusqu'à des ots contre sa vie. Elles se trouit désormais réduites à des plaintes des projets de vengeance : mais jets si mal concertés, qu'on auroit qu'elles ne travailloient qu'à rendre helieu plus absolu, et à lui fournir casions de se défaire du reste de en mis. Car c'étoit pour une mère ur un frère, un mauvais moyen ner le roi à leur volonté, c'est-à- e, à sacrifier *Richelieu*, que de er avec tous les ennemis naturels de état, de faire soulever son royaume et y introduire des troupes étrangères. Il t, au contraire, arriver de-là que ntreprises rendant le ministre plus aire, le rendroient plus précieux : , en effet, aux premières nouvelles e ce qui se tramoit à Bruxelles, on t entre *Louis* et *Richelieu* un conert, une émulation d'activité, telle u'on la remarque entre personnes qui nt le même intérêt à défendre.

Gaston arme

Merc. t. 18.

Mémoires d'Orléans, page 179.

Outre l'erreur commune à tous les ommes, de croire que les autres doient penser comme eux, le duc d'*Orléans* avoit le défaut particulier aux rands, de se persuader que le public e peut manquer de prendre part à

1632. leurs querelles. Ainsi, *Gaston* s'imagi-
noit que, sitôt qu'il paroîtroit en France
avec quelque force, tout le royaume se
révolteroit en sa faveur. Il ne pouv
tirer de grands secours des Espagnols,
qui n'osoient encore se déclarer ouver-
tement : mais ne voulant pas perdre
l'occasion d'exciter des troubles,
licencièrent des troupes que *Monsi*
prit à sa solde. Pour les payer, il
en vente ses diamans, ceux de sa mè
et ceux de sa première femme ;
personne ne se présenta pour les ac
ter, dans la crainte que le roi ne les re-
vendiquât, comme pierreries de la
ronne. Le prince écrivit aux gou
neurs des places et des provi
France : quelques-uns lui firent
réponses polies, et il les regarda co
des engagemens à son parti. Avec
espérances, avec une armée qui ne r
sembloit qu'à une escorte, avec des
voitures chargées de manifestes véhé-
mens contre le cardinal, et des com-
missions pour lever des troupes, il
entra en France dans le mois de juin ;
trop tard pour le duc de Lorraine,
que le roi, prévoyant ses desseins,
avoit par une nouvelle attaque, et par
un nouveau traité signé à Liverdun,
affoibli, désarmé et mis hors d'état de

rir *Monsieur;* trop tôt, au contraire, 1632.
le duc de *Montmorenci,* qui n'a-
t p encore eu le temps de faire ses
atifs.

I est étonné de voir ce seigneur au
e des ennemis du cardinal, lui
avoit fait profession d'un attache-
si fidèle au prélat, que *Riche-*
, pendant la maladie du roi à
, menacé d'une disgrace et peut-
d'un plus grand mal, n'eut con-
que dans la protection de *Mont-*
i. Il ne parut entre eux, depuis
temps-là, aucune brouillerie pu-
ue. On remarqua seulement de la
deur qui servit aux malveillans à
imer l'un contre l'autre. Ils per-
rent au duc qu'après un si grand
vice, il n'y avoit pas de dignité
lle il n'eût droit de prétendre,
r-tout à celle de connétable, jusqu'a-
rs presque héréditaire dans sa famille.
Mais, lui disoient-ils, en vain vous
flatterez-vous d'obtenir cette charge
par le canal du ministre. Loin de
souffrir que d'autres deviennent puis-
sans, son système est d'abattre les
autorités particulières, pour les réunir
toutes en sa personne. Il n'y a qu'un
« moyen de réussir : c'est de vous ren-
« dre médiateur entre le roi et sa fa-

Montmorenci se joint à lui.

Vie de Montmorenci.

Mém. Rec. t. 7. p. 548.

Mém. d'Orléans, p. 180.

1632. « mille. *Epernon* a bien su tir
« reine mère de Blois, et la réc
« lier avec son fils : ce qu'*Epern*
« su faire, pourquoi *Montmoren*
« le tenteroit-il pas ? Si vous réus
« dans une si belle entreprise, l'
« de connétable ne peut vous
« quer ».

Ce plan de conduite, quelque
leur qu'on lui donnât, aboutissoit
jours à faire la guerre au roi ; et
résolution à prendre coûtoit à un *M*
morenci Mais il avoit l'ame
reuse, et il trouvoit beau de se sa
pour finir la mésintelligence de
mille royale, qui affligeoit les
Français. Les instances du fr
son roi le touchèrent. Le sort de
rie de Médicis, réfugiée dan
Cour étrangère, l'intéressoit d
plus, que les raisons de l'obli
étoient sans cesse remises sous l
par sa femme, princesse des *U*
et parente de la reine mère. (
peuvent sur un cœur sensible les
d'une épouse qu'on estime ! *M*
renci se laissa gagner ; mais sit
eut oublié son devoir, un m
constant s'attacha à ses pas. Il
faire révolter le Languedoc : I
envoya aux états des agens qu

1632.

)ner son dessein. Ses projets étoient
et rendus impossibles avant même
d ore. Selon quelques-uns, le
li *Richelieu*, en souvenir de
ancienne amitié, l'avertit, lui en-
des amis communs qui lui firent
l'inutilité de ses efforts, la diffi-
presqu'insurmontable du succès.
ne lui cachèrent pas qu'il exposoit sa
que s'il tiroit l'épée contre son
erain, il n'y auroit ni grâce ni
on. Esclave d'un faux point d'hon-
, *Montmorenci* demeura sourd à
avis, et resta fidèle aux engagemens
inels qu'il avoit contractés. Il sen-
cependant qu'il se précipitoit;
il ne pouvoit plus s'arrêter dans
ite, et ses complices hâtèrent sa

Marche de Gaston.

s enrôleurs de *Gaston* avoient
sa petite armée, du côté de
s, de déserteurs allemands, lié-
s napolitains, rebut de l'armée
nole, presque tous maraudeurs,
rs, bandits que la seule espérance
ller rassembla sous ses drapeaux.
ntrèrent en France précédés d'une
vaise réputation, qui ne disposa
les peuples à les bien recevoir.
t-être le duc d'*Orléans* les auroit-
iplinés, s'il avoit pu les incorporer

1632. aux troupes du duc de *Lorraine*; mais, comme nous l'avons dit, celui-ci avoit été prévenu par la diligence du roi, qui le força de désarmer. *Monsieur* entra en France par le Bassigny; il n'y fut reçu que dans les lieux sans défense: il passa dans la Bourgogne, qui ne l'accueillit pas mieux. A l'approche de son armée, les habitans de la campagne fuyoient dans les villes, chassoient devant eux leurs bestiaux, et emportoient les meubles et les vivres.

Cette désertion n'accommodoit pas une armée qui marchoit sans provisions et sans magasins. Les soldats n'ayant pas de pain, s'écartoient pour en chercher, et étoient assommés par les paysans embusqués dans les bois et les ravines qu'ils connoissoient. Cette troupe traversa précipitamment plusieurs provinces, toujours harcelée, et ne trouva quelque repos qu'en Auvergne, où elle s'étendit dans les belles plaines de la Limagne, qui étoient couvertes de bled prêts à moissonner, et qui furent dévastées en peu de jours. Le duc d'*Orléans* s'arrêta dans le duché de Montpensier, où il comptoit trouver beaucoup de gentilshommes disposés à marcher sous ses etendards, et personne

e présenta. Ce séjour donna moyen .roupes royales, qui l'avoient tou- côtoyé, de le serrer de plus près ; réhenda d'être investi ; et, mal- remontrances du duc de *Mont-* , qui lui représentoit qu'il n'é- pas encore préparé, *Gaston* se en Languedoc. 1632.

y étoit attendu par deux armées, , sous les ordres des maréchaux de *Force* et de *Schomberg*, péné- t dans la province sitôt que la lut sûre de la défection du gouver- Celui-ci étourdi, pour ainsi dire, multitude des affaires, prenoit si ses mesures, qu'il laissa à Paris, son hôtel, six cent mille livres, le roi s'empara. La ressource des de la province, qu'il comptoit clarer en sa faveur, lui manqua, les membres suspects au gou- ent furent arrêtés, ou veillés de es qu'ils ne purent l'aider. Les Es- s, malgré leurs promesses, ne voyèrent ni hommes ni argent, , au premier essai qu'il voulut e des troupes de *Monsieur*, en juant le château de Beaucaire, il bien, par la nécessité où il se trouva lever le siége, qu'il ne devoit comp- ni sur la bravoure des soldats, ni

Combat de Castelnaudari.

Mém. d'Orléans, p. 122.

1632. sur l'habileté des capitaines. Les ar
du roi, au contraire, prospéroient
tous côtés : à mesure qu'elles av
çoient, chaque personne qu'on tr
voit les armes à la main, quelque
son mérite ou sa naissance, payoi
sa tête sa rebellion, présage effray
pour *Montmorenci*.

Sa position étoit des plus critiq
Quoique très-aimé dans son gou
nement, il ne pouvoit compter
aucune ville, parce qu'elles éto
toutes tenues en bride par les tro
du roi, qui remplissoient la provi
Ainsi l'inclination cédoit à la crai
Le duc, qui connoissoit ces disp
tions, auroit voulu engager une ac
faire quelque coup d'éclat qui ran
la confiance de ses partisans. Des s
ne lui présentoient pas des su
assez brillans. *Quand nous au*
battu M. de Schomberg, disoi
nous ne manquerons pas de vi
allons à lui ; et si le bonheur ne
en dit pas, il faudra aller fai
cour à Bruxelles. Trop heureux
avoit trouvé cette ressource ! ma
n'eut pas la prudence de se la proc

Le maréchal de *Schomberg* avai
vers *Gaston*, avec la circonspe
d'un homme très-embarassé de la

duite qu'il devoit tenir. Chargé du commandement d'une armée contre l'héritier présomptif de la couronne, il auroit voulu qu'on lui eût prescrit ses démarches, qu'on lui eût dit s'il falloit se retirer ou combattre : mais à ses demandes, le roi ne répondoit autre chose, sinon qu'on eût des égards pour son frère. Or, dans une bataille, comment les avoir? Aussi le maréchal tentoit tout, pour n'être pas obligé d'engager une action. Se voyant au moment d'y être forcé près de Castelnaudari, parce que *Monsieur*, pressé de l'autre côté par le duc de *la Force*, ne pouvoit plus ni avancer ni reculer, *Schomberg* envoya le sieur *Cavoye* proposer d'entrer en accommodement. Soit désespoir, soit bravade, *Montmorenci* répondit : *On parlementera après la bataille.* 1632.

Il n'avoit que la moitié de sa petite armée; l'autre moitié, sous le commandement du duc d'*Elbœuf*, *Charles de Lorraine*, époux d'une sœur naturelle du roi, tenoit en échec le corps du duc de *la Force*. Avec ce foible reste, *Montmorenci* se détermine à combattre, et veut aller lui-même reconnoître l'ennemi. En vain le duc d'*Orléans*, se défiant de l'ardeur té-

Montmorenci est pris. *Mém. de Duplessis*, page 26. *Mém. d'Orléans*, p. 202. *Mém. de Montmorenci*, page 272. *Vie de Montmorenci*, page 222. *Mém. Rec.* t. 6, p. 550.

1632. méraire de son général, veut le retenir, il ne gagne rien sur cet esprit échauffé. *Gaston* prend du moins sa parole qu'il n'entamera pas l'action que le conseil de guerre n'ait été tenu ; et il met auprès du duc des gens chargés de lui rappeler sa promesse : mais, comme s'il avoit juré de se perdre, *Montmorenci*, à la tête de cinq cents chevaux, n'aperçoit pas plutôt les coureurs ennemis, qu'il pique droit à eux, sans considérer leur nombre, il s'enfonce dans un escadron, essuie la décharge d'un bataillon embusqué, avance néanmoins sans remarquer qu'il est à peine suivi, et est bientôt démonté, blessé et pris. *Antoine de Bourbon*, comte de *Moret*, fils de *Henri IV* et de *Jacqueline de Beuil*, s'étant engagé aussi témérairement, est tué avec quelques jeunes seigneurs de sa suite. Ce fut toute la perte de cette journée, qui ne coûta pas un soldat au corps d'armée du duc d'*Orléans*, parce qu'au premier bruit de la prise de *Montmorenci*, il se débanda presque tout entier. Ni *Gaston*, ni ses capitaines qui l'environnoient, n'eurent la présence d'esprit de rassembler quelques braves pour essayer de délivrer le prisonnier : ils auroient pu y réussir, parce que

les vainqueurs ne l'amenant qu'à regret, marchoient très-lentement, et qu'ils furent long-temps à regagner le gros de leur armée. 1632.

Si jamais un prince de France étoit tenté de faire la guerre au roi, la situation où le duc d'*Orléans* se trouva réduit, les réflexions amères qu'elle lui arracha, peuvent servir d'une bonne leçon. Après cette escarmouche si funeste, il se retira à Beziers. Là, se trouvant dans un état si différent de la splendeur attachée à son rang, sans crédit, sans argent, sans puissance, craignant pour sa liberté, pour la vie d'un ami qui s'étoit sacrifié si généreusement, se reprochant la mort de plusieurs autres qui étoient déjà tombés sous le fer des bourreaux, comparant enfin sa détresse et son humiliation à la tranquillité et aux honneurs dont il jouissoit quand il étoit fidèle à son frère : il ne put s'empêcher de marquer son indignation à ceux qui lui avoient donné de si mauvais conseils; il les rejetoit de sa présence, maudissoit le jour et l'heure à laquelle il avoit eu la foiblesse de les écouter. A l'un il reprochoit de lui avoir donné de fausses espérances; à l'autre, de l'avoir épou-

Traité de Gaston. *Mém. d'Orléans*, p. 211 *Mém. Rec* t. 5, p. 556

1632. vanté par des craintes mal fondées ; à tous, d'avoir abusé de son inexpérience.

Abattu comme il l'étoit, il ne fut pas difficile aux ministres du roi, envoyés pour le réduire, de lui imposer les conditions qu'ils voulurent. Ses confidens, qui l'eurent bientôt fait revenir de sa colère contre eux, facilitèrent le traité pour leur intérêt. Les historiens insinuent que la disgrace de *Montmorenci* les toucha peu, parce qu'ils étoient jaloux de l'autorité qu'il prenoit, et de la confiance que *Monsieur* lui montroit. La Cour pénétra ces dispositions, et sachant que *Gaston* ne se conduisoit que par les impressions de ses favoris, elle accorda tout à ceux qui étoient autour de lui, rien à ceux que le sort des armes avoit mis dans les fers. On lui fit valoir, comme de très-grandes grâces, la permission donnée à ses troupes de se débander et de sortir par pelotons du royaume, pendant qu'on auroit pu les tailler en pièces ; la complaisance qu'on vouloit bien avoir de lui laisser par honneur une ombre de liberté dans Beziers, où les armées combinées du roi pouvoient l'enlever sans coup férir ; enfin, l'indulgence de souffrir qu'il gardât auprès de lui *Puy-*

Laurens et sa maison : mais, quand il voulut parler de pardon pour le prisonnier, on lui fit entendre que trop d'obstination à cet égard pourroit aigrir le roi, déjà très-indisposé; que prétendre imposer des conditions, ce seroit risquer de ne rien obtenir, qu'il falloit abandonner quelque chose à la volonté et à la clémence de son frère. Ainsi, sans rien assurer de positif, on lui fit entrevoir des espérances, dont ses confidens, gagnés par la Cour, l'engagèrent à se contenter. Satisfait de ces promesses vagues, il partit pour Tours, où on avoit fixé sa résidence, et se sauva, pour ainsi dire, avec la joie d'un enfant qui vient d'éviter le châtiment qu'il méritoit, et qui, délivré du danger, oublie absolument tout ce qui s'est passé. Pendant qu'il traversoit une partie de la France, entouré d'un régiment de cavalerie, sans honneurs, sans réceptions ni complimens dant les villes où il passoit, ses soldats, moqués, bafonés, dépouillés, gagnèrent la frontière en mendiant leur pain. Ses partisans consternés gardoient un morne silence, et *Louis* parcouroit le Languedoc à la tête de ses armées, précédé de la terreur que sa sévérité inspiroit. Il arriva, le 22 oc- 1632.

1632. tobre, à Toulouse, avec cet appareil imposant, et donna le 25 des lettres-patentes qui, dérogeant aux droits du prisonnier, comme duc et pair, ordonnoient au parlement de faire le procès au duc de *Montmorenci*. Le garde-des-sceaux, *Châteauneuf*, qui avoit été page du connétable, père du duc, présidoit le tribunal. *Montmorenci* ne le récusa pas : il fut amené le 27 devant les juges, et interrogé le même jour.

Montmorenci est exécuté.

Brienne, t. 2 p. 79. *Mém. d'Orléans*, p. 211. *Mémoire de Montmorenci*, page 200. *Vie du même*, p. 228. *Journal de Richelieu*, 2e. partie, p. 363.

C'est un exemple instructif pour tous les états, que la mort d'un grand qui sait allier l'humilité chrétienne à la noblesse des sentimens, et qui se présente au supplice sans bassesse et sans arrogance. Ainsi finit le duc de *Montmorenci*. Son procès ne fut pas long, parce qu'il ne chercha pas à chicaner sa vie. Dès la première réponse, il s'avoua coupable; et, sans descendre à des prières qu'il regardoit comme inutiles, quand on lui demanda à l'interrogatoire *s'il reconnoissoit sa faute, s'il s'en repentoit, s'il n'étoit pas disposé à en demander pardon à Dieu et au roi*, il répondit simplement : *Si le roi me fait grâce, je le servirai mieux que jamais, et je ne le souhaite que pour employer le reste de*

mes jours et de mon sang pour son service, et pour réparer les manquemens que je reconnois avoir faits. 1632.

Cette tranquillité, cette modération, signes d'une grande ame, ne se démentirent point. Il conversa avec ses amis, écrivit à sa femme, régla quelques affaires, pardonna à ses ennemis, dit adieu à ses gens, et ne parut dans toutes ses actions ni troublé ni abattu. Il réserva toute sa sensibilité pour déplorer les fautes qu'il avoit commises contre Dieu; et son repentir égala sa confiance.

Le soir du 29 octobre, l'armée entra dans Toulouse, qui se remplit de troupes. Aussi affligées que le peuple, elles paroissoient n'exécuter qu'à regret les ordres donnés pour prévenir toute espèce de mouvement. Ces précautions n'empêchèrent pas les habitans de se livrer ouvertement à leur douleur. On en vit qui couroient dans les rues comme des insensés, et qui s'écrioient du ton du désespoir : *Qu'on prenne tous nos biens, qu'on nous tue nous-mêmes, et qu'on lui laisse la vie;* d'autres, n'osant blâmer le roi ni son ministre, s'élevoient contre le tribunal. *Cependant*, dit Siri, *il n'y avoit pas de juges qui ne l'eussent condamné, ni*

1633. Si on en croit les mémoires de *la Porte*, cet homme, qu'on appeloit *le bourreau du cardinal*, étoit un de ces esclaves de la fortune qui ne connoissent de droit que la volonté du maître. Indifférent sur les moyens de remplir les intentions du ministre, il s'abaissoit à tout pour le servir. S'agissoit-il d'arracher un aveu à un accusé, il employoit les promesses, les menaces, les mensonges, les questions captieuses. Si l'adresse ne suffisoit pas, le traître en venoit aux prières et aux larmes; il s'attendrissoit sur le sort de l'infortuné, il l'embrassoit affectueusement, le conjuroit de ne se pas perdre par l'obstination à se taire. Puis reprenant l'air sévère d'un juge inexorable, il présentoit les instrumens de la torture, les faisoit toucher au prisonnier, en expliquoit les usages et les douloureux effets, et n'avoit pas honte d'invoquer le témoignage du bourreau, dont il partageoit ainsi l'odieux ministère.

La Porte, p. 1760.

Voilà l'homme auquel le commandeur de *Jars* fut livré. Il subit quatre-vingts interrogatoires, sans laisser rien échapper dont on pût tirer des charges contre lui ou ses amis. On auroit voulu trouver des correspondances avec l'Espagne ou avec les réfugiés de Bruxelles.

Les questions roulèrent principalement sur le commerce que la jeune reine pouvoit entretenir avec sa famille; on lui demanda si elle avoit fait passer des lettres à Madrid ou ailleurs, ce qu'elles contenoient, s'il n'y étoit pas parlé d'affaires d'état, du roi, du ministre. On prétend que *Richelieu* desiroit fortement de la trouver en défaut à cét égard, afin de la rendre suspecte, et qu'elle eût besoin de lui pour se réconcilier avec son mari. Etrange manière de se faire valoir auprès des personnes qu'on veut gagner! Mais toute l'adresse insidieuse de *la Feymas*, toute sa malheureuse habileté à faire des coupables, échoua contre la fermeté et la présence d'esprit du commandeur. Il bravoit son juge, lui reprochoit hardiment ses mensonges et ses duplicités artificieuses, qu'il nommoit lâchetés. 1633.

Le président n'ayant pu se refuser aux instances du prisonnier, qui demandoit à entendre la messe le jour de la Toussaints, le fit conduire, sous bonne escorte, à l'église des Jacobins de Troyes, où il se trouva lui-même. Le commandeur, qui avoit son dessein, épie *la Feymas*, prend le temps où il revenoit de la sainte-table, les yeux baissés et l'air contrit, s'élance à travers

1633.

ıformations contre *Chalais*, il s'étoit lissé des questions qui décéloient le val piqué, et que cette dame, couıble au moins de conseils, n'avoit é punie que par une retraite, assez ouce, dans ses terres. Les mêmes obrvations eurent lieu sur ce qui se sa à la convalescence du cardinal. s fut le réveil du lion. Trop instruit ; ce qui s'étoit fait pendant sa maladie, bannit, emprisonna, proscrivit : ame de *Chevreuse* se sauva en spagne ; *Châteauneuf*, privé des eaux qui furent confiés à *Pierre* *guier*, alla passer de tristes jours le château d'Angoulême, où ce ınistre le retint prisonnier tant qu'il ut : mais le plus maltraité ne fut l'ambitieux, ce fut l'homme aible, le chevalier de *Jars*, de la aison de *Rochechouart*, qui pouvoit re soupçonné de plaire à la duchesse us que l'homme de robe. Il fut arrêté ı hiver, et renfermé dans les cachots la bastille où il resta onze mois, et ı ses habits pourirent sur lui. Il fut ısuite conduit à Troyes. On y créa ıe chambre composée du présidial de ville et de quelques juges voisins, dés par le sieur de *la Feymas*, tendant de Champagne.

1633. ses gardes, prend l'intendant à la gorge, et le secouant fortement : *voici*, s'écrie-t-il, *scélérat ! voici le moment de confesser la vérité. Puisque tu as ton Dieu sur les lèvres, reconnois mon innocence, et avoue ton injustice à me persécuter. Puisque tu fais mine d'être chrétien, il faut ici en faire l'action : sinon je te renonce comme juge, et je prends tous les assistans à témoin que je te récuse comme tel.* L'église étoit pleine ; chacun se précipite auprès de l'autel pour être témoin de cette scène violente. En vain les gardes veulent les séparer, le commandeur tient ferme ; et quoique *la Feymas* fût très-redouté, les spectateurs n'étoient pas pour lui, et le faisoient connoître par leurs murmures. Tout autre auroit cédé à la circonstance et se seroit récusé ; mais, sans se déconcerter, il répond au commandeur d'un ton doucereux : *Monsieur, ne vous inquiétez pas, je vous assure que Monsieur le cardinal vous aime ; vous en serez quitte pour aller en Italie : mais vous voudrez bien qu'on nous montre auparavant de petites lettres écrites de votre main, qui vous feront voir que vous êtes plus coupable que vous ne dites.* Pareille

1633.

nation n'étoit pas capable de le
Richelieu, au rapport de
de *Motteville*, disoit *qu'avec*
lignes de l'écriture d'un homme,
voit faire le procès au plus
it; parce qu'en y ajustant
affaires, on y faisoit trouver fa-
nt ce qu'on vouloit. Aussi, quand
mmandeur entendit parler d'écri-
, il se crut perdu: mais il s'arma
nc veau courage.

A bien des tentatives inutiles
r arracher de lui les aveux qu'on
oit, les juges, sur l'assurance qui
fut donnée, que la mesure qu'on
doit d'eux n'étoit qu'une ruse pour
ir enfin des révélations, le con-
èrent à avoir la tête tranchée dans
place du marché de Troyes. On lui
omit alors sa grâce; on le présenta
ite à la question. Mais craintes et
nces, rien ne fut capable de lui
rompre le silence. Il fut conduit
lieu du supplice, monta sur l'écha-
ud, fut livré à l'exécuteur qui lui
les mains, et qui lui banda les yeux.
orqu'il n'attendoit plus que le coup
la mort, on lui apporta sa grâce.
a *Feymas* voulut profiter de ce mo-
nt pour le faire parler. *Maintenant*
ue vous éprouvez la bonté du roi,

1633. lui dit-il, d'un ton affectueux, *fessez ce que vous savez des gues de Châteauneuf. Vous vou* répondit le commandeur, *profite mon étonnement, pour me faire ler contre mes amis; mais ce la crainte n'a pu faire, sachez toutes vos caresses ne l'obtien pas.* Il fut reconduit en prison resta quelques années, et il eut e permission de voyager. Il ne res cardinal que la honte d'une man indigne de la majesté du trône, et peut regarder comme un épouva abus d'autorité. La conduite des fut très-inique et très-répréhen car, quoiqu'on dise, pour sauv honneur, que *la Feymas* leur m avant le jugement, la grâce d cusé, ils risquoient toujours e honneur et leur conscience en ex à la mort un innocent, sur une g qui pouvoit être révoquée. A commandeur disoit-il qu'il n'avoi gation de la vie qu'à la justice d dinal, et que, s'il l'avoit exigé, les l'auroient fait mourir.

Mariage de Monsieur déclaré nul au parlement. Evasion de Marguerite.

Cependant le mariage de *Mo* étoit devenu public. Le roi le fit d nul au parlement; et sur l'avis *chelieu*, il marcha en Lorraine, à

ɜ armée, pour punir le duc de sa 1633.
ivence avec *Gaston*, et de sa mau-
foi dans l'exécution du traité de
rdun. En effet le duc procuroit frau-
usement des soldats à l'empereur et
roi d'Espagne, par le licencîment
f d'une partie de ses troupes, ou par
désertion favorisée de celles qu'il
imposée de mettre à la dispoition
France. Cependant quand il vit
on l'attaquoit vivement, et que le du-
de Bar étoit envahi, il envoya
rdinal de *Lorraine*, son frère,
Pontamousson pour négocier. Il of-
oit de remettre sa sœur au roi, et de
rer encore pour un temps, en gage
sa fidélité, quelques-unes des pla-
du duché. Mais il n'offroit point
ici, dont le roi réclamoit le dépôt;
ir le refus que fit *Charles* d'y con-
ntir, on commença l'investissement
cette ville où la duchesse d'*Orléans*
:rouvoit renfermée. Les négociations
anmoins ne furent pas interrompues,
Richelieu s'y prêtoit d'autant plus vo-
lo tiers, que l'approche de l'automne lui
faisoit craindre d'échouer dans le siége.
Le cardinal de *Lorraine* prit occasion de
ces dispositions pacifiques pour procurer
d'abord l'évasion de *Marguerite*. Obligé
d'aller sans cesse au camp du roi, il

1633. avoit obtenu un passeport pour lui et pour les gens de sa suite; la princesse, déguisée en homme, en profita pour sortir avec lui dans sa voiture; elle trouva des guides et un cheval dans un bois voisin, gagna Thionville en un jour, et rejoignit son époux à Bruxelles.

Siége de Nanci.

Le mécontentement du roi à cette nouvelle avoit fait rompre d'abord toutes les conférences; l'intérêt et le desir d'entrer au moins en possession de la place les firent renouer. Le duc *Charles*, cantonné dans les montagnes des Vosges, autorisa son frère à céder la nouvelle ville, et lui recommanda d'user de tous les délais qu'il pourroit faire naître, parce qu'il attendoit une armée espagnole qui partoit d'Italie. Le roi rejeta l'offre, et voulut absolument la vieille ville avec la nouvelle. Le cardinal en instruisit son frère qui, le 6 septembre, accéda enfin aux propositions qu'on lui fit. Il consentoit à renoncer à son alliance avec la maison d'Autriche, à servir le roi envers et contre tous, à remettre sa sœur entre ses mains jusqu'à la décision du pape sur la validité de son mariage, et à livrer enfin sa capitale sous trois jours. Mais ne cherchant qu'à gagner du temps,

étoit déterminé d'avance à n'exécuter une de ces conditions, et il avoit . prévenir le gouverneur de Nanci ne rendre effectivement cette ville sur de nouveaux ordres, reconbles à une marque convenue. , les trois jours écoulés, la ville rit-elle pas ses portes. Il fallut ourir à l'expédient hasardeux d'un e en règle, et non sans une violente uiétude de la part de *Richelieu*. 1633.

Abdication du duc Charles; envahissement de la Lorraine.

Il ne renonça pas encore pourtant premier dessein. Il députa vers dinal de *Lorraine*, et lui fit expoque malgré la juste indignation du , il étoit encore des moyens de rapshement; il l'engagea à conférer de veau avec son frère, et il obtint s oucher lui-même avec le duc. trevue eut lieu à Charmes. *Riche*-insista sur le dépôt de Nanci, u'au terme de la guerre d'Allema-, ou de la conciliation des différens sutre le roi et lui; il lui offroit d'ailleurs l'y continuer sa résidence, et promettoit que cette ville lui seroit rendue itôt que lui-même remettroit sa r entre les mains du monarque. elque pressé que fut le duc, par le léfaut du secours espagnol qui n'arrivoit pas, il se refusoit à des conditions qu'il

1633. trouvoit intolérables, et se propos
regagner ses montagnes, lorsque *Ri*
lieu, qui commençoit aussi à
l'espoir de s'emparer de la ville ass
s'il ne l'obtenoit de gré à gré,
le duc par conséquent se retiroit
conclure, affecta de se plaindre a
ment de la limitation de ses pouv
qui ne lui permettoient pas d'acco
d'avantage, et fit entrevoir en
temps au duc la possibilité d'ob
des conditions meilleures de la
du roi, s'il témoignoit lui-même
de confiance pour en conférer pe
nellement avec lui.. Pour la sec
fois, le duc donna dans ce piège gro
Il se rendit au quartier de *Loui*
en fut parfaitement accueilli;
lorsque sur le soir, il voulut pr
congé pour se rendre à Nanci,
tarda pas à reconnoître, à la r
des instances qui lui furent faites
rester, qu'il étoit véritablement
sonnier. Pour sortir de ce mauvais
il fallut acquiescer à toutes les
lontés du ministre, et Nanci fut o
au roi le 24 septembre. Le duc qui
la liberté d'y demeurer, préféra d
s'établir à Mirecourt, et quatre
après, pour n'être point tenu à l'e
tion d'un traité dont il étoit aussi

qu'indigné, il abdiqua en faveur 1633.
rdinal *Nicolas François*, son
qui remit aussitôt le chapeau,
, sans attendre la dispense du
, épousa la princesse *Claude*,
de la duchesse *Nicole*. Au bout
x mois, ce dernier se trouvant
nier dans ses états, s'évada de
avec sa femme, le premier avril,
eux déguisés, et une hotte sur
ules; ils trompèrent ainsi la vigi-
de leurs gardes, entrèrent ce
même en Franche-Comté, et de-là
rent en Italie, laissant leurs états
i de la France.

dant que l'armée étoit encore
t Nanci, le cardinal qui, quel-
temps auparavant, avoit fait refuser
reine mère, tombée malade à
l, *Vautier* son médecin, détenu
stille, fit condamner au dernier
ce *Jean Alpheston* et *Blaise*
et, domestiques de *Marie*, comme
s et convaincus d'être venus en
e à l'effet de l'assassiner; et pour
ver de la diffamer, il fit reconduire
xelles les chevaux de l'écurie de
e sur lesquels ils étoient venus en
rraine. Plusieurs Français, réfugiés
Flandre, furent compris dans l'ar-
, notamment le père *Chanteloube*,

La reine mère veut revenir.

1634.

Mém. Rec. t. 8, p. 1.
Aubery, Mém. t. 1, page 422.
La Haie, page 818.
Jugement sur la Préface, p. 637.

1634. confesseur de la reine, comme au
et instigateur du crime. Ces hosti
réciproques ne disposoient pas les es
à la réunion, que *Marie de Méd*
commençoit à desirer sincèrement.
brouilleries que *Richelieu* est s
çonné d'avoir fomentées par ses é
saires, partagèrent à Bruxelles les C
de la mère et du fils. Fatiguée de
divisions et de l'état précaire où
vivoit, cette princesse fit des insta
pour être reçue en France. Elle ne
mandoit plus, comme autrefois,
rang à la Cour et une part dai
gouvernement: *Marie* se conte
d'habiter quelque château dans la
vince qui lui seroit indiquée;
somme pour payer ses dettes; d'u
venu tel qu'on voudroit le fixe
ces grâces, elle consentoit humble
de les recevoir de la main du min
et de lui en avoir obligation. L'Esp
espéroit tirer avantage du séjou
la reine mère et du duc d'*Orlé*
dans ses états de Brabant; et c
aussi la crainte du cardinal: m
desiroit beaucoup plus rappele
France *Gaston*, héritier présomp
la couronne, que *Marie*, qui,
seule, ne pouvoit lui donner beau
d'inquiétude. On peut donc croire

il prêta l'oreille aux propositions de reine, ce fut moins dans l'intention la satisfaire, que pour exciter de jalousie entre ses partisans et ceux *Gaston*, et amener le prince à iiter séparément, sans parler de sa ère. La discorde entre les ennemis du ;lat lui facilita l'exécution de ce ojet. 1634.

Lorsque le duc d'*Orléans* se fut adé de France, après avoir sacrifié *Montmorenci*, la reine mère le reçut comme un fils qui venoit partager ses malheurs, et qui pouvoit lui servir de consolation et d'appui: elle vit qu'il souhaitoit que son mariage avec la princesse *Marguerite* fût reconnu, et elle se prêta à ses desirs. *Marie de Médicis* reçut auprès d'elle cette jeune épouse, échappée de Nanci, malgré les troupes françaises dont elle étoit environnée, la traita comme sa fille, approuva le mariage de son fils; et l'archevêque de Malines, appuyé d'une consultation de l'université de Louvain, le ratafia, pendant que le parlement de Paris le déclaroit nul, et que l'assemblée du clergé de France, consultée l'année suivante sur la même question, et s'autorisant non des lois, mais des coutumes, en prononçoit aussi la nullité. On soup-

Dernières brouilleries de Bruxelles.

Merc. t. 20. *Montglat*, t. 1, p. 73. *Mém. d'Orléans*, p. 169. *Montrésor*, t. 1, p. 56.

1634. çonne que la reine mère se porta à cet éclat, moins encore pour obliger son fils que pour faire dépit au cardinal, en lui ôtant l'espérance de marier madame de *Combalet*, sa nièce, au duc d'*Orléans*; honneur auquel on prétend que l'oncle ne cessa d'aspirer. Mais si la reine ressentit une satisfaction intérieure de faire de la peine à son ennemi, elle en fut bien punie par les obstacles que cet ennemi opposa à son retour en France.

Louis XIII fut personnellement piqué de la hauteur avec laquelle sa mère bravoit son mécontentement, et approuvoit avec affectation un mariage qu'elle savoit lui déplaire. Cette disposition l'empêcha de trouver trop dures les conditions que son conseil, dirigé par le cardinal, proposa pour le rappel de la reine. On lui demandoit d'éloigner d'elle et de ne pas ramener en France l'abbé *Fabroni*, le faiseur d'horoscopes; l'abbé de *Saint-Germain*, auteur d'une multitude de libelles; le père *Chateloube*, ennemi déclaré de *Richelieu*; et enfin la dame du *Fargis*, qu'on regardoit comme l'ame de toutes les intrigues. La reine répondit que son honneur ne lui permettoit pas d'abandonner des serviteurs

èles qui s'étoient sacrifiés pour son 1634.
vice; que, retirés avec elle dans
lque coin de province, ils ne se-
c ont capables ni de troubler l'état,
donner de l'ombrage, et qu'elle
ageoit à les retenir dans les bornes
l'obéissance et de la soumission. Le
seil de France ne se contenta pas de
promesses, et déclara que, sans ce
nt, il n'y avoit pas d'accommode-
nt à espérer. Sans doute le ministre se
toit que la reine ne passeroit jamais sur
tte difficulté; mais on trouva un biais
l'éluder: les personnes notées dé-
èrent que, pour assurer la tranquillité
leur maîtresse, elles étoient prêtes à se
rer d'elles-mêmes, et à aller vivre
is les pays étrangers. A cette proposi-
n, grande joie du cardinal, grande
ction de ce qu'il peut espérer que
bonne intelligence entre la mère et
le fils va enfin se rétablir. Mais, dit-il, il ne faut pas faire les choses à demi: ces personnes s'étant rendues coupables de calomnies atroces, de complicité dans des projets d'assassinats, de faux horoscopes, et de prédictions qui ont mortifié le roi, la reine ne montreroit pas à son fils un vrai retour de tendresse; ce ne seroit pas donner au royaume et à l'univers l'exemple

1634. d'un désaveu nécessaire, que de ne pas permettre que ces criminels, qui ont abusé de sa confiance, soient punis, et elle ne peut se dispenser de les abandonner à la justice du roi. *Marie* récrie contre une condition si rév tante; *Richelieu* s'étonne qu'elle la trouve extraordinaire. Il tient fer contre elle, et en même temps, p séparer *Gaston* de sa mère, il acc pagne les propositions qu'il fait faire à *Monsieur*, de tous les adoucissemens qui peuvent les rendre acceptables.

Richelieu savoit que ce prince ne se conduisoit que par l'inspiration de ses favoris; c'étoit toujours *Puy-Laurens* qui tenoit le premier rang auprès de lui : le ministre le recherche, le flatte, lui fait offrir une de ses cousines en mariage, un duché, et d'autres avantages. *Puy-Laurens* se laisse enchanter par les promesses séduisantes du cardinal; il renonce à épouser la sœur de *Marguerite*, la princesse de *Phalsbourg*, qui, devenue libre par la mort de son mari, s'étoit aussi sauvée de Nanci à travers les armées françaises, et lui offroit sa main. Tout dévoué à l'adroit ministre, il persuade à son maître d'accepter les offres qu'on lui fait; et lui remontre, que, si sa mère

1634.

t se perdre en refusant d'aban-
nner ses gens, il n'est pas obligé,
complaisance pour son obstination,
renoncer aux grâces de toute es-
e que la faveur de son frère lui
épare en France. De leur côté, les
gnols, qui se doutoient que le duc
Orléans alloit leur échapper, imagi-
rent de le lier à eux par un traité.
aston y consentit, afin de ne pas
r apercevoir ses démarches; mais
ertit le roi. *Puy-Laurens* ne
it s aussi bien à cacher aux
giés de la Cour de la reine, son
merce avec le ministre. Il y eut
explications, des froideurs, des
oteries; on s'insulta, on s'envoya
s cartels, on se battit. La mère prit
ton d'autorité sur le fils; le fils ne
lut pas se laisser gouverner: il se
entre ces deux personnes des scè-
s vives. Enfin, peu s'en fallut que,
victime de la jalousie ou de la politique,
Puy-Laurens ne finît ses jours d'une
manière tragique à Bruxelles.

Gaston revient en France.

Mém. d'Orléans, p. 244.

Comme il montoit le grand escalier
du palais, un coup de carabine part,
blesse deux personnes à ses côtés, une
lle l'effleure lui-même à la joue; l'as-
sin se sauve et laisse sa casaque, qui
étoit de la livrée du duc d'*Elbeuf*. En

1634. conséquence, les premiers soupçons tombent sur le duc, qu'on savoit être ennemi personnel de *Puy-Laurens*. Mais bientôt on trouva de l'affectation dans l'oubli de cette casaque, et les conjectures se tournèrent sur différentes personnes : sur la princesse de *Phalsbourg*, qui avoit à venger son amour dédaigné, et sur le P. *Chanteloube*, le plus déclaré, entre les confidens de la reine mère, contre l'accommodement particulier du duc d'*Orléans*. Ce fut à lui que *Monsieur* s'arrêta; et quand il parloit de cette aventure, il ne l'appeloit jamais que la *Chanteloubade*. *Richelieu* eut aussi sa part des soupçons. Mais loin d'avoir intérêt à se défaire de *Puy-Laurens*, le cardinal devoit desirer de le conserver, puisque ce n'étoit que de lui qu'il espéroit le succès de ses démarches auprès de *Gaston*.

Elles réussirent à son gré. La reine mère toujours fixe dans la résolution de ne point livrer ses confidens à une mort certaine, privée d'ailleurs de l'appui de son fils, qui lui auroit donné des espérances tant qu'ils auroient fait cause commune, se trouva dénuée de tout espoir d'accommodement. *Gaston* se sauva furtivement de Bruxelles; il craignoit les Espagnols, qui, sans

violer le droit d'hospitalité, auroient pu l'arrêter, comme infracteur du traité ı'il venoit de conclure avec eux. Il parla pas de sa suite à sa femme, ı'il recommanda par lettre à la reine mère; et en deux jours il arriva à Cour, où le roi le reçut comme s'il ı noit de faire un voyage de plaisir. 1634.
cardinal, charmé d'avoir enlevé aux ınemis de la France l'héritier préptif de la couronne, lui donna des tes magnifiques. On remarqua que le élat, attentif à ses intérêts, profita la confiance qu'inspire le plaisir, r tirer de *Gaston* ses secrets. Il ımmença ensuite à le harceler sur n mariage. On le mit aux prises avec *Bouthillier*, secrétaire d'état, deux docteurs de Sorbonne, trois jésuites: le général de l'Oratoire, le P. *Joseph*, et *Mazarin*, nonce du pape. Ils voulurent lui persuader que son mariage étoit nul; mais il en soutint la validité avec une fermeté qui ne lui étoit pas ordinaire. Cette résistance donna de l'humeur à *Richelieu*, qui différa quelque temps l'exécution des promesses faites à *Puy-Laurens*, persuadé que c'étoit lui qui inspiroit cette vigueur à son maître; mais enfin le ministre crut devoir combler le favori, pour

1634. voir s'il viendroit à bout de la gagner. Le prix du duché promis fut compté, l'achat s'en fit, le mariage se conclut avec la demoiselle de *Pont-Château*, cousine du cardinal, et *Puy-Laurens* se trouva tout-à-coup possesseur de six cent mille écus de rente, duc et pair, et proche parent de *Richelieu*.

Puy-Laurens arrêté. 1635. *Mém. Rec.* 8, p. 203. *Bassomp.* 3, p. 372.

Cet état florissant dura à peine deux mois, et fut suivi du revers le plus accablant. *Monsieur* s'étoit retiré à Blois, où il menoit une vie privée, concentré entre quelques confidens intimes, qui ne laissoient rien transpirer de ses occupations ni de ses amusemens. Cette espèce de mystère inquiéta *Richelieu*; il fit tous ses efforts pour engager *Puy-Laurens* à l'instruire secrètement de ce qui se passoit, jusqu'à lui offrir des gouvernemens, le bâton de maréchal de France et le commandement des armées. Il l'avertit aussi, et le pria d'éloigner de lui *Coudrai-Montpensier* et quelques autres gentilshommes, qui passoient pour gens d'exécution, et dont le séjour auprès du duc d'*Orléans* ne plaisoit pas au cardinal. Enfin, il revint à la charge, pour obtenir du favori qu'il arrachât à son maître un consentement à la dissolution de son mariage. *Puy-Laurens* tiroit en longueur,

et pendant qu'il espéroit gagner du temps, il passa par Blois des Espagnols qu'il avoit connus à Bruxelles, et qui furent reçus en amis. *Richelieu* profita de cette circonstance pour rendre suspectes au roi les dispositions de son frère, en lui faisant entendre que ces liaisons, dont *Puy-Laurens* serroit les nœuds, pouvoient être de la plus grande conséquence au moment d'une rupture que l'on méditoit. Ces observations parurent justes, et la perte de *Puy-Laurens* fut résolue. 1635.

Il s'agissoit de le tirer de Blois, d'où on savoit qu'il ne sortiroit pas sans son maître. On fit à la Cour, à l'occasion du carnaval, de grands préparatifs de fêtes auxquelles le roi les invita. *Puy-Laurens*, sur-tout, bien fait et bon danseur, devoit y jouer un des premiers rôles. Arrivant au Louvre le premier février, après midi, pour répéter un ballet, il fut arrêté et conduit à Vincennes; plusieurs de ses amis éprouvèrent en même temps le même sort, et on les conduisit en différentes prisons. Le duc d'*Orléans* fut atteré de ce coup. Il ne montra pas d'abord tout son ressentiment, parce qu'il craignoit pour lui-

1635. même ; il se contenta de dire au roi qu'il ne demandoit pas de grâce pour son favori s'il étoit coupable, mais qu'il le conjuroit de ne pas se laisser prévenir ; et après avoir recommandé le prisonnier aux bontés de son frère, il reprit tristement le chemin de Blois. *Puy-Laurens* ne survécut pas long-temps à sa disgrace. Il mourut dans le mois de juillet, d'une maladie causée par l'ennui de sa prison. *Gaston* le regreta sincèrement. Tant qu'il vécut, le prince ne voulut pas entendre à recevoir un autre favori de la main du cardinal ; encore moins à recevoir le cardinal, lui-même, qui tâchoit, par toutes sortes de souplesses, de s'insinuer dans la confiance de *Monsieur*, afin de gouverner le cadet comme il gouvernoit l'aîné. Au défaut de ce moyen de conduire le prince, *Richelieu* en employa un dont *Gaston* ne se trouva pas mieux : ce fut de lui composer une maison, chancelier, secrétaire, gentilshommes, tous dévoués au ministre; de sorte que le duc d'*Orleans* se trouvoit comme prisonnier au milieu de son monde. Ainsi, fêtes, plaisirs, alliances, tout servoit au cardinal pour attirer ceux dont il vouloit s'assurer. Si ce n'étoient pas des piéges, c'étoient

du moins des liens qu'il rendoit des ines pesantes, quand ses obligés uloient en desserrer les nœuds. 1635.

Le duc de *la Valette*, veuf de *Gabrielle*, fille naturelle de *Henri IV*, épousa aussi une demoiselle de *P t-Château*; et celle-ci, comme ur, eut à pleurer par la suite les alheurs de son époux, forcé de fuir ns les pays étrangers. On remarque e les obligations qu'avoit le ministre cardinal de *la Valette*, son ami sincère, ne l'empêchèrent pas de s'étudier à mortifier ses frères et le duc d'*Epernon*, son père, cet ancien favori si peu accoutumé à fléchir. Il étoit gouverneur de Guyenne, et *Sourdis*, prélat guerrier, étoit archevêque de Bordeaux. Ce choix, disoit-on, avoit été fait pour chagriner le gouverneur. Des prétentions élevèrent entre lui et l'archevêque une querelle misérable qui aboutit à des voies de fait. D'*Epernon*, vieillard impatient et colère, en faisant de la canne un geste de mépris, fit tomber le chapeau de l'archevêque. Celui-ci prétendit avoir été frappé. Il excommunia le gouverneur. Le gouverneur employa tous ses amis au conseil, où l'affaire fut portée. Le roi inclinoit

Le duc d'Epernon humilié.

Merc. t. 20.

1635. pour lui contre le prélat, dont les manières trop militaires déplaisoient au monarque: mais le ministre fit valoir avec chaleur, en faveur de l'archevêque, les canons et les lois de l'église. D'*Epernon* perdit sa cause : il eut ordre de sortir pour quelque temps de son gouvernement, de se soumettre aux censures, et il n'obtint la levée de l'excommunication, qu'en se résignant à écrire une lettre d'excuse, et à écouter paisiblement la semonce que lui fit l'archevêque avant de l'absoudre. Ainsi les plus grands seigneurs s'accoutumoient à plier sous l'autorité des lois ; ce qu'ils n'auroient pas fait du temps de la ligue, et pendant le foible gouvernement de *Marie de Médicis*. Il est vrai qu'en punissant le gouverneur de sa violence, le roi lui donna quelque consolation, par la défense qu'il envoya à l'archevêque de se présenter à la Cour. Cette disgrace déplut à *Richelieu*, parce qu'exigeant de ses protégés le sacrifice de leur volonté, il aimoit à les en dédommager par l'approbation la plus éclatante de leurs actions.

Etablissement de l'Académie française.

Un corps entier, celui qui se dit le plus libre de tous, le corps des gens de lettres, éprouva cette contrainte qu'im-

posoit l'impérieux cardinal. Il procura l'établissement de l'Académie française, et y attacha des revenus et des prérogatives qui ont assuré sa durée; mais il exigea d'elle la critique du *Cid*, tragédie de *Corneille*, auteur trop peu courtisan, qui ne lui plaisoit pas. *Richelieu* est soupçonné d'avoir composé lui-même des pièces de théâtre, ou du moins d'avoir eu beaucoup de part à la tragi-comédie de *Mirame*, qui parut sous le nom de *Desmarets*. Elle fut mal reçue du public; et lorsque le malheureux poète se présenta au cardinal après la chûte de sa pièce, ce prélat lui dit en homme piqué, qui prenoit à la chose le plus vif intérêt: *Eh bien! les Français n'auront donc jamais de goût? Ils n'ont pas été charmés de Mirame!* 1635.

Mais ce desir de primer en tout, blâmable à quelques égards, est peut-être aussi la cause des entreprises utiles qui illustrèrent la France sous le ministère de *Richelieu*. C'est sans doute à son ardeur pour tous les genres de gloire, qu'on doit les premiers encouragemens donnés au commerce maritime. Ce n'est pas que les Français eussent manqué jusqu'alors du courage et des talens nécessaires pour les voyages de

Commerce marine, compagnie des Indes.

1635. long cours. Il est même à remarquer qu'ils ont dévancé les autres nations européennes dans la carrière des découvertes. Dès 1477, et sous le règne de *Charles VI*, *Jean de Bethencourt*, gentilhomme normand, avoit formé divers établissemens sur les côtes d'Afrique, au-delà des Canaries. La démence du monarque, les guerres de *Charles VII* contre les Anglais, celle de *Louis XI* contre ses vassaux et ses voisins, les invasions de *Charles VIII* et de *Louis XII* en Italie, les malheurs de *François I*, les fureurs de la ligue, tous les fléaux enfin qui affligèrent la France sans interruption pendant deux siècles, empêchèrent le gouvernement de seconder les efforts des particuliers. Les découvertes s'oublièrent, les établissemens se détruisirent, et il n'en restoit plus que de foibles vestiges quand *Richelieu* prit le sceptre des mers avec la qualité de *Surintendant du commerce et de la navigation.* Alors l'émulation se réveilla. Les commerçans, sûrs d'être protégés par la marine royale, que le cardinal fondoit, firent des entreprises qui réussirent. De riches négocians composèrent des compagnies dans lesquelles des personnes opulentes, et le ministre lui-même,

ıéressèrent. Tous nos établissemens 1635.
s les *Antilles* doivent naissance à
diverses associations ; et c'est en-
ȝ sous les auspices du cardinal, près
mourir, que se forma en 1642, la
mière *Compagnie*, dite *des Indes*
ıntales.

Au milieu de ses soins pour ex- Gustave e
r tous les genres utiles d'émulation, Allemagne.
ɔour comprimer l'orgueil et l'indé- Traité d
dance des grands, le ministre avoit Quérasque
ore les yeux ouverts sur les ennemis *Henault*
dehors ; et afin de les empêcher de *Abr. chro*
ndre une part trop active aux intri- *de l'Hist.*
et aux troubles du dedans, il *France.*
ɔloyoit toute son adresse à les rete- *Pfeffel, A*
occupés chez eux. Le traité de Ra- *chron de*
nne avec l'Autriche, au sujet de *l'Hist. d'A*
ccession de Mantoue, n'avoit point *lemagne.*
son entière exécution, et il n'en *Test. Pol*
it résulté qu'une pure cessation *de Richel*
ostilités. L'empereur néanmoins en
it recueilli l'avantage immédiat de
rer une partie de ses troupes de
ie, et de s'en aider pour compri-
r l'essor des protestans de Souabe et
Franconie, qui, encouragés par les
cès rapides du roi de Suède dans
t le nord de l'Allemagne, avoient
oué le joug de la subordination.
ant à la France, elle n'y avoit rencon-

1633. tré que l'utilité de son allié, et encore l'avoit-elle acheté du sacrifice de sa propre indépendance dans le choix de ses liaisons politiques. Aussi le cardinal, tout en excusant les plénipotentiaires français, *Charles Brulart*, prieur de Léon, cousin issu de germain du chancelier, et le fameux P. *Joseph* (*Leclerc du Tremblay*), sur les diverses appréhensions qu'ils avoient pu concevoir, et de la maladie du roi à Lyon, et de l'état où auroit pu tomber le royaume après sa mort, les désavoua-t-il comme ayant excédé leurs pouvoirs. Il fallut reprendre les négociations, et ce ne fut qu'après six mois de travaux que l'on convînt d'un nouveau traité qui fut signé à Quérasque, le 6 avril 1631, et qui ne différoit du premier que par la suppression de la clause prohibitive qui gênoit la France dans ses liaisons avec les ennemis de la maison d'Autriche. En exécution des articles stipulés, les armées évacuèrent l'Italie; mais les Français avoient à peine remis Pignerol au duc de *Savoie*, que, sous prétexte de quelques contraventions au traité, par le gouverneur du Milanès, ils se firent consigner de nouveau la place par le duc; d'abord à titre de simple dépôt, et l'année suivante à titre

1635.

l hat. Ce fut l'objet d'une convention ticulière avec ce prince, qui reçut échange le marquisat d'Yvrée, dé- du Montferrat. *Mazarin* fut le d eur de ce dernier traité, dont ent se plaindre, ni le duc de *intoue*, ni l'empereur; le premier, ise de ses obligations envers la ce, et le second, parce qu'il étoit s trop vivement pressé par *Gus-*, pour se faire d'autres ennemis.

Traité de subsides entre la France et Gustave.

L'argent de la France avoit contribué la révolution qui s'opéroit alors en lemagne. *Louis XIII*, par un traité bsides, signé le 13 janvier 1631, à renwald en Brandebourg, et dont C *rnacé* près de *Gustave*, et *Oxens-tie* à Paris, avoient été les agens, 'ét t engagé envers les Suédois à un secours actuel de cent mille écus, et à quatre cent mille autres chaque année, pendant cinq ans. Le but de cette alliance étoit de mettre un terme à l'oppression de l'Allemagne, et de rendre sur-tout aux protestans leur ancienne liberté, sans toutefois que les catholiques pussent être troublés à leur tour dans l'exercice de leur religion. Par cette réserve politique, *Richelieu* se ménageoit une réponse à ses détracteurs, et présentoit hautement ses

1635. coventions avec *Gustave comme le remède d'un mal dont elles ne pouvoient être estimées la cause.*

Batailles de Leipsick et de Lutzen. Mort de Gustave.

Il faisoit plus au reste pour les protestans, que ceux-ci ne sembloient vouloir faire eux-mêmes. Guidés par l'électeur de *Saxe* qu'ils regardoient comme leur chef, ils se refusoient à l'alliance de *Gustave* qu'ils craignoient, parce que ce prince leur demandoit des places de sûreté, où, en cas de revers, il pût trouver un abri ; et ils attendoient l'affoiblissement mutuel des deux rivaux, pour faire pencher la balance du côté qui leur feroit les conditions meilleures. Mais avec cette politique intéressée, ils commirent l'imprudence de se déclarer immédiatement contre l'empereur, et de réclamer de lui leurs droits à main armée. *Ferdinand*, accoutumé à vaincre, se réjouit d'une détermination qui lui donnoit l'espoir de les accabler, et *Gustave*, de son côté, attendit patiemment du sentiment de leurs pertes, le conseil qui les rameneroit à lui. *Tilly*, en effet, qui s'étoit flatté, en pressant l'électeur de *Saxe*, de le contraindre, ainsi que les protestans de Souabe, à renoncer à la ligue dont il étoit l'auteur, ne fit que le pousser dans les bras de *Gustave*,

leurs efforts, réunis dans les champs Leipsick, y triomphèrent de ses ta- 1633.
ıs. Les suites de la victoire impor-
e qu'ils remportèrent sur lui, furent: l'électeur, la conquête de la Bo-
, et par *Gustave*, celle de la
e, de la Franconie, de la Souabe, Haut-Rhin, du Palatinat et de la
vière enfin, dont l'électeur refusoit céder à une alliance qui eût entraîné sa part la restitution des dépouilles *Fréderic*. *Tilly*, disputant le pas-
: du Leck au roi de Suède, y trouva fin de sa carrière, en sorte que rien paroissoit empêcher désormais *Gus-ve* d'aller camper sous les murs de Vienne, où il avoit donné rendez-vous à l'électeur de *Saxe*. Mais *Ferdinand*,
r ces entrefaites, avoit rappelé
'allstein, qu'une intrigue à laquelle la France n'étoit point étrangère, avoit fait disgracier. Son retour, et la lenteur, ou la trahison des généraux saxons, rendirent aux armes impériales en Bohême leur ancien ascendant, et *Gustave* fut contraint d'abandonner ses projets sur l'Autriche pour voler au secours de son allié. Les deux armées se rencontrèrent encore, comme l'année précédente, aux environs de Leipsick;

1635. et le 6 novembre 1632, s'engagea entre elles une bataille mémorable, à laquelle la petite ville voisine de Lutzen a donné son nom. La fortune de *Wallstein* y céda à celle de *Gustave*; mais celui-ci demeura enseveli dans son triomphe, et, déjà blessé dans l'action, il reçut, comme on le tiroit de la mêlée, un coup mortel, qu'on soupçonna n'être point parti de la main d'un ennemi. Il ne laissa qu'une fille âgée alors de six ans, qui fut la célèbre *Christine*.

Revers des Suédois.

En vain le chancelier *Oxenstiern* fut assez habile pour retenir l'Allemagne dans l'alliance des Suédois, le prestige imposant que *Gustave* avoit imprimé à leurs armes, se dissipa peu à peu. *Wallstein* les battit en Silésie, en Poméranie, sur le Danube, et la mort de ce grand général, assassiné à Egra, dans l'exécution des ordres donnés par *Ferdinand* pour l'arrêter, n'interrompit point le cours de leurs digraces. La bataille de Nordlingue, livrée dans les derniers jours de 1634, y mit le comble. Assisté de quelques bataillons lorrains, amenés par le duc *Charles de Lorraine*, foibles débris de sa fortune passée, et des secours plus considérables que le cardinal *infant*,

; du roi d'Espagne, conduisoit d'Ita- 1635.
ıx Pays-Bas où il remplaçoit *Isa-*
lle, le jeune archiduc *Ferdinand*,
aîné de l'empereur, écrasa les Sué-
commandés par le maréchal de
Iorn et par le fameux *Bernard*,
ıc de *Saxe-Weimar*. Cette victoire
rendit à *Ferdinand* son ancienne su-
ıriorité, et amena l'année suivante
paix de Prague. L'électeur de *Saxe*,
ıtı lant pour lui et pour les pro-
a , les abandonnoit en quelque
rte, ainsi que les enfans de l'électeur
] *atin*, à la merci de l'empereur,
n ue la France fit sa propre affaire
les protéger tous, non plus de son
ςent seulement, mais encore de
ses troupes. C'est la quatrième et der-
nière époque de la guerre de trente
ans.

Richelieu, à cet effet, recueille les débris de l'armée suédoise, compose avec elle, en achète les places qu'elle avoit conquises en Alsace, et qu'elle se trouvoit hors d'état de défendre, traite avec les princes allemands voisins du Rhin, et envoie sur le fleuve les maréchaux de *Brézé* et de *la Force*, et le cardinal de *la Valette*, pour soutenir le duc de *Weimar*, auquel on

La France déclare la guerre aux deux branches de la maison d'Autriche

1635. promettoit le landgraviat d'Alsace. Enfin, après avoir empêché par ses intrigues une trève proposée entre les provinces des Pays-Bas demeurées fidèles à l'Espagne, et les Hollandais, il conclut avec ceux-ci un traité d'alliance défensive et offensive, au cas que l'Espagne ne voulût point se prêter à leur égard à des termes raisonnables d'accommodement. Mais *Philippe*, instruit d'un accord que ne pût légitimer à ses yeux la clause captieuse qui paroissoit en être le motif, s'en vengea aussitôt par la surprise de Trèves et l'enlèvement de l'électeur, lequel à l'époque où les succès de *Gustave* effrayoient l'Allemagne, s'étoit mis sous la protection de la France et lui avoit ouvert ses places. *Richelieu* l'ayant réclamé en vain, fit rompre sur-le-champ avec l'Espagne, et quoique les mesures d'attaque et même de défense ne fussent point encore absolument prêtes, il envoya un hérault à Bruxelles pour dénoncer les hostilités, formalité négligée depuis par les puissances européennes, et qui fut employée alors pour la dernière fois. Ainsi fut allumée entre la France et les deux branches de la maison d'Autriche, une guerre féconde en vicissitudes, qui dura treize ans

vec l'une, et vingt-cinq avec l'autre, ui les mina et les affoiblit toutes ux, et d'où naquit en Allema- : un droit public nouveau, qui a cessé d'y faire loi que de nos jours. 1635.

Les hostilités eurent lieu tout à-la- dans les Pays-Bas, sur les bords Rhin, en Italie et dans la Valte- e; et par-tout le peu d'accord des que la France s'étoit donnés, certa ses efforts durant le cours te première campagne. Elle s'étoit v :e d'une manière brillante et qui it augurer d'autres succès. Le ma- l de *Châtillon* se dirigeoit sur stricht, lorsqu'il rencontra près Avein le prince *Thomas de Savoie*, 'une feinte mésintelligence avec le uc *Victor-Amédée*, son frère, avoit ouvertement dans le parti des Au- ichiens, et qui commandoit une di- on de leur armée. Celui-ci, avec forces moitié moindres que celles n lui étoient opposées, s'étoit flatté nmoins de surprendre les divisions é rées de l'armée française et de la tre ainsi en détail. Ses mesures mal rises le firent battre lui-même, et il erdit beaucoup de monde, indépen- damment de son artillerie et de ses

Bataille d'Avein.

1635. bagages. Mais la lenteur du prince d'*Orange, Frédéric-Henri*, à rejoindre les Français, qu'il commençoit déjà à redouter pour voisins, les empêcha de profiter de leur victoire. A peine les deux armées réunies eurent-elles menacé Bruxelles, d'où sortirent la reine et la duchesse d'*Orléans*, et ensuite Louvain, sous les murs de laquelle s'étoient retranchés les Autrichiens, que la disette des vivres se fit sentir parmi elles, et les contraignit de se séparer.

Commencemens de Turenne.

Il en fut de même sur les bords du Rhin. L'armée française qui avoit passé sur la droite et qui d'abord avoit repoussé le comte de *Galas* jusqu'à Francfort, minée insensiblement, et par les rigueurs de l'hiver, et par le manque des subsistances, dans un pays qu'imprudemment elle avoit ravagé elle-même, se vit forcée de repasser à la gauche et de gagner les Vosges avec de nouvelles pertes. Ce fut dans la pénible retraite qu'exécuta durant treize jours le corps du cardinal de *la Valette*, que le jeune vicomte de *Turenne*, maréchal de camp, de l'année dernière, frère du duc de *Bouillon*, et second fils de celui qui

Henri IV avoit fait prince 1635.
ı, en lui procurant la main
ıtière de *la Marck*, commença
er les rares talens qui depuis
ıcé au premier rang des plus
:apitaines. Les généraux fran-
e duc de *Weimar* ne s'atta-
plus dès-lors qu'à protéger les
es de la Lorraine, où péné-
déjà le duc *Charles* et les gé-
Galas, *Colloredo* et *Jean de*
. *Louis XIII* se rendit à l'ar-
r défendre sa conquête, mais
qu'une courte apparition, et
sa capitale, après s'être emparé
:-Michel. De part et d'autre on
ıa à s'observer : les Français,
ıe la perte d'une bataille eût
a Champagne aux Autrichiens,
ci, parce qu'un semblable re-
eût pas été moins funeste à
l. Il voyoit en ce moment
ır de *Saxe*, son nouvel allié,
par *Bannier*, le plus illustre
ves de *Gustave*, et il étoit
lui-même par *Wrangel*, à qui
uvelle trève de vingt-six ans,
e par *Oxenstiern*, entre la
et la Pologne; permettoit de
le Prusse en Allemagne. Le dé-

1636. faut de vivres dans un pays ruiné, acheva de séparer des armées qui redoutoient également de se commettre. Les Français se couvrirent par la Moselle ; *Galas* repassa le Rhin, *Jean de Werth* prit ses quartiers en Alsace, et *Colloredo* en Franche-Comté.

Succès de Rohan dans la Valteline.

En Italie, le maréchal de *Créqui* commandoit l'armée française. Il avoit pour auxiliaires les ducs de *Savoie*, de *Mantoue* et de *Parme*. Mais le dernier seul étoit entré de plein gré dans l'alliance de la France : les deux autres y avoient été à-peu-près forcés. Aussi un mécontentement mutuel ne tarda-t-il pas à éclater entre le maréchal et le duc de *Savoie*, qui, à titre de généralissime, contrecarroit toutes les opérations des Français, et qui fit manquer peut-être l'occasion d'envahir le Milanès. La campagne ne fut heureuse que dans la Valteline, où le duc de *Rohan*, envoyé pour intercepter la communication des impériaux et des Espagnols par cette vallée, repoussa au nord un détachement de l'armée de *Galas*, qui avoit essayé de pénétrer par le Tyrol, et au midi le général *Serbelloni*, qui étoit venu du Milanès pour l'attaquer de concert avec les premiers.

1636. Combat du Tesin.

[campagne suivante sembloit pro-
re plus de succès en Italie. Trente-
mille Français, sous les ordres
maréchaux de *Créqui* et de *Toiras*,
du duc de *Rohan*, forçoient la
uvaise volonté du duc de *Savoie* à
tir d'une inaction qu'aucun prétexte
pouvoit plus colorer, sur-tout dans
moment où le duc de *Parme* per-
t tous ses états. Il parut se détermi-
à agir, mais il rejeta tous les plans
on lui offrit : il fallut en passer par
siens, et rien ne se trouva prêt
ıd il s'agit de les exécuter. De ces
ırs affectées, il résulta que le duc
ɔhan, sorti au temps convenu de
vallée, ne se trouva point secondé,
que ses vivres étant consommés, il
contraint de regagner les défilés,
s avoir pu rien opérer pour la cause
mmune. Cependant *Amédée*, persé-
ıé sans relâche par *Créqui*, que
mmençoit à fatiguer une obéissance
ujours malheureuse, permit enfin à
mée de s'ébranler, et quoique trop
rd pour profiter de la diversion de
ohan, on ne la dirigea pas moins
ır la capitale de la Lombardie. A cet
fet elle traverse le Pô, s'avance sur le
ésin, et chemin faisant, s'empare du

1636. fort de Fontanetta, où fut tué le maréchal de *Toiras*. Les Français passent la rivière, et pendant qu'*Amedée* la côtoie sur la droite, ils suivent la gauche, rompent un aqueduc qui portoit ses eaux à Milan, et y répandent les plus vives alarmes. Le marquis de *Léganez*, accouru pour s'opposer à de progrès ultérieurs, reconnoissant que le duc de *Savoie* se trouvoit sur l'autre bord, se hâte d'attaquer les Français et leur livre un combat qui dura dix-huit heures. La fatigue des combattans alloit le terminer sans que la victoire se fût prononcée pour aucun parti, lorsque le duc, achevant de passer le Tesin sur un pont qu'il y faisoit jeter quand *Léganez* parut, se donna le facile honneur de fixer la journée, en contraignant les Espagnols à la retraite; mais, peu jaloux de favoriser d'ailleurs la puissance des Français en Italie, il fit si bien que l'avantage qu'ils obtinrent se borna à la possession précaire du champ de bataille. Une incursion des Espagnols dans le Piémont, et la diminution de l'armée française par les maladies et par la désertion, tandis que les ennemis s'accroissoient au contraire par des renforts qu'ils recevoient de Naples, furent des prétextes plau-

rétrograder et pour renon- 1636.
;o une fois aux plus brillantes

lq s légers succès obtenus en Irruption en Franche-Comté.
le cardinal de *la Valette* et
S xe-Weimar, y faisoient
le co tion. Les deux gé-
avo t fait lever le siége de
a et s'étoient même em-
erne : mais ils ne purent
le duc *Charles de Lorraine*
trer en Franche-Comté, pour
er le siége de Dôle, investie
prince de *Condé*. La Franche-
nsi que la Bourgogne devoient,
t des traités antérieurs, et dans
éloigner les hostilités du ter-
de la Suisse, demeurer neutres
mêlés entre les deux cou-
s précautions de défense,
r première de ces deux pro-
, rvirent de motif ou de pré-
cuser de manquer à la neu-
, et autorisèrent l'invasion du
de *Co é*. Celle-ci, au reste,
it ureuse, et quand le duc
rrai rut, déjà le prince le-
siége Dôle par ordre de la
qui avoit besoin de ses troupes
point qu'un plus grand dan-
enaçoit.

1635. bagages. Mais la lenteur du prince d'*Orange*, *Frédéric-Henri*, à rejoindre les Français, qu'il commençoit déjà à redouter pour voisins, les empêcha de profiter de leur victoire. A peine les deux armées réunies eurent-elles menacé Bruxelles, d'où sortirent la reine et la duchesse d'*Orléans*, et ensuite Louvain, sous les murs de laquelle s'étoient retranchés les Autrichiens, que la disette des vivres se fit sentir parmi elles, et les contraignit de se séparer.

Commencemens de Turenne.

Il en fut de même sur les bords du Rhin. L'armée française qui avoit passé sur la droite et qui d'abord avoit repoussé le comte de *Galas* jusqu'a Francfort, minée insensiblement, et par les rigueurs de l'hiver, et par le manque des subsistances, dans un pays qu'imprudemment elle avoit ravagé elle-même, se vit forcée de repasser à la gauche et de gagner les Vosges avec de nouvelles pertes. Ce fut dans la pénible retraite qu'exécuta durant treize jours le corps du cardinal de *la Valette*, que le jeune vicomte de *Turenne*, maréchal de camp, de l'année dernière, frère du duc de *Bouillon*, et second fils de celui que

s. I roi lui-même ne fut pas à 1636.
frayeurs enfantées par les re-
, ni exempt de soupçons sur la
ité de son ministre; et il y eut un
t où celui-ci, déconcerté et
u, songea à abandonner le timon
faires. On dit que ce fut le P.
ph qui le rassura. Par le conseil
cin, il osa se promener sans
dans les rues de Paris. Il flatta
e, plaisanta de ses craintes,
montra en homme certain des
rces et des succès. Cette assu-
pparente en donna aux Parisiens
ritable. Le courage reparut, les
ns de la capitale et des envi-
s'enrôlèrent, les corps se taxèrent
r l r équipement et leur entretien,
u de jours il sortit de la capitale
mée de soldats, médiocres à la
ité du côté de l'expérience, mais
le nombre pouvoit en imposer.

H reusement pour *Richelieu*, les
nis ne surent pas tirer parti de leurs
rs avantages. Après la prise de
t, ils s'amusèrent à ravager la cam-
g au lieu d'aller droit à la capitale,
l'avis que *Jean de Werth* en
on t au prince *Thomas*. Ils pou-
érer, ou de la rançonner, ou

gageoit à diviser, à brouiller,
au désespoir par des vexation
ceux qu'il craignoit ou haïss
les forcer, pour ainsi dire,
mettre des fautes qui les perd

Richelieu croyoit avoir a
pris ses mesures pour élo
guerre du céntre de la Franc
armées qu'il entretenoit chez l
limitrophes, en Savoie, en
en Lorraine, en Alsace. Il

l. Le cardinal Infant, gouverneur 1636.
Pays-Bas, laisse le cardinal français
ercer de ces espérances; il trompe
igilance, rassemble une armée puis-
te, sur-tout en cavalerie, et à la
de quarante mille hommes, com-
ndés sous lui par le prince *Thomas*
Savoie, le duc *François de Lor-*
ne, *Jean de Werth* et *Picolomini*,
d avec impétuosité sur la Picardie.
sieurs villes, mal défendues ou mal
rvues, se rendent presque sans se
endre. La cavalerie espagnole se
d en Picardie et en Champagne
r une inondation, et porte la
olation dans ces provinces. On n'a-
, pour opposer à ce torrent qui
naçoit déjà la capitale, qu'un petit
s de troupes, ressemblant plutôt
n détachement qu'à une armée,
mandée par le comte de *Soissons*,
ice altier, que le cardinal estimoit,
dédaigna son amitié, et qui fut vic-
e de sa vengeance. Comme il y au-
eu trop d'affectation à laisser un
ice guerrier, et le seul entre les
ices français, sans commande-
it, pendant que le roi mettoit cinq
es sur pied, le ministre l'avoit
ué, pour ainsi dire, avec un petit

1636. de faire une paix avantageuse sous ses murs, ce qui auroit perdu le cardinal. Pour lui, il mit à profit leur inaction. Ses ordres, envoyés de tous côtés, attirèrent auprès de *Louis* une foule de noblesse, qui, se joignant aux milices et aux corps de troupes réglées détachées des armées les plus voisines, formèrent en peu de temps une armée très-nombreuse, bien fournie d'artillerie et de provisions de toute espèce. Il pressoit en même-temps les Hollandais d'attaquer de leur côté, ou au moins de le feindre. Les Espagnols eurent peur à leur tour : ils reculèrent vers la frontière, et laissèrent Corbie, leur principale conquête, exposée aux efforts des Français, qui l'assiégèrent.

Conjuration contre la vie de Richelieu.

Montrésor, t. 1, p. 77. *Mém. Re*. t. 1, p. 443. *Montglat*, t. 1, p. 165. *Aubery*, *Mém.* t. 1, p. 580.

Le comte de *Soissons*, au moment de l'irruption du cardinal Infant, avoit fait tout ce qui étoit moralement possible avec le peu de troupes qu'il commandoit ; on ne pourroit assurer qu'il conservât toujours la même bonne volonté, et que, voyant le discrédit que donnoient au ministre son défaut de prévoyance, et les malheurs qui en étoient la suite, il ne fut peut-être pas fâché des succès des ennemis. Mais rien ne prouve qu'il y ait contribué par sa négligence ou par de mauvaises ma-

nœuvres. Cependant il eut la douleur d'apprendre que le roi le soupçonnoit d'être en grande partie cause de ses désastres. Au jugement de *Soissons*, le monarque ne pouvoit avoir reçu ces impressions défavorables que de son ministre, qui y trouvoit le double avantage de rejeter sa faute sur un autre, et sur un autre qu'il haïssoit. Furieux de la calomnie, le comte prend la résolution de se venger par un coup de main, et associe à son projet le duc d'*Orléans*. 1636.

Gaston gémissoit toujours sous la tyrannie du prélat, investi d'espions sous le nom de domestiques, contrarié dans ses goûts qu'il falloit soumettre à l'inspection du ministre, ne pouvant donner, sans son attache, ni sa confiance, ni sa faveur, forcé enfin de retenir sa femme reléguée loin de lui, et privé même depuis la guerre, de la consolation de fournir aux besoins de la duchesse; devoir qui lui fut interdit, sous prétexte que ce seroit faire passer de l'argent aux ennemis de l'état. Lors de l'invasion des Espagnols, *Gaston* suivit son frère à l'armée, et en reçut le commandement, pour éviter au comte de *Soissons* de prendre les

1636. ordres du cardinal. Pendant le siège de Corbie le roi demeura au camp avec le duc d'*Orléans* et le comte, chacun dans leur quartier, et le cardinal s'établit à Amiens, où se tenoit le conseil. C'est sur cette disposition que se forma le plan de l'entreprise.

: manque. *Montrésor* et *Saint-Ibal*, deux gentilshommes attachés au comte, gens de conseil et d'exécution, vont trouver le duc d'*Orléans* : ils lui remontrent l'espèce de honte dont il se couvre par l'esclavage dans lequel il languit ; ils tâchent de le convaincre que la reine sa mère, persécutée par un ingrat domestique, beaucoup d'illustres proscrits qui errent avec elle dans les pays étrangers, et plusieurs grands du royaume renfermés dans les prisons, attendent de lui leur liberté ; et que le roi même ne sera pas fâché d'être délivré d'un serviteur qui le maîtrise et lui devient odieux. Sur ces remontrances, *Gaston* promet d'autoriser de son nom ce qu'on fera contre le cardinal. Les conjurés, voyant qu'il seroit difficile d'arrêter le prélat, encore plus de le garder, conclurent de s'en défaire, et de ne pas remettre l'action plus loin qu'au premier jour de conseil qui se tiendra

1636.

s. Ce parti pris, ils en aver-
t duc d'*Orléans*.
conséquence, les deux princes
: à Amiens, se font escorter de
e ou cinq cents gentilshommes.
trent chez *Richelieu*. *Montrésor*
roche de *Monsieur*, et lui de-
le s'il est toujours dans la même
ation. *Oui*, répond *Gaston* d'un
idé : sur cette parole, les or-
jà donnés sont confirmés. Le
finit. Les princes et les ministres
duisent le roi à sa voiture. Il
Saint-Ibal se tenoit derrière *Ri-
eu*, prêt à frapper; d'autres con-
environnoient le cardinal; *Mon-
r* regarde *Monsieur*, et cherche
consentement dans ses yeux. Il
lloit qu'un signe, et c'en étoit fait
ninistre; mais *Gaston* détourne la
et se retire précipitamment comme
omme troublé. Le prélat voit par-
s princes, et rentre chez lui tran-
ement, ayant échappé, sans le
r, au plus grand danger qu'il eût
i de sa vie.

Il triomphe de ses ennemis.

s princes ne montrèrent pas grand
in de ce que le projet n'avoit pas
xécuté. Ils comprirent sans doute,
assassinat, quel qu'en soit le mo-
est toujours une action basse et

Montrésor, t. 1, p. 77. *Aubery*, *Mém.* t. 2, p. 12.

1636. odieuse. Mais en abandonnant ce moyen ils persévérèrent dans la résolution d'employer tous les ressorts de la politique pour détruire le cardinal. Ils convinrent d'unir invariablement leurs intérêts, de n'écouter aucune parole d'accommodement l'un sans l'autre, et de ne se jamais trouver ensemble à la Cour, afin que, si l'un étoit arrêté, l'autre pût prendre sa défense. Ces choses réglées, on songea à mettre en mouvement les seigneurs français qui pouvoient aider la cause commune. *Montrésor* alla engager le duc d'*Epernon* et la *Valette* son fils à soulever la Guienne. On se flattoit que cet exemple entraîneroit le Languedoc et tout le midi du royaume; en même-temps les Espagnols devoient y pénétrer par la Navarre et la Franche-Comté, rentrer en Picardie, et aider le duc de *Lorraine* à reconquérir ses états. Les princes se promettoient que le siège de Corbie dureroit assez pour donner lieu à ces invasions; qu'alors le roi embarrassé de tous côtés, prêteroit l'oreille aux discours qu'on lui tiendroit contre son ministre: l'un se chargeoit de décrier son gouvernement intérieur, de dire qu'il étoit détesté des Français, et que tous les malheurs étoient causés

la haine que le peuple et les grands 1636.
portoient; l'autre, de faire voir
il n'entendoit rien à la guerre, ni
ses préparatifs, quoiqu'il s'obstinât à
mer et à embraser l'Europe pour
rendre nécessaire; et que si *Louis*
vouloit le congédier, les armes tom-
roient aussitôt des mains des étran-
, et des mécontens.

Ce projet contre le cardinal, fondé
r les succès futurs des Espagnols,
houa par leurs revers. Par-tout où ils
présentèrent pour entrer en France,
ils furent repoussés. *Galas* et le duc de
Lorraine, à qui la retraite du prince
de *Condé* avoit permis de pénétrer en
Bourgogne, furent arrêtés par la petite
ville de Saint-Jean-de-Losne. Défen-
due d'abord par ses seuls habitans,
elle fut ravitaillée par le comte de
Rantzau, et délivrée tout-à-fait par le
cardinal de *la Valette* et par *Weimar*,
qui forcèrent les impériaux à se retirer
dans le plus grand désordre. *Bannier*
les battoit au même-temps, ainsi que
les Saxons, à Wittstock dans le Brande-
bourg, et poursuivoit les uns et les autres
jusqu'à Erfort. Enfin le comte de *Soissons*
lui-même se trouva forcé de reprendre
Corbie, dont il auroit desiré faire
traîner le siége en longueur.

1636. *Louis*, qui avoit chancelé dans son estime pour son ministre tant que le danger dura, la lui rendit toute entière quand il fut passé, et le cardinal devint plus puissant que jamais. Dans ces circonstances, il n'auroit pas été prudent au duc d'*Epernon* d'exciter quelque mouvement. En vain *la Valette* son fils, très-échauffé contre *Richelieu*, vouloit entraîner son père : le vieillard plus prudent ne lui répondit que par les exemples de *Marillac* et de *Montmorenci*; de sorte que *Montrésor*, au lieu de la nouvelle d'une diversion de la part d'*Epernon*, ne rapporta aux princes qu'une exhortation de se mettre en sûreté. Le comte de *Soissons* profita de l'avis, et se retira à *Sedan*, chez le duc de *Bouillon*. Pour le duc d'*Orléans*, il s'en alla à Blois, faisant parade d'un mécontentement qui ne demandoit qu'a être appaisé.

Mort de l'empereur Ferdinand II. Evacuation de la Valteline par les Français.

L'empereur qui, malgré la défaite de Wittstock, avoit eu le crédit de faire elire à la fin de l'année *Ferdinand* son fils, pour roi des Romains, mourut dans les premiers mois de la suivante.

1637. Les commencemens du nouvel empereur *Ferdinand III*, furent heureux. Il réduisit *Bannier* et *Weimar* à la défensive, le premier en Poméranie,

1637.

le second en Alsace; et de concert
: l'Espagne, il traita avec les Gri-
mécontens de la France, parce
le n'acquittoit pas les subsides aux-
elle s'étoit engagée envers eux.
s l'état de dispersion où les Fran-
se trouvoient dans la Valteline, ils
oient tenté en vain de s'y maintenir
re les naturels, et le duc de *Rohan*
vit réduit à conclure un traité d'é-
n ion. Déjà il l'exécutoit et s'ache-
oit vers la Suisse pour gagner la
ic -Comté, lorsqu'il reçut ordre
meurer. Mais l'appréhension de
e massacrer une foule de Français,
, toutes parts, se trouvoient sous
n des Grisons, le retint fidèle à
cord. Craignant néanmoins que
e l final ne le rendît responsable de
.te mesure de justice et d'humanité,
ayant même des indices qu'on
urroit le faire arrêter, il remit le
mandement de son armée au comte
Guébriant qui, chargé d'une partie
l'argent des subsides, étoit arrivé
alheureusement trop tard. Il se rendit
lors auprès du duc de *Weimar*,
ami, sous lequel il servit en qua-
de volontaire, en attendant les
ordres du roi pour repasser à Venise.
En Italie les Espagnols forçoient le

1637. Mort de Victor-Amédée.

duc de *Parme* à renoncer à sa ligue avec les Français, dont la valeur et les moyens continuoient à être enchaînés par la perfidie de *Victor-Amédée*. Cette campagne perdue pour eux comme les précédentes, se termina par la mort inopinée du duc; et les troubles qui en furent la suite, empêchèrent encore longtemps la France de retirer quelque profit de son alliance avec la Savoie.

Avantages des Français dans le midi de la France.

Sur la fin de l'année elle trouva de légers dédommagemens dans les progrès que firent le cardinal de *la Valette* et le maréchal de *Châtillon* dans les Pays-Bas; et d'un autre côté le duc de *Longueville* pénétra dans la Franche-Comté, où il enleva quelques places aux Espagnols. L'archevêque de Bordeaux *Sourdis*, et *Henri de Lorraine-Elbeuf*, comte d'*Harcourt*, qui commença alors à se faire une réputation militaire, reprirent aussi sur les côtes de Provence les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat. Le duc de *la Valette* faisoit encore rentrer dans l'obéissance la province de Guyenne, que l'accroissement des impôts avoit poussée à la révolte, et il en chassa les Espagnols qui, l'année précédente, avoient profité de cette circonstance pour y pénétrer. Enfin, à la

1637.

des milices du Languedoc, mi-
formées à tous les travaux de la
rre pendant les troubles de reli-
on, le duc d'*Halluin*, fils du ma-
hal de *Schomberg*, et connu sous
même nom depuis cette époque,
lever aux Espagnols, sur la fron-
du Roussillon, le siége du rocher
Leucate, et força le comte de *Ser-*
loni, descendu sur la côte, à se
barquer.

Richelieu cependant laissoit le duc
Orléans ronger son frein dans son
il honorable; mais le roi, fatigué de
s tracasseries, déclara nettement qu'il
loit qu'elles finissent : il fallut donc
n r à traiter. Dès la première con-
sation, les envoyés du ministre s'ap-
rçurent qu'en faisant la condition de
onsieur avantageuse, il seroit aisé de
mener à séparer ses intérêts de ceux
comte de *Soissons*, pourvu qu'on
i laissât l'honneur de quelque résis-
nce; et ce fut sur cette connoissance
ils conduisirent la négociation. On
isoit des propositions; *Gaston* de-
andoit du temps pour les communi-
ier au comte; on l'accordoit, et tout
attendant on faisoit avancer des
oupes vers Blois. *Monsieur* crioit à
violence, les troupes s'arrêtoient,

Richelieu réduit Gaston.

Mém. Rec. t. 8, p. 474.

Lettres de Richelieu, page 89.

Aubery, *Hist.* p. 300.

Montrésor, 1.er *vol.* p. 77.

Aubery, *Mém.* t. 2, page 12.

1637. Nouvelles propositions, nouveaux délais demandés et accordés ; les troupes avançoient encore, s'arrêtoient de nouveau. Enfin le roi se met lui-même en marche. *Gaston* se laisse investir, et écrit au comte qu'il ne peut aller le joindre à Sedan, selon leur convention, et qu'il est forcé de s'en tenir aux conditions que son frère lui accorde. Ces conditions étoient quelques avantages pécuniaires pour lui et pour ses gens, et une promesse ambiguë de ne pas poursuivre la rupture de son mariage. C'étoit bien peu en comparaison de ce que le duc d'*Orléans* prétendoit d'abord. Il demandoit une place de sûreté, des troupes entretenues, le retour de sa mère, la liberté de leurs communs serviteurs et de tous les seigneurs retenus à la Bastille et dans d'autres prisons. Il n'y eut de délivré que l'abbé de *la Rivière* (1), qui parut alors sur

(1) L'abbé de *la Rivière*, homme de bas lieu, avoit été précepteur dans un collége. L'évêque de Cahors, premier aumônier de *Monsieur*, le fit aumônier ; et il s'insinua si bien dans la confiance de son maître, qu'il devint un homme important, très-riche, duc et pair, et évêque de Langres. Voy. *Monglat*, tome 1, p. 124.

la ı ène avec *Goulas*, secrétaire de 1637.
astu , comme ayant toute sa con-
Richelieu leur fit sentir la verge
l ı et à l'autre, pour les rendre
souples à ses volontés, et ne les
ıttrit auprès du prince que quand
tut : ıré que la crainte de la prison
c oseroit à ne rien faire ni con-
•, qui pût les exposer de nouveau
y être renfermés.

Quant au comte de *Soissons*, voyant Soissons ne plie pas.
: *Monsieur* s'étoit accommodé, il
ivit au roi une apologie de sa con- *Montresor*, t. 2, p. 186.
te, fondée sur les vexations sourdes *Lettres de Richelieu*, p. 109.
dinal, qui l'avoit forcé de s'é-
ıgner; il se borna à demander qu'il *Journal de Richelieu*, p. 169.
fût permis de demeurer à Sedan,
pouvoir être forcé de revenir à
C r, ni en tout autre endroit où
m stre auroit autorité. En vain
helieu lui fit des promesses et des
estations qui équivaloient à des
ı ıs, le comte resta inébranlable
d résolution de ne jamais se fier
à lui; et quand il s'aperçut qu'on traînoit la négociation, et qu'on prenoit des mesures pour le tirer de son asyle, déjà indigné de quelques mauvais traitemens faits à sa mère et à plusieurs de ses amis, le prince s'appliqua sérieusement à renouer avec la reine mère

qui méritent d'être retracées 1637.
. lecteurs. Quoiqu'elles soient mi-
uses en apparence, les mœurs
rées des rois et des princes ont sou-
t u : telle influence sur le sort des
ol , qu'il est bon que les grands
ı ınent par l'histoire, que rien de
lui les concerne n'est indifférent.

Les favoris, les maîtresses et les Favoris et maîtresses de Louis XIII.
sseurs des rois, lorsqu'ils per-
leur crédit, en sont ordinaire- *Mémoires de*
privés parce qu'ils cessent de *Motteville, de*
: au monarque; sous *Louis XIII*, *Bassomp. de*
u'ils plussent au roi, ils étoient *Monglat,*
iés parce qu'ils ne convenoient *Mém. Rec. Passim.*
au ministre. On se rappelle la ca-
'ophe de *Chalais*, qui auroit peut-
évité son malheur, s'il avoit eu
litique de céder à *Richelieu* le
r de la duchesse de *Chevreuse*.
adas, fait pour le mouvement et
rre, s'ennuyoit auprès de *Louis*.
lut assez mal-adroit pour le laisser
oître, et le roi le congédia ; mais
ıroit pu se retirer avec de beaux
oris de sa fortune, s'il n'avoit pas
:ouru la haine du cardinal encore
s que celle du roi. Enfin *Saint-*
non, qui lui succéda, se trouva dans
:ureuse circonstance de pouvoir être
e à *Richelieu*, *à la journée des*

1637. *dupes*. Tant que le ministre fut injustement persécuté par la reine mère et ses adhérans, le favori prit son parti auprès du roi ; mais quand il devint persécuteur à son tour, *Saint-Simon* ne put s'empêcher de se montrer sensible au sort des malheureux. *Richelieu* craignit les insinuations d'un homme qui avoit l'oreille du maître : il fit entendre au roi que *Saint-Simon* étoit bien plus attaché à sa mère et à son frère qu'à lui ; crime irrémissible auprès de *Louis*. Un événement fâcheux vint à l'appui de la mauvaise volonté du prélat. *Saint-Léger*, oncle du favori, et gouverneur de la Capelle lors de l'invasion des Espagnols, rendit cette ville trop promptement au gré du ministre ; *Saint-Léger* disoit qu'il n'avoit ni munitions, ni troupes suffisantes. *Richelieu* voulut lui faire son procès, mais le gouverneur se sauva. Le cardinal prétendit qu'il avoit été averti par son neveu, et demanda son éloignement au roi, qui ne put le refuser, et qui néanmoins lui conserva sa fortune et son estime.

Il se passa du temps sans qu'il fût remplacé. La faveur de *Louis* n'étoit pas recherchée ; il menoit une vie si triste, que peu de personnes desiroient

1637. fuyoient le monarque, que le soupçon et la mélancolie environnoient, sans qu'il présentât aucun dédommagement, puisqu'on ne pouvoit en espérer de grâces que par le canal du ministre.

Se voyant ainsi délaissé, il promenoit son ennui dans ses appartemens et au cercle de la reine: il y prit du goût pour la compagnie de quelques dames qu'on peut ranger plutôt dans la classe des favoris, que dans celle des maîtresses, puisqu'il ne les aima que pour le plaisir de la confidence. Nous avons vu que mademoiselle de *Hautefort* fut sa première inclination: elle étoit belle et spirituelle; et sa faveur se seroit soutenue long-temps, malgré le ministre, dont elle affectoit de dédaigner l'appui, si, après s'être d'abord brouillée avec la jeune reine, elle ne lui eût ensuite marqué un attachement qui déplut au roi. Il devint jaloux de n'être pas aimé exclusivement; et selon la coutume des personnes attaquées de cette maladie, il s'imagina être méprisé et joué par l'épouse et la maîtresse. *Richelieu* ne manqua pas de l'entretenir dans ces soupçons; et après plusieurs brouilleries et raccommodemens, mademoiselle de *Hautefort* fut

1637.

lans une de ses terres du Maine,
a elle r la jusqu'à la mort du roi.
Peur un des intervalles de froi-
tre *Louis* et sa favorite, il
à mademoiselle de *La Fa-*
ie brune, moins belle que
de *Hautefort*, mais qui
és lui le mérite de payer
d d'un retour sincère. Les
la déterminèrent à ensevelir
ces dans un cloître, tien-
aux intrigues qui alarmèrent alors
rdinal; il vit en même-temps sou-
lui, la reine régnante, la
e, les seigneurs français et les
ers compatissant au sort de la
re, le *P. Caussin*, confes-
r roi, enfin, dit-on, jusqu'au
P. J *ph*, son confident intime, qu'on
ut l'*Eminence grise*; et par-tout
l'*Eminence rouge* triompha.

L'objet de son inquiétude étoit alors la reine régnante. Cette princesse n'eut que des désagrémens dans son mariage. Comme la reine mère connoissoit son fils capable de se laisser conduire par une personne qui obtiendroit sa confiance, elle eut soin de lui rendre suspecte la capacité de son épouse. En lui enlevant ainsi l'estime de son époux, elle lui enleva aussi son amour. Le

Mortification qu'essuie la reine régnante.

Mémoire de La Porte et de Motteville.

Aubery, Mém. tom. 2, page 75.

Brienne, t. 2, p. 121.

Mém. Rec. t. 8, p. 661.

1637. connétable de *Luynes* prit des mesures plus honnêtes pour s'assurer du roi : il lia intimément sa femme avec *Anne d'Autriche* ; de sorte qu'il domina par l'insinuation, et en soutenant la bonne intelligence entre les époux. *Richelieu*, n'ayant pas les mêmes ressources, reprit la marche de *Marie de Médicis*. Il donna un corps aux ombrages de *Louis*. Les légèretés d'une jeune personne qui parle sans précaution de choses possibles, furent représentées comme des résolutions et des projets, et quelques imprudences prirent sous la main de l'astucieux cardinal, l'air et l'apparence de crime d'état ; il crut la forcer par-là à dépendre de lui. Quelques écrivains l'accusent d'avoir desiré plus que des égards et des déférences. La reine fut en effet quelquefois contrainte de recourir au crédit du cardinal, pour se sauver des pièges qu'il lui avoit tendus. Gênée de tous côtés, cette princesse cherchoit de la consolation dans le commerce de ses proches. Elle écrivoit au roi d'Espagne et au cardinal infant, ses frères, et à plusieurs personnes des Cours de Madrid et de Bruxelles. On imagina que dans ces lettres il pouvoit être question de la paix générale, qui étoit le vœu

toute l'Europe, et du retour de la 1637.
ne mère, deux choses que le car-
ial redoutoit également. Le roi se
iada facilement un mystère dan-
eux dans ce qu'*Anne d'Autriche*
oit à son inçu, et résolut, à l'ins-
ion du ministre, de surprendre
épouse.

La reine alloit souvent au couvent
Val-de-Grâce ; elle s'y étoit cons-
t un joli appartement, et elle pas-
avec des religieuses choisies des
iées que la tristesse de la Cour
faisoit trouver très-agréables. Le
icelier s'y transporta par ordre du
r ; il fit ouvrir les armoires, fouilla
tiroirs ; examina les papiers qui s'y
tr oient. Il interrogea les religieuses
la reine même, et la força de lui
r ttre une lettre qu'elle vouloit ca-
cher dans son sein. Pendant ce temps
on arrêtoit et on transportoit dans dif-
férentes prisons ses plus fidèles servi-
teurs. *Anne* fut contrainte de suivre
son mari à Chantilli, où elle demeura
res :rée dans sa chambre et réduite
ix absolument nécessaires pour
s service. Comme la disgrace est
contagieuse, les courtisans évitoient
ceux qui passoient pour lui être atta-
chés. On remarqua qu'en traversant

1637. la cour, ils n'osoient tourner même les yeux vers son appartement. On disoit publiquement qu'elle alloit être renvoyée en Espagne. Cette menace, qui paroît singulière après vingt ans de mariage, n'étoit peut-être pas sans fondement de la part du cardinal, auquel les partis extrêmes ne coûtoient rien, et qui n'auroit pas été fâché d'entretenir la haine des deux maisons de France et d'Autriche. Sa mauvaise volonté, s'il la poussa à cet excès, fut sans effet. On croit que le chancelier fit avertir la reine très-secrètement de la recherche qu'il devoit faire. Il ne se trouva au Val-de-Grâce que des papiers inutiles, et dans les armoires, des haires et des disciplines, qu'on regarda comme mise en dérision du cardinal.

Mém. de La Porte, page 118. et suiv.

Les agens de la reine nièrent constamment d'avoir servi dans le commerce clandestin qu'on lui imputoit; et malgré les promesses, malgré les menaces de *Richelieu* qui les interrogeoit lui-même, en homme qui veut trouver des coupables, et qui dans l'intention de les épouvanter, fit mettre à quelques-uns les instrumens de la torture sous les yeux, tous furent inébranlables.

Enfin, chose étonnante! resserrés

dans des prisons impénétrables, sous 1637.
geoliers choisis par le ministre,
gardés à vue dans des cachots par
s soldats renfermés avec eux, on
iva moyen de leur faire savoir ce
qu'ils devoient taire ou avouer, afin
ne leurs réponses cadrassent avec
de la reine; et ces avis leur par-
nent par le canal même des parens
rdinal; tant étoit générale l'indi-
at n contre le despotisme hautain
in ministre tyrannique, qui vouloit
iner même les inclinations! La
i, qui avoit été reprimandée en
e conseil du temps de *Chalais*,
fut obligée, dans cette circonstance,
de signer un écrit par lequel elle
se reconnoissoit coupable d'impru-
dence. Quand *Richelieu* ne pouvoit
pas trouver les personnes assez crimi-
nelles, un calcul de sa politique étoit
de se procurer des titres contre elles
en cas de récidive; et selon sa cou-
tume, il fit encore valoir à la reine le
retour du roi vers elle, comme une
grâce et le fruit de ses sollicitations.

Mais il y a apparence qu'elle dut plutôt sa réconciliation aux remontrances de la tendre *La Fayette*, dont la conduite est un modèle de vertu, peut-être unique dans l'histoire. Sensible aux

La Fayette. *Mémoire de Motteville*, t. 1, p. 80. *Mém. Rec.* t. 1, p. 663. *Monglat*, t. 1, p. 212.

1567. Brienne, 2, p. 136.

épanchemens du cœur de *Louis*, elle aimoit sa personne, elle s'intéressoit à sa gloire, elle auroit voulu qu'il fût heureux dans sa famille et au dehors; mais la pusillanimité du roi s'opposoit à l'exécution de ses desirs. Quand il se considéroit environné de tant de guerres et d'intrigues, il croyoit ne pouvoir jamais s'en tirer qu'à l'aide de son ministre; et tout le monde au contraire, étoit pesuadé que c'étoit son ministre qui l'enveloppoit de ces embaras, comme d'autant de filets pour le retenir, et que, par l'éloignement de *Richelieu*, tous les obstacles s'applaniroient. Il étoit difficile de mettre ces idées dans la tête du roi, sans que le cardinal s'en aperçût; plus difficile encore de l'empêcher de les détruire: de sorte que *La Fayette* reconnut avec douleur, que *Louis* sentoit sa chaîne, mais qu'il la croyoit nécessaire, et que pour conserver la faveur du monarque, il falloit se résoudre à porter cette chaîne avec lui.

Trop fière pour dépendre d'un autre que du roi, *La Fayette* se détermina à rompre un engagement qui commençoit à alarmer sa sagesse. Elle a raconté elle-même que *Louis*, ordinairement si retenu, lui fit un jour la proposition

lél te de lui donner à Versailles, 1637.
(i de plaisir alors, un appartement,
il iroit la voir librement, et qu'il
t dans ses offres une vivacité qui la
surprit. *La Fayette* ne dit pas si elle
p tagea l'émotion du prince: mais elle
ous apprend qu'elle l'aimoit, qu'il fut
nteux de son transport, elle hon-
ise de l'avoir occasionné, et qu'ils ne
trouvèrent pas de meilleur moyen de
se mettre en sûreté contre leur mu-
tuelle foiblesse, que de se séparer.

De l'aveu du roi, à qui ce consente- Elle religie...
ment coûta beaucoup, *La Fayette* alla *Mém. Rec.*
se renfermer chez les religieuses de la t. 8. p. 668.
Visitation, où elle prit le voile. *Riche-lieu*, qui avoit hâté cette retraite en fortifiant les scrupules de son maître, n'y gagna rien. *Louis*, rassuré contre lui-même par l'état de son amie qu'il respectoit, la vit plus souvent, et celle-ci n'ayant rien à perdre, parla plus hardiment. Les visites au parloir durèrent long-temps, et causèrent beaucoup d'inquiétude au cardinal. A la fin, il intimida et gagna un nommé *Boisenval*, confident de ce commerce. Par son moyen, le ministre sut le secret des entretiens; il eut les lettres; il supprima les unes, falsifia les autres, y glissa des expressions qu'il savoit devoir bles-

1637. ser leur délicatesse. Il réussit ainsi à les réfroidir, et enfin à les séparer. Il piqua même si bien leur fierté, que la séparation se fit sans qu'ils daignassent s'expliquer.

Naissance de Louis XIV. 1638.

La reine en fut fâchée. Quoique mademoiselle de *La Fayette* ne lui montrât pas tant d'attachement que mademoiselle de *Hautefort*; elle lui avoit rendu des services plus essentiels auprès du roi, en l'engageant à se rapprocher de son épouse. On prétend que cette victoire remportée sur le roi par mademoiselle de *La Fayette*, fut le résultat d'un long entretien qu'il se procura un jour au parloir de la Visitation, à la dérobée et comme en cachette du cardinal. Les éclaircissemens que cette conversation les mit dans le cas de se donner, leur fit reconnoître qu'ils avoient été les jouets d'une trahison. Mademoiselle de *La Fayette* profita de l'ascendant que lui rendoit cette découverte pour opérer la réunion de deux époux, en détruisant les fatales préventions du roi à l'égard de son épouse. Elle fut si pressante que le roi ne sortit d'auprès d'elle que pour se rendre chez la reine. Le fruit de cette réconciliation, fut, après vingt-deux ans de stérilité, un fils qui porta depuis le nom de *Louis*

XIV, et qui naquit le 5 septembre 1638. *Anne d'Autriche*, reconnoissante des bons offices de *La Fayette*, avoit fait tous ses efforts pour l'empêcher de consommer son sacrifice ; mais ils furent inutiles, elle resta dans le cloître où elle vécut généralement estimée, montrant à l'univers l'exemple d'une fille qui, dans l'âge des passions, s'immola généreusement elle-même, pour ne pas entraîner dans sa chûte un prince qu'elle aimoit. Le roi sut la manœuvre du cardinal. Il disgrâcia *Boisenval*, son fidèle agent, mais il ne dit rien à son corrupteur. *Richelieu* laissa le traître sans récompense, et jouit tranquillement du succès de son artifice, contre l'attente bien fondée de ses ennemis. 1638.

Les réjouissances qu'occasionnèrent la naissance du dauphin, furent mêlées à l'humiliation des revers. La campagne n'avoit été heureuse que sur le Rhin, où le duc de *Weimar*, après avoir été battu sous Rhinfeld qu'il assiégeoit, et où il perdit le duc de *Rohan*, surprit cinq jours après les autrichiens dans toute l'ivresse et toute la sécurité qu'inspire la victoire. Leur armée fut totalement dispersée. Les quatre généraux qui la commandoient tombèrent, Bataille de Rhinfeld. Mort du duc de Rohan.

1638. entre les mains du vainqueur, et entre autre *Jean de Werth*, qui, deux ans auparavant avoit jeté la terreur dans Paris. Ce fut une raison pour qu'il y fut amené : on l'échangea depuis contre le maréchal de *Horn*. Cette victoire fit passer les villes forestières entre les mains de *Weimar*, et Brisach tomba encore en son pouvoir, lorsque de nouveaux triomphes sur les troupes envoyées pour dégager la place, les eurent dissipées.

Levée du siège de Fontarabie.

Mais du côté des Pays-Bas, le prince *Thomas* et *Picolomini* avoient fait échouer le maréchal de *Châtillon* devant Saint-Omer, et la levée du siége de Fontarabie, sur la frontière de l'Espagne, avoit été encore plus honteuse. L'archevêque de Bordeaux avoit détruit une flotte espagnole qui venoit au secours de la place, et celle-ci étoit au moment de capituler, lorsque le délai d'un assaut, que l'on ne crut pas encore praticable, permit à l'amiral de *Castille* d'arriver à temps pour attaquer les lignes des Français. Il força le quartier de *Sourdis* qui avoit voulu prendre part aux opérations de terre, et ensuite celui du prince de *Condé*. Tous deux ne purent se sauver qu'en gagnant la flotte à la hâte. Le duc de *la Valette*, relégué à une lieue,

1638.

ɪpuis que le prince l'avoit contraint ı céder son quartier à l'archevêque, t que rallier les fuyards et ra- l'armée à Bayonne.

Affaires de Savoie; renouvellement de son alliance avec la France.

I maréchal de *Créqui* avoit été ı Italie dès le commencement de (npagne, et lorsqu'il faisoit ses ositions pour délivrer le fort de , assiégé par le marquis de *Lé-z*. Le cardinal de *la Valette* qui remplaça, s'occupa plus d'intrigues e d'opérations militaires. Le terme ıce de la France avec la Savoie arrivé. L'Espagne proposoit à la égente veuve de *Victor-Amédée*, de arder la neutralité. C'étoit bien le r de la princesse, et c'étoit encore e conseil que lui avoit donné son mari ourant. Mais, menacée par le cardinal *aurice de Savoie* et par le prince *Thomas*, ses beaux-frères, qui récla-noient la régence, elle crut avoir be-oin d'un appui, et ne le trouver qu'en *Richelieu*. Elle signa donc, le 3 juin, un ıouveau traité offensif et défensif avec la France, et s'abandonna à tout le ressenti-nent de l'Espagne. Cependant ce n'étoit point assez pour l'ambitieux ministre : l auroit voulu être encore celui de a duchesse, ordonner dans ses états en maître, ainsi que dans ceux de son frère,

1638. et se faire remettre, à cet effet, le jeune duc entre les mains. De-là des oppositions de la part des fidèles serviteurs de *Christine*; de-là des haines, et enfin de nouveaux complots contre le cardinal.

Le P. Monod et le P. Caussin intriguent contre Richelieu.

Ce que n'avoit pu exécuter une favorite belle, spirituelle et insinuante, deux jésuites le tentèrent : le P. *Caussin*, confesseur du roi, *bon homme*, disoit le cardinal, et le P. *Monod*, directeur de *Christine*, *esprit rempli de malice*, disoit le même prélat. C'est-à-dire, suivant la manière d'entendre de *Richelieu*, que le premier étoit ordinairement docile à ses volontés, et que le second croisoit les mesures qu'il prenoit pour gouverner la Cour de Savoie aussi despotiquement que celle de France. Ce jésuite étoit depuis long-temps employé dans les affaires de Savoie. Il fut un des entremetteurs du mariage de *Madame* avec *Victor-Amédée*, et vint à cette occasion en France, où il connut *Richelieu*. Il faut avouer que celui-ci fit tout ce qu'il put pour le gagner. Il lui envoya une magnifique chapelle d'argent, avec tous les ornemens assortis. Ce présent, à la vérité, se fit au nom du roi; mais le ministre y joignit

Le Clerc, t. 2, p. 329. *Montresor*, t. 2, p. 240. *Aubery*, Hist. p 472. *Mém. Rec.* t. 8, page 526 et suiv. *Lettre de Richelieu*, p. 185 et 336. *Test. Polit.* 1er. vol. p 65. *Mémoire de Duplessis*, p. 77.

lettre qui montroit que l'amitié 1638.
p· : ne lui étoit pas indifférente. Ce-
it, soit antipathie pour le car-
, soit persuasion que ses vues
e s étoient contraires aux intérêts
'oie, le jésuite ne cessa de s'op-
ır ıx desseins du prélat; et non
t de lui résister, il travailla à
renverser. Il fit naître dans l'ame du
Caussin, auquel il écrivit, des scru-
sur l'aveuglement où il lais-
t le roi à l'égard de son ministre,
euglement, qui mettoit le trouble
la maison royale, et dont la reli-
n souffroit autant que l'état. Le con-
eur, bien convaincu, attaqua son
nt avec toutes les armes que son
i fournit. Il tâcha de l'attendrir
ı r la situation de sa mère, qui pouvoit
'oir en des torts, mais qu'il ne devoit
repousser, dès qu'elle ne demandoit
qu'à se jeter dans ses bras. Il lui repré-
senta le danger du mauvais exemple que
donnoient à son royaume ses mésintel-
ligences perpétuelles avec sa femme,
avec son frère, avec ses autres parens;
il lui représenta qu'en voyant tant de
grands seigneurs errans dans les royau-
mes étrangers, tant d'autres renfermés
en différentes prisons, il n'y avoit pas
de jour que chacun de ses courtisans

1638. ne craignît pour soi-même ou pour ses proches : d'où il arrivoit que sa Cour n'étoit plus qu'un séjour de jalousie et de défiance. Mais ce qui devoit le faire trembler, c'étoit, ajoutoit le père, le compte terrible qu'il rendroit à Dieu de l'oppression où se trouvoit la religion catholique en Allemagne, par ses alliances avec les protestans : *et vous répondrez, sire*, lui dit-il, *sur votre salut éternel, du sang que vous faites verser dans toute l'Europe*. Louis, étonné, répondit que le cardinal lui avoit montré les consultations de plusieurs docteurs qui ne pensoient pas comme lui, et même des jésuites ses confrères. *Ah ! sire*, répliqua naïvement le confesseur, *ne les croyez pas ; ils ont une église à bâtir* (1).

En vain le roi voulut défendre son ministre, il fut obligé de se rendre aux raisons du jésuite. *Mais enfin*, dit Louis, *qui mettre à sa place ? Caussin*, assez peu habile pour n'avoir pas prévu cette question, resta embarassé. Il demanda quelques jours ; et ayant promené ses yeux sur tous les seigneurs de

(1) Ils bâtissoient alors l'église de la maison professe, rue Saint-Antoine.

Cour, il crut avoir trouvé un sujet 1638.
venable dans *Charles de Valois*, duc
ngoulême. Ce fils naturel de *Char-*
IX et de *Marie Touchet*, depuis
d'*Entragues*, après s'être mêlé
rigues, et en avoir été puni par
ngues prisons, pouvoit, avec un
it naturel et son expérience, être
lé comme un homme capable de
verner. *Caussin* le jugea tel; et, ne
lant pas l'indiquer sans être sûr de
nsentement, il lui parla des ter-
dans lesquels il en étoit avec le
r . Le duc fut très-étonné. Cependant
sentit avec de grandes démonstra-
s de reconnoissance; mais faisant
suite réflexion à l'ascendant du car-
du sur *Louis*, se représentant que ce
pri e pouvoit foiblir au moment de
l'exécution, et que c'étoit même peut-être une ruse de *Richelieu* pour l'éprouver, il alla tout lui révéler. Le prélat ne manqua pas de lui prodiguer les remercîmens et les promesses: mais craignant de contracter de trop grandes obligations, il ajouta, en souriant, que le roi n'auroit pas tardé à lui découvrir le complot.

Pendant ce temps, *Caussin*, ignorant la démarche d'*Angoulême*, pressoit toujours son pénitent, qui lui fit

1638. une espèce de défi de soutenir son opinion devant quelques docteurs et devant le cardinal lui-même. *Caussin* accepta; le jour fut pris: mais au moment que le confesseur alloit entrer dans le cabinet du roi, où devoit se faire cet éclaircissement, et où *Richelieu* étoit déja, *Caussin* eut ordre de se retirer, et en rentrant chez lui, on lui remit un autre ordre qui lui enjoignoit de partir sur-le-champ pour Quimpercorentin, ville de la Basse-Bretagne. On trouva dans ses papiers des preuves de la complicité, ou, comme disoient les flatteurs de Cour, de la séduction employée par le P. *Monod*.

Lettres de Richelieu p. 185.

Mém. Rec. t. 8. p. 572 et 623.

Le cardinal ne tarda pas à faire sentir à celui-ci son indignation. Il n'y a pas de moyen qu'il ne tentât pour l'avoir à sa discrétion. *Il faut*, écrivoit-il à d'*Hemeri*, son agent à Turin, *que Madame soit privée de sens, si elle ne l'envoie pas en France*. Mais le jésuite juroit *qu'il ne verroit jamais Richelieu qu'en peinture*. La duchesse défendoit son directeur, du moins quant à l'intention: mais le prélat ne croyoit pas qu'une intention, qui alloit contre ses intérêts, pût se justifier. En vain *Christine* accordoit au cardinal tout ce qu'il

r it d'ailleurs, le sacrifice de ses 1638.
ı tr , de ses places, de ses beaux-
: *Elle étoit*, dit Siri, *auprès de*
lieu, comme ces personnes dont
tions, privées de la grâce, n'ont
mérite auprès de Dieu. C'é-
des œuvres mortes, tant qu'elle
livroit pas le P. *Monod*. Il la tour-
elle-même, lui suscita des em-
as, retira des secours, l'abandonna
la rci des Espagnols et de ses
-trères; de sorte que le jésuite,
;nant les pièges secrets, conseilla
à la duchesse de le renfermer
u citadelle, comme si elle vou-
t le punir: mais le cardinal, qui se
it en vengeance, n'y fut pas
ar . Il regarda la captivité du P.
d, moins comme une satisfaction
r'on lui faisoit, que comme un moyen
né pour lui enlever sa proie. Il
de faire sentir à la duchesse que
roi ne se fioit plus à elle. Etre infi-
à *Richelieu*, c'étoit, dans son
yle, être infidèle à la France. Il ne la
gea plus: il *s'empara* d'une partie
de états, sous prétexte de la dé-
f lre; et il fut peut-être le premier
tique qui donna à l'univers l'exemple
sc leux, trop imité depuis, de faire

1638.

marcher l'usurpation sous la sauve-garde apparente de la protection.

Mort du P. Joseph.

Vie du P. Joseph, et le véritable P. Joseph. Passim.

Quelques auteurs prétendent que le P. *Caussin* ne s'arrêta au duc d'*Angoulême*, que sur le refus du P. *Joseph*, et que ce choix s'étoit fait par le conseil de mademoiselle de *La Fayette*, proche parente du capucin. On dit que celui-ci, fidèle au cardinal, refusa le ministère; mais que reconnoissant de la bonne volonté du jésuite, il lui garda le secret. *Richelieu*, ajoute-t-on, ne lui pardonna pas cette réticence: et conçut une jalousie qui devint funeste au capucin. Il est pourtant difficile de savoir ce qui se passoit entre deux hommes si intéressés à ne pas se laisser pénétrer. Ceux qui les examinoient de près, dans ces derniers temps, ont cru apercevoir un mécontentement mutuel. *Richelieu* étoit railleur, et avoit un flegme orgueilleux. Le P. *Joseph* étoit brusque et peu endurant. On remarqua que ces défauts, malgré lesquels ils avoient toujours vécu en bonne intelligence, commençoient à leur peser réciproquement, et occasionnoient des mots et des réparties aigres. Les choses en étoient à ce point tandis que la reine mère, pour être reçue en France, se soumettoit à toutes les conditions: elle

ioit seulement qu'on ne l'obligeât à livrer ses domestiques, et s'engaít à les laisser dans les pays étrangers. 1638.
peuples epuisés demandoient la : à grands cris. Les Espagnols l'offit honorable et avantageuse. Toules familles réclamoient leurs amis leurs proches, exilés, proscrits ou més. Des paroles, des gestes ppés au P. *Joseph*, donnèrent à ître qu'il n'approuvoit pas l'inbilité de *Richelieu* sur tous ces . Le roi, encore attaché à madelle de *La Fayette*, parloit au can plus qu'à l'ordinaire. *Richelieu* t l'évêché du Mans, qui auroit loigner de la Cour, et le P. *Joseph* Il redoubla en cette occasion instances, pour obtenir le chapeau ge qui lui étoit promis. De toutes ces irc stances, les politiques conclurent le capucin cherchoit, par cette dité, à s'égaler au cardinal pour le supter; que du moins le prélat eut n de le croire, et que la maladie du P. *Joseph* fut l'effet de la jalousie du ministre. C'est encore là une de ces noires imputations qu'on ne doit pas croire sans les plus fortes preuves. Il est aisé, au contraire, de prouver que ces deux hommes restèrent unis jusqu'à

1638. la fin, puisque *Richelieu* montra toutes les inquiétudes que doit donner l'état d'un malade chéri. Il voulut l'avoir sous ses yeux, le fit transporter à Ruel, et soigner avec toute la sollicitude d'un ami. Le P. *Joseph*, de son côté, donna au cardinal la preuve la moins équivoque d'attachement, en faisant passer au roi un écrit dans lequel il justifioit sur tous les points le ministère de *Richelieu*, et le représentoit comme le seul homme capable de gouverner ce royaume; aussi le cardinal s'écria-t-il, au moment de sa mort: *J'ai perdu mon bras droit.*

Son caractère. *Vie du P. Joseph. Passim.*

C'étoit en effet un homme infatigable, portant dans les entreprises l'activité, la souplesse, l'opiniâtreté propres à les faire réussir. Il s'étoit familiarisé avec les obstacles et les fatigues, dans les missions et les réformes des maisons religieuses; travaux auxquels il se livra dès sa jeunesse. Il prit aussi dans ces occupations l'habitude de ne compter pour rien les volontés, les goûts, les inclinations des hommes, et de les forcer quand il ne pouvoit les persuader. Le P. *Joseph* pénétra dans les cabinets des princes, en se présentant hardiment, se mêlant de tout, et fournissant des expédiens pour toutes sortes d'af-

vie sobre et dure, son exac- 1638.
s'assujétir aux devoirs pénibles
état, son attention à ne se ser-
qu dans le besoin pressant, des
des commodités du monde,
nservèrent l'estime des grands :
traitoit sans ménagement, quand
se rendoient pas à ses avis, et
parloit avec l'audace d'un homme
brave les événemens, et qui n'a
à perdre. Hardi, absolu, peu sen-
lui-même à la dureté du comman-
nt, il ne l'adoucissoit pas pour
itres. On ne lui remarqua de ten-
e que pour sa congrégation *des*
uses du Calvaire qu'il institua;
on ne lui reprocha aucun attache-
t particulier. Les courtisans trou-
nt singulier qu'il distribuât les grâ-
ns en retenir pour lui ni pour
ta lle: les dévots ne concevoient
qu'il envoyât des missionnaires
p r l'évangile, et des armées inon-
d l' irope de sang; qu'il composât
c co titutions monastiques, et qu'il
s'c cupât de traités d'alliance avec les
hérétiques. Mais les personnes qui ont
l'expérience du monde, n'ignorent pas
que tout s'allie dans certaines têtes.
Richelieu n'en doutoit point, et il
paroît qu'il le croyoit plus affecté même

1638. en mourant, du succès des opérations politiques, que des exhortations qu'on fait aux moribonds. Courage, P. *Joseph*, lui disoit-il, *Brisach est à nous.* Comme il savoit d'ailleurs que ces sortes de gens sont volontaires, il lui laissoit la liberté de réformer ses propres plans, et de conduire, selon ses idées, les affaires dont il le chargeoit.

Procès de La Valette.

1639.

Talon t. 1, page 253.

Merc. t 23.

Mém. Rec. t. 8, p 751.

Mémoires d'Aubery, t 2, page 240.

Test. Polit. t. 1, p. 71; t. 2, p. 185.

On a quelquefois rejeté sur le P. *Joseph* la sévérité du cardinal, implacable quand il se croyoit offensé: mais on n'aperçoit pas qu'il soit devenu plus indulgent après la mort de son confident: il semble au contraire que, dans la persuasion qu'on seroit plus tenté de lui manquer en le voyant privé de cet appui, il ait affecté de punir jusqu'à l'apparence des fautes, afin de prévenir les complots par la terreur. Si quelqu'un, par exemple, méritoit des égards, c'étoit le duc de *la Valette*, colonel général de l'infanterie française, veuf d'une sœur naturelle du roi, époux d'une parente du cardinal, fils du duc d'*Epernon*, vieillard respectable, frère du duc de *Candale* et du cardinal de *la Valette*, qui exposoient alors leur vie pour la France en Piémont, enfin, recommandable lui-même par la défaite des *Croquans*,

ıs révoltés de Guienne, dont le 1639.
lèvement avoit fort embarassé le
ıistre. Que, malgré ces titres à la
iveillance du cardinal, *la Valette*
encouru sa disgrace, on n'en est
nt étonné, quand on sait que, te-
ıt beaucoup plus de la fierté de son
ɜ que de la souplesse de ses frères,
ıyoit volontiers sur le compte de
chelieu, le railloit, et critiquoit sans
ınagement ses actions tant civiles que
litiques; mais du moins le dévoue-
nt de ceux-ci au cardinal, auroit dû
ıver le frère de la proscription, et
empter le père des chagrins qui em-
isonnèrent ses derniers jours.

On a vu qu'il n'avoit pas tenu à *la*
alette que le duc d'*Epernon*, son
re, n'appuyât le complot formé
tre la vie de *Richelieu*. Le prélat
r‹ souvenoit, et disoit quelquefois:
L'affaire d'Amiens n'est pas oubliée.
Cependant il donnoit de l'emploi dans
les armées à *la Valette*, soit qu'il n'en
pût refuser à un colonel-général de l'in-
fanterie, soit qu'il espérât trouver dans
son service des moyens de le perdre: il
crut l'avoir trouvé dans l'échec que reçu-
rent les Français devant Fontarabie. Le
prince de *Condé* prétendit avoir été mal
condé par le duc de *la Valette*, son

1639. principal lieutenant. D'*Epernon* et son fils avoient été fort piqués de l'autorité que la Cour, en cette circonstance, donna au prince, à leur préjudice, dans le gouvernement de Guienne et dans les provinces adjacentes. Le ministre, instruit de cette jalousie, qu'il étoit peut-être bien aise de faire naître, persuada au roi que *la Valette* avoit cherché et saisi l'occasion de faire essuyer un affront à *Condé* contre le bien de son service. Le monarque irrité érigea, pour juger cette affaire, un tribunal qu'il présida lui-même. Il étoit composé de plusieurs ducs et pairs, de conseillers d'état, des présidens du parlement et du doyen de ce corps, lesquels avoient été mandé à Saint-Germain sans qu'on leur eût fait connoître le motif d'un tel ordre.

Le roi les ayant instruit qu'ils avoient été appelés pour faire le procès au duc de *la Valette*, et que, sur la communication des informations au procureur général, *Matthieu Molé*, celui-ci avoit conclu au decret de prise de corps, ils présentèrent tous, par la bouche du premier président *le Jai*, qu'ils ne pouvoient opiner hors du parlement, et supplièrent le roi de lui renvoyer cet

re. A cette objection, *Louis* ré- 1639.
it par des reproches contre leur
tion. *Vous faites les difficiles,*
dit-il, *et les tuteurs des rois. Je*
le maître. C'est une erreur gros-
de s'imaginer que je n'ai pas
voir de faire juger les ducs et
de mon royaume où il me plaît.
, *le duc de* la Valette *ne mérite*
d'être jugé autrement : c'est-à-
qu'il ne méritoit d'être jugé qu'il-
ment, afin que, fût-il innocent,
échappât point à la condamnation
le roi avoit d'avance prononcée
urement contre lui. *Pinon*,
du parlement, pressé d'opiner,
ia *Louis* de renvoyer le duc à
tribunal naturel, et conclut à ce
roi. Le roi lui ordonna d'opiner au
l. *Pinon* répondit que conclure à
renvoi, c'étoit une opinion suffi-
e. Cependant, ne pouvant résister
instances menaçantes du monarque,
t qu'il étoit de l'avis des gens du roi.
résident de *Nesmond*, après avoir
tré les mêmes répugnances, adopta
nême opinion, demandant, ainsi
tous ceux du parlement, qu'il fût
té dans le prononcé du décret, que
oit de l'exprès commandement du

1639. Le président *de Bellièvre* se distingua entre les autres. Aux observations précédentes, il ajouta de vives mais respectueuses remontrances sur le danger qu'il y avoit d'intimider les juges, et sur l'indécence à un roi de présider au jugement de ses sujets. *Votre majesté, sire,* lui dit-il, *pourroit-elle soutenir la vue d'un gentilhomme qui seroit sur la sellette, et qui ne sortiroit de votre présence que pour monter sur l'échafaud?* Cette représentation n'émut point le roi : il ordonna à *Bellièvre* d'opiner, et celui ci ne pouvant s'en défendre, conclut à la moindre des peines en matiere criminelle, qui est l'ajournement personnel. Le président *de Novion*, après avoir fait voir l'insuffisance des charges, opina comme *Bellièvre*. Le président *Bailleul*, croyant se soustraire à la nécessité d'opiner, dit qu'en entrant dans la salle il avoit entendu dire au cardinal, que le roi pouvoit encore exercer ses bontés envers le duc de *la Valette*, et qu'il étoit d'avis de l'en supplier. *Ne vous couvrez pas de mon manteau*, lui dit *Richelieu* avec un sourire ironique, *opinez.*

Aucun des pairs ne reclama pour l'accusé les priviléges de son rang; entre les conseillers d'etat, il y en

osa alléguer en preuve de la va- 1639.
et de la compétence de la com-
les usages despotiques de l'Asie,
nonarque se défait, sans forma-
justice, d'un grand qui lui dé-
voulant faire entendre que le
la *Valette* étoit encore heu-
ce que le roi vouloit bien lui
juges. Ainsi, par ce pre-
rrêt, ce seigneur, qui avoit été
rère du roi, fut décrété de prise-
rps, et les délais étant expi-
fut condamné, par un autre, à
tête tranchée. Le cardinal n'o-
int dans le second jugement. Il
ra, en alléguant qu'allié du duc
alette, il ne pouvoit avoir d'avis.
n *Bellièvre* fit de nouveaux ef-
n faveur de l'accusé: les gens du
trouvèrent coupable d'intelli-
avec les Espagnols, et de déso-
ice à son général. *Bellièvre*
que la trahison présumée sur
its vagues, et sur la déposition
oins récusables, n'étoit pas prou-
dit, quant aux fautes contre la
ine, que c'étoit à un conseil de
à examiner si le duc n'avoit pas
s l'impossibilité d'obéir, comme
rétendoit. Cependant, peut-être
onner quelque satisfaction au roi,

1639. peut-être pour fournir aux juges bien intentionnés un biais favorable à l'accusé, *Bellièvre* ajouta qu'il ne pouvoit excuser un des premiers officiers de la couronne, de n'avoir pas obéi aux ordres du roi, qui l'appeloit auprès de lui pour se justifier; que cette faute étoit de dangereux exemple, et méritoit d'être punie; qu'en conséquence il concluoit à ce que le duc de *la Valette* fût condamné à neuf ans d'exil, et à cent mille francs d'amende.

Personne n'embrassa cette opinion. Le roi se leva fort courroucé; et, pour rendre le crime du mari de sa sœur plus certain, il fit l'éloge de sa bravoure, et il prit à témoin les seigneurs présens qui avoient vu comme lui le duc de *la Valette* montrer le plus grand courage dans des occasions chaudes et périlleuses. Il assura que la brèche de Fontarabie étoit praticable; que le duc l'auroit emportée s'il l'avoit voulu; et que ne l'ayant pas fait, il étoit coupable. Contre cette assertion d'un roi irrité personne n'osa réclamer. l'arrêt de mort passa, et on l'exécuta en effigie.

Ce fut comme le signal des malheurs qui fondirent sur cette famille. Le duc de *la Valette*, qui avoit pressenti l'orage, s'étoit réfugié en Angleterre; le duc

1639.

C *dale*, son aîné, et le cardinal de
V *ette*, son cadet, moururent en
t à peu de distance l'un de l'au-
emier, devant Casal, pendant
faisoit le procès à son frère; le
l à Rivoli, et le duc d'*Epernon*,
infortuné, se trouva, à l'âge de
tre-vingt-six ans, privé de ses enfans,
finé dans sa maison de Plassac, et
autorité dans ses charges et dans
uvernemens, dont on ne lui laissa
les titres.

Places livré aux Françai par la régen de Savoie.

idant les princes de Savoie, uyés des Espagnols, et fortifiés en-
d'un nombreux parti, faisoient
ogrès en Piémont. *Richelieu*
on la duchesse tous les secours de
e, mais ce n'étoit pas gratui-
it. Tantôt il demandoit un terri-
autour de Pignerol, et tantôt une
ou une citadelle qu'il disoit néces-
res à la sûreté des divisions fran-
. Il y joignoit enfin des menaces
l'envahissement, lorsque la dureté de
s conditions, révoltant la princesse,
ui suggéroit des pensées de réconci-
ion avec ses beaux-frères. Il les
représentoit d'ailleurs comme des
itieux qui ne se réuniroient jamais
elle que pour se défaire de son fils;
dans le même temps, pour perpé-

1639. tuer leur mésintelligence, il faisoit, sous main, donner avis aux princes que la duchesse ne feignoit de se rapprocher d'eux que pour trouver l'occasion de s'assurer de leurs personnes. Victime de ces intrigues, elle ceda à la nécessité, et consentit à remettre trois de ses places au cardinal de *la Valette*. Mais, de l'avis de son conseil, elle refusa constamment de se dessaisir de son fils. Le comte *Philippe d'Aglié*, l'un de ses ministres, homme de mérite, qu'on voulut faire passer pour son amant, fut celui qui, à cet égard, contraria davantage les desirs ardens du cardinal. Il accompagna la duchesse à Grenoble, où le roi lui avoit donné rendez-vous pour traiter cette affaire, et il ne contribua pas peu à l'affermir dans sa résolution. *Richelieu*, peu accoutumé à échouer dans ses projets, piqué de se voir déçu, et d'avoir compromis surtout la dignité du roi, par la défiance qu'on lui témoignoit, proposa dans le conseil de faire arrêter le comte, *ce misérable*, disoit-il, *qui perdoit Christine de réputation*. Le conseil n'osant autoriser de son assentiment une telle violation du droit des gens, le cardinal fut contraint de laisser re-

1640.

Le Comte d'Harcourt e Piémont. Combat d Quiers.

partir d'*Aglié*; mais il ne cessa d'avoir les yeux attachés sur lui, comme ır une proie, qu'il se proposoit bien ne pas perdre.

Ce fut sur ces entrefaites que mourut cardinal de *la Valette*, et que le comte d'*Harcourt* fut envoyé pour le rempla-r. Turin étoit alors entre les mains du ince *Thomas* qui s'en étoit emparé surprise, mais qui n'avoit pu se saisir en même-temps de la citadelle. Pour conserver une communication avec celle-ci, le comte avoit enlevé Quiers ou Chieri, et s'étoit posté près de cette ville, entre le prince *Thomas* et le marquis de *Léganez*. Dans cette position, les vivres ne devoient pas tarder à lui manquer, et ce fut une nécessité pour lui de la quitter. L'embaras étoit de le faire sans être aperçu de l'ennemi. Ses mesures furent si bien prises qu'il y réussit en partie; et lorsque le prince *Thomas* reconnut l'avant-garde commandée par le vicomte de *Turenne*, ce dernier s'étoit déjà saisi de tous les postes qui devoient assurer la retraite. Le prince n'avoit plus que l'avantage du nombre. Il essaya d'en profiter; mais il fut repoussé avec perte, et la nuit seule le sauva. Le marquis de *Léganez*, qui attaquoit au même temps

1639. le comte d'*Harcourt*, éprouvant un semblable échec, les Français continuèrent leur route sans obstacle et gagnèrent Carmagnole et Carignan, où ils prirent leurs quartiers d'hiver.

Dans les Pays-Bas, le marquis de la *Meilleraie*, parent du cardinal, prit Hesdin, et reçut du roi, sur la brèche même, le bâton de maréchal de France. Moins heureux que lui, le marquis de *Feuquières*, chargé d'assiéger Thionville avec une armée trop foible, fut défait dans ses lignes par *Picolomini*, et blessé à mort. Le général autrichien poursuivant ses avantages, pénétra aussitôt en Champagne et mit le siége devant Mouzon. *Châtillon* prit alors la revanche de Saint-Omer; et, quoique moins fort que *Picolomini*, il l'obligea à décamper. Le prince de *Condé* en Roussillon, s'empara d'abord de Salces; mais les Espagnols ayant investi la même place, il ne put empêcher, quelque longue résistance que fît le gouverneur, qu'ils ne la reprissent. Il en jeta le blâme sur le maréchal de *Schomberg*: mais ses plaintes cette fois n'eurent aucune suite auprès du ministre, qui aimoit le maréchal.

Mort de Weimar. Son armée et ses conquêtes acquises par la France.

Le duc de *Weimar* mourut cette même année, au moment où il se disposoit à entrer en campagne. Le roi

acheta de ses principaux officiers son 1639.
armée et ses conquêtes, convoitées avec jalousie par toutes les puissances belligérantes, et notamment par le prince *Palatin*, qui, venu d'Angleterre, traversant la France avec le dessein les acquérir, fut arrêté comme inconnu, et retenu quelque temps à la Bastille. Le duc de *Longueville*, nné pour chef à la nouvelle armée, jeta sans succès sur le Bas-Palatinat; effectua plus heureusement le passe du Rhin. Il l'exécuta par les soins du comte de *Guébriant*, à la fin de décembre, en plusieurs jours, et avec de si petites barques, que l'ennemi ne soupçonnant aucun préparatif, ne s'en perçut que quand il fut achevé. Ces troupes jointes à celles de *Banier*, tachèrent à la ligue plusieurs des ınces du nord de l'Allemagne, qui étoient vu contraints de l'abandonner, et bien que la jalousie des Suédois mît obstacle aux avantages qu'elles devoient se promettre dans ces contrées, elles ne laissèrent pas d'y être utiles par l'occupation qu'elles donnèrent aux troupes de l'empereur.

Ce fut encore par le peu de concert Siège et prise d'Arras par les Français.
les alliés, que les Pays-Bas menacés
par trois armées françaises sous les or- 1640.

1640. dres des maréchaux de *la Meilleraie*, de *Chaulnes* et de *Châtillon*, et par le prince d'*Orange*, échappèrent l'année suivante au plus imminent danger. Avec la plus belle armée qu'il eût jamais commandée, *Frédéric Henri* ne voulut rien tenter. De leur côté, les armées françaises levoient tous les siéges qu'elles avoient entamés. Néanmoins, pour terminer avec honneur, elles se rabattirent toutes trois sur Arras. Le général *Lamboi*, venu au secours, fut battu par *la Meilleraie*. Le cardinal *Infant* et le duc *Charles de Lorraine* y accoururent aussi, et firent en vain des prodiges de valeur pour forcer les lignes des assiégeans; le duc s'y couvrit de gloire, mais n'en échoua pas moins, et la ville se rendit. Ce fut de ce côté tout le fruit d'une campagne dont on attendoit d'autres résultats. Le duc d'*Enghien*, *Louis de Condé*, deuxième du nom, connu depuis sous le nom du *Grand Condé*, y fit ses premières armes.

Prise de Turin par les mêmes.

Celle d'Italie fut plus brillante. Le marquis de *Léganez* avoit mis le siége devant Casal, qui tenoit toujours garnison française, et dont la possession eût avantageusement couvert le Milanès de ce côté. Le comte d'*Harcourt*, quoique

plus foible de moitié, marcha au secours de la place. Le marquis, au lieu d'aller à sa rencontre, perdit l'avantage du nombre, en se laissant attaquer dans ses lignes. Elles furent forcées en trois endroits. Le vicomte de *Turenne* s'y distingua particulièrement; mais sur-tout le comte d'*Harcourt* qui, payant d'exemple, se jeta le premier dans les retranchemens et inspira son courage à toute l'armée. Les Espagnols perdirent une grande partie de leur artillerie, le quart de leurs troupes, et furent contraints de lever le siége. Le général français, à l'effet de soutenir la gloire qu'il venoit de s'acquérir, marcha aussitôt sur Turin, dans l'intention de dégager la citadelle. Moins fort que le prince *Thomas*, il osa l'assiéger dans la ville. Le marquis de *Léganez* le suivit de près; et, supérieur encore à lui avec les débris de son armée, il l'investit lui-même devant Turin, en interceptant tous les passages par lesquels on pouvoit recevoir des vivres. Dans la ville, comme dans les lignes des Français, ce n'étoit qu'à la pointe de l'épée qu'on pouvoit s'en procurer; et de part et d'autre la persévérance s'entretenoit de l'espoir de fatiguer celle de l'ennemi, et de le réduire

16.o.

1640. à l'impossibilité de tenir contre le besoin. Une attaque concertée entre le prince et les Espagnols, au moyen de boulets creux, auxquels on avoit donné le nom de *courriers volans*, et qu'ils lançoient avec des mortiers par-dessus la circonvallation, ajouta à leur confiance mutuelle. Mais des accidens imprévus dérangèrent leur accord. Ils attaquèrent séparément, et furent également repoussés. Le lendemain, le vicomte de *Turenne*, qu'une blessure avoit forcé de se retirer à Pignerol, amena de cette ville un secours considérable en hommes et en vivres, qui décida du sort de Turin. Le prince *Thomas* eut la liberté de sortir avec sa garnison et de se retirer à Ivrée, et *Christine* rentra dans sa capitale. Elle y donnoit l'ordre à la garnison française commandée par *Duplessis-Praslin*; mais dans la vérité, elle en étoit dépendante. Le cardinal le lui prouva cruellement, en faisant enlever, pour ainsi dire sous ses yeux, le comte d'*Aglié*, qu'il fit conduire à la Bastille. Aux plaintes, aux reproches de *Christine*, *Richelieu* n'opposa qu'une froideur insultante. *Il y a de certaines occasions*, dit-il, *où on ne peut ne mépriser pas les larmes des femmes*,

se rendre auteur de leur perte. 1640.
dit, il insinua, il écrivit à la du-
sse elle-même, que trop d'instances
ur la liberté de ce seigneur, ca-
le de plaire, pourroit rendre son
hement suspect et ternir sa répu-
ion. Enfin, il fit envisager à *Louis
XIII* cette violence, comme un effet
vif intérêt qu'il prenoit à l'honneur
la princesse sa sœur.

Révolte de la Catalogne et du Portugal.

L'immensité des fonds nécessaires à une guerre si dispendieuse, faisoit naître des révoltes en Espagne comme en France. Le dessein conçu par le duc d'*Olivarès*, de faire contribuer la Catalogne à la défense commune, dans la même proportion que les autres provinces espagnoles, parut aux Catalans une violation de leurs priviléges. Leur mécontentement s'accrut des corvées auxquelles on les soumit pour le service de l'armée castillane envoyée à la défense du Roussillon, et sur-tout des excès auxquels se livra cette milice indisciplinée. Quelques soldats, du nombre de ceux qui s'étoient le plus abandonnés à la licence, reconnus à Barcelone, un jour qu'une multitude de paysans se trouvoit réunie dans cette ville, réveillèrent l'indignation et devinrent l'objet de la fureur générale.

1640. Le tumulte s'accrut de la résistance que les paysans éprouvèrent de la part du gouverneur, et le meurtre de celui-ci acheva la révolution dans cette ville, qui arbora l'étendard de la révolte, et qui sollicita les secours des Français, pour se maintenir dans l'indépendance. D'*Espenan*, qui s'étoit fait une réputation d'habileté par la longue défense de Salces, fut envoyé en Catalogne avec quatre mille hommes, foible secours contre une armée de vingt-cinq mille Espagnols commandés par le nouveau vice-roi, le marquis de *los Velès*, qui, par ses exécutions, jetoit la terreur de toutes parts. Une guerre défensive pouvoit seule suppléer à l'inégalité des forces. Dans cette vue, d'*Espenan* se jeta dans Tarragone; mais, mal secondé par les levées encore novices de la Catalogne, il tarda peu à être obligé de capituler et d'évacuer non-seulement la ville, mais la province. Ce succès des Espagnols fut amplement compensé par une autre défection : celle du Portugal, où une conjuration que fit réussir la haine généralement vouée à la domination espagnole, porta sur le trône don *Juan de Bragance*, descendant par sa grand'mère d'un fils d'*Emmanuel-le-Grand*, et par son père d'un

s naturel du roi *Jean d'Avis*, par i s'étoit perpétuée la lignée mascu- e de la maison royale de Portugal. 1640.

Des secours plus considérables en- en Catalogne, fruits de la résolu- que prirent les Catalans de renoncer leur premier projet de république et de se donner à *Louis XIII*, ranimèrent leur courage De concert avec les Français, ils défirent les Espagnols sous le canon du Mont Joui, citadelle de Barcelone : mais ils ne purent rentrer en possession de Tarragone ; et les efforts du comte de la *Mothe-Houdancourt*, par terre, et de l'archevêque *Sourdis*, par mer, échouèrent devant cette place, qui fut ravitaillée par une puissante flotte espagnole. En attendant que *Louis* pût se rendre dans cette nouvelle province, le maréchal de *Brezé* y fut envoyé en qualité de vice-roi, pour jurer la conservation de ses priviléges.

La Catalog se donne à France. 1641.

Cependant le prince *Thomas*, peu après avoir évacué Turin, avoit entamé une négociation avec la France, et sous la garantie de cette puissance, il avoit conclu un traité de réconciliation avec sa belle-sœur. En conséquence de cet accord, il devoit se rendre à Paris ; mais la défiance qu'il conçut du

1641. cardinal, peut-être à cause de son alliance avec le comte de *Soissons*, dont il avoit épousé la sœur, le fit presque aussitôt renouer avec les Espagnols. Il afficha de nouveau les prétentions à la régence à laquelle il avoit renoncé, et les hostilités recommencèrent. *Turenne*, envoyé contre Ivrée, avoit l'espérance de s'emparer de cette place, lorsqu'il fut rappelé sur une fausse démonstration des Espagnols sur Chivas. Pendant tout le cours de la campagne, le comte de *Sirvela*, qui remplaçoit *Léganez*, employé en Catalogne, eut le talent de se refuser à toutes les tentatives d'engagement du comte d'*Harcourt*. Celui-ci, dans l'impossibilité de le joindre, se rabattit sur Coni, qu'il échangea contre Montcalvo dont s'emparèrent les Espagnols, mais qui ne les dédommagea pas de la perte de la première place.

Mort de Banier; mauvaise conté des ...édois.

Banier, au commencement de cette même année, et le comte de *Guébriant*, qui avoit succédé au duc de *Longueville*, sortant tous deux de bonne heure de leurs quartiers, se réunirent inopinément devant Ratisbonne. Ils avoient projeté d'y surprendre la diette; occupée alors des moyens de chasser les Suédois et les Français de

l'Allemagne. Le dégel inattendu du Danube rompit leurs mesures. Les deux généraux, privés des secours nécessaires pour passer le fleuve, se retirèrent et se séparèrent ensuite mécontens l'un de l'autre, et toujours à l'occasion des troupes Weimariennes que les Suédois auroient voulu débaucher aux Français. L'archiduc *Léopold*, profitant de cette mésintelligence, alloit accabler *Banier*, si *Guébriant* ne fut revenu à son secours. *Banier* mourut peu après cette nouvelle jonction, et le commandement général se trouva provisoirement dévolu aux Français. C'étoit déjà un triomphe de pouvoir réunir en un seul corps une armée composée d'élémens si discordans : *Guébriant* fit plus, il battit *Picolomini* à Wolfembutel; mais la mauvaise volonté des Suédois l'empêcha de profiter de sa victoire, et permit à l'empereur de regagner à son parti divers alliés des deux couronnes. 1641.

En Flandre, le maréchal de *la Meilleraie* avoit pris Aire à la vue du cardinal *Infant*, mais celui-ci, devenu le plus fort par la jonction du général *Lamboi*, contraignit à son tour les Français à décamper, et s'établit dans leurs lignes mêmes pour reprendre la ville. Le maréchal, trop foible pour

1641. le déloger, tenta des diversions sur la Bassée, Lens et Bapaume, qui furent prises successivement. Mais ni les pertes, ni les instances du comte de *Soissons*, menacé alors dans Sedan, ne purent distraire les Espagnols de leur premier projet, et Aire fut forcé de céder à leur persévérance. Elle se rendit à *don Francisco de Melos*, successeur du cardinal *Infant*, qui mourut pendant le siége.

La Lorraine rendue au duc Charles.

Tant de revers accumulés cette année sur la maison d'Autriche, persuadèrent au duc *Charles de Lorraine*, qu'il devoit renoncer à rentrer dans ses états par le crédit de cette puissance. Il eut recours à celui du cardinal, qui le flattoit d'ailleurs d'obtenir du pape son divorce avec la princesse *Nicole*, dont il s'étoit dégoûté, et de favoriser son mariage avec la comtesse de *Cantecroix*, qui le suivoit dans toutes ses expéditions, et qu'il appeloit *sa femme de campagne*. Un acte de soumission envers *Louis XIII*, qu'il vint trouver à Saint-Germain, l'abandon des comtés de Clermont, Stenay et Jametz, le dépôt de Nanci jusqu'à la fin de la guerre, le renoncement à toute alliance avec l'Autriche, le passage par ses domaines, et l'usage enfin de ses troupes, furent

les conditions apportées à la restitution de ses états; et en cas d'une nouvelle infidélité dont se méfioit le cardinal, le duc consentoit à leur réunion à la France.

1641.

La reine mère fit alors ses dernières tentatives pour être reçue en France. Cette princesse commençoit à mériter la pitié : elle avoit été obligée de quitter les Pays-Bas, où la bienséance ne lui permettoit pas de rester, depuis que les Espagnols étoient en guerre ouverte avec les Français. Elle passa en Angleterre à la fin de 1638, et *Charles I*, son gendre, la reçut volontiers; mais les troubles qui s'élevoient dans son royaume, faisoient craindre à ce roi de ne pouvoir long-temps donner un asyle à sa belle-mère; il entreprit donc de la réconcilier avec son fils. *Richelieu*, à qui le déclin de la santé du roi inspiroit la pensée d'être régent après sa mort, étoit plus éloigné que jamais de favoriser des démarches qui auroient pu contrarier ses projets. Cependant les instances de *Charles* furent si pressantes, qu'on ne put se refuser d'en délibérer. *Louis* s'en rapporta à son conseil du sort de sa mère. Il n'y eut pas une voix pour la rappeler en France. Le seul *Bouthilier* opina

Dernières tentatives de la reine mère.

Mém. Rec. t. 8. p. 500. *Monglat*, t. 1, p. 322. *Montrésor*, t. 1, p. 340. *Merc.* t. 20.

1641. de la placer à Avignon. Tous les autres conclurent à la reléguer à Florence, et le monarque donna à cette dure décision le sceau de son approbation. *Marie de Médicis*, conservant toujours sa même répugnance à aller rendre son pays natal témoin de ses disgrâces, resta en Angleterre tant que les affaires de *Charles* le lui permirent. Mais des poursuites pressantes, faites cette année dans le parlement pour le renvoi de l'étrangère, et suggérées, dit-on, par *Richelieu*, l'obligèrent encore à s'éloigner. Elle passa en Hollande, où elle comptoit se fixer; mais la crainte de désobliger le cardinal, rendit les gouvernans sourds aux prières de *Marie*, et lui enleva encore cette retraite. L'infortunée princesse, abandonnée aussi de tous ses enfans, rejetée des alliés fidèles de son mari, et obstinée à ne point reparoître à Florence dans l'état d'humiliation où elle étoit réduite, chercha avec anxiété autour d'elle un asyle dont le choix ne put aigrir la haine de ses persécuteurs. Elle ne trouva que Cologne, ville impériale, libre et neutre, et elle s'y réfugia.

Procès du duc de Vendôme.

Richelieu lui avoit donné peu auparavant un nouveau compagnon d'exil

is la personne du duc de *Vendôme*, 1641.
re naturel du roi. Ce prince vivoit Mémoires
uille dans ses terres avec la du- d'Aubery, t. 1,
son épouse, et les ducs de page 649.
Mercœur et de *Beaufort* ses fils, lors-
l'il apprend qu'on écoute contre lui
dépositions de deux malheureux,
flétris par la justice, qui l'accusent
les avoir sollicités d'empoisonner le
ardinal. *Vendôme* se moque d'abord
cette calomnie, aussi méprisable
la manière dont elle étoit conçue
ue par ses auteurs; mais sachant qu'on
donnoit quelqu'importance, il en-
oie à la Cour sa femme et ses fils, re-
nontrer, tant au roi qu'au ministre,
'absurdité d'une pareille imputation,
il offre de venir se justifier lui-même.
Le roi le prend au mot, et lui or-
donne de se rendre auprès de lui, au
jour indiqué. *Vendôme* fait alors des
réflexions. Il se rappelle ce qu'il a
souffert autrefois dans sa prison; le sort
de son frère, qui y est mort assez brus-
quement pour qu'on ait pu soupçonner
l'emploi du poison; la résolution du
duc de *la Valette* et de tant d'autres,
qui ont mieux aimé tout perdre que
de risquer leur liberté et leur vie. Tout
examiné, *Vendôme* abandonne sa jus-
tification, qui auroit été aisée, s'il

1641. n'eût pas cru qu'on vouloit le trouver coupable, et se sauve en Angleterre. *Louis* établit contre son frère une commission pareille à celle qu'il avoit créée contre son beau-frère : les juges s'assemblent : on instruit l'affaire ; et lorsqu'on étoit prêt d'aller aux opinions, le cardinal, qui avoit eu la délicatesse, comme offensé, de ne pas se mettre au nombre des juges, envoie au chancelier une lettre par laquelle il le prioit de demander au roi la grâce du coupable. *Louis* refuse quelque temps, et faisant enfin semblant de céder aux instances du tribunal : *Je m'avise*, dit il, *d'un expédient ; c'est de retenir le procès criminel de M. de* Vendôme *à ma personne, et d'en suspendre le jugement définitif : selon qu'il se conduira, j'aurai des bontés envers lui, et je lui pardonnerai.* Toutes les prières n'en purent tirer davantage. Si cela ne suffisoit pas pour l'accusé, c'étoit assez pour le cardinal : car, en même-temps qu'il faisoit parade de bonté, il laissoit au roi des préjugés, non-seulement contre ceux qui étoient nommément attaqués, mais encore contre leurs parens et leurs amis, qu'il pouvoit faire soupçonner de complicité.

Pendant qu'il éloignoit ainsi de la

Cour et du royaume ceux qui auroient pu lui nuire, il y recevoit un homme qui lui avoit déjà donné plusieurs marques d'attachement. Cet homme, devenu depuis si fameux, est *Jules Mazarin*. Le marquis de *Monglat*, qui rapportoit apparemment l'opinion du temps, dit qu'il étoit fils d'un banquier de Mazare en Sicile. Il eut des affaires malheureuses dans sa patrie, se retira à Rome, et envoya son fils étudier en Espagne, dans l'université d'Alcala. Après ses études, le jeune *Mazarin* prit le parti des armes, servit quelque temps dans les troupes espagnoles, et revint trouver son père à Rome. Là *Jules* s'introduisit auprès du cardinal *Sachetti*; celui-ci le fit connoître au cardinal *Colone*, et la sœur de ce dernier ayant épousé *Thadée Barberin*, neveu du pape *Urbain VIII*, et frère du cardinal *Antoine Barberin*, ce prélat se l'attacha, et le fit entrer dans les affaires. Il en commença l'apprentissage sous le nonce *Pancirole*, chargé de régler la succession de *Mantoue*, dont les débats troubloient l'Italie, et ce fut *Mazarin* qui les accommoda. De retour à Rome, il quitta l'épée et prit la soutane. Il fut vice-légat d'Avignon, et envoyé en France au mo-

1641.

Mazarin.
Monglat t. 1, p. 369.
Mémoires d'Arnauld, t. 2, p. 79.
Ma cura, page 13.

41. ment de la guerre déclarée avec l'Espagne, pour tâcher de procurer la paix générale. Quelques démarches de la part du vice-légat, plus favorables à la France qu'à l'Espagne, le firent soupçonner de s'être laissé gagner par *Richelieu*. Le pape le rappela et lui montra beaucoup de mécontentement. Soit crainte de la punition, soit persuasion qu'il n'avoit plus rien à espérer de Rome pour sa fortune, *Mazarin* quitta cette ville, vint en France, et descendit chez *Chavigny*, avec lequel il étoit familier. Celui-ci le recommanda fortement à *Richelieu*, qui l'envoya ambassadeur extraordinaire à Turin, puis plénipotentiaire en Allemagne, lui procura ensuite la nomination de France au cardinalat, et lui fit donner le chapeau malgré le pape qui y répugnoit; enfin le P. *Joseph* étant mort, le ministre se déchargea sur le nouveau cardinal du soin des affaires étrangères: secours qui arriva d'autant plus à propos, que *Richelieu* avoit besoin de toute son attention, pour veiller à ce qui se passoit du côté de Sedan.

…ires du …de Sois- …ntrésor, …p. 365. Le comte de Soissons y étoit toujours dans un état équivoque; ni rebelle, ni soumis, rongé de chagrin

ǝtre relégué hors du royaume et vé des avantages dus à sa naissance, rmenté par le desir de les recouvrer, r la crainte que ses efforts ne le idissent plus malheureux encore. De côté, *Richelieu* ne voyoit qu'avec dépit extrême un prince armé de seule fermeté, montrer à l'univers 'on pouvoit ne pas fléchir sous l'au- ité du ministre. De temps en temps, etoit vers Sedan un regard de cour- ux, et il lui échappoit de dire : *Cela doit pas se souffrir en bonne poli- ue ; le roi veut absolument voir la de ces menées.* Il entendoit par là liaisons assez publiques du comte ec la reine mère, le duc de *Vendôme*, duchesse de *Chevreuse*, le duc de *Valette*, et les autres exilés épars Angleterre, en Italie, en Espagne en Flandre. Il entendoit aussi les isons plus secrètes que *Richelieu* upçonnoit avec la reine régnante, duc d'*Orléans* et tous les mécontens royaume, et même avec *Cinq- ars*, jeune homme de belle taille, belle figure, d'un esprit plus agréa- e que solide, que le ministre avoit bstitué à *Saint-Simon* dans la faveur roi, et qui commençoit à secouer joug de son bienfaiteur.

1641.

Merc. t. 24. *Mém. d'Aubery*, t. 2, page 593.

1641.

Opérations politiques de Richelieu.

Mercurio, t. 1, p. 495.

Tant que le corps de l'etat fut menacé d'une crise dangereuse, il falloit souffrir ces mauvaises humeurs, et prendre garde même de les aigrir : mais insensiblement les symptômes fâcheux avoient disparu. L'Espagnol, rappelé pour defendre ses foyers contre les Catalans et les Portugais révoltés, laissoit les frontières de France tranquilles. Les troupes de *Weimar* gagnees, et ses conquêtes achetées et incorporées au royaume, lui servoient de boulevart du côté de l'Allemagne. La diversion des Hollandois, quoique souvent plus foible qu'elle n'auroit dû être, garantissoit les pays limitrophes de la Flandre. Le duc de *Lorraine*, qui, chassé de ses états et réduit à faire le personnage d'aventurier, tenoit une armée prête à marcher par-tout où son intérêt l'appeloit, avoit été rattaché, par ce même intérêt, à la cause de la France : en cas d'une infidélité prévue, il étoit réduit, par l'occupation de ses places fortes, à l'impuissance de nuire, et il avoit même donné son consentement à en être puni par la privation de ses domaines. Enfin la politique de *Richelieu* avoit parfaitement réussi à l'egard de la duchesse de *Savoie*. Brouillée avec ses beaux-frères et avec les Espagnols, elle se trouvoit dans

une dépendance absolue des Français. Ils occupoient ses forteresses, et tenoient la campagne par de petits corps de troupes qui se donnoient la main depuis Genève jusqu'à la Valteline. Ces partis se rassembloient au besoin en corps d'armée, et servoient de remparts au royaume, contre les secours que la maison d'Autriche pouvoit tirer de l'Italie, où plusieurs princes, en haine de *Richelieu*, ou jaloux des prospérités de la France, auroient volontiers aidé ses ennemis. 1641.

Avec ses précautions, *Richelieu* pouvoit enfin frapper en sûreté le coup qu'il préparoit, depuis long-temps, au comte de *Soissons*. Quoique ce prince entretînt des correspondances avec tous les mécontens, on conjecture, par la peine qu'eut le duc de *Bouillon* à le déterminer à agir, qu'il seroit resté tranquille, s'il n'avoit été provoqué par les vexations secrètes du cardinal. Le roi souhaitoit qu'on le laissât paisible dans sa retraite : mais les circonstances mettoient une grande différence entre les intérêts du monarque et ceux du ministre. La santé de *Louis XIII* dépérissoit sensiblement, et faisoit craindre une mort prochaine. *Richelieu*, non moins menacé, s'étour-

Ses projets. *Mercurio*. t. 1, p. 279. *Histoire de Bouillon*, t. 3, livre 8.

1641. dissoit sur le danger, et se flattoit de survivre à son maître. Or, pour un ambitieux, ce n'auroit pas été survivre, que de rester sans puissance; aussi a-t-on cru remarquer, dans ses dernières démarches, des mesures tendantes à se procurer la régence. Il falloit bien présumer de sa capacité et de sa fortune, pour concevoir un pareil projet contre les droits de deux reines, d'un frère du roi, de plusieurs princes du sang, presque tous ses ennemis mortels: mais c'étoit précisément du conflit des prétentions, que le ministre espéroit le succès des siennes. Voici comme il arrangeoit les événemens.

« A la mort du roi, il se formera des « brigues; la reine mère probablement « viendra revendiquer une autorité « qu'elle n'a laissé échapper qu'à re- « gret. La jeune douairière ne voudra « pas la lui céder. Le duc d'*Orléans*, « réclamera les droits de sa naissance. « Tous trois seront fort embarassés, « se trouvant sans argent, sans troupes « et sans considération. S'ils n'y son- « gent pas d'eux-mêmes, je ferai sug- « gérer à l'un d'eux de recourir à moi, « comme maître d'entraîner du côté où « je pencherai, et les gouverneurs des « villes et des provinces, et les com-

mandans des armées, presque tous placés de ma main. S'ils dédaignent de m'avoir obligation, je leur opposerai la maison de *Condé*, qui peut « mettre un grand poids dans la balance ». 1641.

En effet, le prince de *Condé* étoit un homme de tête, et avoit du génie pour le gouvernement. Le duc d'*Enghien*, son fils, témoignoit de l'ambition et montroit déjà pour le commandement des armées, les talens qui l'ont depuis rendu si célèbre. *Richelieu* s'en étoit assuré, en lui faisant épouser sa nièce, *Claire-Clémence de Maillé*, fille du maréchal de *Brezé*; et en même temps il avançoit dans le service de la marine le marquis de *Brezé*, frère de la jeune princesse, qu'il destinoit à la charge d'amiral, dignité dont il se seroit rendu digne, si une mort glorieuse ne l'eût enlevé à la fleur de son âge. Il est certain que ces deux jeunes guerriers, secondés des conseils de leur oncle, pouvoient donner un grand avantage à la concurrence de la maison de *Condé*, contre deux femmes sans puissance, et contre *Gaston*, prince décrédité: il n'y avoit que le comte de *Soissons*, prince au contraire généralement estimé, qui eut pu déconcerter les desseins

1641.

intention, car, outre les motifs du bien public, canevas ordinaire de ces sortes de pièces, on y voit en termes exprès le dessein de chasser le cardinal d'auprès du roi: or, comme on savoit que ce prince ne pouvoit se passer d'être gouverné, c'étoit dire clairement qu'on tendoit au ministère. Il semble que *Louis* étoit assez indifférent sur l'événement, et qu'il se seroit servi de *Soissons* dont il prisoit la probité, ou de *Bouillon* dont il estimoit la capacité, comme il se servoit de *Richelieu*. Il vint nonchalamment jusqu'à Péronne, sans montrer son activité ordinaire. Les troupes paroissoient participer à l'indolence du monarque. Elles ne marchoient qu'à regret contre un prince du sang, qu'on croyoit poussé au désespoir par le ministre. *Richelieu* voulut faire des traîtres dans la maison et l'armée de *Soissons*, et, avec tous ses trésors, il ne put y réussir; au lieu que, sans séduction, la Cour et l'armée du roi étoient pleines de gens qui faisoient des vœux pour la prospérité du comte, et qui étoient disposés à l'appuyer.

Bataille de la Marsée gagnée par Soissons

Montglat, 1, p. 393.

Pour comble d'avantages du côté des confédérés, le maréchal de *Châtillon*, commandant des troupes royales, étoit brave soldat, mais le plus négligent des

des généraux. Il avançoit vers Sedan, s'imaginant n'avoir à combattre que des gens timidement renfermés dans leurs murs, et il ignoroit qu'il avoit en tête une armée aussi forte que la sienne. *Soissons* l'avoit formée de Français volontaires, accourus sous ses drapeaux, et d'un corps d'Allemands envoyés par l'empereur, sous les ordres du général *Lamboy*, vaillant et expérimenté capitaine. Ce ne fut qu'à la dernière extrémité que le comte accepta ce secours. *Lamboy* avoit déjà passé la Meuse, et s'étoit joint aux Français, que *Soissons* vouloit encore qu'on écoutât des propositions d'accommodement. *Bouillon*, au contraire, les regardoit ou comme une ruse pour rendre le prince suspect à ses alliés, ou comme une preuve que le ministre se défioit de ses forces. Dans l'un et l'autre cas, il ne convenoit pas, disoit-il, de se laisser arrêter par des offres insidieuses ou intéressées. Le sort en fut jeté, et l'action s'engagea le 6 juillet dans la plaine de Bazeille, près du bois de la Marsée, à la vue de Sedan. Les meilleurs historiens rendent un témoignage avantageux à *Châtillon* sur ses manœuvres et son courage; ils disent qu'il choisit bien son champ de

1641.
Montréso t. 1, p. 32
Brienne t. page 141.
Mémoire d'Arnauld t. 1, p. 21

1641. bataille, qu'il rangea bien son armée, qu'il donna de bons ordres et bon exemple : mais tous ses efforts ne purent prévaloir contre la mauvaise volonté de ses troupes. L'officier étoit mécontent qu'on l'employât contre un prince du sang qu'il estimoit, et le soldat, de ce qu'on lui avoit fait quelque retenue sur d'anciennes montres ; de sorte qu'après la plus foible résistance, toute l'armée comme de concert, se débanda. Des corps entiers de cavalerie se retirèrent cornette haute et trompettes sonnantes. On entendit des soldats qui, joignant la raillerie à la désertion, disoient en fuyant, *en voilà pour leur cinq écus*. Le malheureux *Châtillon*, après les plus grandes preuves de valeur, se trouvant presque seul sur le champ de bataille, fut obligé de rejoindre les fuyards, qui l'entraînèrent à huit lieues de là.

Il y est tué. Mongl., 1, p. 393. Le comte de *Soissons*, entouré de quelques officiers, avançoit tranquillement dans la plaine, regardant fuir l'armée royale. Tout d'un coup on entend la détonation d'un pistolet : le prince tombe ; on le relève, il étoit mort. Il avoit le coup au milieu du front, la bourre dans la tête, et le visage brûlé de poudre. Les uns disent qu'il se tua lui-

ême, en relevant avec son pistolet la ère de son casque : mauvaise habile dont on lui avoit remontré plusurs fois le danger. D'autres rapport qu'on vit passer devant lui un valier, qui, plus prompt que l'éclair, tira à brûle-pourpoint, et disparut. tte dernière opinion a prévalu, et me plus singulière, et comme plus taptée aux circonstances où se trouvoit le cardinal. Il ne régnoit que par crainte. Il n'ignoroit pas que tous les drés de l'état étoient révoltés contre lui. Il avoit traité le clergé avec hauteur, la noblesse avec fierté, les parlemens avec mépris, les soldats étoient mal payés, les peuples écrasés d'impôts. Dans cet instant critique, il ne falloit qu'une victoire pour ouvrir au comte de *Soissons* le chemin jusqu'à Paris, parce que l'armée qui auroit pu suppléer à celle de *Châtillon*, étoit occupée au siége d'Aire, et trop éloignée. Le roi paroissoit lui-même s'embarasser peu des suites. A la première nouvelle de la défaite de ses troupes, il se disposa tranquillement à regagner Paris, sans montrer ni chagrin ni inquiétude, comme un homme qui avoit pris son parti, et qui étoit sûr de tout pacifier en sacrifiant son ministre. La mort du comte

1641. de *Soissons* étoit donc nécessaire au cardinal. Mais cette nécessité ne prouve point qu'il l'ait procurée ; et le danger trop évident qu'elle eut fait courir à un assassin, est encore un autre motif d'en douter.

La guerre finit. Deux heures après la nouvelle de la déroute, arriva celle de la mort du comte. Un instant changea les dispositions de *Louis*. Comme s'il eût été ébloui par la fortune de son ministre, il n'estima plus que ses conseils, ne goûta plus que ses projets ; il se montra même plus ardent que *Richelieu* à punir les révoltés. L'armée battue retourna par ses ordres vers Sedan ; il ne parloit que de forcer le duc de *Bouillon*, et de le priver de son petit état : mais trop content d'être à si bon marché delivré d'un tel danger, le cardinal accorda des conditions avantageuses au duc. Il fit même, pour se l'attacher, des avances auxquelles *Bouillon* parut répondre ; mais ce ne fut pas de bonne foi, et il porta quelque temps après, la peine de sa dissimulation. Ses alliés ne furent pas également menagés. Les fauteurs publics de la conjuration, *Guise*, *La Valette* et *Vendôme*, restèrent sous l'anathème des procédures faites ou commencées contre eux : et tout espoir de retour

le royaume leur fut ôté. Les com- 1641.
:s secrets, n'eussent-ils fait que des
x pour le comte, essuyèrent des
ortifications proportionnées à leur
.. Le duc d'*Epernon* servit d'exem-
; il fut tiré de sa belle maison de
sac où il se plaisoit, et confiné
le château de Loches, dont il étoit
vérité gouverneur, mais qu'on de-
nt, dans la circonstance, regarder
: une prison. Il y mourut quelques
is après, âgé de quatre vingt-sept
, plus accablé de chagrin que d'an-
ées. Ainsi le résultat complet de cette
heureuse entreprise fut l'asservisse-
nt de tous, à *Richelieu* et aux siens.

Cette prétention à la domination De Thou.
usive, même sur les volontés, se *Merc.* t. 2 livre 2.
rouve par l'exemple du malheureux *Brienne*,
e *Thou*, fils du célèbre historien. Son t. 2, p. 133.
remier état fut la robe; le refus d'une
tendance d'armée l'aigrit contre le
ardinal. Il voulut prendre l'épée, et
attachant à la Cour sans emploi, il
hoisit le pire de tous les états pour un
énie ardent, parce que la manie de
ouloir être quelque chose, le porta à se
iêler de tout. Sa famille, inquiette d'une
onduite dont elle prévoyoit les dangers,
pria plusieurs fois de renoncer à
s chimères, et de s'attacher à quelque

1641. objet solide : mais soit éloignement pour les assujétissemens d'une charge, soit goût pour la considération que donne la familiarité des grands, il continua de vivre à la Cour, et devint même l'ami et le conseil de *Cinq-Mars*, grand-écuyer et favori du roi.

Cinq-Mars.

Monglat, t. 1, p. 256; t. 2, p. 30.
Brienne, t. 2, p. 133.
Aubery, *Mém.* t. 2, page 838.
Montrésor, t. 1, p. 135, et 253.
Memoires d'Artagnan, t. 1, p. 179.
Mercurio, t. 2, liv. 2.

Ce jeune homme, fils du maréchal d'*Effiat*, ami intime de *Richelieu*, dut sa faveur au choix du ministre, qui crut, en l'avançant à ce poste, s'en faire un rempart contre les dégoûts du roi et ses suggestions des mal-intentionnés. Il n'omit aucune des instructions et des conseils qui, mis en pratique, auroient procuré au jeune favori la confiance entière de son maître. Ces soins ne réussirent pas d'abord. *Cinq-Mars*, à la fleur de l'âge, fait pour les plaisirs vifs et bruyans, ne pouvoit s'accoutumer à la vie sédentaire qu'exigeoient le goût et la santé vacillante de *Louis*. Le favori ne cachoit pas l'extrême repugnance qu'il sentoit à vivre, comme garotté, auprès d'un homme de mauvaise humeur, toujours plaintif, mécontent, et qui, sans être vieux, avoit presque toutes les infirmités repugnantes de la vieillesse. Le cardinal exhortoit le favori à la complaisance,

tançoit de ses vivacités et de ses ts ; d'un autre côté, il prioit le que, qui lui faisoit aussi ses rites, d'accorder quelque chose à trême jeunesse, et d'user d'indulnce. 1641.

Tout alla bien pour la satisfaction iproque des parties, et sur-tout ur celle du ministre, tant qu'il fut ir confident. Par-là il savoit les dispo s secrètes du roi, et il prenoit ses ures en conséquence. Mais cet arngement politique pensa tourner au riment du cardinal, son auteur. omme il avoit été obligé, pour faire vorer à *Cinq-Mars* l'ennui de son état, de lui présenter la perspective des honneurs et des autres avantages de la Cour, le jeune homme trouva bientôt le dédommagement au-dessous de ses sacrifices, s'il n'y joignoit quelque part dans le gouvernement. C'étoit attaquer *Richelieu* par l'endroit sensible. Il tâcha de ramener son protégé à des desseins plus modérés ; mais, d'autre part, sitôt qu'on connut des prétentions à celui-ci, tous les ennemis du cardinal l'assiégèrent. L'un lui donnoit un conseil, l'autre lui fournissoit un projet ; les grands et les princes le recherchèrent ; Ses prétentions.

1641. *Gaston* et la jeune reine le firent as-
surer de leur bienveillance. On l'en-
couragea à ne pas rester sous la tutell
du ministre, et on l'enhardit à deman-
der au roi lui-même ce que son émi-
nence lui refusoit.

Le cardinal le traverse.

Il songea donc à se rendre plu
agréable à son maître, et à employer
pour le gagner, les complaisances qu
le prélat lui avoit autrefois enseignée
Il y réussit au point que le roi, allan
tenir conseil, et voyant *Cinq-Mars*
son côté, dit au cardinal : *Si nou
faisions entrer notre ami, afin qu'i
apprenne ?* A la vérité, cela fut d
d'un air honteux et embarassé, qu
donna de l'assurance au ministre.
prit un air sévère qui en imposa
monarque et au favori, et ils n'osere
passer outre. Dans une autre occasion
le cardinal défendit à *Cinq-Mars* d
se trouver au conseil ; et sur ce qu
s'autorisoit de l'aveu du roi : *Alle*
lui dit fièrement le ministre, *all
lui demander si ce n'est pas s
sentiment.* Quand le grand ecuy
auroit réussi dans ce projet, il n'a
roit pas dû espérer grand avantage po
la suite, puisque *Louis* lui disoit lu
même : *Souvenez-vous bien que
M. le cardinal se déclare ouvert

votre ennemi, je ne puis plus 1641.
les garder auprès de moi; comptez dessus. Après cet avis, le favori ne
alant pas plier sous le ministre, de-
t prendre le parti d'accepter le
uvernement de Touraine, que le
dinal lui offroit, avec tout ce qui
uvoit lui en rendre le séjour agréa-
e, la terre de *Cinq-Mars* y étant
uée; mais il ne voulut pas subir le
honneur d'une disgrâce, et il se
ia aux circonstances, en attendant
événemens plus favorables.

Louis XIII s'affoiblissoit, et cet
oiblissement lui faisoit désirer le
os, tandis que la guerre, allumée
r toutes ses frontières, eût exigé de
du travail et du mouvement. D'un
re côté, dans cet état de souffrance
bituelle, les soins attentifs d'une
e tendre et d'une épouse chérie,
bloient indispensables à ses affec-
s et à ses besoins; mais l'une,
ile à son fils, peut-être même à
arge par les réflexions que son ab-
sence excitoit, se consumoit dans son
exil; l'autre, privée de l'amour et
de l'estime de son mari, ne l'abordoit
jamais qu'avec cette crainte qui glace
le cœur et engourdit la main. Il n'a-
voit pas seulement la consolation de

Vues du ministre.

1642.

Mercurio, t. 2, liv. 2.

Lettres de Richelieu, p. 265.

Mémoires d'Artagnan.

1642. pouvoir compter sur les soins empressés des subalternes qui le servoient, parce que, pour peu que le ministre s'aperçût qu'ils s'attachoient au roi, et que le roi s'attachoit à eux, il forçoit le foible prince à les renvoyer. de sorte qu'on vit avec étonnement des officiers de la chambre, des capitaines aux gardes, gens d'honneur et de probité, sacrifiés aux soupçons du cardinal, et forcés de s'éloigner. Ils emportoient les regrets de leur maître, qui eut quelquefois le courage de leur conserver, malgré son ministre, leurs charges et leurs appointemens.

Ces sacrifices, l'impérieux *Richelieu* les exigeoit, sous peine d'abandonner le monarque au milieu des ennemis qu'il lui avoit faits au dedans et au-dehors. Cette menace hautaine arracha quelquefois des plaintes au roi. Il se doutoit qu'on l'investissoit d'embarras, comme de chaînes pour le retenir. Les cris des peuples chargés d'impôts, les reproches des exilés, les gémissemens des prisonniers, les murmures de toute l'Europe, lasse de voir perpétuer la guerre qui la devoroit, perçoit quelquefois jusqu'à ce prince. Il lui arrivoit alors de murmurer lui-même, de faire connoître qu'il sentoit

1642.

.. esclavage, et de desirer d'en être
. ré. Malheur cependant à ceux qui,
r .. nt à la lettre ces desirs vagues,
.. ient l'imprudence de lui faire des
.. es et de lui fournir des projets!
... *helieu* arrivoit armé de tout son
.. ndant. Non-seulement il rassuroit
.. onscience du monarque alarmé,
.. il en tiroit le nom de ceux qui
.. ient jeté le trouble dans son esprit;
ces aveux, il les arrachoit en exé-
.. on d'un serment, par lequel ce
.. ince pusillanime s'étoit engagé à ré-
.. ler à son ministre ce qu'on diroit
.. ntre lui.

Cependant, comme tout a une fin
dans le monde, *Cinq-Mars* crut que
.. puissance de *Richelieu* touchoit à
.. terme. Le prélat le crut aussi,
.. ais dans un sens différent. *Cinq-*
.. *s*, confident des mécontentemens
.. *Louis* et de ses murmures, s'ima-
.. noit que le prince, dans un moment
d'impatience, pouvoit congédier son
ministre, ou trouver bon qu'on l'en
débarassât de quelque manière que ce
fût. *Richelieu*, au contraire, qui
connoissoit la foiblesse du roi, et com-
bien il étoit effrayé des moindres
affaires, ne pouvoit se persuader que
le monarque eût jamais le courage de se

1642\. priver de son secours. Ce n'étoit donc point par la disgrace qu'il craignoit de voir finir son crédit, mais par la mort de *Louis*. Le dépérissement du prince lui faisoit croire que ce moment n'etoit pas eloigné, et il ne doutoit pas qu'à cet instant mille bras n'avançassent pour l'arracher des degrés du trône, et le précipiter. Ainsi, la mort du roi arrivant, tout le monde regardoit la chûte du cardinal comme certaine, et on n'imaginoit pas comment il pourroit se soutenir. Mais quelques observateurs crurent appercevoir que *Richelieu* ne s'abandonnoit pas lui-même, et ne désespéroit pas de la fortune.

Voyage du roi en Roussilon.

On a déjà vu quels pouvoient être ses projets quand *Louis XIII* viendroit à manquer, et il pouvoit se flatter que le besoin qu'auroient de lui les prétendans à la régence, ne laisseroit pas ses espérances sans fondement; mais pour leur donner plus de solidité, il falloit que le cardinal se trouvât alors dans un centre de force capable de faire mouvoir les ressorts les plus éloignés: c'est à quoi il travailla très-habilement. Quoique le roi fût languissant et presque mourant, il sut lui persuader de quitter son pe-

, et d'aller aux extrémites du 1642.
ıme, s'assurer de la Catalogne,
, conquérir le Roussillon. Il vouloit
ue la reine laissât ses enfans dans le
iteau de Vincennes, sous la garde
Chavigni, son confident, et qu'elle-
ıême suivît son mari dans ces pays
ignés, où elle se seroit trouvée en-
; deux armées des meilleures troupes
France, commandées par les plus
oches parens du prélat. Il est vrai
ıe cet arrangement n'eut pas lieu,
ce que la reine pleura, jeta des
s, et protesta qu'on lui arracheroit
ıtôt la vie que de la séparer de ses
fans. Il fallut la laisser dans la ca-
ale : mais elle y resta sans autorité,
la puissance toute entière fut con-
e au prince de *Condé* dont *Richelieu*
ıit sûr. Pour *Gaston*, il eut ordre de
re son frère, et il obéit.

Le roi et son ministre marchèrent à
eur conquête avec une pompe égale.
La grandeur de leur cortège ne leur
ermettant pas d'aller ensemble, de
Paris à Lyon ils ne se rencontrèrent
que quatre fois dans les lieux où leur
suite pouvoit se développer sans se gê-
ner. Ainsi le cardinal, pendant une si
ongue route, qu'il ne fit qu'à petites
ournées, abandonna *Louis* aux insinua-

1642. tions de *Cinq Mars* qui accompagnoit le roi : imprudence qui auroit coûté cher au ministre, si le favori n'en eût commis de son côté de très-grandes; ou plutôt toute sa conduite ne fut qu'un tissu d'imprudences qui le conduisirent à la dernière catastrophe.

Conspiration de Cinq-Mars. *Monglat.* t. 1, p. 39.

On ne devoit pas attendre autre chose d'un jeune homme de vingt-deux ans, dont les projets suggérés par la haine contre le cardinal, enfantés par des intérêts différens, dirigés par des gens passionnés, ne pouvoient être que contradictoires entre eux. Il détestoit *Richelieu :* il vouloit le détruire, et, dès le premier pas, il fut embarassé sur le choix de celui qu'il présenteroit à sa place ; car il sentoit bien que *Louis* ne pouvoit se passer de ministre, et qu'avec son caractère méfiant et irrésolu il n'étoit pas homme à se contenter du premier qu'on lui indiqueroit. *Cinq-Mars* jeta les yeux sur le duc de *Bouillon*, dont le roi estimoit la capacité. *Bouillon*, qui s'étoit bien promis, après le danger qu'il avoit couru dans ses liaisons avec *Soissons*, de n'en plus basarder de pareilles, changea d'avis par l'appât d'un si beau poste. Il prit confiance au favori. Le complot se forma : *Gaston* s'y joignit ; la reine régnante

1642.

irectement : les confidences
, et une foule d'importans,
ı de mécontens se présenta
avoir part (1).
un donna son avis. Les uns vou- Il roi.
qu'on forçât le roi par une guerre Montrésor,
à renvoyer son ministre : d'autres, t. 1, p. 334,
t ıât le nœud par le meurtre et tome 2, p. 228.
carc al : projet odieux qui épou-
q lquefois le bouillant *Cinq*-
, is auquel il revenoit, quand
ima nation s'échauffoit à la vue
i l et des périls qui l'environ-
: toutes parts. *De Thou*, le
re et le plus sage de ses amis,
ces moyens. Il vouloit que le
n'em oyât auprès du roi que
ıati et les raisons; armes dont
oit l ı ıs inévitables, si elles
ı ıées. Il exhortoit donc
gra -écuye à mieux cultiver l'a-
: r riter sa confiance et
t ı extérieur moins dis-

(1) *Le roi en étoit tacitement le chef; le grand-écuyer en étoit l'ame ; le nom dont on servoit étoit celui du duc d'*Orléans, *et leur conseil étoit le duc de* Bouillon. Voyez *Mém. de Motteville*, tom 1, page 90.

1642. sipé, par de l'assiduité et plus de complaisance. Alors disoit-il, vous pourrez trouver des momens favorables pour remontrer au roi les torts de son ministre, ses défauts, et la facilité de se passer de lui, tant pour la paix que pour la guerre.

Richelieu en disgrace.

Placé entre ses différens avis, *Cinq-Mars* les écoutoit tous, ne s'arrêtoit à aucun en entier, prenoit partie des uns, partie des autres; et, par une suite de sa fausse politique, il cachoit à *de Thou* ce qu'il tramoit avec *Bouillon*, et ne disoit qu'à demi à celui-ci ce qu'il traitoit avec *Gaston*. Cependant il suivoit toujours le plan que lui avoit tracé son ami; et il paroît qu'il réussissoit, puisque le roi s'accoutuma à entendre dire du mal de son ministre, qu'il ne trouva même pas mauvais qu'on lui parlât de l'en débarasser par violence, et qu'il s'avança jusqu'à souffrir que *de Thou* écrivît à Rome et en Espagne, pour faire la paix sans la participation de *Richelieu*. Le prélat ne s'aperçut que trop de cette diminution de crédit, dans les entrevues qu'il eut avec *Louis* pendant la route. Il voulut parler contre le favori; mais il ne fut écouté qu'avec froideur et indifférence. Ses conversations sur la guerre, sur les détails d'ad-

istration, autrefois recherchées par 1642.
monarque, n'étoient plus souffertes
ec humeur. Dès-lors le ministre
mit sur ses gardes, et se tint toujours
quelque distance du roi. Pendant que
monarque étoit dans son camp de-
nt Perpignan, il se tenoit à Narbonne.
nd *Louis* vint dans cette dernière
le, le cardinal rebroussa vers Taras-
, sous prétexte d'aller y prendre
ux : mais il y travailloit sourde-
nt à la ruine du favori, cherchant,
ninant, attendant beaucoup du bé-
lice du temps, et encore plus des
idences du grand-écuyer.

Conquête du Roussillon.

La guerre parut rendre au roi quelqu'activité. Il avoit passé en revue à Lyon son armée, où servoient le vicomte *Turenne* et le duc d'*Enghien*, et commandoient les maréchaux de *illeraie* et de *Schomberg*. A Vaence, il donna la barette au cardinal *azarin*, attaché désormais aux intérêts de la France, et le bâton de maréchal au comte de *la Mothe-Houdancourt*, qui venoit de battre les Espagnols en Catalogne, et qui les y observoit pour les empêcher de porter des secours en Roussillon. Le même honneur fut accordé au comte de *Guébriant* pour avantage semblable obtenu en Al-

1642. lemagne. Chargé de garantir les frontières du royaume sur le Rhin, afin d'assurer l'expédition du midi, il s'étoit séparé de *Torstenson*, qui avoit été envoyé de Suède pour remplacer *Banier*, et qui avoit essayé vainement d'entraîner les Français en Bohême. Eloignés l'un de l'autre, les deux généraux n'en furent pas moins vainqueurs des Autrichiens : *Torstenson*, à Schweidnitz en Silesie, ainsi qu'à Leipsikc, champ de bataille toujours favorable au Suédois; et *Guébriant*, à Kempen, près de Meurs, où il fit prisonniers les généraux *Lamboi* et *Merci*; avantage qui le rendit maître de l'Electorat de Cologne. Du côté des Pays-Bas la garde des frontières avoit été confiée à *Antoine de Grammont*, comte de *Guiche*, fait maréchal l'année précédente après le siége d'Arras, et au comte de *Harcourt* que le duc de *Bouillon* remplaçoit en Italie. La guerre, cette année, cessa, dans cette dernière contrée, entre les princes de Savoie et la régente. Ils renoncèrent à l'alliance de l'Espagne ; et le gage de la réconciliation fut d'abord le mariage du cardinal *Maurice* avec sa nièce, fille aînée de *Christine*; et ensuite, des terres et des pensions

·ables qui furent assignées en aux deux princes.

Au moyen de ces dispositions, les furent rapides en Roussillon; ı échec qu'éprouva le maréchal de *ımmont* à Honnecourt près du Ca-, ainsi que la reprise des villes de et de la Bassée par *D. Francisco elos*, n'y apportèrent aucun obs-. L Espagnols, défaits à Villefran-ıs de mars, rendirent Collioure d'avril, Perpignan au mois de n ; et enfin le maréchal de *la* heva la campagne par une vic-e qu'il remporta à Lérida sur le mar-s de *Léganez*, lequel fut contraint lever le siége de cette ville.

Cinq-Mars cependant se livroit à une dangereuse indiscrétion : les choses en étoient au point, par son imprudence, que la princesse *Marie de Gonzague* lui écrivoit : *Votre affaire est connue à Paris, comme on y sait que la Seine passe sous le Pont-Neuf.* Mais cette publicité n'inquiétoit pas ce jeune homme, qui, se fiant aux démonstrations extérieures des courtisans, croyoit avoir tout le monde pour lui, et agissoit sans précaution. Oubliant les bons avis que lui avoit donnés *de Thou*, il

1642.

s'abandonnoit à ses passions, à sa frivolité, s'attiroit du roi des réprimandes qui occasionnoient de petites disgraces : mais elles ne duroient pas ; et le grand-écuyer, pour peu qu'il voulût montrer d'application et d'attachement, reprenoit aisément son crédit. Celui de *Richelieu* diminuoit au point, que l'expédient des revers qui lui avoit réussi dans toute autre circonstance, fut inutile dans celle-ci. Ce fut lui, si l'on en croit *Siri*, qui pour embarasser le roi engagea le comte de *Guiche* à se laisser battre sur la frontière de Picardie, restée ouverte à l'ennemi : mais cette ruse, si elle est vraie, n'aboutit qu'à attirer au cardinal un ordre très-sec que le roi lui envoya, de remédier à cet accident, et ne lui rendit pas la confiance de *Louis*. D'un moment à l'autre le ministre s'attendoit à être disgracié : heureux si son infortune se bornoit à la perte de ses emplois ! Mais une découverte inattendue changea entièrement la face des affaires.

Traité de Cinq-Mars avec l'Espagne.

Mongl'at, t. 2, p. 39.

Brienne, t. 2, p. 142.

Pendant que *Cinq-Mars*, vers la fin de l'année dernière, balançoit sur les moyens de renverser le cardinal, il lui vint dans l'esprit, ou on lui suggéra de se préparer un asyle en cas de revers. Il demanda Sedan au duc de *Bouillon*.

Gaston en fit autant. La reine régnante, saisie de terreur lorsqu'on voulut la contraindre de suivre le roi, sollicita aussi l'assurance d'être reçue avec ses enfans dans cet asyle, si son mari venoit à mourir entre les mains de *Richelieu*. *Bouillon*, qui avoit déjà exposé sa principauté avec le comte de *Soissons*, se fit long-temps prier, pour la risquer une seconde fois. Enfin il ne l'accorda qu'à condition qu'on lui assureroit le secours de l'Espagne. *Gaston* et *Cinq-Mars* y consentirent. Ils dépêchèrent tous trois de concert, à Madrid, un gentilhomme nommé *Fontrailles*, qui conclut un traité en leur nom, et le signa le 13 mars : il contenoit vingt articles, tous dirigés contre *Richelieu*, avec grande attention d'insinuer que si on se lioit avec les étrangers, c'étoit la tyrannie du cardinal qui y contraignoit les confédérés. *De Thou* n'eut point connoissance de ce traité quand il se fit : mais il l'apprit quelque temps après de la bouche même du grand-écuyer; il le désapprouva, et exhorta son ami à rompre ces intelligences criminelles, et à prendre des mesures promptes, pour n'en pas éprouver de mauvaises suites : mais la multiplicité des affaires et des plaisirs étourdit ce jeune homme.

1642.

Aubery, p *Mém.* t 2, p 577.

Montrésor t. 2, p. 240.

1642. Le cardinal, éloigné et malade, paroissoit sur le penchant de sa ruine; il sembloit qu'il ne falloit plus qu'un souffle pour le précipiter. Le roi, détaché de lui en apparence, redoubloit de bontés pour le favori. Il y eut pourtant des momens où celui-ci crut apercevoir du changement dans les manières du monarque : mais il le regardoit comme un des accès d'humeur auxquels *Louis* étoit sujet; et il se flattoit qu'il n'auroit pas de suite. Cependant il ne parut que trop que ce changement venoit du dégoût que le roi prit de son favori; dégoût occasionné d'abord par la vie déréglée de *Cinq-Mars*, et ensuite par la connoissance que *Louis* eut de son infidélité.

Il est arrêté. *Monglat*, t. 2, p. 50. *Montrésor. Passim.*

Elle lui parvint par le ministre, qui l'eut lui-même on ne sait comment. La copie du traité tombée entre les mains de *Richelieu* n'étoit pas authentique : il craignoit que s'il en donnoit directement avis au roi, ce prince ne regardât cette nouvelle comme une invention du prélat, qu'il n'en avertît lui-même les coupables, et qu'ils ne lui ôtassent les moyens de les convaincre. C'est pourquoi il en fit passer la première notion au roi, par un homme qui ne parut pas parler de sa part. Ensuite il

dépêcha *Chavigni*, chargé de la copie du traité. *Cinq-Mars*, sachant qu'il arrivoit, voulut le faire assassiner avant qu'il parlât à *Louis*; mais il étoit déjà avec le monarque. Le grand-écuyer n'avoit d'autre moyen de salut que la fuite; malheureusement il s'y prit trop tard. Sa conduite avoit été si imprudente, qu'elle avoit, pour ainsi dire, averti tous ses complices qui se sauvèrent. Pour lui, il fut arrêté à Narbonne avec *de Thou*, le 13 juin. De ce moment, le monarque et le ministre agirent avec le plus grand concert. Le duc de *Bouillon*, à la tête des forces de France en Italie, fut le second exemple, sous ce règne, d'un général arrêté au milieu de l'armée qu'il commandoit. On le renferma dans la citadelle de Casal; et le duc d'*Orléans*, qui suivoit de loin la Cour pour se conduire selon les événemens, se trouva tout-à-coup investi de troupes en Auvergne. 1642.

Dans cette surprise, le premier acte de *Gaston* fut de jeter prudemment au feu l'original du traité; mais la suite ne répondit pas au commencement. Ce fut contre lui que *Richelieu* dirigea ses batteries pour en tirer des aveux qui servissent à charger les autres. Le ministre ne se trompa pas dans ses mesures.

Procès Cinq-Ma[rs] et de de Th[ou]. Journal [de] Richelie[u] 3e. part., p. Montré[sor] t. 3, p. [illegible]

1642. *Monsieur* fit d'abord une démarche qui assuroit le cardinal du succès : il dépêcha au prélat l'abbé de la *Rivière*, avec des assurances vagues de repentir, et des prières de lui obtenir grâce. C'étoit un augure favorable aux intentions de *Richelieu*, que l'intervention de cet abbé, ame vénale, flatteur bas et rampant, qu'il étoit aisé de rendre, par crainte ou par espérance, l'instrument des surprises qu'on feroit à la crédulité du prince. Dès la première entrevue, on insinua à l'agent de *Monsieur*, qu'on ne croyoit pas qu'il eût pu se rendre coupable à l'insçu de ses confidens. Ce soupçon inspira une mortelle frayeur au négociateur. Il porta ses alarmes auprès de son maître qu'il intimida, et qui le renvoya chargé d'aveux, sinon concluans, du moins propres à en fair exiger de plus étendus et de plus exacts. A une lettre très-soumise, dont *Gaston* accompagna ces premières démarches, le cardinal répondit celle-ci : *Monsieur, puisque Dieu veut que les hommes aient recours à une entière et ingénue confession de leurs fautes, pour être absous en ce monde, je vous enseigne le chemin que vous devez tenir, afin de vous tirer de la peine où vous êtes. Votre altesse a*

bien commencé; c'est à elle d'achever, et à ses serviteurs de supplier le roi d'user de sa bonté à son endroit.

Le premier témoignage de bonté que le ministre promit de tirer du roi, fut qu'il permettroit à son frère de voyager et de se fixer à Venise, avec une modique pension, mais sans le voir avant son départ. Pour avoir une augmentation de pension, et la faveur d'être admis en présence de son frère, *Monsieur* fit de nouveaux aveux. Nouvelles questions de la part du cardinal, et insinuation qu'on pourra le faire rester en France, seulement éloigné pour quelque temps de la Cour. Enfin, par toutes ces prétendues grâces, habilement graduées, on obtint du foible *Gaston* qu'il se laisseroit interroger par le chancelier, et que ses réponses serviroient de preuves contre ses complices. Il exigea seulement qu'il ne leur seroit point confronté, sans doute pour ne pas être exposé à des reproches qui l'auroient couvert de honte.

Sa facilité porta le coup mortel aux prisonniers: ils savoient que leur salut dépendoit de leur silence, et que s'ils persistoient à nier d'avoir eu recours à l'Espagne, jamais on ne trouveroit de preuve propre à faire décerner contre

1642. eux des peines juridiques. L'original du traité, la seule preuve qui pût les convaincre, étoit entre les mains du duc d'*Orléans*. Ils ne le croyoient pas assez noir pour les trahir de gaîté de cœur; mais, d'après ce qui s'étoit passé dans l'affaire de *Chalais*, de *Montmorenci*, de *Soissons* et de tant d'autres, ils auroient dû le soupçonner assez foible pour se laisser arracher les secrets les plus importans à la sûreté et à la vie de ses amis. C'est pourquoi le cardinal, très-instruit du caractère de *Gaston*, et de la manière dont il falloit le prendre, dirigea contre lui, comme nous venons de le voir, les opérations préliminaires à l'instruction du procès.

Le roi approuva à Tarascon ce plan de conduite, dans une visite qu'il fit le 3 juillet à son ministre. Ce fut un spectacle assez singulier que celui de deux moribonds, couchés chacun sur un lit, occupés à creuser, pour ainsi dire, le tombeau de deux infortunés, pendant qu'ils étoient près d'y descendre eux-mêmes. Il y eut dans cette entrevue des plaintes très-vives de la part de *Richelieu*, et des excuses très-soumises de la part de *Louis*, qui tâcha d'appaiser son ministre, en lui donnant une autorité absolue dans son royaume,

injonction à ses sujets, de quelque dition et qualité qu'ils fussent, dinal comme à lui-même. 1642.

ce le roi regagna Paris, et le dinal partit pour Lyon, traînant rière lui les deux prisonniers, dans bateau attaché au sien; et le duc Orléans se rendit à deux lieues de ville, afin d'être plus à portée des qui devoient l'interroger. La comon établie pour ce procès fut comde conseillers d'état et de magiss tir du parlement de Grenoble, ésic r le chancelier.

L aire étoit trop bien commencée, n'être pas terminée au gré du dinal. Il n'y avoit que le silence qui t sauver les coupables, et *Monsieur* oit parlé. Il est vrai que sa confession, ur ainsi dire extrajudiciaire et sans frontation, ne devoit pas valoir selon les règles ordinaires: mais on prononça que ces formalités n'étoient pas essaires pour valider l'aveu d'un fant de France. De plus, *Cinq-Mars* tint ferme à nier le traité, que jusqu'à ce qu'il eût entendu la déposition de *Gaston*; et dans ce moment même, périssant par la lâcheté du prince, il montra une modération qui dut couvrir le duc de confusion, s'il en fut instruit. Ils sont condamnés.

1642. *Monsieur*, non content de rapporter les faits, n'avoit pas eu honte de les aggraver, en disant *que c'étoit* Cinq-Mars *qui l'avoit fait tomber dans le crime par ses pressantes sollicitations.* Un homme de quarante ans, frère du roi, sûr de sa grâce, pour s'épargner peut-être quelques reproches, eut la bassesse d'accuser un jeune homme de vingt-deux ans, de l'avoir séduit et détourné de son devoir! Tout prince qu'il étoit, *Cinq-Mars* auroit pu le dévouer au mépris par des détails flétrissans : il se contenta de raconter sans aigreur et sans récrimination, ce qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire: *que toutes les fois qu'il étoit mal avec le roi ou avec le cardinal, le duc d'*Orléans *le faisoit solliciter de s'attacher à lui, et lui promettoit sa protection; que c'étoit dans un de ces momens, que, par la suggestion de* Monsieur *et du duc de* Bouillon, *il avoit imaginé de traiter avec l'Espagne, pour se procurer un asyle contre le ressentiment du ministre, et le forcer de condescendre à la paix générale; que tel avoit été son but; qu'il ne s'en avouoit pas moins coupable, et qu'il réclamoit la bonté du roi, sa seule ressource.*

L'infortunée victime de la foiblesse 1642.
deux frères ignoroit que, pendant
l'un fournissoit à ses juges des
yens de condamnation, l'autre le
çoit publiquement comme cri-
el, par une lettre écrite à tous les
uens de son royaume. Il y disoit :
puis un an, nous nous apercevions un notable changement dans la conte du sieur de Cinq-Mars ; *qu'il voit des liaisons avec des calvinistes, libertins ; qu'il prenoit plaisir à ravaler nos bons succès, à exagérer les mauvais, et à publier les nouvelles désavantageuses. Nous avons aussi remarqué en lui une maligne affectation à blâmer les actions de notre cousin le cardinal duc de* Richelieu, *et à louer celles du comte duc d'*Olivarès. *Cette manière de faire nous a donné des soupçons ; et pour en pénétrer le but et la cause, nous avons laissé le sieur de* Cinq-Mars *parler et agir avec nous plus librement qu'auparavant.* Etrange conduite d'un monarque à l'égard d'un jeune homme à peine sorti de l'adolescence, qu'il auroit fallu instruire, reprendre, éloigner même, plutôt que de le laisser entraîner à des fautes qu'on seroit ensuite forcé de punir ! Mais, sous les apparences de cette politique,

1642. que son habileté avoit pensé procurer à son ami : peut-être aussi le ministre eut-il le dessein d'intimider les cabaleurs, en rendant la dénonciation nécessaire. Ainsi, victime, tant de la fidélité à l'égard de son ami, que de la haine et de la politique, *de Thou* écouta sa sentence, sans se plaindre de la fatale confidence qui le perdoit ; et quand *Cinq-Mars* voulut lui demander pardon de son indiscrétion, il l'interrompit, le serra dans ses bras, et lui dit : *Il ne faut plus songer qu'à bien mourir*. Il s'y étoit, disoit-il, tellement disposé pendant sa prison, qu'il ne desiroit plus de vivre, dans la crainte de ne se pas trouver une autre fois si bien préparé à la mort.

Cette résignation fut en lui l'ouvrage de combats violens contre les répugnances de la nature ; combats dans lesquels la religion seul le rendit vainqueur. Pour le jeune *Cinq-Mars*, dont la vie si courte n'avoit été qu'une espèce de tableau mouvant, dont les objets, dans leurs rapide passage, n'avoient pas eu le temps de faire une impression profonde sur les sens, il parut s'étourdir davantage sur son sort. Du faîte des grandeurs, il descendit sur l'échafaud comme un acteur change de rôle ; et il ne montra d'émotion que quand on

le conduisit dans la chambre de la question, à laquelle il avoit été condamné : alors il demanda grâce, et il l'obtint, ou parce qu'on n'avoit dessein que de lui en donner la peur, ou parce qu'il avoua de lui-même ce qu'on vouloit savoir. Des historiens disent que l'objet de la curiosité de *Richelieu* fut moins de connoître les complices, que de s'assurer s'il étoit certain que le roi eût consenti qu'on le débarassât de son ministre. Après la confession du grand-écuyer, le cardinal, ajoutent-ils, ne douta plus que s'il s'étoit trouvé un homme de résolution, comme le maréchal de *Vitri*, *Louis* ne lui eût fait éprouver le même sort qu'au maréchal d'*Ancre ;* et cette connoisance détermina *Richelieu* à écarter du roi, plus que jamais, tous les gens capables d'un coup de main. 1642.

Ces deux infortunés furent conduits ensemble au supplice, sur la grande place de Lyon, le 12 septembre ; et, jusqu'à la fin, ils montrèrent chacun leur caractère distinctif. *De Thou*, que la maturité de l'âge rendoit plus capable de remords sur sa vie passée, et de crainte pour la vie future, n'envisageoit qu'avec horreur la séparation de son ame d'avec son corps. Les ex-

1642. hortations de son confesseur, sa confiance en Dieu, les consolations puisées dans le sein de la religion, qu'il avoit toujours respectée, suffisoient à peine pour calmer ses frayeurs. Il mourut en regrettant publiquement d'avoir sacrifié à la vanité et au service des grands, des jours que l'application à quelque état utile auroit rendus plus méritoires devant Dieu et devant les hommes. *Cinq-Mars*, remplit aussi avec ferveur les devoirs de la religion; mais du reste, il parut plus étonné qu'effrayé. On lui reprocha même un air de légèreté et des manières hautaines jusque sur l'échafaud : mais c'étoit moins affectation d'indifférence et bravade, qu'habitude et défaut de l'âge. Enfin tous les deux touchèrent les juges: *Cinq-Mars*, par sa candeur et son ingénuité; *de Thou*, par la force de son esprit et son humilité; et ils arrachèrent des larmes aux spectateurs de leur supplice. Le duc de *Bouillon*, certainement, plus coupable que *de Thou*, racheta sa vie et sa liberté moyennant la cession de sa principauté de Sedan contre les duchés d'Albret et de Château-Thierry, et les deux comtés d'Auvergne et d'Évreux qui lui furent donnés en échange ; et le duc d'*Orléans*, le plus criminel de tous,

1642. maison, au milieu de ses parens et de ses amis, qu'il avoit appréhendé de ne plus revoir, et encore maître de cette Cour, où tant d'envieux se flattoient qu'il ne reparoîtroit plus.

Mort de la reine mère. *Merc.* t. 24.

La mauvaise volonté de ses ennemis n'étoit pas diminuée : mais après cette dernière épreuve de sa puissance, il n'avoit plus rien à en craindre. Ils perdoient insensiblement leurs meilleurs appuis : les plus grands seigneurs étoient ou bannis ou en prison. *Gaston*, si humilié, ne pouvoit de long-temps être tenté de se mettre à la tête d'un parti. D'ailleurs, qui auroit voulu s'étayer d'un homme si foible et si décrié? La reine mère, toujours redoutable, tant par ses intrigues secrètes, que par ses plaintes publiques, venoit de mourir le 3 juillet à Cologne, reduite, faute d'argent, à retrancher tout appareil royal, à renvoyer ses domestiques, et à se borner au pur nécessaire. On la plaignit, parce qu'on plaint toujours ceux qui souffrent : mais on ne peut disconvenir qu'elle ne se soit attiré ses malheurs par son caractère impérieux et opiniâtre. De plus, il y a dans sa vie une tache ineffaçable : c'est que, selon la remarque du président *Hénault*, *elle ne fut pas assez surprise*, *ni assez*

ffligée de la mort funeste d'un de nos 1642.
lus grands rois. Le cardinal lui fit faire
n service magnifique, et il en parla
omme s'il avoit espéré que sous peu
le temps elle lui auroit rendu ses
onnes grâces. Il est vrai qu'elle lui
ardonna en mourant; mais le nonce
lu pape qui l'exhortoit, voulant l'en-
ager à envoyer à *Richelieu*, en signe
le réconciliation, son portrait dans un
racelet qu'elle portoit au bras, elle se
etourna de l'autre côté, en disant:
C'est trop. Le ministre auroit sans doute
té bien glorieux d'une marque d'esti-
ne, qu'il auroit fait valoir au roi comme
ne justification sans réplique de sa
onduite.

Cependant on peut croire qu'il étoit
lors moins curieux de l'approbation et
le l'affection du monarque, qu'attentif
se tenir en garde contre son aversion.
l est presque prouvé que *Louis XIII*
'avoit pas rejeté les attentats proposés
ontre la vie ou la liberté du cardinal.
C'en étoit assez pour que le prélat se
léfiât toujours de quelque trahison su-
ite. En conséquence il redoubla ses
oins pour attacher à sa personne les
nilitaires les plus renommés par leur
ravoure, et pour engager le roi à
loigner ceux qu'il ne put gagner, et

1642. dont l'intrépidité lui faisoit appréhender quelque brusque exécution. *Louis*, harcelé par son ministre, se détermina à avoir une seconde fois cette complaisance ; mais il faisoit observer à ceux qu'il sacrifioit, que d'après le déclin rapide de la santé du cardinal, leur feinte disgrace ne seroit pas de longue durée.

Mort du cardinal.

Merc. t. 24. *Mercurio*, t. 2, livre 3. *Motteville*, t. 1, p. 115. *Montrésor*, t. 2, p. 170. *Brienne*, t. 2, p. 152. *Monglat*, tome 2, p. 65.

En effet, pendant que *Richelieu* s'entouroit ainsi de remparts contre la mort, il la portoit dans son sein. Il avoit été malade à Narbonne assez sérieusement, pour se croire obligé de faire son testament. A une lueur de convalescence, succédèrent des rechûtes fréquentes, une fièvre qui le mina insensiblement, et des ulcères, signes d'un sang appauvri et corrompu. Il languit quelques mois, plus tourmenté par les remèdes que par son mal : enfin son état devint désespéré. On ne vit pas alors ce qu'on a coutume d'apercevoir en pareilles circonstances, des projets, des intrigues, des démarches de la part de ceux qui ambitionnoient sa place. Tout étoit si bien subjugué, que personne ne remua. Le cardinal disposa souverainement du ministère, de la faveur du roi, de sa confiance, lui indiqua ceux qu'il devoit

1642.

:férer, et le monarque docile ne
arta en rien de ses volontés : de
te qu'on peut dire que *Richelieu*
r na même après sa mort.

Il montra beaucoup de fermeté dans ce dernier moment, et reçut les sa-
:mens de l'église avec piété et rési-
ion. On remarqua qu'il ne demanda point pardon aux assistans des fautes qu'il avoit pu commettre, tant dans son administration que dans sa conduite particulière, soit que sa conscience ne lui reprochât rien, soit qu'il ne voulût pas accorder à ses ennemis le petit triomphe de dire qu'il s'étoit rétracté en quelque chose. Quant à ses affections privées, il témoigna beaucoup d'attachement pour ses parens, qu'il recommanda au roi, et conserva jusqu'au dernier moment une tendresse de préférence pour sa nièce la duchesse d'*Aiguillon*, qu'il avoit toujours aimée plus que les autres. Il l'établit comme surintendante de sa famille. Ces dispositions faites, il mourut tranquillement, le 4 décembre, dans la cinquante-huitième année de son âge, comblé d'honneurs et de dignités. Pendant son agonie, on vit le roi sourire ; ce qui confirma l'opinion déjà établie, que ce prince regardoit avec plaisir le terme

1642. de la domination exercée sur lui par son ministre. Quand on lui annonça qu'il venoit d'expirer, il dit simplement : *Voilà un grand politique de mort.*

Cette courte oraison funèbre renferme tout ce qu'on peut dire de lui, quant à l'administration. Il est l'auteur de l'équilibre établi entre les puissances de l'Europe, sur lesquelles la maison d'Autriche avoit eu jusqu'alors trop de prépondérance. Il a aussi réduit les réformés français à un état d'impuissance, qui ne leur a plus permis de se faire redouter. Voilà les deux chef-d'œuvres de son ministère : mais ils coûtèrent bien du sang à la France. On joint à ces chef-d'œuvres politiques, l'abaissement des grands qu'il tira de leurs châteaux, où ils jouissoient d'une force et d'une considération souvent nuisibles à la tranquillité du royaume, et qu'il rendit de simples courtisans. Il est accusé assez communément d'avoir travaillé à abattre la haute noblesse, plus par intérêt personnel que pour le bien des peuples, et de n'y avoir réussi qu'en tendant des piéges à ceux qu'il vouloit perdre : cette imputation n'est pas dépourvue de vraisemblance. Mais un éloge qu'on peut

lui donner sans mélange de blâme, c'est que la marine, la discipline militaire, le commerce étranger et plusieurs branches d'administration commencèrent à fleurir sous son gouvernement. Il protégea les lettres, et ne négligea rien de ce qui pouvoit illustrer la nation. Cependant on ne croira pas qu'il ait eu à cœur de la rendre heureuse, si on considère la multitude d'édits bursaux que ses plans rendirent nécessaires (1), et les coups d'autorité qui excitèrent souvent les murmures du clergé, de la magistrature et des autres ordres de l'état : ainsi son ministère fut brillant, mais oppressif.

Cette conduite impérieuse à l'égard de tout le monde, même des souverains, étoit une suite de son caractère décisif, tranchant et ferme jusqu'à l'opiniâtreté. Persuadé de sa capacité et de la supériorité de ses lumières, il prétendoit à tous les genres de réputation. *Richelieu* écrivit un livre de controverse théologique, s'exerça dans

(1) La totalité des impositions montoit à quatre-vingt millions, dont quarante-cinq étoient employés en rentes, gages et taxations diverses. *Rich.*, *Testam. polit.* *c.* 9, *sect.* 7. Le marc d'argent étoit à vingt-six francs.

1642. la poésie dramatique, s'érigea en juge des auteurs, dont les plus célèbres encoururent sa jalousie et sa disgrce, quand ils n'eurent pas la complaisance de lui céder à propos. La confiance dans ses talens lui persuadoit non-seulement qu'il faisoit tout bien, mais qu'aucune chose n'étoit bien faite que par lui. En conséquence, il se permettoit les actions les plus étrangères à son état, comme de commander les armées en personne, d'instruire les procès criminels, de faire amener les prisonniers en sa présence, et de les interroger lui-même. A la vérité, peu de personnes eurent autant que lui l'esprit de détail, joint aux grandes vues et à la connoissance des moyens propres à les faire réussir. C'est ce qu'on peut remarquer dans ses dépêches, dans ses instructions aux ambassadeurs, et sur-tout dans ses lettres au roi. Le style en est noble, pur et sententieux; il y règne une adresse singulière à présenter ce qu'il veut insinuer, à prévenir et détruire toutes les objections: de sorte que, soit qu'il parlât, soit qu'il écrivît, il étoit sûr de faire adopter ses idées à son maître.

Déclaration contre Gaston.

Aussi a-t-on remarqué que jamais *Louis* ne revint des prejugés que son

ministre lui avoit inspirés. Avant qu'il mourût, il lui donna la satisfaction de le venger de son frère par une déclaration flétrissante, qui fut enregistrée peu de jours après sa mort. Le roi y faisoit l'énumération des fautes de *Gaston* et de ses rechûtes; les mots d'ingratitude et de trahison y étoient répétés avec affectation, et il finissoit par déclarer *Monsieur* incapable de toute charge dans l'état, notamment de la régence.

Cependant, comme *Richelieu* n'y étoit plus pour soutenir ses résolutions, quelques mois après il reçut son frère en grâce, et donna une déclaration contraire à la première : contraire quant aux dispositions concernant les dignités et la régence; car, comme ce n'étoit qu'un pardon, les inculpations de trahison et d'ingratitude, et par-conséquent les flétrissures, restèrent. Il en fut de même de presque tous les disgraciés de son règne. Après quelque temps d'attente, les prisons s'ouvrirent, les frontières ne furent plus fermées aux bannis, qui soupiroient après leur liberté. On vit paroître auprès du roi ses officiers tant militaires que domestiques, que le cardinal avoit éloignés. La duchesse de *Guise* revint;

1643. de Florence, traînant après elle les corps de son mari et de ses deux fils aînés morts en exil. Le duc de *Vendôme*, frère naturel du roi, et ses fils, eurent permission de revenir en France, et quittèrent l'Angleterre qui leur avoit servi d'asyle. Tous ces seigneurs étoient suivis d'une foule de gens attachés à leur fortune, dont le retour occasionnoit dans les familles des espèces de fêtes publiques; et on peut croire que, dans les premiers transports de joie, la mémoire du cardiual n'étoit pas ménagée. Les maréchaux de *Vitri* et de *Bassompierre*, le duc de *Cramail*, et plusieurs personnes de qualité moins titrées, sortirent de la Bastille, de Vincennes, et des autres forts et citadelles où elles étoient retenues; mais beaucoup d'entre eux, ou ne furent point admis en présence du roi, ou ne le furent que rarement et fort tard. Ainsi, quoiqu'il consentît à se relâcher de la dureté que son ministre lui avoit inspirée, *Louis* montra toujours des égards pour les volontés de *Richelieu*, en laissant, en quelque manière, le sceau de la disgrace sur le front de ceux que le cardinal avoit reprouvés.

e duc d'En-ien nommé l'armée de indre.

La mort de *Richelieu* ne répandit pas, sans doute, moins de joie au-de-

hors qu'au-dedans. L'Europe, fatiguée depuis si long-temps par les plans ambitieux de ce ministre, dut concevoir un moment l'espérance qu'ils s'évanouiroient avec lui, et se flatter que la paix, également désirée par toutes les puissances belligérantes, alloit enfin permettre à l'humanité de respirer. Mais le cardinal avoit si vigoureusement combiné ses moyens, qu'ils se maintinrent d'eux-mêmes après lui, et que malgré la différence de génie du ministre qui le remplaça, malgré la foiblesse du monarque, les embaras d'une minorité et les inclinations de la régente, la guerre continua avec la même chaleur qu'auparavant, et que la maison d'Autriche ne put fuir le coup fatal qu'il avoit médité de lui porter *Mazarin*, qui tenoit de lui sa place, craignant de décréditer dès l'abord son ministère, en se départant, par des mesures pusillanimes, de la conduite si ferme tracée par son prédécesseur, poursuivit les mêmes projets; et ce fut par son conseil, que, malgré les préjugés des uns et les alarmes des autres, le jeune allié du cardinal, le duc d'*Enghien*, qui n'avoit encore que vingt et un ans, fut mis à la tête de l'armée de Flandre, où la guerre devoit être pous- 1643.

1643. sée avec le plus de vigueur. En Catalogne et en Italie, on projeta de se borner à la défensive.

Mort de Louis XIII.

Au milieu cependant de cette Cour, que le rappel de tant d'exilés sembloit devoir rendre aux plaisirs, mais que la mélancolie du chef retenoit toujours également lugubre, *Louis XIII*, attaqué d'une maladie de langueur, se préparoit à la mort, qui avançoit à grands pas. Ses dernières années n'avoient été qu'un tissu de chagrins et d'inquiétudes, et ses derniers mois furent remplis de peines d'esprit à l'occasion de la régence. Il paroît que, de tous les griefs qui soutenoient l'indifférence du roi contre son épouse, celui qui l'affectoit davantage, étoit la part qu'elle avoit eue dans l'affaire de *Chalais*. Si la reine, à l'occasion de la foible santé de son mari, a réellement eu le projet d'épouser *Gaston* après la mort de son frère, on ne pourroit l'exempter de blâme. On lui fit à la vérité reconnoître cette faute en plein conseil; mais elle a toujours soutenu qu'elle en étoit innocente, et qu'elle ne s'étoit soumise à l'humiliation de s'avouer coupable, que parce qu'on l'avoit menacée, si elle ne le faisoit, de la renvoyer en Espagne. Cependant

1643.

Louis lui reprocha toujours, au fond du cœur, d'avoir désiré sa mort; et, lorsque voyant son époux près de descendre dans le tombeau, elle le conjura de n'y point emporter cette odieuse prévention, il répondit à *Chavigni*, qui parloit pour elle : *Dans l'état où je suis, je dois lui pardonner, mais je ne suis point obligé de la croire.*

Avec ce préjugé fortifié par l'accession de la reine à beaucoup d'intrigues subséquentes, et par la persuasion où étoit le roi de l'incapacité de sa femme, et de sa partialité pour l'Espagne sa patrie, il n'est pas surprenant qu'il ait voulu l'exclure de la régence. Il en chercha long-temps les moyens. Mais ne pouvant y appeler ni son frère, qu'il n'estimoit pas davantage, ni d'autres princes, qui n'étoient pas assez considérés pour soutenir son choix, après bien des combinaisons politiques, il nomma la reine régente, et son frère lieutenant général du royaume : mais il créa un conseil souverain, et défendit à *Anne d'Autriche* et à *Gaston* de le changer. Il en établit chef le prince de *Condé*; et, le 19 avril, ayant fait jurer à son épouse et à son frère, de se conformer à ces dispositions, il signa sa déclaration, et mit

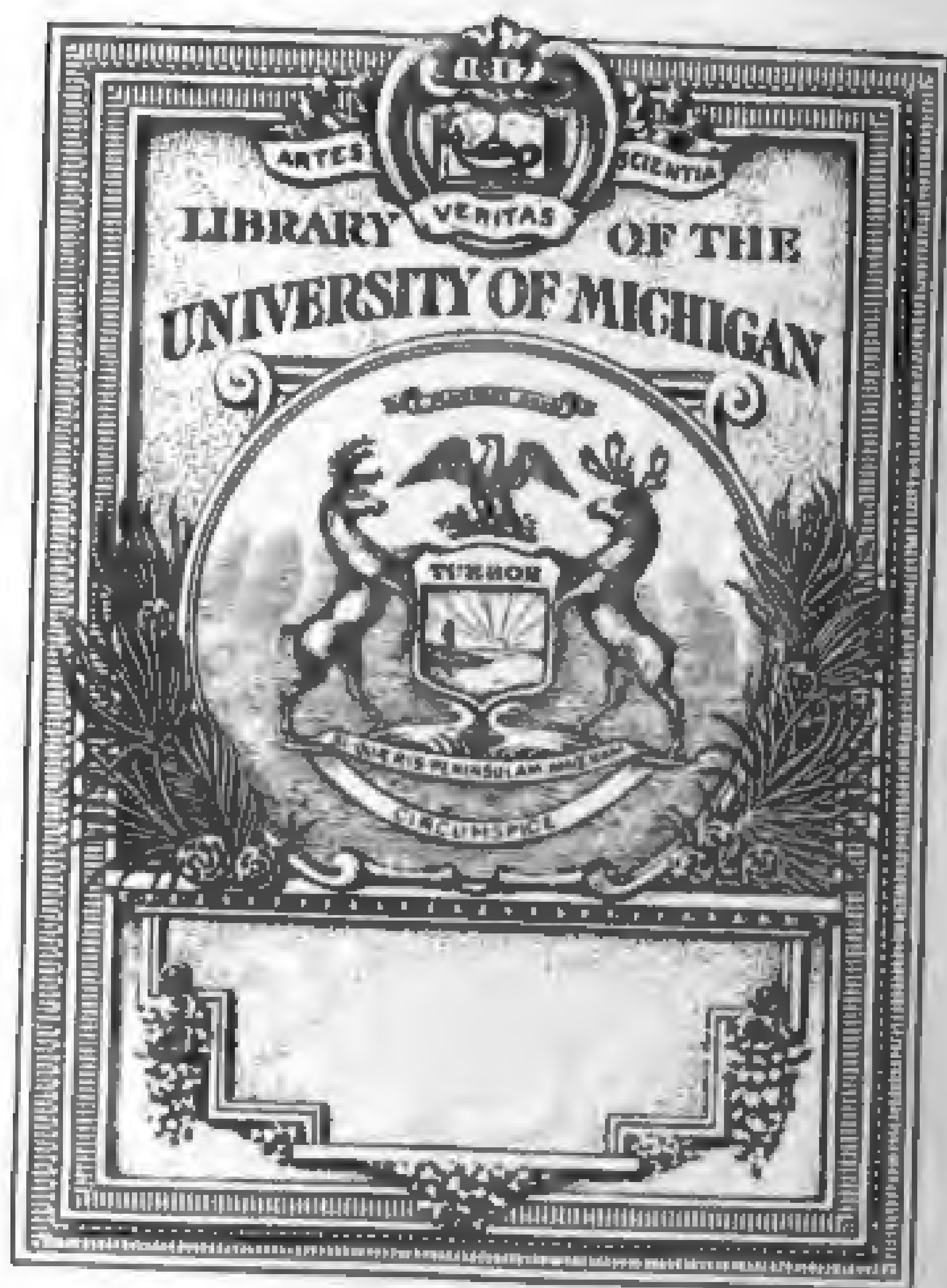
1643. au bas, de sa main : *Ce que dessus, est ma très-expresse et dernière volonté que je veux être exécutée.* Le lendemain elle fut enregistrée au parlement. Le roi languit encore près d'un mois, pendant lequel il éprouva une espèce d'abandon, autant causé par les cabales dont étoient occupés ceux qui auroient dû songer à lui, que par leur indifférence. Il mourut le 14 mai, à l'âge de quarante-trois ans, peu regretté, comme il avoit vécu peu aimé.

On a vu à Paris la statue équestre de *Louis XIII*; monument auguste, dont les inscriptions avoient été composées, sans doute, pour fixer le jugement de la postérité sur le prince qu'elles célèbrent. Il y étoit dit que le monarque mit sa gloire à vaincre les ennemis de son royaume, à soumettre les rebelles, à dompter l'hérésie, à faire triompher la religion, et que si ses travaux n'avoient hâté sa mort, *il eût du saint tombeau vengé le long servage.*

Mais le panégyriste n'a dit nulle part qu'il eut de l'affabilité, de la douceur, de la bonté, de l'amour pour ses sujets; vertus plus précieuses aux peuples, et aussi dignes des rois, que la bravoure et les talens militaires. *Louis*

[III avoit un caractère sombre et 1643.
.. ıeux. On le gagnoit par des
ions d'attachement exclusif.
ıié chez lui n'étoit pas toujours
sui de l'estime. Il aima sans esti-
, il ima sans aimer; et comme
n est impérieuse, elle donna à
lieu, sur son maître, l'ascendant
t il jouit toujours, malgré les efforts
ıx que *Louis* aimoit.

FIN DU TOME X.


ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

